

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Systeme des arrondissements

(1930 - 19)

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

Le Com. siège hier, mais se contente de poser des jalons pour le travail

Dans quatre jours

Les membres auront étudié les projets et pourront alors prononcer définitivement

La commission choisit pour étudier le système des arrondissements. C'est ainsi à l'hôtel de ville sous la présidence de M. Félix J. M. Gables, en l'absence de l'honorable Gaspard Durocher, actuellement à Québec, qu'il ne s'est pas fait grand chose, sauf une discussion avec certains qui n'ont pu plaider des jalons pour la prochaine séance, alors que le juge Joseph Beauharnais, le maire Joseph Terrault, seront en mesure d'exposer leurs vues touchant les deux projets soumis à la commission. Le premier projet tend à diviser les municipalités de toute l'île en faubourgs sous le contrôle d'une autorité centrale en ce qui regarde les travaux publics et les améliorations. Cependant, chaque municipalité conserverait son pouvoir d'imposer des taxes et de les percevoir. Voici les personnes qui seraient amenées à l'autorité centrale:

La formation d'un plan d'ensemble; la construction et l'entretien des routes publiques; la construction et l'entretien des égouts; la distribution de l'eau; la protection des incendies; la construction et l'entretien des hôpitaux; la construction et l'entretien des écoles; la construction et l'entretien des bureaux de poste; la construction et l'entretien des aéroports; la construction et l'entretien des ponts; la construction et l'entretien des bords de mer; la construction et l'entretien des fortifications; la construction et l'entretien des casernes.

Il est entendu que chaque faubourg aura ses écluses et son maire et le bureau du conseil de ville central aura des représentants de chacun des faubourgs et ce bureau central serait un véritable conseil municipal de la ville de Montréal, qui fera partie, et officielle, de tous les comités du bureau central qui formera dans une commission des travaux publics, une commission des affaires municipales, une commission des affaires de routine.

Les frais administratifs seront répartis entre les divers faubourgs au prorata de leur superficie; cependant, le bureau central aura le pouvoir d'ajuster cette évaluation s'il juge qu'elle n'est pas en proportion avec celle des autres faubourgs. Si c'est à trop de frais des emprunts, ceux-ci seront payés par le bureau central et par la valeur immobilière de tout le territoire soumis à son autorité.

D'autre part, celui de l'ex-maire J. A. A. Leclerc de Verdun, vise surtout à la décentralisation et, comme le président, il demande que chaque municipalité converse avec son voisin. Il dit en passant ce que sont les systèmes employés à Paris, New-York et Londres et il fait une comparaison, en les modifiant, en pourrait les appliquer à l'île de Montréal. Voici la division qu'il suggère:

La ville de Montréal serait divisée en douze arrondissements, à savoir: (1) la section de la cote de Montréal comprise entre la rue Mont-Royal et le fleuve et la rue de la Montagne et le boulevard Pie IX; (2) le territoire comprenant les anciennes villes de Saint-Henri et Saint-Georges, la partie de Montréal située entre les voies du Pacifique Canadien et le canal Lachine jusqu'à la rue Metcalfe; (3) les villes d'Outremont, Montclair, et cette partie de Montréal entre les rues Mont-Royal, le boulevard Crémieux, l'avenue du Parc et la ville d'Outremont; (4) les villes Saint-Pierre, Lachine, Dorval, une partie de la paroisse Saint-Lambert; (5) cette partie de Montréal qui est entre les rues Mont-Royal et du Parc, le boulevard Crémieux et incluant le quartier Rosemont; (6) la ville de Saint-Laurent, l'ancienne ville de Carterville, et cette partie de Montréal à l'ouest de l'avenue du Parc, entre les boulevards Remaire et Gouin; (7) cette partie de Montréal située à l'est des voies du Pacifique Canadien, entre le boulevard Crémieux et le boulevard Gouin, jusqu'aux limites des villes de Saint-Michel et Montréal-Nord; (8) les villes de Saint-Michel et Montréal-Nord, auxquelles plus tard on pourra ajouter la ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice; (9) cette partie de Montréal comprise entre le boulevard Pie IX et l'Église Saint-Jean-de-la-Houe, et le boulevard Rosemont et le Canal; (10) cette partie de Montréal située à l'est de l'Église Saint-Jean-de-la-Houe, entre Saint-Léonard-de-Port-Maurice et le fleuve, jusqu'aux limites des villes de Montréal, à l'ouest de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

D'après le projet Leclerc, chaque arrondissement aurait un maire et chaque échevin et chaque administration locale conserverait le droit d'évaluation de taxes et perception de taxes; la réglementation de l'hygiène locale, les permis de construction et les taxes spéciales, la réglementation des travaux publics, les services de fabrication et d'approvisionnement locaux.

Au début de la séance, le maire Joseph Beauharnais, d'Outremont, demande si l'on se présente pour ou non. Les projets ont été soumis, mais il faut les étudier soigneusement avant de se prononcer. Pour sa part, il appuie le premier projet, auquel il a collaboré et insisté vivement sur la nécessité qu'il existe de passer à chaque quartier un faubourg son autonomie entière, en ce qui touche les affaires locales.

Il est entièrement opposé à la réunion des municipalités avérées de Montréal par la métropole. Dans le passé, ce système a parfois donné des résultats désastreux et on ne doit pas le continuer.

Le juge Laurendeau dit qu'il n'a pas encore eu le temps d'étudier les projets à fond, mais il croit que ceux-ci ont des avantages sérieux. Il croit que si un système de coordination entre toutes les municipalités de l'île de Montréal et la ville.

Le maire Beauharnais pense qu'on doit d'abord étudier la question de

l'accomplissement d'un avenir possible. L'extension de certains services municipaux ne nous amènera à rien, si on n'a pas le fait que chaque municipalité ait le droit de s'administrer librement. Le juge Laurendeau croit que la coordination peut s'opérer aussi bien par des conseils séparés que par un mécanisme central. Tous les grands services de Montréal et des villes environnantes, doivent être cependant dirigés par une commission centrale qui établirait le plan d'ensemble et pourra ainsi effectuer des économies dans les travaux publics. Il n'est pas en mesure de se prononcer définitivement pour le moment et demande l'étude approfondie des deux projets.

L'échevin Quantal fait observer qu'il a entendu le maire Beauharnais dire qu'il n'était pas satisfait des propositions et il exprime l'avis que Montréal ne l'est pas davantage. Le maire Beauharnais croit que le moment est venu d'aborder de front l'établissement d'un plus grand Montréal et demande d'attendre à la prochaine séance pour avoir les vues des divers membres de la commission qui, d'ici là, pourront davantage étudier les projets et préparer d'autres suggestions. Le juge Laurendeau apprend que l'ex-maire G. W. Lacombe, de Westmount et le maire H. Massé, de Verdun, partagent cet avis et croit la discussion est terminée au 25 du courant, alors que la commission aura des projets et des suggestions tangibles à présenter.

Le maire Dupont, de Verdun, dit qu'il croit que les commissions de conseils des municipalités devraient se réunir tous les ans pour discuter les projets d'ordre général avec le conseil central. Il croit aussi que si aucune municipalité ne devrait tenter un emprunt sans l'approbation du conseil municipal.

Invité à donner son avis, M. H. A. Terrault demande si les arrondissements constituent un groupe ou de petites municipalités séparées. Il croit que la décentralisation impose, mais qu'un corps central doit donner sa décision finale sur tout projet d'importance générale. Le juge Laurendeau est d'avis qu'il ne doit pas tenter une petite impulsion à la question des finances dans chaque des municipalités et M. Dupont demande à ce que les projets présentés soient étudiés, au 25 par écrit.

Les personnes présentes, ainsi que à cette réunion, sont: le maire Joseph Beauharnais, d'Outremont; le maire Joseph Terrault, de Montréal; le maire H. Massé, de Verdun; le maire G. W. Lacombe, de Westmount; le maire H. Dupont, de Verdun; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri.

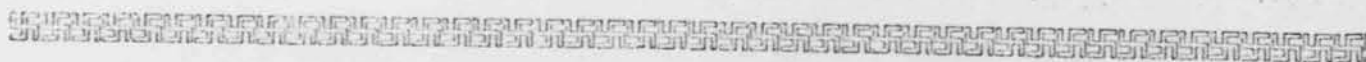
M. J. A. Leclerc, de Verdun; M. H. A. Terrault, de Montréal; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri; le maire J. P. Dupont, de St-Henri.

The Borough Principle

(Revised reprint)

Traffic congestion will
soon bring matters to a
head in Montreal.

MAYOR JOSEPH BEAUBIEN OF OUTREMONT



THE BOROUGH PRINCIPLE
Traffic Congestion Will Soon Bring Matters to a Head in Montreal

MAYOR JOSEPH BEAUBIEN OF OUTREMONT

*Mayor
Joseph
Beaubien*
of Outremont,
President Union
of
Municipalities
of the
Province of
Quebec



EVERYBODY notices how increasingly intolerable is the congestion of traffic in Montreal at certain hours. What will it be in a few years when the population of the city has its full quota of motor cars?

It means that the administration will be forced to open boulevards and main arteries. Naturally the City will refuse to pay for the whole cost of these improvements on the ground that they are beneficial to the whole metropolitan area, of which Montreal forms but a part.

As there can be no taxation without representation, some form of administration for Greater Montreal will have to be created. What should this be?

Annexation of all Municipalities to Montreal with one central government;

—OR—

A federation of Municipalities or Borough system?

(this might be an enlargement of the Metropolitan Commission with increased powers.)

NOT ANNEXATION; WHY—

Here as in other American cities, the system of annexations has been a failure. It has killed public interest in municipal affairs. People will hardly go out and vote and business men can rarely be induced to run for civic office as they consider it hopeless to move such a large mass as the electorate of Montreal. The City Council itself is unwieldy and drowned in routine detail, which is merely the lower form of civic administration.

It would be unjust, however, not to recognize that the City is far better administered than formerly. Its water works and fire brigade have been improved, its

streets are well paved and clean. But this is house-work only, not real government.

The City of Toronto has been working for years on its railway terminals, with the result that the railways have been forced to spend dozens of millions of dollars to eliminate level crossings, provide convenient terminals and erect a Union Station.

How is it with Montreal? When the Canadian National, not long ago, submitted plans for their station, it fell like a bombshell in the City Hall. Delay was asked for to consider the project, but if things go on as they have, it is quite possible the railway will erect the station without considering the general plan of the City which it will affect so materially.

Unquestionably the Montreal Water and Power had to be purchased, but the same strong reasons brought forward to justify the purchase existed long ago, and were repeatedly brought before the City Council, yet no administration took up the matter sufficiently in earnest to make a move before the City had to pay four or five millions more than would have been accepted a few months previous.

Montreal has grown in all directions without a carefully thought out plan of development. Year after year expensive buildings have been permitted to be erected where main thoroughfares will have to be. Their expropriation will entail enormous costs.

Lax administration always results in considerable waste, but it is nothing to the waste caused by the lack of foresight and action. The trouble is, the city administrators, engrossed in a mass of routine detail, have no time to intelligently tackle the problems of vital importance; the following, for instance:—

- the securing and locating of valuable industries;
- the proper location of railway terminals;
- the elimination of level crossings;
- the working out of a system of rapid transit;
- the making and enforcing of modern and far reaching building by-laws that would embellish the city and protect property in the future;

above all, the making and carrying out of a general plan for the Metropolitan District that will relieve congestion, prevent costly expropriations and make Montreal a great, beautiful and well ordained city.

The lack of foresight and action on these great questions should not be blamed on our administrators, but is due to the system which exists at the City Hall and which would be rendered immeasurably worse should the city be further enlarged by the absorption of the surrounding municipalities.

RECORDED
MUNICIPAL ARCHIVES

Traffic Congestion will soon bring matters to a head in Montreal
(continued)

A number of cities in the United States have suffered as has Montreal from the same cause—annexations, and those who have attended Municipal Conventions during the last four or five years, have noticed the movement toward the federal or borough form of government as against the central administration.

THE FEDERATED OR BOROUGH SYSTEM; WHY???

The Borough form of government would create a lively public interest in the City's welfare;

It would separate the routine or local administration from the greater problems of inter-urban interests;

It would secure a large proportion of strong and able men for the administration;

These suggestions are based broadly on the experience of the Borough system in London (Eng.) which has worked out so successfully during the last half century.

HOW THE BOROUGH SYSTEM WOULD WORK OUT IN MONTREAL.

The Borough System or Federation of Municipalities would be composed of (A) Borough Councils (B) a Metropolitan Council.

BOROUGH COUNCILS.

The City of Montreal (as a whole or divided into several boroughs) the cities and towns now under the Metropolitan Commission and any other municipalities that may be added, would constitute the Boroughs of Greater Montreal.

Each Borough would have its own Mayor and Council, known as the Borough Council, with all the powers granted by the Cities and Towns Act, or by any special charter already given, save and except those powers to be delegated to the Metropolitan Council.

The duties of these Borough Councils would be the local administration, namely, the construction and maintenance of local streets and sewers, sidewalks, parks, etc., garbage and snow removal, building by-laws, street lighting, etc., and in general, everything pertaining to local development and administration. The Borough Councils would have the levying of all taxes, including the contribution imposed by the Metropolitan Council, to which body the local council would appoint the local delegate or delegates.

The borrowing of the Borough would be subject to the laws governing the Metropolitan Commission, as replaced by the Metropolitan Council.

METROPOLITAN COUNCIL.

This council to be composed of delegates appointed by the Borough Councils, the said appointment subject to cancellation by the appointing Council.

The powers of the Metropolitan Council would be the control over all the finances of each borough, as presently exercised by the Metropolitan Commission, the establishment and maintenance of all interborough services, especially water supply, fire brigades, metropolitan police, trunk routes, trunk sewers, hospitals and poor relief, metropolitan parks, incinerators, etc.

The Metropolitan Council would elect a president who would also be the Mayor of Greater Montreal, and

- (A) A Committee of Financial Control, to take up the duties of the Metropolitan Commission, make all borrowings for the Metropolitan Council, and the Boroughs under its control.
- (B) An Administrative Commission which would have charge of all the administrative duties of the Council; but subject to the Committee of Financial Control as if it were a borough.

To the Administrative Commission would devolve the great task of developing Greater Montreal. First by preparing and putting into force a comprehensive plan providing for the necessary arteries, subways, railway terminals, metropolitan parks, etc., and providing for future development in order to avoid the costly errors and omissions of the past. This Committee would also be charged with the construction of these great public works, and should be provided with a staff competent to accomplish the task economically and efficiently.

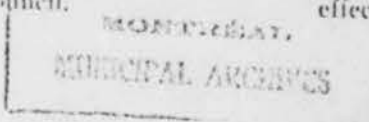
The Administrative Commission, being the centre from which must radiate all that which is best in the civic and social development of the City and its environs, should contain the strongest men possible from the Boroughs.

The expenses required to carry on these duties would be levied by the Metropolitan Council on the Boroughs, in proportion to their valuation, and in certain cases in proportion to their interest in the works or services carried out.

ADVANTAGES OF THE SYSTEM.

The innumerable details of local administration would be divided amongst the Borough Councils, and being administered by representatives closer to the ratepayer, would be carried out with more or less luxury according to his liking and ability to pay.

The Borough administrators having to impose all taxes, including the levies made by the Metropolitan Council, would feel closely accountable to the ratepayers, and thus accentuate the desire for economical, efficient and progressive administration.



Traffic Congestion will soon bring matters to a head in Montreal
(continued)

The Borough representatives, moreover, can be elected without cost, and fulfill their duties without undue sacrifice of time, so that the best business men will feel disposed to serve their turn. The Borough Councils in consequence would form an excellent body of men from which capable and trustworthy delegates can be chosen for the Metropolitan Council.

The effect of the Metropolitan Council on the Borough Councils would be to ensure sound finance and prevent hoodling. What a blessing for the community if this system had been in existence twenty-five years ago.

The effect of the Borough Councils on the Metropolitan Council would be at the same time both a spur and a check. The system would undoubtedly provide the means of bringing the wishes and desires of every part of the metropolitan area to the direct attention of the central administration.

The effect of the Boroughs one on the other would be a strong stimulant for an economical, effective administration through comparison. The best governed borough would stand out as an example to the others.

Last but not least, the citizens of our Metropolis, realizing that it would be worth their while to take an interest in municipal affairs, would revive a public spirit, without which no really good administration can long exist. This public spirit, so conspicuously lacking in almost all big cities, is usually very strong in small municipalities. This is particularly noticeable in the district of greater Montreal. Another illustration are the boroughs surrounding the City of Boston, most of the councils of which are composed of the most prominent citizens. In one case a multi-millionaire gives several hours of his valuable time every day to the interests of his town.

CONCLUSION.

The Borough System would ensure the carrying out by the various Borough Councils of all routine work smoothly and at little cost; thus leaving the hands of the administrators of Greater Montreal free to handle the great problems on which depend the proper and desirable development of the Commercial Metropolis of Canada. The old centralized government of successive annexations has failed in this task. LET US NOW TRY THE BOROUGH SYSTEM.

Le système des arrondissements

Avec la construction du futur boulevard métropolitain, dont les plans sont maintenant connus, l'on entrevoit déjà une transformation marquée du caractère de la métropole. Le boulevard, dit-on, ouvrira une région nouvelle nécessaire aux besoins de la population grandissante de Montréal et l'avenir justifiera pleinement la dépense que l'on veut faire à cette fin.

Quelques-uns vont plus loin encore et entrevoient déjà le jour où la métropole, couvrant toute l'île de Montréal, sera divisée en un vaste système d'arrondissements, comme la chose existe à Londres, Paris et autres villes. On remet sur le tapis cette question qui avait été délaissée depuis quelque temps mais non abandonnée, car elle a des partisans qui ne voudront pas laisser tomber leur projet.

Le système des arrondissements aurait pour résultat, disent les fervents de ce mode d'administration municipale, de soulager efficacement l'administration centrale d'une foule de questions d'ordre secondaire qui seraient abandonnées aux conseils locaux, tandis que le gouvernement central se préoccuperait surtout des questions financières, des grands travaux permanents et de différents problèmes englobant les intérêts de la métropole entière.

Le système a obtenu de bons résultats en certaines villes et il se peut fort bien qu'il en soit ici de même, si jamais on se décide à répartir les responsabilités administratives entre tous les districts sectionnés en arrondissements municipaux. Il faudrait, toutefois, décréter un système tel qu'il n'affecterait nullement les intérêts et les droits légitimes de tous les groupes qui forment notre population. Il est évident que le système ne pourrait être appliqué sans une étude approfondie, sérieuse et étendant toutes les controverses dont on ne saurait tirer profit.

Nous avons déjà parlé de cette question de l'administration municipale par arrondissements et nous ne saurions modifier notre attitude à ce sujet. Il y a des avantages incontestables, sans doute, mais il y a aussi des responsabilités qu'il faudrait bien envisager si nous ne voulons pas avoir à modifier, plus tard encore, notre forme de gouvernement municipal.

Sous ce rapport, nous avons connu bien des vicissitudes dans le passé. En quelques années, nous avons mis à l'essai plusieurs systèmes pour aboutir à celui que nous avons aujourd'hui et qui ne paraît pas dénué de mérite et d'avantages. Avant de nous plonger dans une nouvelle aventure municipale, il faudrait en entrevoir clairement toutes les conséquences futures afin de n'avoir rien à nous reprocher.

En marge des arrondissements

Dans un article publié récemment par un de nos confrères, M. Frederick Wright a suggéré que la Commission Métropolitaine prenne sous sa juridiction l'urbanisme et qu'elle ait le pouvoir de réglementer les différentes municipalités de l'île dans ce domaine. Ce serait la un pas vers le système des arrondissements. Comme la commission est déjà un exemple et une démonstration du principe d'administration municipale par arrondissements — sa charte est basée sur celle du conseil de comté de Londres, — la suggestion de M. Wright est à la fois logique et pratique. Elle offre une solution convenable aux deux grands problèmes du "Greater Montreal" à savoir son gouvernement et l'urbanisme.

De l'avis de tous, l'établissement de la Commission Métropolitaine est un des actes les plus sages du gouvernement Taschereau. Cette Commission a véritablement prouvé (il n'est pas permis d'en douter) que tout en retenant leur entité et leur autonomie, les municipalités peuvent travailler ensemble dans un but commun. Jusqu'à maintenant, la Commission a limité ses activités à un certain degré. Elle ne s'est intéressée qu'aux municipalités comprises sous sa juridiction. Depuis environ un an, ses ingénieurs ont préparé des plans pour le grand boulevard de l'île. Terminé, ce projet sera exécuté sous la direction, sous la surveillance directe de la Commission qui y a le plus d'intérêt.

Le boulevard métropolitain est une phase de l'urbanisme dans la métropole. Il est donc logique que la Commission Métropolitaine ait juridiction sur les questions d'urbanisme et de zonage sur tout le territoire de l'île. Dans ce cas, chacune des municipalités, y compris Montréal, formerait une corporation autonome et ferait partie d'une fédération autonome quant aux affaires internes et d'une administration centrale pour les problèmes d'urbanisme et de zonage.

Ce serait là, croyons-nous, un moyen d'assurer une administration qui conserverait à chaque groupe la proportion de représentation qu'il a actuellement et qui assurerait le développement de l'île de Montréal, suivant les exigences du progrès moderne.

DES CHANGEMENTS RECLAMES DANS L'ADMINISTRATION

M. l'échevin W. H. Biggar
favorise notamment l'adop-
tion du "Borough System"

AU LIONS CLUB

Parlant devant les membres du Lions Club réunis hier à l'hôtel Mont-Royal, M. l'échevin W. H. Biggar, leader du conseil, réclama plusieurs changements importants pour la ville de Montréal, tels que le "Borough System" et la formation de commissions techniques pour étudier les divers problèmes. Ces problèmes sont nombreux, dit l'échevin Biggar; ceux qui demandent une solution presque immédiate sont la construction de souterrains, le contrôle du trafic, les expropriations, les égouts et l'augmentation des revenus.

M. Biggar favorise un changement dans le mode d'administration; seul le système d'arrondissement permettrait d'obtenir une meilleure solution de tous les problèmes municipaux. L'échevin Biggar fit une revue de tous ces problèmes. Il place au premier rang le problème du trafic. Ce qui complique le problème est l'étroitesse de nos rues et le manque d'espace pour le stationnement des automobiles. La question du stationnement ne peut être résolue sans la coopération du public. Quant au contrôle du trafic, M. Biggar fait observer que depuis mai dernier qu'un nouveau mode a été inauguré par la création d'une commission dont l'échevin W. S. Weldon est le président.

Il y a aussi la question des souterrains; Montréal devra les construire dans un avenir rapproché; tout le monde s'entend là-dessus, mais qui doit en payer le coût? C'est la question à résoudre, et elle le sera d'ici à cinq mois. Une commission a été nommée pour étudier la question des expropriations; cette commission a siégé tout l'été. Un groupe d'hommes d'affaires de la Chambre de Commerce et du Board of Trade présenteront aujourd'hui même au Comité exécutif un long rapport sur la question. Il ne faut aucun doute, dit M. Biggar, qu'une commission sera nommée sous peu.

Reste la question d'augmenter les revenus de la ville, question d'une importance vitale. Les améliorations en vue ne peuvent se faire sans argent. Le système d'égouts de la ville est défectueux; il faudrait de 15 à 20 millions pour l'améliorer. Il y a la construction du boulevard métropolitain, etc. Il faut de toute nécessité augmenter les revenus de la ville.

DRASTIC CHANGES IN CIVIC GOVERNMENT NEEDED, SAYS BIGGAR

Modified Borough System and Technical Bodies Favored to Solve Problems

SPEAKS AT LIONS CLUB

Subways, Traffic, Expropriations, Sewers and Revenue Are Seen as Present Pressing Projects

Drastic changes in Montreal's civic government, including creation of a modified borough system of municipal administration and the wholesale appointment of technical commissions to deal with pressing problems, were advocated by Ald. W. H. Biggar, leader of the city council, addressing members of the Lions Club yesterday in the Mount Royal Hotel. Questions of subways, traffic control, expropriations, sewers, and increased revenue had to be solved immediately, he pointed out, and this could only be done properly through technical commissions.

"We must have a change in the system of municipal government if we are to progress," Ald. Biggar declared. "We have great problems to face; a modified borough system of government will enable us to solve these problems as they should be solved."

The council leader tendered his hearers a most comprehensive review of present civic problems and important questions of the future relative to the growth and development of the metropolis. He hailed the Tramways Company's subway proposition as a necessity, and wondered at public apathy towards the question. And in regard to the proposal of Ald. J. M. Gabias, chairman of the Metropolitan Commission, for a \$5,000,000 trans-island boulevard, he declared that the city had more important projects upon which to spend its money, such as "our rotten sewerage system."

And when he noted that it was proposed that Montreal pay five-sixths of the cost of this boulevard, he challenged the metropolis' duty towards bearing such a large percentage of the costs, and pointed out that only two miles of the 34-mile boulevard would be in Montreal, therefore it would be a provincial highway.

"The Quebec Government boasts of its good roads," said Ald. Biggar. "I'm not a farmer, but it seems as if they are looking for a milch cow. Let the provincial Government pay part of the costs, too."

TRAFFIC MAJOR ISSUE

Traffic control in the metropolis was a major issue today, Ald. Biggar stressed in his opening remarks. The older a city's foundations, the greater the problem; in Winnipeg traffic control was easy because of wide streets, while here, where old Hochelaga village's two or three hundred year old buildings hemmed in traffic, the problem was acute. The civic authorities were alert to the seriousness of the problem; they had been studying it intensively for the past fifteen months.

The question of parking was a hard one to deal with, he continued. It could not be dealt with unless the public co-operated. The city had re-

stricted parking in certain areas, had even entertained the idea of a loop street in the downtown area, where no parking would be permitted, but public opinion had turned this idea down. But such a loop area would become a necessity in the near future. Citizens could not get away from this fact: the quicker they returned to the better. Motorists, who crowded upon parking over the allowed hour, should be fined \$50 because of no parking, they displayed mainly towards civic administration. Only by co-operating with the administration—and motorists must do so—could the problem be solved to a certain extent.

Regarding traffic control, Ald. Biggar pointed out that since last May a new system of a traffic commission had been inaugurated at the city hall with Ald. W. S. Weldon at its head. A body of leading citizens was associated with the commission, and the result had been the drawing up of a traffic law, with the codification of traffic by-laws and amendments. The council leader expressed the hope that this work would pass the council and better existing conditions. He went on to show that many questions dealt with in the new by-law were contrary to the views of certain aldermen, and would have to be fully discussed. Such a question was right hand turning at corners against the red light. It was felt by some aldermen that this should not be incorporated in a by-law, should be left to the discretion of the director of traffic for the city.

"In many instances we are wasting our time at the city hall with a lot of red tape like this—'cuisine'—as we say in French, which means dirty work," said Ald. Biggar. "It is best to leave questions of this kind to the discretion of our traffic head, not to aldermen."

Continuing, Ald. Biggar recalled the recent Montreal Tramway Company's proposition for east and west and north and south subways in the metropolis.

"SUBWAYS MUST COME"

"We thought the citizens would take serious action in regard to this matter," he said. "We awaited this action, but nobody has done anything about the question except read about it. But subways are going to come, must come. We have to have them. The question is: Who is going to pay? That question must be decided during the next four months and then we must get on with the actual work. One way to force the city council to do something about it is for the citizens to talk about it, discuss it."

Here Ald. Biggar recalled the recent turmoil over the C.N.R. elevated tracks and the demand for underground tracks, and revealed "something I've always had up my sleeve." It was that if the C.N.R. had put their tracks underground, there would have been no place for subways in future, as the ground would not permit both going underground.

The tramways, he recalled, suggested building subways by tunneling under St. Catherine street. Ald. Biggar suggested that an open trench would be better—"use Burnside for the project, dig and put the subway in and then put the street on top. The result will be that we will get a fine boulevard."

One argument against this, though, was that St. Catherine street merchants, if they were going to pay for the subway, would want it at their front doors, he said. The best thing to do was for the merchants and citizens to start airing the whole question immediately. Then definite conclusions would be arrived at, and when the city went to Quebec to secure legislation for the project, "merchants on the south side of St. Catherine street won't be fighting merchants on the north side."

In regard to expropriations, Ald. Biggar recalled that a commission under Ald. J. M. Savignac had studied the question all summer. It had been divided into two sections. Who was to pay for past expropriations? he asked. What future expropriations will be made and who will pay for them? Walter Molson, of the Board of Trade, and Charles Duquette, of the Chambre de Commerce, had organized a group of business men and they had prepared a report on the subject. Today, at four o'clock, they would meet the Executive Committee, probably hand in their report. Also, expropriations would be discussed as would the proposed creation of an independent commission on expropriations.

"A commission will certainly be formed in the near future," Ald. Biggar said. "And I am inclined to believe that when the body hands in its report, they will recommend expropriations to the value of from fifty to one hundred million dollars."

Here Ald. Biggar pointed out that he was only bringing up these phases to emphasize the diversity of problems which lay before civic administration.

He recalled that Ald. J. M. Gabias, chairman of the Metropolitan Commission, had recently advocated the spending of \$5,000,000 on a trans-island boulevard.

MORE PRESSING NEEDS.

"If we had that money on hand, we would spend it on more important and pressing things," Ald. Biggar said. "Our sewerage system is rotten; it will take from fifteen to twenty million dollars to take care of it. That is money. It must be spent. Then there is the new Harbor Bridge which will have a deficit every year which the city must pay. If the trans-island boulevard can be put forward and had at a bargain, by all means grab it. It is a fact, though, that of its 34 miles in length, only two of these miles are in Montreal, and yet they want us to pay five-sixths of the costs. Why should Montreal pay for it, when the road will be a provincial one? The Quebec Government boasts of its good roads. I am not a farmer, but it looks as if they are looking for a milch cow. Let the Provincial Government pay part of the costs, too."

The city must find a way to get money for all of these projects, he pointed out. But how raise that money? The city could not go on raising real estate taxes. Here, in Montreal, the standard of living was lower than in the United States, lower than that of any other large Canadian city. Toronto's other budget was about \$36,000,000, while that of Montreal was about \$38,000,000, which meant that Toronto collected roughly two dollars per head for every dollar collected per head by this city.

"If we change our methods at the City Hall, we might be able to save a lot of money, eliminate a lot of waste," Ald. Biggar noted. "We should clean out all those political friends and save money—do away with those semi-charitable cases."

But that would not be enough, he went on. The city must create additional revenue. Perhaps if it raised the taxes, rents would be raised, wages would have to be increased and, generally speaking, the situation would improve: the standard of living of the people would be bettered with higher wages, the city would benefit with greater revenue.

To solve all these problems, give greater impetus to civic administration, a completely de-centralized system of government must be had, Ald. Biggar concluded. Technical commissions of all sorts would have to be named to study individual problems. All expenditures suggested by these commissions would have to be passed by a centralized body, composed of the aldermen. Such a system, along the lines of a borough system, modified, would do the city much good, enable it to meet in a progressive and constructive way all problems facing it.

THE STAR 2 Dec. 1930.

Star. 30 Dec 1931

CENTRAL CONTROL OF CITY IS URGED

Former Mayor Recommends Adopting Borough System of Government

Further explanation and support of the borough system of city administration was given by ex-Mayor P. W. McLagan of Westmount who urged that Montreal adopt this method of city government in an address given today before members of the City Improvement League.

The meeting, held in the Windsor Hotel, was presided over by Armand Dupuis, president of the League, and attended by a group of leading citizens interested in securing a better form of administration for the city.

In opening his address Mr. McLagan explained that the borough system of city administration could be compared with the functioning of the Federal Government at Ottawa which dealt with affairs that properly applied to the whole country.

In the same way the borough system of administration properly dealt with matters which affected the whole city, such as traffic regulation.

TRAFFIC INCREASES.

"The inter-urban or inter-borough vehicular traffic nowadays," Mr. McLagan stated, "is increasing at a tremendous rate and does call for a common regulation. It also calls for the provision of main or trunk highways for the through movement of traffic, and that calls for common maintenance as well as common control. This rapid increase of population usually strains the capacity of existing drainage systems, especially where they serve more than one existing town or city as in Montreal. Presently the question of providing additional main sewers and more adequate and sanitary sewerage disposal become insistent, and inasmuch as these instruments of municipal service will give service to more than one municipality it follows that there should be some common authority to provide and control them.

"In addition there are public health services, fire and police protection.

These need not necessarily be brought under central executive control, but should be under central supervision as there would undoubtedly be danger to the whole community if one of the constituent towns would allow such services to become inefficient within itself.

"There are two ways in which such a supervising or controlling authority might be established. There is the old fashioned one of annexing unconditionally the suburban municipalities to the central city as wards, and there is the newer way of creating what will perhaps be best understood in Canada as a Federal System whereby an overruling authority would be created out of and above the several municipalities, charged with the management of those definite civic services and functions which are common to the whole community and are inter-urban in operation. This in principle is the Borough System. It is also called the Regional System.

CENTRAL CONTROL

"The first or centralized method is sometimes commended on the ground of theoretic efficiency and economy. There would be one set of superior directing officials instead of many, one spending authority instead of

many, one purchasing department instead of many. It has been found however, that the theories do not produce the expected results in practice when applied to large populations and areas.

"It has been found that efficiency decreases progressively as the unit of the population rises seriously over 100,000 or so. The responsible management at long distance cannot keep its touch upon operations continuously and effectively, and there follows inefficiency and waste. Then the larger the area and population the smaller must be the influence and interest of the individual citizen in civic affairs.

"Popular interest declines in direct proportion to the distance that the government is removed from the people and that is an irreparable loss in all democratic governments. It is most desirable to enlist in the public services the full sentiment of local patriotism, and to create great metropolitan cities regardless of this principle is to court civic indifference and disaster.

"Upon such grounds as these practically all modern students of municipal government have condemned unconditional annexations of independent urban areas into one centralized whole and have turned with intelligent hope to the federal principle (or as it is more often called the Borough System), for the solution of the problem of the government of large metropolitan areas. Under such a system it is quite possible to create a regional or district or county government of limited powers, whilst leaving in existence the already existing units of local government.

Mr. McLagan suggested that the Montreal Metropolitan Commission be used as a central body around which to build up the borough system. "We have already in existence and functioning," the speaker stated in concluding, "the root or kernel from which an efficient borough system adjusted to our needs might be evolved. I mean the Metropolitan Commission.

"It was established to provide one element of a borough system then urgently required—the control of and help in the finances of certain towns which had got into financial difficulties. We all know how efficiently it has functioned in that department. If its powers could be expanded as expediency arose to control such other metropolitan services, as I have already indicated, there is little doubt that it would work with equal efficiency."

MUNICIPAL GOVERNMENT REFORM.

The Property Owners' League is reported to contemplate asking the Quebec Legislature, at its next session, to take the initiative that local aldermen have rejected and amend the law of the Montreal city charter in a manner which will give to property owners the right to elect a majority of the members of the municipal Executive Committee. It is hardly likely that provincial legislators shall rush in where municipal aldermen hesitate to tread, and the proprietors who are seeking larger electoral powers seem to be convinced beforehand that their request, however favorably inclined members of the Legislative Assembly may be towards it, will not stir the legislators to take the direct action proposed. But if persisted in, the motion of the Property Owners' League can have one good effect. It will call timely attention to the fact that Montreal has overgrown the actual system of municipal administration and the discussion that will take place on the question of municipal reform may lead to the joining of the issue concerning adoption of the borough or regional system of government for the city and suburban areas.

Traffic conditions are such that already means have had to be devised for extending the main arteries of the city and providing more open boulevards into the suburbs. The trans-island boulevard project is of immediate concern to city property owners. They properly object to being taxed for the entire cost of this and kindred works. When a system of trunk sewers is constructed according to plans, suburban municipalities will benefit by the use of the sewers as an adjunct of their own sewage disposal systems. Another development it is hoped soon to carry out will see the Island of Montreal made into one unit for public health work. Realization that progressive metropolitan works of this kind will entail huge expenditures on the part of the city authorities has led to insistent demands for more concentrated consideration being given to the adoption of a borough system, because such system would provide an equitable means of raising money for public works designed to immediately serve the joint interests of city and suburbs; and as fast as the suburbs grow the principle of the borough system is elastic enough to spread with them until, as the needs demanded, it could be stretched to efficiently co-ordinate the whole Island of Montreal under the administration of a central or metropolitan council having jurisdiction over interurban services comprising highways and transit, police and fire protection, public health, trunk sewers, waterworks and town planning. Local autonomy would be maintained through grouping the present wards of the city into a number of boroughs and changing the status of the outlying communities into that of boroughs, each administering its local affairs under a mayor and council and each electing its own representative to the central or metropolitan board, the president of which would be mayor of Greater Montreal.

It has become an axiom that Montreal's best government has always been "the one it has not got." Changes in systems have taken place approximately every ten years. The city has tried in turn government by aldermanic committees, a board of control, an administrative commission and now an executive committee which can borrow and spend money practically without limit and with little control, while the aldermanic council's principal function is to argue on matters over which it has no jurisdiction. Meanwhile, municipal works are extending their benefits beyond the

city limits to the whole metropolitan area. Montreal proprietors object to be levied upon for the entire costs of interurban works and urge that the outside municipalities shall pay their share. But as there can be no taxation without representation, it is felt by many that another change in civic government needs to be devised as to provide for some form of central government having jurisdiction over the whole metropolitan territory. Centralization by annexation of the outstanding municipalities is not likely to be agreed to. Public opinion is therefore being slowly moulded to the idea of accepting the borough system, as outlined above, as an alternative which will give the best promise of efficient local government. It is well that the system should be thoroughly understood and fully discussed. Even if it is then concluded that it will best respond to the changed, and changing, needs of the metropolis, its efficiency will depend, just as much as all other systems have depended, upon the character and ability and integrity of the men chosen to administer it. The responsibility for good government will always fall back upon the electors.

TWELVE BOROUGHS ARE SUGGESTED IN J.A.A. LECLAIR PLAN

Gazette

Former Verdun Mayor Gives

Chambre de Commerce

Outline of Project

10 nov. 1932

AUTONOMY PRESERVED

Each Division to Have Five
Aldermen and Mayor Who
Would Elect
Mayor

By the project of a borough system for Greater Montreal, submitted to the meeting of the Chambre de Commerce yesterday afternoon by J. A. A. Leclair, former mayor of Verdun, Montreal and adjoining municipalities would be divided up into twelve boroughs, each electing a council of five aldermen and a mayor. These seventy-two aldermen and mayors would choose the mayor of Montreal. Further, each council would select one of its members to form the metropolitan board of twelve members, having general supervising powers, including the control of loan or capital expenditure, which would leave local autonomy to each borough as regards the collection and the expenditure of funds from general revenue, and the management of local affairs.

The territory to be included in the whole district would be practically the same as that now under the jurisdiction of the Metropolitan Commission, which having nothing to do would disappear. As will be noted one of the features of the project is that the election of mayor of Montreal would be no longer by a popular vote. In grouping his boroughs Mr. Leclair declared he had endeavored to select those localities which would have common interests.

Mr. Leclair who was introduced by L. J. Tarte, who presided said in part:

"Larger cities than ours have had to face and some of them are still facing the same problems that we have to solve ourselves; research in this respect by prominent economists have resulted in two schools of thought: Extreme centralization or decentralization, and here may I be permitted to say that, after several years of study with some of my 'conféres,' mayors of suburban municipalities, Messrs. Beaubien, McLaran and Ballantyne, we have reached the conclusion that decentralization of administration and government is the best adaptable form of government for the territory of Greater Montreal, undoubtedly and without restriction, as long as it is possible for Westmount, Outremont, Verdun, Lasalle, Lachine and all other self-sustaining and well-administered municipalities to remain as separate identities in Greater Montreal, the better for them all, but

and in this I am expressing my own opinion, if a time has to come that Greater Montreal shall be established and that the population and value of Montreal has to be shown and advertised as it really is, then I say the best form of government for the territory covered by Greater Montreal, that is for the present time, from Dorval to the eastern limits of the island, except the farming district situated at the northeast of the island, is the borough system of government."

12 PROPOSED BOROUGHS.

"Following what I told you before, I have endeavored, as much as possible, to form homogeneous and characteristic divisions of boroughs. Take for instance that portion of Montreal situated between the south of Lachine Canal and the River St. Lawrence and Verdun and Town of Lasalle, you have here a district mostly all residential of working men or small salaried office men or clerks, with a few factories; this section could well form a borough because the needs of all parts of this section are the same and the population is practically of the same character.

"Now if you take the section including Montreal West, Notre Dame de Grace, Westmount, part of Cote St. Luc, Hampstead and that part of Montreal between the Mount Royal Park and the C.P.R. tracks, down to Mountain street, you have again a strictly residential district de luxe, with its own ambition for exclusiveness and distinct character.

"Again if you take the section of Montreal below Mount Royal avenue, from Mountain street to Pie IX, boulevard, down to the harbor, you have here the business section of Montreal, though there are residential parts in this section, but after all it is impossible to have a borough for every block or little group.

"I also suggest a section or borough comprising what used to be St. Henry, Ste. Cunegonde and the space between the Lachine Canal and the C.P.R. tracks down to McGill street.

"Another borough may include Outremont, Model City, Cote des Neiges and part of Montreal to Park avenue from Mount Royal avenue to Cremazie road. Here again you will have a strictly residential district with its special character which should be safeguarded for all time.

"Now another Borough may be composed of town St. Pierre, Lachine, Dorval and part of the parish of St. Laurent, here you have a manufacturing and residential district of moderate ambition but of uniform needs and where good civic spirit must also be preserved.

"Another Borough may be limited by Park avenue, Mount Royal, Cremazie Road and include Rosemount Ward.

"Another one may be composed of the town of St. Laurent, Cartierville and the part of the city of Montreal, west of Park avenue or St. Lawrence boulevard from Cremazie road to Guin boulevard.

"East of C.P.R. tracks to town of Montreal North and town of St. Michel between Cremazie Road and Back River may form another Borough.

"The town of St. Michel and Montreal North to which may be added later the town of St. Leonard de Port Maurice may also form a Borough having a special residential future.

"From Pie IX Boulevard to St. Jean de Dieu between Rosemount and the River St. Lawrence may form another Borough being a mixed manufacturing and residential district.

"East of St. Jean de Dieu between the parish of St. Leonard de Port Maurice and River to Bout de l'île may be another good Borough including the Eastern part of Mercier Ward, the town of Montreal East and Pointe aux Trembles.

POWERS OF COUNCILS.

"What shall be the powers and prerogatives of the Borough Councils and the Metropolitan Council? The answer to this question is this: Leave to each Borough and borough council its full autonomy for all things and services which is of local interest to itself and give to the Metropolitan Council control and power over all public services or improvements which are identical, absolutely necessary and of a common interest to all the territory included in Greater Montreal. Opinions as to where the distinction between what is of general or local interest should commence and finish may vary and it is only after long, attentive and careful consideration that the exact distinction should be made, as a start, may I offer to you my opinion on what should be the respective powers and prerogatives of the two bodies, the Boroughs and the Metropolitan Council, to illustrate my theory I have prepared the chart now before you.

Mr. Leclair went on to say that these powers include the valuation of properties for assessment purposes, the collection of all taxes, the enforcement of by-laws on good order, licenses, building regulations, to prohibit or regulate theatres, to pave streets and sidewalks, to collect garbage, to provide street lighting, and control the police force, whose authority is not to conflict with the metropolitan police.

Mr. Leclair also suggested that the powers of the metropolitan or central council be as follows:

"Revision of Borough valuation for contribution purposes to Metropolitan Council only.

"Assessment of cost on boroughs for maintenance of Metropolitan services and administration.

"Making and enforcing by-laws necessary for and building and maintenance of the following public services:

General health and hygiene; trunk thoroughfares and boulevards; tramways, bus and transportation services; Maisonneuve, Mont-Royal, St. Helene Island Parks or other Metropolitan parks and playgrounds; the Harbor and railways services; hospitalization and charities; insane and contagious hospitals; burial and cremation; Metropolitan police and fire departments; water-works and water supply; trunk sewers department; disposal of garbage and incineration; snow removal and cleaning of main thoroughfares.

"The controlling, approving, revising or rejecting of all Boroughs loan by-laws or capital expenditure budgets.

"The issuing or selling of Borough or Metropolitan loan bonds or debentures.

"The temporary financing of Boroughs."

A short discussion followed after which J. Daoust thanked the speaker, and moved, and it was resolved, to refer the project to the committee on municipal affairs for study and report.

Last evening Mr. Leclair outlined the borough system to members of the Mount Royal Ward Citizens' Association. Appreciative comments were added by Joseph Gauthier and others.

Systeme d'arrondissements

et systeme confederatif

M. Maurice Cabias, dans une declaration, expose les deux systemes qu'on preconise pour l'administration de l'ile de Montreal et se prononce en faveur d'un systeme mitige entre le regime confederatif et le regime d'arrondissements 10 janvier 1933

M. Maurice Cabias, president de l'executif municipal, nous fait tenir la declaration suivante sur les projets de gouvernement metropolitain.

Je dois avouer que depuis mon entree a l'Hotel de Ville, il y a douze ans, je me suis particulierement interesse a la question. Depuis, l'execution municipale a acquis comme objectif, pour l'ile de Montreal, de faire de la ville, non seulement un lieu de residence, mais un lieu de travail.

Comme nous sommes en l'an 1933, nous verrons sans doute renaître les discussions sur le régime administratif idéal. L'histoire de Montreal nous apprend en effet qu'à chaque decade des mouvements d'opinion se font pour reculer ou avancer les limites de la ville.

En 1921, l'heure serait donc venue de discuter les deficiences du régime actuel.

On me permettra toutefois de le rappeler: il est toujours trouve que la meilleure forme de gouvernement que la ville de Montreal peut avoir, c'est le système qui n'a pas encore été adopté. Mais je me borne aujourd'hui a l'étude du gouvernement metropolitain de l'ile de Montreal.

Personnellement, je ne crois pas que le régime d'administration par un comité executif pour la ville de Montreal soit le plus avantageux. Je ne suis pas convaincu que ce régime de gouvernement soit le meilleur.

En somme, le comité executif est une chose qui n'a été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

Deux systemes

Comment pourrait-on établir le gouvernement metropolitain? Deux écoles se partagent l'opinion publique sur cette grave question. Nous avons tous entendu parler d'arrondissements. D'autre part, on nous a exposé tout récemment un autre système que l'on pourrait appeler "confédératif".

Sous le régime d'arrondissements, l'ile de Montreal serait divisée en sections dont certaines se grouperaient pour former des municipalités voisines. Chaque arrondissement administré par un maire et des échevins nommerait des délégués à un conseil central qui déciderait des questions d'un caractère nettement metropolitain: service de police, protection contre les incendies, hygiène, aqueduc, systèmes d'égoûts, etc. Les affaires purement locales resteraient du ressort des arrondissements locaux.

Sous le régime confédératif, chaque municipalité de l'ile partagerait son identité propre actuelle, mais des délégués seraient envoyés à un conseil central chargé de régler les questions metropolitaines dont nous venons de parler. On a même suggéré que la commission metropolitaine pourrait former le noyau du conseil central confédératif.

Les deux régimes précédents tendent au même but: le contrôle metropolitain des questions métropolitaines et le contrôle des affaires locales. Haste maintenant à savoir lequel des deux systèmes s'adapterait aux circonstances présentes avec le plus de facilité et le moins d'ennuis, en nous rappelant toujours que le bon citoyen n'a l'idéal serait évidemment d'adopter le système qui offrirait le plus de garanties susceptibles de s'adapter au gouvernement metropolitain.

Les municipalités de l'ile

L'ile de Montreal possède la Commission metropolitaine dont l'existence remonte déjà à douze années. La ville de Montreal en fait partie bien qu'elle ne soit pas soumise à sa juridiction. Les autres villes et cités qui en font partie sont: Westmount, Outremont, Verdun, Lachine, Ville Saint-Pierre, Ville Saint-Hubert, Hampstead, Ville Saint-Laurent, Mont-Royal, Montréal-Ouest, Montréal-Nord, Saint-Michel, Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et Laval de Montreal. La Commission contrôle les finances de ces municipalités.

L'ensemble de ces municipalités représente, je crois, une division assez juste de toute l'ile de Montreal. Il reste un groupe de municipalités situées sur les rives du lac Saint-Louis, en dehors de la juridiction de la Commission. La population croît, en règle générale, que les pouvoirs de la Commission métropolitaine sont limités strictement au domaine de la finance. Voici cependant ce que dit la clause suivante de la loi qui régit la Commission:

"Toute municipalité située sur l'ile de Montreal, devra, avant de procéder à la fermeture, le dédoublement ou la construction d'un chemin public ou la construction d'égoûts et de conduites d'eau, soumettre son projet, accompagné des plans qui s'y rapportent, à la Commission et obtenir son approbation."

Le Devoir, 10 janvier 1933

Systeme d'arrondissements

et systeme confederatif

M. Maurice Cabias, dans une declaration, expose les deux systemes qu'on preconise pour l'administration de l'ile de Montreal et se prononce en faveur d'un systeme mitige entre le regime confederatif et le regime d'arrondissements 10 janvier 1933

M. Maurice Cabias, president de l'executif municipal, nous fait tenir la declaration suivante sur les projets de gouvernement metropolitain.

Je dois avouer que depuis mon entree a l'Hotel de Ville, il y a douze ans, je me suis particulierement interesse a la question. Depuis, l'execution municipale a acquis comme objectif, pour l'ile de Montreal, de faire de la ville, non seulement un lieu de residence, mais un lieu de travail.

Comme nous sommes en l'an 1933, nous verrons sans doute renaître les discussions sur le régime administratif idéal. L'histoire de Montreal nous apprend en effet qu'à chaque decade des mouvements d'opinion se font pour reculer ou avancer les limites de la ville.

En 1921, l'heure serait donc venue de discuter les deficiences du régime actuel.

On me permettra toutefois de le rappeler: il est toujours trouve que la meilleure forme de gouvernement que la ville de Montreal peut avoir, c'est le système qui n'a pas encore été adopté. Mais je me borne aujourd'hui a l'étude du gouvernement metropolitain de l'ile de Montreal.

Personnellement, je ne crois pas que le régime d'administration par un comité executif pour la ville de Montreal soit le plus avantageux. Je ne suis pas convaincu que ce régime de gouvernement soit le meilleur.

En somme, le comité executif est une chose qui n'a été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

Le Devoir, 10 janvier 1933

Systeme d'arrondissements

et systeme confederatif

M. Maurice Cabias, dans une declaration, expose les deux systemes qu'on preconise pour l'administration de l'ile de Montreal et se prononce en faveur d'un systeme mitige entre le regime confederatif et le regime d'arrondissements 10 janvier 1933

M. Maurice Cabias, president de l'executif municipal, nous fait tenir la declaration suivante sur les projets de gouvernement metropolitain.

Je dois avouer que depuis mon entree a l'Hotel de Ville, il y a douze ans, je me suis particulierement interesse a la question. Depuis, l'execution municipale a acquis comme objectif, pour l'ile de Montreal, de faire de la ville, non seulement un lieu de residence, mais un lieu de travail.

Comme nous sommes en l'an 1933, nous verrons sans doute renaître les discussions sur le régime administratif idéal. L'histoire de Montreal nous apprend en effet qu'à chaque decade des mouvements d'opinion se font pour reculer ou avancer les limites de la ville.

En 1921, l'heure serait donc venue de discuter les deficiences du régime actuel.

On me permettra toutefois de le rappeler: il est toujours trouve que la meilleure forme de gouvernement que la ville de Montreal peut avoir, c'est le système qui n'a pas encore été adopté. Mais je me borne aujourd'hui a l'étude du gouvernement metropolitain de l'ile de Montreal.

Personnellement, je ne crois pas que le régime d'administration par un comité executif pour la ville de Montreal soit le plus avantageux. Je ne suis pas convaincu que ce régime de gouvernement soit le meilleur.

En somme, le comité executif est une chose qui n'a été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

La suspension même du régime est une chose qui n'a pas été imaginée que par les hommes d'Etat. Elle n'a pas été inventée par les hommes d'Etat.

"La Commission pourra, par des procédures ou injonctions intentées en son nom, empêcher ou arrêter l'exécution de tels projets ou travaux qui n'auraient pas ainsi été approuvés par elle, avec dépens contre la municipalité en défaut."

Ce sont là des pouvoirs très étendus. Cette seule clause donne en effet à la Commission le contrôle sur le tracé des rues, les systèmes d'égout et d'aqueduc. Loin de moi de prétendre que la Commission métropolitaine possède actuellement tous les pouvoirs nécessaires pour constituer un conseil pour toute l'île de Montréal. Mais nous avons là les éléments principaux nécessaires pour constituer au moment voulu l'organisme légal approprié. Quelle législation faudrait-il édicter? Placer Montréal sous la juridiction de la Commission, étendre les pouvoirs de la Commission de façon à couvrir les services métropolitains; y adjoindre une commission d'urbanisme avec pouvoirs de déterminer le zonage et préparer le plan général pour le développement de toute l'île. Dès lors la Commission comme instrument d'administration est complète.

Resumons les méthodes par lesquelles les deux systèmes rivaux — système confédératif et système d'arrondissements — atteindraient aux mêmes fins.

Le système d'arrondissements abolirait les limites existantes des cités, détruirait l'identité propre à chaque municipalité et formerait un groupe d'arrondissements.

Le système confédératif maintiendrait les limites actuelles des cités, leur garderait leur identité municipale propre, bref, laisserait à la carte de Montréal l'aspect qu'elle présente aujourd'hui.

Serait-ce une bonne affaire?

Le résultat me paraît évident. Mais de nouveau, je pose la question: "Serait-ce une bonne affaire?" La réponse doit nous venir de deux directions: La cité de Montréal et les municipalités voisines de l'île. Le principal élément de succès dans une administration métropolitaine est l'harmonie parfaite.

Elle ne peut régner que si les parties intéressées s'entendent très bien. Je comprends que le jour viendra où certaines municipalités indépendantes de moindre importance dans l'île pourront trouver de meilleur compte et plus avantageux de s'unir pour former des centres plus grands. Mais, puisque leurs propres taxes locales seront d'abord affectées, c'est là entièrement leur affaire.

On me pardonnera si j'étudie ce problème du point de vue finances. On nous a beaucoup parlé de la supériorité d'un gouvernement forme par des districts homogènes mais autonomes dans les questions purement locales. Qu'on me permette alors de demander quel système serait supérieur à l'autonomie des quartiers telle qu'elle existe à Montréal? Quel est l'échevin qui n'a pas le contrôle entier des règlements de construction dans son quartier, l'échevin dont on ignore la volonté sur des questions qui affectent uniquement ses électeurs, du moins depuis les derniers sept mois?

Mais que retirerait la cité de Montréal d'une administration métropolitaine du point de vue financier. Si l'administration métropolitaine signifie un allègement au fardeau du contribuable montréalais et une plus large répartition du coût des travaux très dispendieux, exécutés dans la cité pour le bénéfice de régions qui dépassent les limites de la cité, alors j'opte tout de suite pour l'administration métropolitaine. Qu'on me permette quelques questions pour illustrer ce que j'entends par une répartition plus large dans les frais d'entreprise.

Y a-t-il une raison pour que la cité de Montréal, seule, dépense annuellement des milliers de dollars pour l'entretien de la rue Sherbrooke, alors que cette artère sert à toute l'île de Montréal? Pourquoi Montréal, seule, doit-elle payer tout le coût d'entretien de la rue Notre-Dame, tout le coût d'expropriation de la rue Dorchester, au prix de \$1,300,000, tout le coût de l'ouverture du chemin de la Reine-Marie, jusqu'aux limites de Hampstead, pour l'ouverture du chemin qui relie le boulevard Westmount directement à l'ouest de Montréal et avec Montréal-Est, pour l'amélioration de l'avenue Western jusqu'aux limites de Montréal-Ouest, les améliorations de l'avenue Newman jusque sur les limites de ville LaSalle, les expropriations de la partie est qui rapprochent les municipalités du nord et de l'est de l'île, du centre et des marchés de la métropole?

Montréal doit-elle supporter, seule, le coût de ces travaux, alors que le coût des égouts collecteurs actuellement en voie de construction sera défrayé, en vertu d'un arrêt des tribunaux, par la cité de Montréal et neuf autres municipalités? Encore une fois si l'administration métropolitaine signifie un allègement au fardeau du contribuable et sa répartition sur d'autres parties de l'île qui en bénéficient et qui ne paient rien à l'heure actuelle, alors je dis: "Ayons une administration métropolitaine".

Mais il convient de se demander si les autres municipalités de l'île réclament cette administration métropolitaine.

Je ne suis peut-être pas plus qualifié que n'importe qui pour exprimer une opinion, mais j'ai siégé pendant cinq ans à la présidence de la Commission métropolitaine avec les maires de Westmount, Outremont, Montréal-Ouest, Lachine, Verdun; or, jamais je n'ai entendu une seule parole qui indique que ces cités aient d'autres aspirations que de continuer à diriger leurs propres destinées. En dehors des municipalités placées sous l'égide de la Commission, que voyons-nous? Tout ce que je puis affirmer, c'est que depuis douze ans, les municipalités de la rive du lac Saint-Louis avaient droit de faire partie de la Commission. Or aucune ne s'est prévalu de ce droit. Nous ne pouvons, je crois, ignorer de pareils faits qui ont leur importance dans tout projet d'administration métropolitaine.

Quelle leçon devons-nous tirer de tout cela?

L'opinion de M. Gábias

Si l'on me demandait mon opinion sans détours sur un projet de gouvernement métropolitain pour l'île de Montréal, j'opterais pour un système mitigé entre le régime confédératif et le système d'arrondissements.

Il se résumerait aux grandes lignes suivantes:

Chaque municipalité garderait son identité propre.

Les pouvoirs de la Commission métropolitaine seraient étendus pour permettre le contrôle sur toute question d'un caractère métropolitain. Mais on devrait réduire au strict minimum les activités sous contrôle métropolitain, de façon à laisser à chaque communauté le maximum de liberté dans ses initiatives et développement locaux et individuels.

Hâtons-nous avec une sage lenteur.

Nous sommes encore en pleine crise et il ne faut pas oublier que l'île de Montréal n'est pas composée entièrement de municipalités comme Westmount et Outremont. Il existe aussi des municipalités admirablement administrées mais dans une situation moins fortunée.

Le moment est-il propice pour leur imposer les obligations métropolitaines? Demandez-le à Verdun, cette cité si intéressante que l'on pourrait appeler le Westmount des ouvriers; demandez à Verdun si elle consentirait à l'heure présente, à assumer de nouvelles obligations, alors qu'elle lutte si vaillamment pour soulager le fardeau du chômage? Est-ce que Montréal bénéficierait actuellement de l'instauration d'un système métropolitain? Les difficultés financières, et elles se produiraient certainement, compliqueraient davantage la situation. Que gagnerait Montréal avec des associés affaiblis dans une entreprise métropolitaine?

L'avis des banquiers

Si jamais le projet, soit aujourd'hui, soit demain, était mis sérieusement de l'avant, je suis certain que la cité de Montréal demanderait un rapport spécial à ses banquiers sur l'aspect financier de la proposition. Toute législation dans ce domaine devrait rester très élastique quant à la date de la mise en vigueur. Et j'ajouterais, qu'à mon avis, ceux qui ont financé l'île de Montréal devraient avoir beaucoup à dire sur cette question. La crise économique est trop grave en ce moment pour que nous permettions un autre bouleversement artificiel de la stabilité financière.

Je comprends que ce moyen terme manque d'action. Pourquoi je le favorise? Parce que je suis pour le progrès véritable et non pour celui qui consiste à faire un pas en avant pour en faire deux en arrière. Je ne puis oublier non plus que la majorité de notre population est opposée à tout changement radical.

Nos gens aiment à réfléchir, examiner et peser avant de décider. Ils préfèrent laisser l'évolution suivre son cours naturel avec l'appui raisonné d'une saine législation. Et j'ajouterais:

Les régimes ne valent pas mieux que les hommes qui les dirigent.

CABIAS DISCUSSES BOROUGH SYSTEM

16 JANUARY 1933
Favors Middle Course For
Government of Island
Municipalities

The extension of some of the powers of the Metropolitan Commission to embrace some aspects of the



Ald. J. M. Gabias
Chairman

borough system of government for the island of Montreal, retention of full autonomy in local matters and the individuality of existing cities, towns and villages, and a general town planning system which would ensure the uniform growth and logical development of all sections were advocated today by Ald. J. M. Gabias, M.L.A., chairman of the City Executive Committee, in a paper which he prepared at his home, where he is still confined through illness.

Ald. Gabias had been asked by several public bodies this fall to deliver an address on his interpretation of the borough system of government. Taken ill in the late autumn he has nevertheless prepared the address which he publishes today.

A MIDDLE COURSE

In the opinion of the chairman neither the borough system nor the confederation system of island government would be ideal. He does not favor wholesale annexations with consequent gerrymandering of city and town boundaries. Neither does he agree with those who want a borough composed of all existing corporations which would compel all cities and towns to merge under one general head.

He prefers a middle course between the two. His idea would be to extend the powers of the Metropolitan Commission, if need be, pointing out that already this board has very wide powers.

He would make membership in the central organization purely voluntary and he would retain the powers of each city and town over local finances and public affairs.

The Metropolitan Commission, according to the ideas submitted, would control some major public works and town planning in general.

Following is the text of Ald. Gabias' paper in part:

METROPOLITAN ASPECT

"My desire is to deal more with the metropolitan aspect of government on the island of Montreal. With the City only I will not deal further

than to say that I cannot agree with those who hold that Montreal is now too big for an Executive Committee and ward aldermen. The Executive Committee system is the cabinet system of government which has not been replaced by the 3,000,000 of the Province of Quebec, the 10,000,000 of the Dominion of Canada, the 130,000,000 of the United States; nor even under the dictatorship of Mussolini. Its elasticity is one of its virtues. That system gave financial surpluses to Montreal for the first nine years of its existence, while maintaining the same general level of taxation. The same system now is standing its ground under the greatest possible economic stress. The record of a period of years must mean something; and no system can justifiably be condemned because of unwise application during a short while.

"Metropolitan government has today become something more than an idea to block annexations. It has thrust forward on its own accord through pressure of public problems consequent upon growth of popula-

tion, extension of public improvements, general acceptance of the view that no city can live unto itself. How might it be achieved?

TWO IDEAS

"Two schools of thought exist locally. We have heard very able presentation of the case for the borough system. And we recently heard public advocacy of what might be termed the 'confederation system.'

"Under the borough system Montreal would be cut up piecemeal, some sections grouped with surrounding municipalities to form boroughs each administered by a mayor and aldermen, each naming delegates to a central council which would decide metropolitan affairs, police and fire protection, hygiene, water supply, trunk sewer service, and parks. Purely local affairs would be left to the boroughs.

"Under the confederation system, each municipality on the island would retain its identity as it stands today, but delegates would be appointed to a central council designed to deal with metropolitan business as outlined above. The suggestion has been made that the Metropolitan Commission could form the nucleus of the central council under this system.

"Both borough and confederation systems arrive at the same place; metropolitan control of metropolitan business, and local control of local business. It now becomes a question which system might be adopted with the greatest facility and least upheaval, always bearing in mind that the good citizen is interested in nothing but good business. Before proceeding further, it might be well to examine what the island of Montreal already has in the way of machinery that could be adapted to metropolitan government.

METROPOLITAN COMMISSION.

"It has the Metropolitan Commission, now almost 12 years old. Montreal is a member, though not subject to commission jurisdiction. Other members are Westmount, Outremont, Verdun, Lachine, Ville St. Pierre, Ville LaSalle, Hampstead, Ville St. Laurent, Mount Royal, Montreal West, Montreal North, St. Michel, Montreal East, Pointe aux Trembles. Finances of those member municipalities are supervised by the Commission.

"That list of communities, I think, represents a pretty fair cross-section of the whole island. A string of lakeshore municipalities has not become Commission members.

"Now the powers of the Metropolitan Commission, are popularly thought to be limited to finance. Listen to this clause in the Commission Act: 'Every municipality situated on the island of Montreal with the exception of the city of Montreal, must, before decreeing the opening, diversion, or closing of a street or public highway, or the construction of sewers or water mains, submit its project, accompanied by the requisite plans, to the Commission and obtain the Commission's approval.'

"The Commission may, through injunction proceedings instituted in its name, delay or stop the execution of such projects or works as have not been approved by it, costs to be charged against the municipality at fault."

"Those are wide powers. Control over street layout, control over sewer and aqueduct system, are given to the Commission by that single clause. The foundation is there for erecting the legislative structure desired. Bring Montreal under the jurisdiction of the Commission, extend the Commission's powers to cover metropolitan services; add a town planning body with zoning powers, furnish the general plan for development of the whole island and the Commission, as an administrative instrument, is complete.

"Let us sum up the methods by which the rival systems—borough and confederation—would attain the same end.

GROUP OF BOROUGHS

"The borough system would break down existing city limits, destroy civic identities, create a group of boroughs.

"The confederation system would maintain existing city limits, preserve civic identities, leave the general aspect of the island map as it is today.

"The first element of success in a metropolitan government would be complete harmony, and it could hardly be attempted unless the parties affected saw eye to eye. I conceive that the day may arrive when some of the smaller, independent municipalities on the island may find it cheaper and more advantageous for their own purposes to merge into larger communities. But, since their local taxes primarily would be affected that is wholly their business.

"Much has been heard of the superiority in government that would arise from homogeneous districts having autonomy in purely local affairs. On that point, allow me to ask what could be superior to the ward autonomy now existing in Montreal? Show me the alderman who has not complete control of the building by-laws of his ward, for instance; or who has been overruled on questions wholly affecting his electors—at least in the past seven months.

"But—from the financial angle—what is there in metropolitan government for the city of Montreal? Were it to mean relief and wider distribution of the cost of many expensive works undertaken in the city for the benefit of areas larger than the city alone, then I would be for metropolitan government immediately. Let me illustrate.

COST OF STREET

Is there any reason why Montreal alone should spend thousands of dollars annually in maintaining Sherbrooke street, an artery used by the entire island? What of Notre Dame street? What about expropriations just as useful to people outside Montreal as inside the city like Dorchester street, expropriated at a cost of \$1,300,000?

"Consider the opening of Queen Mary Road to the limits of Hampstead; the opening of a road connecting Westmount boulevard with the west end of Montreal and Montreal West; the improvement of Western avenue to Montreal West limits; Newman avenue improvements up to Ville LaSalle; expropriations placing communities in the north and east of the island hours nearer the heart of the metropolis. Should the cost of those works fall on Montreal alone, any more than costs of trunk sewers now building which, by court order, are to be met by Montreal and nine other municipalities? If metropolitan government means unloading of public works charges immediately, in some measure, on other sections of the island which benefit by them and pay nothing at present, then let us have metropolitan government.

NOT WANTED

"But are other island municipalities clamoring for metropolitan government? For five years I sat on the Metropolitan Commission with mayors of Westmount, Outremont, Montreal West, Lachine, Verdun and never did I hear one single word to indicate that those cities have any ideal other than to be left alone. For twelve years Lakeshore municipalities have had the right to become Commission members, and not one has stirred.

"If my frank opinion were asked I would advocate a middle course between borough and confederation systems. That course might be traced in this way:

"Let every municipality retain its identity.

"Extend the powers of the Metropolitan Commission to allow control of metropolitan business, but—

"Reduce to the minimum the activities to be brought under metropolitan control so as to leave each community the maximum in local and individual effort and development.

"Obtain a report from bankers on the financial aspect of any such proposal."

GABIAS SUGGESTS MIDDLE COURSE IN CIVIC GOVERNMENT

11 Janv. — 1933
Weighs Relative Merits of
Confederation and Bor-
ough Systems

"HANDS OFF MONTREAL"

Leave Each Municipality as
It Is—But Enlarge Metro-
politan Commission,
Is Advice

"Hands off Montreal!"

This was the feature of a formal statement on metropolitan government for the island of Montreal issued yesterday in behalf of Ald. J. Maurice Gabias, chairman of the Executive Committee, and for five years chairman of the Metropolitan Commission.

Ald. Gabias' statement was a rebuff to those who dream of a borough system which would slice up the metropolis and do a little adding and subtracting here and there. Ald. Gabias is for metropolitan government of metropolitan affairs. But it is his opinion that the best way to get it is to leave each municipality as it is, and enlarge the Metropolitan Commission to receive delegates from those municipalities.

He appreciates that smaller communities on the island may find it cheaper and more beneficial themselves to merge into larger municipalities and that would not interfere with the metropolitan plan he terms "confederative."

Finally, the alderman wonders whether many of the small municipalities are at this time financially able to bear the burden of metropolitan government, for he notes that the island is not made up entirely of Westmounts and Outremonts. And he would not touch any metropolitan system unless it be with absolute harmony among all elements; his statement showing he is strongly impressed with the arguments of those who hold that local autonomy means something.

Here is the Gabias' statement: "The best form of local government for the island of Montreal, is a subject which has particularly interested me ever since I entered the City Hall twelve years ago, and the experience I gained as president of the Metropolitan Commission and as an alderman, both inside and outside the Executive Committee has only intensified that interest.

CHANGES EVERY DECADE.

"This being the year 1933, debate over the best form of local government is to be expected. Municipal history of Montreal shows that changes in the form of government have been advocated on an average every ten years. The Executive Committee system having become effective in 1921, the moment is ripe to talk defects in local government. One thing I would remind you, it has always been the case that the best government Montreal could have is the system it has not yet adopted.

"My desire is to deal more with the metropolitan aspect of government on the island of Montreal. Bound up with that, of course, is

government of the city of Montreal. With the city only I will not deal further than to say that I am not yet prepared to condemn the Executive Committee system. I cannot agree with those who hold that Montreal is now too big for an Executive Committee and ward aldermen. The Executive Committee system, after all, is nothing but the cabinet system of government which has not been replaced by the 3,000,000 of the province of Quebec, the 10,000,000 of the Dominion of Canada, the 130,000,000 of the United States; nor even under the dictatorship of a Musso-

lini. Its elasticity is one of its virtues, in my opinion. That system gave financial surpluses to Montreal for the first nine years of its existence, while maintaining the same general level of taxation. I venture the view that the same system now is standing its ground under the greatest possible economic stress. The record of a period of years must mean something; and no system can justifiably be condemned because of unwise application during a short while. Not that details concerning government of the city of Montreal are beyond improvement; ward redistribution and other features may invite attention. But, on the whole, I think the system we have today is the soundest, the most stable, and best in producing results that Montreal has had. In approaching proposals for change we must, I submit, be very careful to visualize true progress—nothing else.

"On the subject of metropolitan government for the island, as a citizen and as public servant, I am struck by one question: 'Would this be good business?'"

"We should first determine the local origins of the metropolitan idea. Cast your minds back ten years or so. Do you still hear one voice in particular clamoring that the moment had come for Montreal to annex everything in sight? Do you recall, even, the suggestion that the island of Montreal should become the tenth province of Canada?"

ANNEXATION SURGE.

"In the face of what looked to be an annexation surge, some of the surrounding municipalities became alarmed. Westmount did not want to be annexed; neither did Outremont; nor Verdun. And, emerging from those circumstances, came the view of some people that the lesser evil appeared to be the borough system. But, while that system was widely accepted as an effective foil to wholesale annexations, I never found anyone from surrounding municipalities such as Westmount, Outremont, Montreal West, or Verdun who would not really have preferred that his home town should be left severely alone, with its distinctive origin. Its development plans, its reputation among Canadian municipalities.

The provincial government appointed a commission to study the borough system. Its president died before preliminaries were completed and the commission fell into desuetude. Nevertheless, public-spirited citizens and organizations have proceeded with study, some with advocacy, of the borough system as the ideal plan for local government on the island. Tied to the project has been the demand for a town planning commission to regulate development of the island on orderly and effective urban lines.

"Where do we stand today?"

"The annexation bogey is dead. Montreal does not want to annex its neighbors any more than those neighbors want to be annexed. Montreal has enough problems of its own—many of them arising directly from the wholesale annexations of 1905-1910. Nobody talks annexation any more.

"Metropolitan government, meanwhile, has become something more than an idea to block annexations. It has thrust forward on its own accord through pressure of public problems consequent upon growth of population, extension of public improvements, general acceptance of the view that no city can live unto itself.

"How might metropolitan government be achieved?"

"Two schools of thought seem to exist locally. We have heard very able presentation of the case for the borough system. And we recently heard public advocacy of what might be termed the confederation system.

"Under the borough system, Montreal would be cut up piecemeal, some sections grouped with surrounding municipalities to form boroughs, each administered by a mayor and aldermen, and each naming delegates to a central council which would decide metropolitan affairs which would embrace police and fire protection, hygiene, water supply, trunk sewer service and parks. Purely local affairs would be left to the boroughs.

"Under the confederation system, each municipality on the island would retain its identity as it stands today, but delegates would be named to a central council designed to deal with metropolitan business as outlined above. The suggestion has been made that the Metropolitan Commission could form the nucleus of the central council under this system.

TWO ALTERNATIVES.

"Both borough and confederation systems arrive at the same place; metropolitan control of metropolitan business, and local control of local business. It now becomes a question which system might be adopted with the greatest facility and least upheaval, always bearing in mind that the good citizen is interested in nothing but good business.

"If I understand good business at all, it entails reaching your object with the greatest economy of effort, legislation and change. Before proceeding further, therefore, it might be well to examine what the island of Montreal already has in the way of machinery that could be adopted to metropolitan government.

"It has the Metropolitan Commission, now almost twelve years old. Montreal is a member, though not subject to commission jurisdiction. Other members are Westmount, Outremont, Verdun, LaSalle, Ville St. Pierre, Ville LaSalle, Hampstead, Ville St. Laurent, Mount Royal, Montreal West, Montreal North, St. Michel, Montreal East, Pointe aux Trembles and Laval de Montreal. Finances of those member municipalities are supervised by the commission.

"That list of communities, I think, represents a pretty fair cross-section of the whole island. A number of lakeshore municipalities have not become commission members.

"Now the powers of the Metropolitan Commission are popularly thought to be limited to finance. Listen to this clause in the commission act: 'Every municipality situated on the island of Montreal, with the exception of the city of Montreal, must, before decreeing the opening, diversion, or closing of a street or public highway, or the construction of sewers or water mains, submit its project, accompanied by the requisite plans, to the commission and obtain the commission's approval.'

"The commission may, through injunction proceedings instituted in its name, delay or stop the execution of such projects or works as have not been approved by it, costs to be charged against the municipality at fault.

"Those are very wide powers. Control over street lay-out, control over sewer and aqueduct systems, are given to the commission by that single clause. Far be it from me to pretend that the Metropolitan Commission today has all powers necessary to become an island council. But the foundation is there for easily erecting the legislative structure desired at any time. What legislation would be needed? Bring Montreal under the

Jurisdiction of the commission, extend the commission's powers to cover metropolitan services; add a town planning body with zoning power; furnish the general plan for development of the whole island, and the commission, as an administrative instrument, is complete.

"Let us sum up the methods by which the rival systems—borough and confederation—would attain the same end.

EFFECT OF TWO SYSTEMS.

"The borough system would break down existing city limits, destroy civic identities, create a group of boroughs.

"The confederation system would maintain existing city limits, preserve civic identities, leave the general aspect of the island map as it is today.

"What could be achieved, I think, is now plain. May I once again put the question: 'Would this be good business?' The answer has to come from two main sources: inside the city of Montreal, and outside the city. The first element of success is a metropolitan government would be complete harmony, and it could hardly be attempted unless the parties affected saw eye to eye. I conceive that the day may arrive when some of the smaller, independent municipalities on the island may find it cheaper and more advantageous for their own purposes to merge into larger communities. But, since their local taxes primarily would be affected that is wholly their business.

"Forgive me if I attack this matter mainly from the financial angle. Much has been heard of the superiority in government that would arise from homogeneous districts having autonomy in purely local affairs. On that point, allow me to ask what could be superior to the ward autonomy now existing in Montreal? Show me the alderman who has not complete control of the building by-laws of his ward, for instance; and show me the alderman who has been overruled on questions wholly affecting his electors—at least in the past seven months.

"But—from the financial angle—what is there in metropolitan government for the city of Montreal? Were it to mean relief and wider distribution of the cost of many expensive works undertaken in the city for the benefit of areas larger than the city alone, then I would be for metropolitan government immediately. Let me ask a few questions to illustrate what I mean by wider distribution of costs.

"Is there any reason why Montreal alone should spend thousands of dollars annually in maintaining Shebrooke street, an artery used by the entire island? What of Notre Dame street? What about expropriations just as useful to people outside Montreal as inside the city? What of Dorchester street, expropriated at a cost of \$1,500,000?

"Consider the opening of Queen Mary road right up to the limits of Hampstead; the opening of a road connecting Westmount boulevard directly with the western end of Montreal and with Montreal West; the improvement of Western avenue to Montreal West limits; Newman avenue improvements up to the line of Ville LaSalle; east end expropriations placing communities in north and east of the island hours nearer the heart and markets of the metropolis. Should the cost of these works fall on Montreal alone, any more than costs of the trunk sewerage building which by court order, are to be met by Montreal and other municipalities? If metropolitan government means unloading of public works charges immediately, in some measure on other sections of the island benefiting by them and paying nothing

at present, then I say let us have metropolitan government.

"But are other island municipalities clamoring for metropolitan government?

"I may not be better qualified than anyone else to venture an opinion. But for five years I sat on the Metropolitan Commission with mayors of Westmount, Outremont, Montreal West, Lachine, Verdun, yet never did I hear one single word to indicate that those cities have any ideal other than to be left to their own destinies. Outside of the present scope of the Metropolitan Commission, what do we see? All I can say is that for twelve years Lakeshore municipalities have had the right to become Commission members. Not one Lakeshore municipality has stirred. We cannot, I submit, overlook such features which have a local bearing on any plan for metropolitan government.

SUGGESTS MIDDLE COURSE.

"What lesson is to be drawn from all this?

"If my frank opinion were asked on metropolitan government for the Island of Montreal, I would advocate a middle course between borough and confederation systems. That middle course might be traced in this wise:

"Let every municipality retain its identity.

"Extend the powers of the Metropolitan Commission to allow control of metropolitan business, but—

"Reduce to the minimum the activities to be brought under metropolitan control so as to leave each community the maximum in local and individual effort and development.

"Listen slowly.

"We are still in the midst of the crisis. We must never forget that the Island of Montreal is not composed entirely of Westmounts and Outremonts. Communities there are, admirably governed, more modest in circumstances. Is this the moment to impose metropolitan burdens on them? Put the question to Verdun, an excellent city, what might be called the workingman's Westmount; ask that community if it would care just now to assume any new burdens all the while it is steadily fighting to uphold the burden of local unemployment relief. With a metropolitan system in effect now, would Montreal really benefit? Financial difficulties—and they would arise, I am sure—would only complicate the situation, and what would Montreal gain from crippled partners in a metropolitan enterprise?

"If the project were seriously advanced at this time, or at any time for that matter, I firmly believe Montreal should demand a special report from bankers on the financial aspect of the proposal. Any legislation should be most elastic as to moment of application. Indeed, it is my opinion that it is the people who have financed the Island of Montreal who should have much to say on that point. Economic stress is almost too much these days; under no circumstances must we be parties to any further artificial derangement of financial stability.

"I appreciate the middle course appears to lack action. You may ask why I favor it. Because I am for true progress, not one step forward and two back; and I cannot overlook the fact that we have here a majority of people opposed to violent change, people who like to examine and weigh before they decide, people who tend rather toward allowing evolution its natural course, plus such sound assistance as may be lent by reasoned legislation.

"One thing more. No system is better than the men operating it."

BOROUGH SYSTEM'S ADVANTAGES URGED

Would Attract Men of Best
Type to Civic Admin-
istration

10 février 1933
LONDON SUCCESS CITED

Armand Mathieu, K.C., De-
livers CKAC Radio Address
on "The Borough System
Is Confederation"

One of the great advantages of the borough system is that it would attract men of the best type into the civic administration, Armand Mathieu, K.C., honorary secretary of the City Improvement League, stated in a radio address on "The Borough System Is Confederation" over Station CKAC last night.

In advocating the borough system for Montreal, Mr. Mathieu referred to its success in London. "The citizens of the British metropolis have found out after long experience and many experiments that metropolitan government cannot be carried on successfully under one centralized system, he stated, "but that the dual system is best, because it throws direct responsibility on each local community to do its full share in making the whole great. It harmonizes local interests with regional interests."

"What is commonly known as the great City of London,—the largest aggregation of taxpayers in the world," Mr. Mathieu explained, "is really composed of twenty-eight separate boroughs linked together by the London County Council for purposes of an inter-borough or inter-urban character. Each borough has its own administration, composed of a mayor and council which attends to all local affairs. And over all is the county council, composed of elected delegates from every part of the metropolitan area, whose duties, in addition to administering major public services—such as fire protection, main streets and sewers, town planning, public health and so on—include the supervising of all the public expenditures of the whole district."

WOULD PREVENT GRAFT.

In discussing the desirability of introducing this system into Montreal, Mr. Mathieu said: "One great advantage of the borough system is that as the members of the local councils would not receive fees—and the efficient financial control of the metropolitan council would prevent any possibility of money being made out of either the local or central administration in the way of graft—men of standing could then be induced to take a hand in the administration of their own communities."

Dr. E. Dubeau, vice-president of the City Improvement League, who introduced the speaker stated that the borough of confederation system should appeal to all French-Canadians. "Confederation is a term that is very dear to the hearts of all French-Canadians," he said, "not only because of the privileges it gives us as a people, but because of the responsibilities it places upon us as an integral part of the Dominion of Canada. Whilst we have the fullest autonomy within our own province, particularly in language and religion, we also take our place side by side with the people of the other provinces in the councils of the nation. And that same right which we French-Canadians enjoy in the Dominion, we extend to our English speaking fellow citizens living in the province—with very happy results. Confederation is a well balanced combination of local rights and privileges and federal responsibilities, and because the borough system is based on these essentials to good metropolitan government, I favor its adoption, for the district of Montreal."

Le Devoir 24 février 1933

Le système des arrondissements, déjà en vigueur

C'est lui que nous avons
dans tous les districts
24 février 1933

Me Armand Mathieu

Me Armand Mathieu, C. R., secrétaire de la ligue du progrès civique parlait hier soir au poste C K A C du système d'administration municipale par arrondissement, et démontrait que ce système est basé sur la confédération de comtés.

"Dans mes deux précédents discours à ce poste, a-t-il commencé, j'ai voulu vous faire voir les avantages de coordonner les municipalités et les quartiers qui forment le district métropolitain de Montréal, et je vous ai décrit les systèmes de Londres et de New-York.

"Mon but était de vous exposer que ces deux systèmes ne sont pas semblables bien qu'ils portent le même nom. Je voulais décrire une légende qui pouvait s'accréditer. Comme je vous l'ai dit, alors que le système de New-York est essentiellement bureaucratique et centralisateur, celui de Londres au contraire, est tout à fait démocratique et décentralisateur. Et c'est parce que le système de Londres se rattache à notre idée d'administration confédérative, si je puis dire, que nous le proposons pour Montréal.

"Aujourd'hui, je désire vous expliquer comment le système de Londres s'inspire, bien plus, est le même que celui du gouvernement provincial, notre province étant divisée en comtés. Et ce système s'adapte parfaitement à l'esprit, aux usages, aux coutumes de notre population.

"Avant 1840, cette province n'avait aucun gouvernement propre. Cette année-là, l'hon. D.-P. Papineau a fait adopter par le gouvernement de l'Union une loi par laquelle une autorité locale était constituée dans chaque paroisse du Bas-Canada. Et aujourd'hui, Québec compte 1,260 villages, paroisses et cantons, groupés sous 74 conseils de comtés.

"Notre système de gouvernement par comtés est basé sur le principe de "pas de taxation sans représentation" et il donne tellement satisfaction qu'on ne voudrait pas revenir aux jours d'avant 1840, alors que le travail était forcé de même que les taxes et que le peuple, cependant, n'était pas représenté.

"Nous pouvons affirmer que le code municipal du Québec, qui régit les comtés et les conseils de comtés, est tout à fait en accord avec le sentiment du peuple, qui a appris par l'Histoire, la valeur des institutions libres. Et, en passant, laissez-moi ajouter que notre code municipal est considéré par les autorités en la matière comme une des lois les plus justes et efficaces qui aient jamais été insérées dans les statuts.

"Selon le code municipal, le conseil de comté est formé des maires de toutes les municipalités du comté qui sont sujettes aux prescriptions du code. Les maires portent le titre de conseillers de comté et le président du conseil de comté s'appelle le préfet.

"Maintenant, dans mon discours de la semaine dernière, j'ai rappelé que d'après le système d'arrondissements, chaque conseil local aurait un nombre de représentants au conseil central proportionné à sa population et à son évaluation foncière. Et le maire

choisi par ces représentants serait le maire du Plus-Grand-Montréal. On peut voir ainsi que, dans la composition de la Commission métropolitaine que nous suggérons, le système d'arrondissements ressemble à nos conseils de comtés. En fait, c'est le même principe qui est à la base des deux.

"D'après le code municipal, tout territoire qui forme une municipalité urbaine ou rurale contribue à former le conseil de comté qui a son maire et ses conseillers. Les corporations ou municipalités qui jouissent de privilèges spéciaux en vertu de certaines lois n'en sont pas privées pour cela. Il est à noter que le code municipal conserve les anciens droits et privilèges.

"Maintenant, si l'on adoptait à Montréal le système d'administration par arrondissements, les arrondissements seraient formés des quartiers et municipalités qui constituent aujourd'hui le district métropolitain. Et chaque arrondissement aurait son maire et ses conseillers, tout comme les conseils locaux de comtés.

"Il est à noter que le code municipal ne limite pas arbitrairement le territoire des municipalités. Il en serait de même pour les arrondissements, car il ne faut pas intervenir dans le progrès et le développement normal d'un territoire donné. Or, notre système d'arrondissements, que nous proposons, n'intervient nullement dans les limites actuelles des municipalités. Et je puis ajouter que nous, de la Ligue du Progrès civique, pour le moment nous ne désirons pas que la Ville soit divisée en arrondissements, mais elle pourrait fort bien former un vaste arrondissement avec un délégué au conseil municipal central, proportionnée à sa population.

"Nous savons que, diviser la ville arbitrairement, sans égard aux usages et aux traditions, ce serait presque commettre un suicide, et contre le principe de la décentralisation, pour ne pas dire plus. Quand on a divisé la Ville de Londres en arrondissements, on a bien pris soin de ne pas intervenir, de ne rien changer aux noms déjà aimés et aux limites reconnues, et c'est un peu ce qui a assuré le succès du système.

Les taxes

"J'ai dit la semaine dernière que le devoir des arrondissements serait de faire le rôle d'évaluation et de perception et d'imposer et percevoir les taxes en conséquence. Et ces rôles d'évaluation seraient approuvés avant d'être en vigueur, par le Conseil métropolitain.

"Maintenant, les municipalités locales et les conseils de comtés ont les mêmes pouvoirs. Prenez, par exemple, les chemins. Le conseil de comté s'occupe des routes principales. De même que le conseil métropolitain aurait le devoir de veiller aux rues locales, pour ainsi dire. De même, on pourrait fort bien examiner le code, et voir que les conseils de comtés ont les mêmes droits et devoirs qu'aurait le conseil métropolitain, et ainsi des conseils locaux.

"En terminant, laissez-moi dire ceci: "Etant donné que notre système actuel d'administration par comtés donne satisfaction aux populations rurales, nous, Canadiens-Français, pouvons nous dire avec fierté que le système de Londres n'est pas nouveau pour nous, son principe basique était en pratique dans la province de Québec depuis plus de 90 ans. Et c'est parce que ce système est en vigueur et en honneur ici, c'est parce qu'il est en accord avec nos sentiments et nos traditions que nous suggérons qu'on l'adopte, avec, naturellement, les modifications qui s'imposent, et avec l'approbation de tous les intéressés.

L'administration de Londres semble un système idéal

Intéressante causerie de Me
Armand Mathieu à la
radio, samedi

Dans notre intérêt

Dans une causerie au poste CKAC, samedi soir, Me Armand Mathieu, C.R., secrétaire de la Ligue du progrès civique, citait en exemple d'administration municipale les arrondissements de Londres.

Dans mes discours précédents, dit-il, en discutant du meilleur système d'administration qui conviendrait à tout le district de Montréal, je vous ai expliqué en quoi le système d'arrondissements de Londres diffère de celui de New-York. Et je vous ai démontré que le système d'arrondissements est vraiment notre système de comtés.

Pour répondre à plusieurs demandes, ce soir je parlerai du système de Londres et nous essaierons de nous expliquer le succès de l'administration de la grande métropole de l'Angleterre.

Les gouvernements de ville, de comté et d'arrondissement sont bien représentés à Londres; et le coût se partage presque également entre le comté et les autorités locales. Les principaux corps publics sont: le conseil de comté la corporation municipale; et les 28 conseils d'arrondissements. Le conseil de comté existe depuis 1888 et les conseils d'arrondissements sont venus dix ans plus tard. La corporation municipale a le même âge que la ville elle-même.

Le conseil de comté a juridiction sur une étendue d'environ 117 milles carrés et sur une population d'à peu près 4,500,000. (Cela ne comprend pas, naturellement, ce qu'on appelle le Greater London, d'une superficie de 693 milles carrés et d'une population de huit millions).

J'ai déjà expliqué comment le conseil de comté de Londres est le corps administratif des affaires les plus importantes du district, et comment les conseils locaux, ou d'arrondissements, travaillent avec tant d'harmonie pour le bien commun, bien que chaque localité ait ses pouvoirs et privilèges spécifiés, cependant que toutes forment un tout.

Le système de gouvernement métropolitain de Londres est le meilleur exemple de confédération administrative, dans l'ensemble et en détail.

Voyons d'abord quels sont les charges du conseil de comté. Il se compose d'un président, de deux vice-présidents, de 20 échevins et de 120 conseillers.

Chaque conseil d'arrondissement se compose d'un maire, et d'un nombre d'échevins et de conseillers variant

suivant la superficie et la population de l'arrondissement. C'est dire que, dans le comté de Londres, 2,764 hommes et femmes ont été élus pour surveiller les intérêts des contribuables.

On peut maintenant se demander comment tant de gens de classes diverses peuvent s'entendre. C'est qu'ils savent fort bien que la bonne administration profite autant au pauvre qu'au riche.

Aux conseils d'arrondissements, on voit siéger des nobles, des baronnets, des chevaliers, des amiraux, des généraux, tous travaillant dans le même esprit, avec le même esprit de corps que les humbles ouvriers qui peuvent tout aussi bien être élus. Comme question de fait, le londonien moyen sait si bien que le gouvernement local est de toute première importance, se rend tellement compte de ses responsabilités qu'il n'hésite jamais à siéger quand on le lui demande.

Les conseils

Dans chaque conseil, quel qu'il soit, les échevins sont élus par les conseillers et le maire par les échevins. Le maire n'est élu que pour un an et reprend ensuite qu'il avait auparavant, ce qui assure la continuité de l'administration.

Il est à noter que les conseils n'administrent pas directement les affaires locales. Ce sont des employés permanents qui font cela, en suivant les directives des élus des contribuables. De sorte que le gouvernement et l'administration sont deux choses distinctes et que les fonctionnaires permanents ont plus d'importance.

Sauf les dépenses de certains maires d'arrondissements, aucun membre des divers conseils n'emarge au budget; c'est ainsi que seuls les gens imbus d'esprit civique administrent les affaires locales et générales. A Londres, comme dans presque toute l'Angleterre, le contribuable est généralement l'occupant et non le propriétaire. C'est dire que tout occupant de maison paie directement les taxes et non par l'entremise du propriétaire. C'est ainsi que chacun a intérêt à ce que la ville soit bien administrée.

Peut-être faut-il souhaiter qu'il en soit de même à Montréal; il n'est rien comme un compte de taxes pour faire s'intéresser les gens à l'administration judiciaire.

C'est parce que ce système n'a pas son pareil pour stimuler l'esprit civique qu'on aimerait le voir adopté à Montréal. Il va de soi que ce système pourrait varier ici dans ses détails. Par exemple, on voudrait qu'ici le conseil métropolitain soit formé de délégués des conseils locaux.

On désire aussi l'adoption du principe de la confédération, afin que les limites ne soient pas changées, des quartiers et municipalités déjà en existence ici. Le système d'arron-

dissements n'implique pas de délimitation arbitraire. Tout ce qu'on veut, c'est que les quartiers et municipalités actuellement en existence se forment en une confédération pour l'administration des services géné-

raux, comme les rues et les égouts, la police et le feu. C'est un système logique que nous voulons: encouragement au développement local tout en prenant soin de l'intérêt général.

Voyons par exemple l'urbanisme. On est à dresser un plan d'ensemble. On s'est rendu compte que bien des districts sont en mauvaise posture parce que le plan d'ensemble manquait.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons en principe le système que nous préconisons, avec la Commission métropolitaine. Il n'y aurait qu'à compléter cela, puisque l'évolution vaut mieux que les changements radicaux.

Commission centrale

Actuellement, cette Commission s'occupe de ce qu'il y a de plus important: les finances. Tous les autres services sont aux mains des administrations locales et la Commission métropolitaine ne fait que contrôler les emprunts; ce qui, il est vrai, veut dire beaucoup.

Le personnel de cette commission est formé de délégués des divers corps publics, villes et villages des environs de Montréal et de la Métropole même. Comme Montréal est plus considérable, c'est elle qui a le plus grand nombre de membres. De sorte qu'il n'y a aucun danger, si l'on adopte le système que nous préconisons, de voir notre ville conduite par une plus petite municipalité.

Avec notre système, les municipalités actuellement soumises à la Commission, auraient l'avantage de faire partie de la Métropole, sans pour cela perdre ni leur indépendance ni leur indemnité.

Il n'est pas à conseiller de diviser Montréal arbitrairement en cinq districts comme New-York, parce que c'est contraire au vrai principe d'arrondissements.

Avec notre système, les limites des paroisses sont choses sacrées et on ne les changerait pas. Et les paroisses groupées dans un but d'administration en commun, resteraient telles quelles.

En terminant, laissez-moi dire ceci: si je croyais un instant que notre système pouvait enlever à quiconque les droits qu'il possède, je n'en parlerais pas. Au contraire, le système d'arrondissements garantit et accentue les droits. Vous voteriez pour vos représentants locaux qui, eux, chois-

iraient les administrateurs généraux. Et si vous aviez à vous plaindre, vous iriez à l'hôtel de ville local, à proximité de chez vous. Et là, parce qu'on serait plus au courant de vos problèmes, vous auriez plus facilement justice.

Et il nous semble que cela seul devrait vous inciter à nous approuver, ce fait de savoir qu'on n'administrera que dans votre intérêt.

**MUNICIPAL CODE
ALLOWS FREEDOM**

24 février 1933

**Armand Mathieu, K.C., Dis-
cusses Borough System
From Local Aspect**

Gazette

The municipal code of the province of Quebec, under which the local and county councils operate, is based on the sentiments of a people whose historical background has taught them the value of free institutions. It is considered by municipal authorities as one of the most effective instruments of government machinery that has been placed on any statute book, Armand Mathieu, K.C., honorary secretary, City Improvement League, stated last night in his radio address, "Borough Government in County Confederation," over Station CKAC.

It should be noted that the municipal code in defining a municipality, be it urban or rural, does not place an arbitrary restriction on the size of the territory so occupied, Mr. Mathieu said. That is because such restriction would interfere with the natural growth of the local community. There will be moreover, no interference with the boundaries of the present municipalities which form part of the metropolitan area of Montreal.

"We who are advocating the borough system for Greater Montreal do not advise the division of the present city into several boroughs, but to consider it for the time being as a large borough, with a delegation to the central council proportionate to its population. To attempt to divide the whole district of Montreal into arbitrary squares thus splitting up communities which have their own traditions and customs would be suicidal, and absolutely against the principle of decentralization.

"Assuming that our present county government system gives satisfaction to citizens of the rural districts, we French-Canadians can take credit for the fact that the London borough system which is proposed for the government of Greater Montreal is no new thing with us, its principles having been in practice in the province of Quebec for over 90 years. And it is because the London borough system is its great underlying principle, civic confederation, is in keeping with our own sentiments regard local self-government, that we suggest its adoption, subject to certain modifications, and, of course, subject to the approval of interested parties and the citizens of the metropolitan district of Montreal," Mr. Mathieu concluded.

**CENTRALIZED FORM
OF GOVERNMENT ON
ISLAND IS MOOTED**

7 mars 1933

**Metropolitan Members of
Legislature Seek Commis-
sion to Study Plan**

Gazette

SCHOOL BOARD MERGERS

**United Boards for Both Pro-
testant and Catholic Com-
missions Also To Be
Taken Up**

Appointment by the Quebec Government of a commission representative of the city of Montreal, Island municipalities and large public bodies, including the Board of Trade and the Chambre de Commerce, to study the possibility of a centralized form of municipal government being set up for Greater Montreal, will be urged before the Quebec Legislature by a group of legislative members of Montreal, it was learned by The Gazette yesterday. Spokesman for the group will be Joseph Francoeur, M.L.A. for Dorion, and he will bring up the question once the Montreal Bill, at present under study by the public bills committee, comes before the Provincial House for first reading.

Also, as a means of drastic economy, Mr. Francoeur will recommend the amalgamation of all Catholic school boards on the Island under one central body, and a similar amalgamation of all Protestant school boards. "As a result of the great savings made in administrative expenses through these two distinct mergers," he will point out, "it will be possible for the Protestant board to come to the aid of McGill University whenever necessary, and also to the aid of the Protestant hospitals; and the Catholic board will be able immediately to come to the aid of l'Université de Montreal and the Catholic hospitals."

The overlapping of governments—municipal and scholastic—on the Island of Montreal, Mr. Francoeur believes, has thrust an unwieldy burden atop of the already heavily-loaded shoulders of taxpayers on the Island, and it is time that something was done in order to relieve this burden and, at the same time, promote the general economic welfare of Greater Montreal.

Mr. Francoeur talked over his plan with Premier L. A. Taschereau, K.C., in the Government offices yesterday. He also conferred with Dr. Gaspard Fautoux, M.L.A., St. Mary, and Irene Vautrin, M.L.A., St.

James, and announced that he would bring the question before the Legislative Assembly at Quebec as soon as the Montreal Bill came before the House.

"It is imperative," Mr. Francoeur claims, "that something be done to further the progress and development of Greater Montreal, and the city of Montreal cannot assume the burden alone. We must have town zoning and planning throughout the Island, and in this all-important enterprise all municipalities must join.

VARIETY OF PLANS.

"In the past, as well as today," he added, "we see public bodies come forward with all kinds of plans. In the past, annexation was talked about; today, the Board of Trade and the Civic Improvement League talk about the borough system. The Real Estate Board has a plan by which proprietors will have a major say in municipal affairs; so has the Property Owners' League. The Chambre de Commerce also has its plan. And then, to top all, we have the Labor Federation with its Guimet plan, which I will not discuss.

"It is all right to bring up varied plans," he continued, "but we must have action. The time has come when no municipality—the city of Montreal, Westmount, Outremont, Lachine or other cities and townships—can look solely after its own interests, ignoring those of Greater Montreal. The borough system? Well, if it is a good thing, let us have it.

"But," Mr. Francoeur said, "before we commit ourselves to any plan, I will ask the Quebec Legislature and the Government to appoint a commission to study the whole question of Greater Montreal, its present and its future. The city, the suburban municipalities, responsible public bodies, as well as the Government, will be represented on that commission, and the final report of that commission will be brought up before the House for enactment. Its chief aim will be that of centralized government on the Island for a Greater Montreal. Each municipality, however, will retain its individual jurisdiction in purely local affairs."

He added that he would also recommend mergers between all Catholic school boards and all Protestant school boards on the Island. "In regard to the fusion of Catholic boards, the savings as a result of this merger will permit that board to come to the aid of l'Université de Montreal, the keynote of Catholic education in the city and province," he said. "The university is at present seeking a loan of upwards

of \$2,500,000 in order to pay part of the construction costs of its new building and permit it to leave its old quarters. It hopes that, once this loan is realized, it will be possible for the university to move into its new buildings on the slopes of Mount Royal, and then guarantee maintenance costs there by sale of its old property. It is a fact, though, that the university must be assured of additional sums for some time to come. Is it not up to an amalgamated Catholic school board on the Island to come to its aid? The enormous savings realized as a result of the merger of all school boards will permit the central board to help the university, and thus settle a very serious problem."

Un plan d'ensemble pour Montréal

Le député de Dorion reviendra à la charge à la prochaine session provinciale 20/7/1933

M. J. A. Francoeur, député de Dorion, estime que les députés de Montréal feraient bien de demander à la Législature une action plus expéditive pour doter Montréal d'un plan d'ensemble.

Actuellement, dit M. Francoeur, nous en avons la plus belle démonstration. De tous les coins de la ville, des propriétaires se plaignent que la ville leur fait payer le coût d'expropriations, alors que, prétendent ces propriétaires, l'expropriation servait surtout à toute la ville.

Ces propriétaires s'adressent à la Commission municipale, pour obtenir justice.

La situation est tellement compliquée qu'elle paraît sans issue. Mais elle a été causée par le manque de plan d'ensemble. Si Montréal avait eu un plan d'ensemble depuis vingt ans, elle aurait épargné au moins cinquante millions de dollars, en travaux inutiles et même nuisibles.

En plus, le problème des expropriations ruineuses ne se poserait pas. Car le plan d'ensemble aurait déterminé les travaux d'utilité générale, et les travaux d'utilité locale ou même privée.

M. Francoeur estime qu'une foule de complications disparaîtraient le jour où Montréal aurait son plan d'ensemble. Notre politique municipale, se développant ainsi sur des lignes générales logiques et intelligentes, serait plus économique et plus homogène.

M. Francoeur avait fait adopter un amendement, lors de la dernière session, pour obliger le conseil municipal à présenter pour 1934 un plan d'ensemble. Mais le Conseil législatif a rejeté cette clause.

M. Francoeur reviendra cette année à la charge. Il a d'ailleurs sur ce point la sympathie de plusieurs échevins et de M. Gabias, président du comité exécutif. M. Gabias a déclaré à plusieurs reprises qu'il fallait absolument un plan d'ensemble pour Montréal.

the trouble to think, Mr. Smyth said, that Montreal is destined to develop rapidly and become one of the greatest cities of the continent. But its phenomenal growth during the last twenty-five years and the grouping more and more intimately of the suburban communities surrounding it, had created problems the solution of which required the mutual goodwill of the different sections and interests.

The district, Mr. Smyth pointed out, actually comprises 16 municipalities, distinct and autonomous, each acting for itself and in the interest of its own people, with no common interest uniting them, except, perhaps, finance, supervised by the Metropolitan Commission. This state of affairs, the speaker commented, meant wastage and loss.

"There ought to be a way," he added, "without offending or hurting local susceptibilities, of injecting some co-ordination into the civic services which are common to all the communities of the metropolitan area. The necessity for this co-ordination is evident."

Mr. Smyth stressed the necessity for common public health and water services, sewage, extension and opening of streets, the laying out of parks and playgrounds.

The need for co-ordination and co-operation was evident; the problem was as to the nature of such co-ordination. "I believe," he continued, "that the ideal solution lies in civic confederation. Canada is a democratic country where the people govern themselves. I believe that it is possible to create a metropolitan organization for the government of Greater Montreal without interfering with the local autonomy of the different small municipalities. And the system of government which seems to fulfil these conditions is the township, or as it is generally known, the borough system."

Mr. Smyth cited the successful administration of London under such a system and urged on Montrealers the study of the project.

The speaker was introduced by Armand Mathieu, K.C., secretary of the league.

Autre commission à l'horizon municipal

On suggère qu'un organisme spécial définisse les règlements de construction et de zonage pour toute l'île de Montréal. 19 déc 1933

Le plan d'ensemble de l'île de Montréal — maintes fois promis mais jamais exécuté — est d'actualité plus que jamais, à l'hôtel de ville de Montréal. A preuve cette suggestion que nous communiquons un échevin du centre de la ville:

"La charte municipale devrait être amendée, au cours de la prochaine session provinciale, de façon à auto-

riser la ville de Montréal à instituer une commission qui aurait pouvoir consultatif et exécutif sur toutes les municipalités de l'île de Montréal, y compris la ville de Montréal, en ce qui a trait aux règlements de construction et au zonage des districts."

Cette suggestion vient à point, selon plusieurs, car l'approche de la session de l'Assemblée législative ramène sur le tapis le projet si souvent débattu du plan d'ensemble.

L'idée de M. Trépanier

Chacun se rappelle des déclarations réitérées que M. Léon Trépanier, leader du conseil municipal, prononça au cours de la dernière campagne électorale et peu de temps après sa nomination au poste qu'il occupe parmi les édiles. L'échevin de Lafontaine a recommandé fortement la confection d'un plan d'ensemble pour toute l'île de Montréal, afin que soient plus nettement déterminés, dans l'agglomération métropolitaine, les districts domiciliaires, industriels et commerciaux. "C'est le seul moyen, avait-il dit en une occasion, de résoudre logiquement le troublant problème de la répartition du coût des expropriations."

Avec l'annexion inévitable (dans un temps plus ou moins rapproché) des municipalités de la banlieue, il convient de prévoir les difficultés qui naîtraient de la répartition du coût des expropriations dans les nouveaux districts annexés.

BOROUGH SYSTEM HAS ENDORSATION

Civic Confederation Recommended by T. Taggart-Smyth Over Radio

16 août 1933

Advocating the adoption of the borough system for Montreal and its neighboring municipalities, T. Taggart Smyth, general manager of the Montreal City and District Savings Bank, speaking last night under the auspices of the City Improvement League and Municipal Service Bureau from station CKAC, urged at least serious study of the project of civic confederation and the creation of a "plan d'ensemble" that could be used for the future development of the Montreal area. It was clear to anyone who took

Greater Montreal Government

In a recent address on the government of Greater Montreal, Mr. T. Tazart Smyth, the general manager of the Montreal City and District Savings Bank, stated that he was in favor of the borough system because he had the conviction that it would benefit the taxpayer, inasmuch as from the co-ordination of the general finances and the main public services of the metropolitan area under competent administrators, there would result an appreciable economy, without in the least lessening the efficiency of any of the public services.

In so far as it affects the machinery of local government, this well-known banker could not have criticized the borough system more succinctly, or more completely. And when it comes to the government of a population of over a million souls, who together pay annually in local taxes considerably more than forty millions of dollars, the machinery or form of that government is of vital importance, not only to the taxpayer as such, but to the development of the community.

Of course Mr. Smyth Experience went further, and in U.S. showed, how through confederative effort a much better civic spirit would accrue throughout the district of Montreal, than by single central control through annexation. And he was right, for the day is past when the problem of metropolitan government could be solved by annexation. Those who have studied the unwieldy and expensive administrations of the big American cities, which have been built up largely by annexations, are unanimous on this point. Also the various commissions that have been appointed to study the future metropolitan administrations of such cities as Pittsburgh, Cleveland and Detroit, have all come to the conclusion that such administrations must be along the lines of confederation, if graft and maladministration are to be permanently eliminated. As Mr. Smyth suggests, this trend of American expert opinion towards civic decentralization, as against centralization—particularly when it relates to a country which up to now has developed its municipal institutions along centralized as well as upon bureaucratic lines, is significant.

The great essential for success in metropolitan government in a democratic country like Canada, is the same essential that has made the confederative governmental system of the Dominion so successful, namely, the well-defined distribution of responsibility as between the federal and the provincial authorities. There should be an equitable distribution of powers and responsibility as between the central and local councils, with the one very important proviso of a complete checking system for all expenditures whether they be made by the local councils or the metropolitan council. And this is exactly what would come to pass in the district of Montreal should the borough system be adopted.

In other words the A Happy borough system is a Combination happy combination of decentralized government and centralized administration—the different communities, while enjoying autonomy in local affairs, being contributing factors to a central administration having control of public services of an inter-urban character. And with the central or metropolitan council being composed of direct representatives of the local councils, who are in constant touch with the actual taxpayers, a broader conception of metropolitan government is engendered in the minds of the people, and a greater incentive is given to the leading citizens to take an active part in the administration itself.

Like most other thinking citizens, Mr. Smyth would like to see

a "plan ensemble" for Greater Montreal; but he also realizes that without proper machinery to put it into operation such a plan would be merely a pretty picture. Now there are two ways by which this town-planning machinery could be provided—either through a complete borough system, or by enlarging the powers of the Metropolitan Commission, which public body was established on the borough principle.

Should town-planning be carried out under the Metropolitan Commission it would simply mean the bringing about of the borough system by evolutionary instead of by revolutionary means; and many people, including town planners, favor the idea of the commission being made the town-planning authority for the metropolitan district, for the reason that official action would then be assured and that immediately. And certainly no urban district is so ready for a comprehensive town-planning scheme as Greater Montreal.

Mr. Smyth makes the excellent suggestion—as does Dr. W. H. Atherton, local historian—that as Montreal will in 1935 celebrate the four hundredth anniversary of its discovery by Jacques Cartier, it would be a splendid thing if the commercial metropolis—instead of being divided up into sixteen separate municipal units as it is at the present moment—was in a position to begin the new century as one confederated whole, each district having a defined responsibility, and because of this responsibility being a strong and integral part of the great City of Montreal. This would indeed be a great heritage to pass on to future generations of Montrealers. Be that as it may, there is within the metropolitan area of Montreal the makings of a magnificent city both physically and in government—with the added advantage of the achievement being possible at no cost other than the mutual good-will and co-operation of the municipalities which make up the district, including the City of Montreal itself.

FREDERICK WRIGHT.

Le grand Montréal

Le Dr Milton L. Hersey a parlé hier soir au poste CFCF sous les auspices de la Ligue du progrès civique du gouvernement du Plus-Grand-Montréal.

Il n'y a pas, au Canada, de problèmes municipaux plus importants que ceux de la ville de Montréal.

Le Dr Milton Hersey a retracé l'histoire de notre ville, depuis les jours de Maisonneuve. Il s'est réjoui de voir la petite bourgade d'Irochelaga devenir la métropole du Canada.

La population sera dans dix ans d'au moins deux millions. Il est donc important qu'une pareille agglomération soit dirigée et administrée par les intelligences les plus brillantes, par les meilleurs hommes. Il faut que la métropole ait le meilleur système d'administration qui lui convienne.

Actuellement, le district métropolitain compte seize municipalités distinctes, chacune étant autonome et ne travaillant de concert qu'en ce qui concerne les finances. Il faudrait une réelle et plus complète coordination et coopération.

De prime abord, on pense à l'annexion. Mais il a été prouvé que, loin d'être un remède, semblable mesure est une aggravation du mal. Du reste, il n'est que d'étudier l'histoire de Montréal depuis quelques années pour savoir que les annexions sont rarement profitables à qui que ce soit.

Le meilleur système est bien celui de la "confédération", c'est-à-dire le système d'arrondissements.

Pour expliquer encore une fois ce système, rappelons que les municipalités sous la juridiction de la Commission métropolitaine formeraient, avec les quartiers de Montréal, les arrondissements de la métropole. Chaque arrondissement aurait son maire et son conseil local, pour s'occuper des affaires d'intérêt local. En somme, ce conseil local serait pour une bonne partie absolument indépendant, sauf que ses emprunts seraient sujets à l'approbation du conseil métropolitain. Ce dernier conseil serait formé de représentants de conseils locaux, et il aurait pour tâche d'administrer les affaires d'intérêt général, d'intérêt métropolitain. Le maire de ce conseil serait maire du Plus-Grand-Montréal. Ce système est en somme le même que celui du gouvernement du Canada, avec quelques variantes.

Un des avantages de ce système, c'est que le conseil métropolitain a pour tâche unique, à part celle de contrôler les finances, de se consacrer presque uniquement à l'amélioration des services dits inter-urbains.

Le conseil métropolitain aurait un personnel d'experts permanents.

Nous avons déjà la Commission métropolitaine. C'est il y a une vingtaine d'années, ce corps public a quelque ressemblance avec le conseil de comté de Londres. Il a fait ses preuves, particulièrement en ce qui concerne les finances.

Or, comme la Ville de Montréal sera sous la juridiction de la Commission municipale dans un an, on préférerait sans doute que ses finances fussent plutôt contrôlées par la Commission métropolitaine. C'est encore cette Commission qui devrait avoir la charge du plan d'ensemble de Montréal; et c'est elle aussi qui devrait voir à l'hygiène. En terminant le Dr Hersey a fait un nouvel appel en faveur du système d'arrondissements, en parlant d'évolution plutôt que de révolution. Présenté par le Dr Eudore Dubois, il a été remercié par l'ex-maire P.-W. McLagan, de Westmount.

NEED FOR BOROUGH SYSTEM INDICATED

Commercial Progress of Area Seen as Requiring Co-ordination

1906—1933

In Montreal, each year shows a greater necessity for some kind of co-ordination between the various urban communities which make up the metropolitan area. Frederick Wright, of the Municipal Service Bureau, told last night's meeting of the Verdun Y.M.C.A. in his address, "Confederation and the Borough System." He pointed out that this is being done unofficially through goodwill on the part of some of the municipalities for their neighbors, and through the agency of the Metropolitan Commission, but a confederative system of government, in his opinion, is required undoubtedly if the commercial metropolis is to develop economically in proportion to its growth.

One great advantage of the confederative system of metropolitan government, Mr. Wright pointed out, is that it carries with it well adjusted checks on public expenditures, "which those who have had anything to do with the Metropolitan Commission will fully appreciate." The greatest advantage of the system, however, is that it provides the best human machinery known to municipal students to awaken and develop that municipal consciousness so essential to the social and economic success of a community with such a cosmopolitan life as is provided by the district of Montreal, he said.

City confederation offers the greatest opportunity to the citizens of Greater Montreal to place the metropolis in the front rank of the world's great cities, Mr. Wright stated. The system, being elastic, is capable of expansion proportionately to the growth of the district's area and population. What is more, under the borough system, the actual carrying out of the central council's orders would be in the hands of the permanent officials, not individual members.

SEE METROPOLITAN BOARD AS NUCLEUS OF ISLAND COUNCIL

Urge President Be Made Permanent While Transition Is in Progress

GABIAS NAME SUGGESTED

Long Experience and Attitude Toward Confederate Government Urged as Qualifications

10 Jan. 1934

Movement is afoot, it is learned, to persuade the Quebec Government that, with metropolitan government for the Island of Montreal in the offing in one form or another, the Metropolitan Commission should become the nucleus of a Greater Montreal administration with a president made permanent for a period of years while the transition proceeds.

In that connection, the name of Ald. J. Maurice Gabias, M.L.A., now chairman of the Executive Committee and from 1927 to 1932 head of the Metropolitan Commission, is being mentioned for the post, though there is no suggestion that the term of Ald. H. A. Quintal be shortened in view of the excellent record which he has achieved since his election to the commission presidency in 1932.

The move, it is understood, comes from local forces which are not ready to swallow the borough system at one gulp. They prefer gradually to have the powers of the Metropolitan Commission extended, with due regard to the finances of the various municipalities on the island, above all special attention to the desirability of the borough system not merely from the viewpoint of the City of Montreal, but also from the angle of such municipalities as Westmount, Outremont, Montreal West, Hampstead and Mount Royal, which are better off financially than Montreal at this time.

Therefore, the suggestion is that a man like Ald. Gabias, having had long experience of the workings of the commission, and he being on record as favoring what might be termed the confederative system under which municipalities as today constituted would keep their identity though become subject to the central body in metropolitan affairs, be given the task of guiding legislation to achieve the Greater Montreal plan. In the transition period, moreover, it is held, the president of the Metropolitan Commission should not be a representative from any one municipality, even from Montreal, which holds the preponderant vote at the commission table, but should be delegated by a higher authority, such as Legislature. Such a system, limited of course to the transition period, would do away with election of the president by the commission itself, the president up to now always having been a Mont-Realer.

In the view of a number of people close to the City Hall interesting themselves in the Greater Montreal scheme, there is much more to the new idea than merely legislating the island into a number of boroughs and dividing legislative powers between local and metropolitan authorities. Among them is the intention of some authorities that the racial balance in both local and central bodies shall be maintained, and that what is today the City of Montreal shall not lose anything of the preponderance it holds now in Metropolitan Commission affairs.

EQUITABLE LEVIES IN BOROUGH PLAN

Expropriation and Other Financial Problems Would Disappear, Exponent Says

CONTRIBUTIONS SPREAD

All Municipalities Would Enjoy Same Essential Services and Pay According to Their Means

28 Jan. 1934

If the City of Montreal were governed under the borough system there would be no expropriation or other financial problems such as exist today in connection with the distribution of their costs, said Armand Mathieu, K.C., speaking last night from CKAC under the auspices of the Municipal Service Bureau. Under the borough system all main arteries and main public services would be paid for by the district as a whole, and the local districts through their several councils would be responsible only for the maintenance of the local services, including the upkeep of the local streets.

Under such an arrangement no part of the metropolitan district would have to bear a greater burden than it could easily carry, either in local taxes or those earmarked for metropolitan needs, because each local district's contribution to the metropolitan budget would be based on local real estate values—and naturally, the poorer the district the less the value of real estate, with consequently less taxes. But though its contribution per capita may be less, even the poorest district will have the same advantages of general public services, of through streets and fine boulevards, of parks and playgrounds, or of any of the other public amenities that go to make up community life, as any of its more wealthy neighbors" said Mr. Mathieu.

ALL TO CONTRIBUTE.

"This does not mean though that local responsibility is taken away, but it does mean that under the borough system every section of the metropolitan district must pay its part, proportionately to its means, in the general advancement of the community. And this applies to the individual citizen. The borough system, as I have pointed out before, is a get-together movement for the general good of all.

"One of Montreal's handicaps is that fully 25 per cent. of its property is exempt from the realty tax from which the city gets the largest part of its income. Although we say, that all properties, whether exempt or not—with the exception of the properties belonging to the federal, provincial and municipal governments and the Montreal Harbor Board—are charged with special or improvement and water taxes.

"Now on less than a billion dollars of taxable property, with a tax limited to \$1.35 per \$100, it is no easy task to raise approximately \$40,000,000, the amount necessary to meet the city's annual liabilities, especially in these times when a large proportion of the taxes cannot be collected at all. And those in authority at the City Hall have my deepest sympathy."

Le régime des arrondissements pour Montréal

Certains y voient le mode
idéal d'administration
municipale
24 novembre 1934
Question à étudier

Même s'il faut doter Montréal d'un mode d'administration provisoire, pour le moment, on devrait songer dès maintenant à y instaurer dans un avenir prochain le régime des arrondissements. Telle est l'opinion qu'exprimait hier soir, dans une causerie à la radio, Me Armand Mathieu, secrétaire honoraire de la Ligue du Progrès Civique.

Il y a une semaine environ dit M. Mathieu la Ligue du Progrès Civique, dans une communication adressée au premier ministre de la province, l'hon. M. Taschereau, au sujet de l'état inquiétant des finances de Montréal, suggérait la création d'une commission par le gouvernement, non pas pour administrer la Ville, mais pour étudier sa situation actuelle.

Cette commission, dans l'esprit de la Ligue, devait non seulement suggérer les moyens de restaurer les finances de Montréal, mais proposer aussi un nouveau mode d'administration municipale et recommander l'institution d'une Commission d'urbanisme sous la juridiction de la Commission métropolitaine.

Même si l'on jugeait nécessaire de donner à Montréal une commission administrative pendant un certain temps la Ligue est d'avis qu'à la dissolution de cette Commission, le meilleur mode d'administration démocratique serait alors le régime des arrondissements.

Ce n'est pas sans quelque satisfaction que je vois la Ligue dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire honoraire, recommander aussi fortement ce régime des arrondissements que j'ai moi-même tant de fois préconisé dans mes causeries au poste CKAC. C'est d'ailleurs à ce même mode d'administration que se sont ralliés le plus grand nombre des groupements qui se réunissent récemment à la Chambre de Commerce pour discuter des affaires de Montréal. Le régime des arrondissements leur a paru le système idéal pour l'avenir, quel que soit le mode d'administration provisoire au quel on s'arrête pour l'heure présente. L'un des avantages de ce régime, c'est que les membres des conseils d'arrondissements donnent leurs services gratuitement à la société.

Il est permis de présumer que ce n'est pas sans réflexion que les organismes publics de Montréal ont ainsi fixé leur choix sur le régime des arrondissements. Après une étude approfondie de la situation de la Métropole, ils ont reconnu la supériorité de ce régime sur tout les autres et sur le mode d'administration actuel.

J'ai déjà expliqué ici que le régime des arrondissements que nous préconisons est calqué sur le mode d'administration qui régit les divers comtés de notre province. Chaque comté se compose de plusieurs municipalités qui ont chacune leur maire et leur conseil municipal, pour administrer les affaires locales. Les affaires qui ont trait au comté lui-même, comme les chemins, les ponts, de comté, etc., sont administrées par le conseil de comté, qui se compose, lui, des maires des diverses municipalités, devenus alors conseillers de comté et qui choisissent parmi eux

le préfet du comté. En passant, faisons remarquer qu'aucun conseil de comté n'a jamais failli à ses obligations financières.

Ne voit-on pas quelle salutaire éducation résulte de cette organisation qui confère au moindre conseiller municipal non seulement l'autorité en ce qui a trait aux affaires de son village, mais encore une part de responsabilité dans l'administration de tout un comté. Chaque village a à cœur d'avoir un conseil municipal aussi compétent que ceux des villages voisins et un maire qui lui fasse honneur aux délibérations du conseil de comté. Voilà qui explique pourquoi le crédit du Québec rural est si bien coté, en dépit des taxes minimes qu'on y perçoit. Pourquoi un régime qui donne de si bons résultats dans les campagnes ne s'appliquerait-il pas tout aussi bien à l'île de Montréal ?

C'est le principe de la confédération des pouvoirs qui est à la base de l'administration des régions rurales de la province. C'est encore ce même principe qui régit la Commission Métropolitaine de Montréal et qui lui a permis non seulement d'assainir les finances des municipalités voisines de Montréal, mais encore de coordonner leur administration pour leur plus grand bien. Et je veux répéter ce que disais ici il y a quelque temps M. J.-V. Desaulniers : "Si l'on avait donné à la Commission métropolitaine, lors de sa création, le contrôle des finances de Montréal, la Ville ne serait pas aujourd'hui aux prises avec les embarras financiers d'où on veut la tirer.

Je me propose ce soir de faire écho à certaines observations que faisais ici la semaine dernière le docteur Milton Hersey, président de la Ligue du Progrès Civique, sur la situation financière de Montréal. M. Hersey rappela d'abord la création, en 1918, de la Commission administrative que le gouvernement avait dû instituer à Montréal pour tirer la Ville d'un mauvais pas. Les contribuables prisèrent si peu cette mise en tutelle pourtant nécessaire à cette époque, que le gouvernement chargea un comité de citoyens de choisir le mode d'administration qui convenait le mieux à la Métropole. C'est ce comité qui choisit le régime sous lequel nous vivons actuellement. Et voici ce que disait M. Hersey :

"Le problème qui se pose à Montréal tient au fait que la Ville s'est développée avec une telle rapidité que son régime administratif n'a jamais pu contrôler sa croissance. De fait, il semble que la Ville de Montréal, étant donné le chiffre de sa population, l'étendue de son territoire, la diversité des intérêts qui s'y coudoient, est devenue aujourd'hui un organisme trop difficile à manier pour une seule administration centrale. Et je veux répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire dans des entretiens précédents. La solution logique du problème administratif de Montréal, c'est le régime d'administration par arrondissements, qui a donné de si bons résultats aux municipalités voisines de Montréal, par l'instrument de la Commission métropolitaine."

M. Hersey rappela aussi que la Ligue du Progrès Civique recommandait la création d'une Commission d'urbanisme sous la juridiction de la Commission métropolitaine.

"L'utilité d'une telle commission, dit-il, est nettement apparue, ces temps derniers, à tous ceux qui se sont occupés du problème des taudis et lui ont cherché une solution. Ils ont constaté que l'absence d'un plan d'ensemble complique singulièrement l'élaboration d'un projet de suppression des taudis, même si elle ne le compromet pas, à une heure, pourtant, où pareille entreprise s'impose dans l'intérêt de la population.

"La Ligue du Progrès civique, continue le Dr Hersey, mettrait cette

commission d'urbanisme sous la juridiction de la Commission métropolitaine, parce que cette dernière étend déjà son contrôle administratif à tout le territoire de l'île de Montréal, sauf à la métropole elle-même. Et comme les délégués de Montréal constituent la majorité à la Commission métropolitaine, il n'y aurait pas d'inconvénient à étendre la juridiction de la Commission d'urbanisme à la Ville elle-même."

Le docteur Hersey fit aussi — et c'est par là que je veux terminer — de judicieuses remarques sur l'importance de donner une administration saine à une ville de l'importance de Montréal.

"L'administration municipale, dit-il, est aujourd'hui l'un des problèmes les plus complexes du gouvernement d'une nation. Cela est surtout vrai à Montréal, où des conditions particulières posent un problème dont la solution requiert la collaboration des gens les plus éclairés. Seuls peuvent s'attaquer à cette étude ceux qui ont une parfaite connaissance des rouages municipaux et qui en connaissent les réactions par rapport aux conditions économiques passées, présentes et futures.

"Il y a un aspect de l'administration municipale qui n'est guère connu et dont on fait d'ordinaire peu de cas, c'est la responsabilité sociale. La plupart des gens croient que le gouvernement municipal se résume à l'administration de la municipalité selon les lois ordinaires des affaires. C'est un problème beaucoup plus complexe, comme tous les hommes d'affaires s'en rendent compte quand ils sont appelés à faire partie d'un conseil municipal. Le gouvernement municipal bien entendu, c'est non seulement l'administration de la municipalité, mais aussi le gouvernement de la société. Le gouvernement municipal d'une grande ville comme Montréal, est, par exemple, tenu d'assurer aux citoyens, en même temps que le bien-être économique, le bien-être social. L'administration municipale doit viser à entretenir et à développer l'esprit civique, qui est sa pierre angulaire; autrement, elle ne repose sur rien."

Il me reste à formuler un souhait. C'est que le gouvernement provincial décrète le plus tôt possible l'institution du régime des arrondissements pour tout le territoire de Montréal. Alors, au moins, la formule du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple, aura quelque sens, puisque le contribuable aura, par son vote, le contrôle de son conseil municipal et, par son conseil, le contrôle du conseil métropolitain.

Clean-Up Week Values

By FREDERICK WRIGHT.

Montreal's clean-up-week, which ended last Saturday night, is an annual event that, in addition to its primary purpose of co-operative civic spring-cleaning, has been invaluable in bringing home to the average citizen the reality of personal civic responsibility in the larger affairs of the community. The very concreteness of the idea that the tidying up of his own domain added to the amenity of the neighborhood, appealed to the householder; and having once got the sense of civic consciousness in his mind, he has become more responsive to the advocacy of other subjects pertaining to the welfare of the city. Clean-up-week has made the citizen realize that there is something more to the city than just its official side, and that he is himself a real factor in its development.

Out of clean-up-week comes the thought of the city's permanent orderliness and beautification through town-planning and zoning, the advocacy of which has for a number of years been one of the activities of the City Improvement League. And although the authorities have not yet done anything, either to bring about town-planning legislation or towards the preparation of a general plan, the man in the street through his many organizations has expressed a strong desire for the town-planning and zoning of the district of Montreal. Both the provincial and municipal authorities must reckon with this public opinion in favor of town-planning if they wish to retain the confidence of the people.

Again, with the growth of Montreal's clean-up movement, which is now spread over the whole of the metropolitan area, the idea of civic confederation—the getting together of the different municipal units for common purposes—is beginning to be better understood and appreciated by the ordinary citizen. The advantages of unification in public services that are essentially inter-urban in character, of co-ordination in local public finances, and of the meeting together in council of the leaders of all the metropolitan communities for the better government of Greater Montreal, are thoughts that today are not confined to the advocates of the borough system of government, but are the subject of discussion amongst men of all classes.

In many of the wards of the city, particularly the larger ones, such as Notre-Dame-de-Grâce, there is a growing feeling that the present system of administration is too antiquated and cumbersome for the equitable adjustment of improvements and the economical spending of the taxes, and that some other administrative system should be devised which would allow for more autonomy in matters of purely local interest. The very fact that there is a loudly expressed opinion today in these matters of local government is an indication that Montrealers are thinking for themselves, which is a hopeful sign for the re-establishment of the city's government on lines more in keeping with present economic and social conditions.

Linked up with the government of the City of Montreal is the government of the metropolitan district, and herein is given the opportunity for the real testing out of the borough principle which has proved

so successful in the financial administration of the suburban communities adjoining the city. But however perfect may be the machinery of local government, its successful operation depends entirely on the public spirit behind it—for, after all, a city, being a community or group of people, has human characteristics which must not be ignored in any plan of administration—and it is because public interest, largely built up out of the concrete ideas expressed by clean-up-week, is rapidly growing, that the time will soon come when the decision for the adoption of a complete borough system for the administration of the whole metropolitan area of Montreal can be taken with every assurance of success.

The metropolitan district Appeals to the City of Montreal is a large unit composed of one large unit and fourteen small units, three of them financially strong, and the others more or less weak but still able to get along through the good offices of the Metropolitan Commission. By co-ordinating the whole district on the borough principle, a strong confederation of municipal units would be the result—a confederation that would bring out all that is best in the citizenry, because the first fundamental principle of confederation is autonomy in local affairs, a fact which places a greater and more direct responsibility on the individual taxpayers.

The borough system not only maintains an equitable balance between local autonomy and centralized control, but gives due regard to local traditions and local sentiment. It is a system which brings out rather than depresses public opinion, and where there is enlightened public opinion government becomes strong; and it is because the City Improvement League, through its clean-up-campaign, its town-planning propaganda, and its borough system advocacy, particularly amongst our French-speaking citizens, is building up such enlightened public opinion, that great credit is due to it.

L'administration de Montréal doit être une confédération

La Ligue du Progrès civique préconise le régime des arrondissements

Les annexions
16 novembre 1934

Reprenant une idée qu'elle a souvent énoncée, la Ligue du Progrès Civique, par la bouche de son secrétaire honoraire, M. Armand Mathieu, exposait, hier, à la radio, l'un des aspects du problème de l'administration municipale de Montréal. Le remède à la situation actuelle dit M. Mathieu, réside dans la confédération des pouvoirs, c'est-à-dire la coopération indispensable au bon gouvernement de la chose publique. N'est-ce pas une confédération qui gouverne notre pays? Chaque province délègue à Ottawa des députés qui discutent et régissent les problèmes d'administration du Canada tout entier. Il en devrait être ainsi pour l'administration municipale de la région de Montréal, dit le conférencier. Il n'appartient à aucune partie de ce territoire d'assumer la direction générale, mais il n'y a pas de raison non plus pour que chaque partie n'apporte pas sa part de collaboration à l'administration de la métropole.

Depuis quelque temps, on reparle d'annexer Westmount et Outremont à la Ville de Montréal, dans le but d'aider cette dernière à améliorer sa situation financière. L'annexion entraînerait inévitablement l'absorption de toutes les autres municipalités avoisinantes, lesquelles ne sont pas toutes dans l'excellent état d'équilibre financier de Westmount et d'Outremont. Et l'embarras de Montréal se trouverait ainsi non pas allégé, mais accentué. Ceux qui parlent ainsi, tout à leur aise d'annexions, se sont mis dans la tête que Westmount et Outremont sont riches, que ce sont des municipalités surtout anglaises et qu'elles retirent de leur proximité de Montréal des avantages marqués, sans rien payer en retour. Une analyse révèle que ni l'une ni l'autre de ces municipalités n'est particulièrement riche et que la fortune per capita y est la même qu'à Montréal.

Quant aux privilèges et services que Westmount et Outremont retirent de Montréal—usage des égouts, aqueduc et, occasionnellement, le secours de nos pompiers—non seulement elles paient pour ces avantages, mais le trésor de Montréal en retire un profit. Affirmer qu'elles ne donnent rien en retour, c'est ignorer que leurs grandes artères sont utilisées bien plus par les gens de Montréal que par leurs propres contribuables. Il n'est pas exact non plus de dire que ces deux municipalités sont surtout anglaises, car la population de Westmount est au tiers canadienne-française et celle d'Outremont l'est pour une bonne moitié. Fort heureusement—et je m'en réjouis—nous ne sommes plus au temps où le boulevard Saint-Laurent était une sorte de frontière entre les deux éléments ethniques de notre population. Aujourd'hui, Canadiens-français et Canadiens-anglais sont voisins dans toutes les parties de la ville et cet heureux mélange ne fera que s'accroître avec le temps. Nous devons souhaiter qu'il en soit ainsi, car nous sommes tous, à un égal degré, citoyens de cette grande ville. Au lieu d'envier Westmount et Outremont, nous devons plutôt prendre exemple de leur excellente administration municipale.

Et ceci me ramène au sujet de cette causerie: la confédération des pouvoirs dans le domaine municipal. Tout le monde convient, je crois, que Montréal ne peut continuer à s'administrer comme elle l'a fait depuis vingt ans. On songe de plus en plus à sauvegarder le bon renom de la ville et à épargner en même temps le portefeuille de ses contribuables. Nous entendons dire que de grandes industries hésitent à s'établir à Montréal à cause du régime onéreux de nos taxes et de l'incertitude de l'avenir. Combien de propriétaires pestent contre leur sort et disent ouvertement qu'ils se débarrasseraient de leurs propriétés, s'ils pouvaient les vendre, pour se soulager du fardeau des impôts. De son côté, le maire nous affirme que la valeur actuelle de l'immeuble est à peu près la moitié de ce qu'elle était en 1929. Nous ne pouvons guère refuser plus longtemps d'envisager la situation et le plus tôt nous le ferons, le mieux ce sera.

Mais nous ne devons rien espérer de palliatifs ou de demi-mesures. La guérison ne viendra que de la conjugaison de tous les intérêts matériels et politiques de la population. Et tant que nous n'aurons pas établi solidement les bases de cette coopération, nous n'aurons pas accompli une oeuvre durable.

On parle encore de supprimer la Commission Métropolitaine. Je propose au contraire qu'on lui accorde des pouvoirs plus grands. Je partage l'opinion de cet expert en administra-

tion municipale qui disait récemment que Montréal ne serait pas dans la situation où elle se débat actuellement si elle avait été soumise dès le début à la juridiction de la Commission métropolitaine.

J'ai parlé tout à l'heure de la diminution de la valeur de la propriété. Cette dépression est due bien moins aux taxes qu'à l'instabilité qui résulte de l'absence de tout plan d'ensemble conçu selon les données de l'urbanisme. Montréal n'a jamais autant eu besoin d'un plan d'ensemble que maintenant. La Commission métropolitaine est l'organisme capable de faire dresser un tel plan et de le mettre à exécution et cela à un coût si minime que personne ne songera à s'en plaindre. Cette Commission a coûté aux contribuables de Montréal, l'an dernier, exactement \$7,665.08. En retour, elle a administré les affaires de Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Saint-Michel et a exercé son contrôle sur les finances de onze autres municipalités de la région métropolitaine. Et il n'est pas une de ces municipalités dont le crédit ne soit aujourd'hui bien supérieur à ce qu'il était en 1921, date de fondation de la Commission. Si la Ville de Montréal pouvait être administrée à si peu de frais, nous n'aurions bientôt plus à nous inquiéter de sa dette.

Ce que je préconise — et c'est aussi l'opinion de nombre de gens qui s'intéressent de près à nos affaires — c'est de faire de la Commission métropolitaine actuelle le noyau autour duquel, graduellement, se développera un régime de confédération municipale qui embrassera toute l'île de Montréal. Déjà, la Commission a juridiction sur les finances de toutes les municipalités qui entourent Montréal. Pourquoi Montréal reste-t-elle en dehors de cette juridiction? Des milliers de contribuables respireraient plus à l'aise s'ils savaient que Montréal est soumise à un régime qui donne ailleurs de si bons résultats.

J'ai suggéré aussi que la Commission métropolitaine soit chargée de la préparation et de la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble. Pourquoi pas? Un plan d'ensemble doit nécessairement embrasser toute la région métropolitaine de l'île et non pas seulement le territoire seul de Montréal. L'organisme que l'on chargera de la préparation de ce plan devra avoir une juridiction pour ainsi dire inter-urbaine et c'est exactement le cas de la Commission métropolitaine. N'est-il pas logique, alors de lui confier cette tâche?

J'ai mentionné le contrôle des finances et la préparation du plan d'ensemble, car ce sont là deux aspects de la question qui nous font voir quels avantages l'on pourrait tirer de la confédération des pouvoirs en matière municipale. Ce régime assurerait à chaque municipalité de la région métropolitaine le maximum du progrès auquel elle peut s'attendre et servirait en même temps les intérêts généraux de la Métropole. La situation financière de la Ville nous force aujourd'hui à rechercher l'expansion de notre grande ville et d'assurer son progrès tout en ménageant la bourse des contribuables. Je le répète avec toute la sincérité dont je suis capable: je ne connais rien qui soit meilleur ni plus pratique que la confédération des pouvoirs, c'est à dire cette forme d'administration municipale qui a fait ses preuves ailleurs et qui s'appelle le régime des arrondissements.

Ce régime ne donne à aucun constituant des avantages sur les autres et en même temps il incite chaque municipalité fédérée à contribuer, dans la mesure de son importance, au bien commun. N'est-ce pas ce qu'il nous faut à Montréal?

Avantages de la décentralisation pour la Métropole

Le régime des arrondissements est le remède à la situation actuelle
13 décembre 1934
Conférence

La Ligue du Progrès civique continue sa campagne en faveur de l'instauration du régime des arrondissements pour l'administration municipale de Montréal. Le secrétaire honoraire de la Ligue, M. Armand Mathieu, revenait sur ce sujet dans une récente causerie à la radio.

Je suis convaincu que la confédération des pouvoirs est la plus sûre garantie d'une bonne administration municipale, et voici pourquoi, dit-il. La plupart des problèmes d'ordre municipal ne peuvent se régler que par la collaboration des intéressés. Il serait donc malheureux que cette collaboration fasse défaut et lorsque les problèmes sont nombreux et pressants, ne devrait-on pas prendre les moyens d'assurer cette collaboration? On y arriverait par l'établissement d'un régime de confédération qui, à Montréal, amènerait les représentants élus du peuple à se réunir pour régler les problèmes intéressant toute la région métropolitaine.

L'instauration d'un pareil régime poserait naturellement la nécessité d'une division très nette entre l'administration locale et l'administration régionale et c'est là l'aspect principal du problème. La municipalité est un noyau de familles qu'il ne faut pas essayer de briser. Les chefs de la municipalité connaissent les besoins et les ressources de celle-ci et ils doivent rester libres d'en décider à leur guise. Cependant, dans le cas de plusieurs municipalités qui sont voisines et qui ont des intérêts communs, on voit l'avantage qu'il y aurait à faire discuter de ces intérêts par un conseil des chefs de toutes les municipalités.

C'est ce qui se produit à Montréal. Dans la région métropolitaine où nous habitons se trouvent les municipalités de Montréal, Westmount, Outremont, Lachine, Verdun, Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Hampstead, Saint-Michel, La-Salle, Saint-Laurent et Saint-Pierre. Chacune de ces municipalités a ses intérêts et ses ambitions propres; chacune aussi a ses besoins. Chacune enfin a le droit de régler ses affaires elle-même. Dans le passé, cette liberté a entraîné certains abus et certaines extravagances mais pareilles erreurs ne pourront plus se produire dans l'avenir, car il y a maintenant une autorité constituée qui aide ces municipalités à contrôler leurs dépenses.

Cette autorité, il ne faut pas l'oublier, est constituée, en vertu de sa charte, par des délégués de chacune des municipalités soumises à son contrôle. C'est ce que nous appelons la Commission métropolitaine. Cette

commission n'intervient jamais dans les affaires locales des municipalités, qui relèvent uniquement de chacun des conseils municipaux. Nous avons là une illustration de ce qu'est la confédération des pouvoirs et de ce qu'elle serait si elle était appliquée à toutes les municipalités de la région métropolitaine.

Voyons maintenant comment ce régime de confédération accommoderait la minorité canadienne-française. Nous avons, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, des droits que nous ne sommes pas disposés à abandonner. Nous avons notre mot à dire dans le gouvernement de ce pays. On sait que nous n'avons jamais abusé de ces droits et qu'au contraire nous avons toujours accordé à la minorité de langue anglaise dans notre province les privilèges qui lui reviennent. Cette attitude nous vaut d'avoir la considération de nos compatriotes de langue anglaise. On en a la preuve dans le fait que des Canadiens français font partie des conseils municipaux de presque toutes les municipalités de langue anglaise. Ce n'est pas d'hier qu'il y a un échevin de langue française au conseil municipal de Westmount.

Avec cet esprit de tolérance mutuelle comme base, il serait facile d'édifier un organisme de gouvernement municipal idéal, avec ses conseils locaux chargés d'administrer les affaires locales et un conseil central, composé de délégués des premiers, et qui verrait, lui, à administrer les affaires d'intérêt général. Pareille organisation assurerait le développement normal de la Métropole.

Cette décentralisation des pouvoirs n'est pas chose inconnue chez nous, car nous en avons un exemple frappant dans la constitution de nos conseils de comté, qui existent dans toute la province. Ces conseils sont composés des maires de toutes les municipalités du comté et ont comme président un préfet, élu parmi eux. Cette organisation a permis à la province de Québec de traverser victorieusement la crise. Nous sommes donc familiers avec le régime de la confédération des pouvoirs dont nous avons là un si bel exemple. C'est là ce qui s'appelle en d'autres termes la décentralisation des pouvoirs et je ne vois pas quelle objection nous pourrions avoir à l'appliquer à Montréal.

Une chose est certaine; c'est que dans l'administration d'une grande ville comme Montréal, aucun groupe, si riche et si puissant soit-il, ne peut prétendre imposer ses vues et diriger à sa guise. L'heure est à la coopération. Si les municipalités qui sont riches sont disposées à aider celles qui ne le sont pas — et nous le voyons bien par le travail de la Commission métropolitaine — il ne devrait pas être difficile de réunir tous les suffrages en faveur d'un régime de confédération comme celui que nous proposons.

Mais nous devons mettre de côté tout sentiment d'envie. Il nous faut reconnaître que si certaines municipalités sont aujourd'hui en meilleure situation financière que d'autres, elles le doivent à leur excellente et prudente administration. On ne peut songer à se mêler de leurs affaires. Les embarras de la sorte serait commettre un crime contre le progrès bien compris de la région métropolitaine de Montréal.

'WARD GRAB' ISSUE IN MONTREAL DEBT

Borough System Only Solution, Dr. Milton Hersey

Declares

20 décembre 1934

"Ward grabs" and the debts of annexed municipalities are the most significant factors in Montreal's present financial chaos, according to Dr. Milton Hersey, who gave voice to his views in a radio address last night. He spoke under the auspices of the City Improvement League and the Municipal Service Bureau.

Urging the establishment of a borough system, he stated that all the machinery necessary was available in the Metropolitan Commission. "What I would like to see," he said, "and I might say it is the opinion of many municipal authorities—is that the Metropolitan Commission be made the foundation on which a complete system of confederation for the whole Island of Montreal could be gradually built. It already is the financial authority for all the cities and towns adjacent to Montreal. Why not the big city as well? It would certainly be a relief to many thousands of taxpayers to know that the city was under such financial supervision."

"For the past 25 years, the administration of Montreal has been too much a matter of the wards instead of the city as a whole; not in the sense of ward responsibility, but of each ward fighting to get as much as possible for its own wants—meaning the stronger the alderman the more he got for his own district, usually at the expense of the whole."

It was this he blamed for the

city's debt of \$287,743,285. "Something must be done to save the good name of the city and the pocketbooks of the taxpayers," he went on. Large industries were refusing to come to Montreal, fearing excessive taxation; there was not a property owner who would not sell out to escape taxes if he could; proprietors were limited to less than 20 per cent of the taxpayers, and the Mayor had publicly stated that real estate values were little more than half what they were in 1929. Never was Montreal in greater need of a "plan d'ensemble."

Against the dismal chaos of the present, Dr. Hersey placed an ordered future. He envisioned a central council for the whole district, whose duty would be to attend to the larger interurban public services—including finance. It would be composed of delegates from small local councils whose business would be to supervise purely local matters. Each public body, whether the central or the local council, would be carrying out a duty well within its capacity. The system could be extended to all the adjoining cities.

"The Mayor hints that a commission might be appointed to administer the city—thus admitting that Montreal has not yet found its proper form of administration. And my firm conviction is that the City of Montreal will never be adequately governed until a federal or borough system is established."

Il y a avantage à administrer par arrondissements

La Ligue du Progrès civique recommande un régime

nouveau
4 février 1935
Le problème financier

Les embarras financiers où se trouve actuellement la Ville de Montréal démontrent bien que l'administration d'une grande agglomération urbaine n'est pas chose facile; et personne de ceux qui sont au courant de la situation présente n'en vie ceux qui ont aujourd'hui la responsabilité de cette administration. La difficulté s'accroît du fait qu'il faut prélever immédiatement \$7,000,000 de nouveaux revenus, pour satisfaire aux exigences des banques et boucler le budget municipal. Pareille entreprise, quand la somme des taxes actuelles est déjà si élevée, n'est pas sans graves conséquences, quand on sait que tous les contribuables, gros et petits, sont aujourd'hui surchargés d'obligations de la sorte.

Ainsi débutait une causerie que faisait à la radio, le secrétaire honoraire de la Ligue des Progrès civiques, Me Armand Mathieu.

Pour l'aider dans la tâche de trouver de nouvelles sources de revenus, dit le conférencier, le maire, M. Houde, s'est déjà adjoint deux comités consultatifs, le premier composé d'hommes d'affaires de réputation et le second formé d'experts en matière d'impôts. Comme aucun de ces comités ne semble avoir agi à la satisfaction du maire, il a finalement préparé lui-même un programme de taxes qu'il a soumis au conseil municipal il y a deux semaines. Ce programme a été à son tour considérablement modifié, dans le but de le faire acceptable au parlement de Québec. Cela nous donne une idée des difficultés où se débattent ceux qui sont à la tête du présent régime d'administration de Montréal. Il ne fait donc pas de doute que le principal problème auquel la ville de Montréal a à faire face, c'est le problème même de son administration. Il appartient à tous les citoyens de chercher une solution à cette question.

Nous qui avons le privilège d'être citoyens de Montréal ne sommes sans doute pas tous également renseignés sur l'histoire de la Métropole, mais nous pouvons au moins nous rendre compte du progrès qu'elle a accompli depuis l'époque où Jacques Cartier fondait ici avec ses héroïques compagnons la petite bourgade d'Hochelaga.

Cela se passait en 1535 et si le génie de notre peuple a fait de ce petit groupement de pionniers l'une des grandes villes du Nouveau Monde, un centre d'influence intellectuelle, financière, commerciale et industrielle, nous le devons à l'entente qui n'a cessé d'y régner entre les deux grandes races qui se partagent notre population: les Canadiens-français et les Canadiens-anglais.

Depuis un quart de siècle, la région métropolitaine de Montréal a progressé plus rapidement que n'importe quelle autre ville du Canada et son progrès continue de s'accroître plus rapidement que celui de n'importe quelle autre ville du continent nord-américain. Sa population se chiffre aujourd'hui à plus d'un million et quart et tout fait prévoir qu'elle aura atteint les deux millions dans une dizaine d'années.

Il est bien évident que si le pré-

sent régime d'administration ne répond pas aux besoins de la population actuelle, il sera encore moins capable de faire face aux exigences d'une agglomération de deux millions. L'administration d'une ville de cette importance n'est pas sans poser des problèmes d'une grande importance, quand l'on sait que la population attend de son gouvernement non seulement l'assurance de son bien-être social (on l'a bien vu depuis quatre ans que la Ville paie aux indigents des secours en argent), mais aussi les moyens d'assurer son progrès matériel. Nous savons aussi qu'une administration saine contribue à donner de la valeur à la propriété foncière, en distribuant également et équitablement le fardeau des impôts, ce qui encourage le placement des capitaux dans l'immeuble. Tout au contraire, une administration indolente et indifférente décourage le capital de se tourner vers l'immeuble et paralyse l'essor commercial de la ville, en compromettant le crédit de la municipalité.

Une administration municipale s'inspire de l'économie politique tout autant que n'importe quelle autre entreprise et à cause de cela elle devrait pouvoir compter sur la collaboration des meilleurs hommes de la société. Constitué selon les principes qui président à la conduite des grandes entreprises d'affaires, le gouvernement municipal serait en mesure de diriger et de favoriser le progrès naturel de notre ville dans toutes les sphères. Il est donc très important que la métropole commerciale de Montréal ait l'administration qu'il lui faut.

Voici à quoi se résume la situation actuelle. La région de Montréal embrasse quinze municipalités différentes, indépendantes les unes des autres, dotée chacune de son administration municipale indépendante. Sauf en ce qui a trait au contrôle des finances, cette agglomération est dépourvue de tout organe de coordination entre ses divers groupements de même qu'entre ces groupements et la Ville de Montréal proprement dite. Ne vous semble-t-il pas logique que dans ce chaos, que sans cette coordination, la Ville de Montréal ne pourra jamais atteindre à l'expansion commerciale et industrielle que justifieraient cependant sa population, sa situation stratégique, sa puissance financière et ses ressources commerciales? Comment assumer cette coordination? Voilà la question qui se pose.

J'ai déjà dit que le meilleur moyen d'assurer à Montréal cette coopération si nécessaire, ce serait la fédération des administrations municipales sous une administration centrale, selon le régime des arrondissements. Ce régime existe déjà en puissance à Montréal et il donne d'excellents résultats. Je veux parler de la Commission Métropolitaine, qui a le contrôle des finances de toutes les municipalités de la région, sauf celles de la ville de Montréal proprement dite. Je partage l'opinion du Dr Milton Hersey, président de la Ligue du Progrès Civique, qui disait récemment que Montréal ne serait pas dans la situation difficile que nous connaissons aujourd'hui, si ses finances avaient été confiées au contrôle de la Commission Métropolitaine, quand celle-ci fut fondée en 1921.

Remarquons en passant que trois corps constitués de Montréal, la Chambre de Commerce, le Board of Trade et le Board of Trade Junior attirent actuellement l'attention du public sur la situation financière précaire de Montréal. Ils recommandent l'institution à Montréal d'une commission administrative. Je n'aimerais pas qu'il faille en venir là, car ce serait mettre la grande ville de Montréal en tutelle, situation particulièrement humiliante

pour la Métropole du Canada.

Pareille humiliation peut être évitée. Sous l'égide de la Commission métropolitaine, Montréal verrait ses finances administrées aussi bien, sinon mieux, que par une Commission administrative et les représentants du peuple, au lieu d'être éliminés, se verraient confirmés dans leurs fonctions et seraient aidés par les conseils d'experts.

La Commission Métropolitaine est basée sur le principe de la confédération des pouvoirs, comme le dit explicitement sa charte. Elle existe depuis quatorze ans et a donné des preuves de son utilité. Son administration ne coûte pas cher — l'an dernier ce coût ne dépassa pas \$8,000. — Elle représente chacune des municipalités qui la composent et elle fonctionne selon les principes de la confédération.

Puisque nous possédons déjà cet organisme de gouvernement municipal, ne pourrions-nous pas, en étendant graduellement son autorité, en faisant quelques changements dans le choix de ses membres, former petit à petit le noyau d'une administration fédérée qui engloberait finalement toute la région métropolitaine de Montréal. Ce serait la confédération des pouvoirs de toutes les municipalités de Montréal et la centralisation du contrôle de tous les services qui sont communs à toutes ces municipalités. Moins coûteuse qu'aujourd'hui, cette administration favoriserait le progrès de Montréal selon des données précises et selon un plan général.

Chaque municipalité garderait la conduite des affaires qui lui sont propres, mais la Commission centrale, composée de représentants de chacune des municipalités, réglerait en toute connaissance de cause les questions de finances et les problèmes d'ordre général intéressant toute la région métropolitaine. Je ne vois pas de meilleure garantie du progrès de notre ville.

Montréal ne se développera pas sans l'aide et le travail de ses citoyens et il faut que chacun d'eux ait la fierté de son titre de Montréalais. Il faut aussi que tous ceux qui le peuvent, apportent leur part de coopération à cette oeuvre de redressement. Il faut donc choisir un mode de gouvernement qui favorisera cet esprit civique. C'est à cause de cela que je recommande le régime des arrondissements et aussi parce que cette forme de gouvernement assure un contrôle strict de toutes les dépenses d'argent, favorise le progrès dans un sens défini et donne confiance à celui de qui la ville tient sa force: l'homme qui paie les taxes.

RETABLIR ICI LA
QUALIFICATION
FONCIERE

Le Conseil législatif est saisi du problème de l'administration de Montréal et l'hon. Georges Simard propose une réforme radicale du régime actuel. — Redonner la suprématie aux propriétaires

Le Canada **LE REGIME DES ARRONDISSEMENTS**
1 mars 1935

Québec, 1. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Le Conseil législatif a tenu une séance, aujourd'hui, sous la présidence de l'hon. M. Laferté. Il s'est ensuite ajourné à mercredi matin. Au cours de la séance, l'hon. M. Georges Simard a présenté une motion qui intéresse les affaires de Montréal.

Voici les remarques présentées par M. Simard :

"Je dirai tout de suite que je n'ai pas l'intention de critiquer l'administration, ni passée ni présente. Je crois que les hommes qui administrent Montréal aujourd'hui sont aussi sincères, aussi honnêtes que ceux d'hier et que le seront ceux de demain.

"A mon sens, c'est le système qui est fautif. A Montréal nous avons encore le même système qu'en 1841, alors que la population était de 40,000, tandis qu'aujourd'hui la population est de 1,175,957.

"Je suis d'opinion que Montréal, avec son système, est sérieusement atteint de la maladie de croissance.

"En 1911, la population était de 466,197 sa dette par tête était de \$104. En 1934, sa population est de 1,175,957 et sa dette par tête de \$348, et ce en 23 ans. Je laisse à votre imagination de penser où nous en serons dans 25 ans avec le système actuel.

"Si le système actuel a failli, qu'on le change. Impossible, me dit-on. Rien n'est impossible quand la nécessité l'oblige et le dicte.

"Je suis bien que la politique a des exigences et qu'il est toujours plus facile de dire oui au plus grand nombre de ceux qui ne sont pas responsables de la dette, mais qui votent. Ce qu'il nous faut faire c'est un acte de courage. Le ferons-nous ? Pour ma part, je suis prêt à prendre la responsabilité pour le rétablissement de la qualification foncière. Son abolition a été une très grande erreur. Qui de nous n'a entendu son auteur admettre que là avait été la grande erreur de sa vie politique.

"Depuis cinq ans que les chômeurs nous occupent, occupons-nous du payeur, celui qui, en définitive, est le seul responsable de la dette de Montréal, le propriétaire.

"C'est faire injure à l'intelligence du chômeur que de penser qu'il ne comprend pas que celui qui est responsable doit avoir l'autorité. Que l'on donne aux propriétaires le droit de choisir leurs administrateurs, ce qui leur permettra de continuer l'aide aux chômeurs sans avoir à augmenter le loyer de ces locataires.

"En 1927, une commission fut nommée pour s'enquérir des avantages qu'il y aurait pour Montréal d'adopter le système d'arrondissements. Pour une raison ou pour une autre, aucun rapport n'a été fait, et il n'en est rien résulté. Je suis en faveur d'un système d'arrondissements. D'autres villes d'un million et plus ont accep-

té ce système avec succès. Londres, Glasgow, Berlin, New-York, Philadelphie, Chicago, etc. Pourquoi ? Sans doute parce qu'elles ont aussi souffert de la maladie de croissance.

"Je ne connais pas la dette par tête de toutes ces villes, mais les statistiques de Washington nous disent que pour New-York la dette est de \$211, Philadelphie, \$215, Chicago \$105. Ces villes ont le système d'arrondissements. Montréal, avec son système d'il y a près de cent ans, a une dette par tête de \$348.

"Je ne préconise aucun système d'arrondissements en particulier, ceci devrait être laissé aux techniciens indépendants des politiciens et de tout intérêt particulier.

"Il est reconnu, cependant, que la ville la mieux administrée au monde est Glasgow. Pourquoi alors ne pas emprunter son système, quitte à l'amender pour répondre à nos besoins. Ce ne serait pas là de l'expérience.

"L'on s'opposera à ce système. Les intérêts particuliers interviendront. Outremont, Westmount, s'y opposeront sans doute. Pour combien d'années cette chose extraordinaire durera-t-elle encore, celle de voir ces deux grandes villes au centre de Montréal. Existe-t-il un cas semblable dans le monde entier ?

"Outremont et Westmount sont des villes très bien administrées. Pourquoi ne se joindraient-elles pas à nous, ne serait-ce que pour nous enseigner le moyen de devenir riches en faisant payer le voisin sans qu'il s'en aperçoive. C'est ce que le maire Houde essaie de faire aujourd'hui même, mais le voisin s'en aperçoit.

"Je laisse à votre considération ces quelques remarques dans l'espoir que vous n'hésitez pas à intervenir. Car, ne l'oublions pas, Montréal est dans la province et nous sommes ici pour administrer dans toute la province.

"Avant de prendre mon siège je dirai que notre premier ministre a toute ma confiance. Il a plus d'une fois fait preuve de grand courage, et il saura encore intervenir au bon moment".

**Plan de fédération
de Montréal et des
villes suburbaines**

Causerie du Dr Milton Hersey prononcée sous les auspices de la Ligue du Progrès civique
1 mars 1935
Faiblesse du système

M. le docteur Milton Hersey a prononcé avant-hier soir, sous les auspices de la Ligue du Progrès civique, une causerie sur la situation municipale à Montréal.

Si les citoyens de la métropole, a-t-il dit en substance, ont jamais eu besoin de constater la faiblesse de notre système administratif, ils en ont eu ces jours-ci une irréfutable démonstration dans le Bill de Montréal, actuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée législative. Et en parlant ainsi, il ne s'agit pas de prendre à partie un conseil en particulier, mais bien de blâmer le système lui-même qui a permis à la ville les folies dont le résultat se traduit par la précarité de sa situation actuelle. Alors que les autres villes du pays, à cause de la crise, ont coupé leurs dépenses afin de les équilibrer avec un revenu diminué, Montréal a vu ses dépenses augmenter durant le même temps, si bien qu'aujourd'hui, quelque soit la conclusion des pourparlers actuels à Québec, nous verrons le fardeau des taxes s'alourdir encore cette année et les suivantes, bien que nous soyons déjà taxés plus qu'il ne faut.

Mais ce n'est pas tout. Pour faire honneur à ses obligations, le Conseil propose certaines taxes applicables aussi aux autres municipalités suburbaines. La taxe sur le revenu personnel particulièrement. Quelque soit le mérite ou l'injustice de cette taxe, il ressort du fait que l'on veut l'imposer que la ville de Montréal se place délibérément, en voulant l'imposer à des municipalités qui s'administrent par elles-mêmes, dans la situation d'une ville assistée. Et ceci n'a rien de glorieux qu'une ville de l'importance de la nôtre se croie réduite à solliciter le secours des petites municipalités en bonne situation financière qui l'entourent.

Quant à la menace d'annexion qui suivrait le refus de ces municipalités de venir en aide à Montréal, elle est absolument déplacée aujourd'hui; car les annexions passées sont pour une large part responsables du marasme actuel des finances de la métropole.

Cette solution de fortune ne changerait donc rien à la situation présente de Montréal. Westmount et Outremont ne sauraient résoudre les problèmes de leur grande voisine. Ceux-ci se réduisent à savoir, en définitive, quel mode d'administration pourrait faire de Montréal une ville digne de son importance et de ses industries.

Question difficile assurément. Le maire Houde a dit, en discutant le bill devant le comité des bills privés, qu'il faudrait bientôt une nouvelle forme de gouvernement pour Montréal, non plus comme ville, mais comme une île. Il voulait vraisemblablement signifier par là que l'on devrait en arriver à une sorte de fédération des diverses municipalités que comprend l'île de Montréal. C'est en tout cas cette forme de gouvernement, conforme aux meilleures tra-

ditions du pays, que favorise pour Montréal et sa banlieue, les membres de la Ligue du Progrès civique.

C'est cette idée de confédération qui était à la base de la Commission métropolitaine, et qui a assuré le succès de cette dernière dans les questions d'ordre financier.

Sans doute existe-t-il déjà une Commission municipale dont les pouvoirs s'étendent à toute la province, mais elle ne peut, telle qu'organisée aujourd'hui, qu'opérer dans les petits centres et ne saurait surveiller un budget de \$46,000,000 comme celui de Montréal. C'est à la Commission métropolitaine de Montréal que doit revenir cette fonction.

Si cette dernière Commission allait recevoir les pouvoirs nécessaires au contrôle de Montréal, certains petits changements dans la représentation devraient être effectués. Actuellement le Conseil contrôle la Commission, puisqu'il lui prend huit de ses quatorze membres votants. On pourrait remédier à cela en faisant entrer dans la Commission des représentants de certains corps publics, tels que le Board of Trade et la Chambre de Commerce, représentants sur lesquels le Conseil ne saurait exercer aucune influence.

Les citoyens de Montréal ne doivent d'ailleurs pas oublier qu'ils ont aujourd'hui la forme d'administration qu'ils ont voulu. Le gouvernement de Québec s'est montré d'une remarquable discrétion à ce sujet, de telle sorte que ce que nous avons, nous l'avons demandé.

L'orateur suggère donc en terminant que le premier pas à faire serait d'attribuer à une commission ainsi modifiée droit de regard sur les finances de la ville; puis d'augmenter graduellement ses pouvoirs sur ces mêmes finances, jusqu'à ce qu'un nouveau système remplace peu à peu l'actuel. De cette manière on mettrait fin aux dépenses présentes et l'on contribuerait à assurer à Montréal la place à laquelle elle a droit.

Le régime des arrondissements comme remède

La Ligue du Progrès civique expose de nouveau son projet d'administration

8 mars 1935
Tirer Montréal d'embarras

Le régime des arrondissements, dont on a beaucoup parlé cette semaine au parlement de Québec, comme mode d'administration pour Montréal, a fait, hier, le sujet d'une causerie donnée par M. Armand Mathieu sous les auspices de la Ligue du Progrès civique et du Municipal Service Bureau.

Il n'est pas aujourd'hui un seul contribuable de Montréal, dit M. Mathieu, qui ne lise avec intérêt les comptes-rendus des délibérations qui se poursuivent sur le bill de Montréal à l'Assemblée législative de Québec. Les Montréalais sont bien forcés, par le temps qui court, de s'occuper plus activement qu'ils ne l'ont fait dans le passé de l'administration de la Métropole. Être obligés de solder un déficit de plus de huit millions au moyen de nouvelles taxes, dans une ville qui a déjà trop de taxes, c'est bien la preuve qu'il y a dans l'administration de Montréal quelque chose qui va mal et que l'on ne peut expliquer avec l'excuse habituelle de la dépression. En effet, d'autres municipalités se sont trouvées dans la même obligation que Montréal d'équilibrer leur budget et elles y ont réussi sans avoir eu recours à de nouvelles impositions.

Ce dont Montréal souffre principalement, aujourd'hui, c'est de sa dette trop lourde, qui est de \$348 par tête, soit environ trois fois et demie plus lourde qu'elle n'était en 1911, c'est-à-dire il y a 24 ans. C'est durant la période de 1911 à 1921 que la Ville s'est lancée dans l'orgie d'annexions et chacune de ces annexions augmenta son fardeau financier sans qu'elle ait pu retirer quoi que ce soit, en retour, des territoires annexés. Cette habitude d'annexer à tout propos devint d'ailleurs si dangereuse qu'il fallut un jour y mettre un frein. Et c'est ainsi que quatre municipalités qui avaient eu elles aussi l'espoir de se voir incorporées à Montréal, furent, au lieu de cela, mises sous la tutelle de la Commission métropolitaine, qui venait d'être instituée. C'est à l'entretien financier de ces municipalités que la Ville de Montréal contribue chaque année, pour sa part, une somme d'un demi-million de dollars. C'est, il est vrai, une somme assez importante, mais dans le cas d'annexions, elle se serait chiffrée à plus du double.

Je n'arrive pas à m'expliquer que certains députés et conseillers municipaux s'aventurent encore aujourd'hui à suggérer des annexions comme remède à la situation présente. Il me semble que Montréal a payé assez cher pour savoir ce que valent les annexions. La part la plus large de la dette actuelle de Montréal est imputable à ces annexions et personne n'en veut plus.

Il y a aussi autre chose que les annexions, qui a porté la dette de Montréal au point où elle est actuellement et où le service des intérêts et du fonds d'amortissement absorbe

40 pour cent du revenu de la ville. Je veux parler des extravagances passées, qui avaient beau jeu par suite du peu de contrôle que l'on exerçait sur les emprunts. "La postérité paiera", semblaient se dire gaiement les échevins de cet "âge d'or", quand ils se plongeaient dans les dettes pour exécuter toutes sortes de travaux publics coûteux et le plus souvent inutiles. La postérité — c'est vous et moi — est aujourd'hui bien forcée de payer et pourtant le temps est bien mal choisi pour cette sorte de divertissement.

Voilà la situation dans laquelle s'est trouvé le conseil municipal actuel. On ne peut s'empêcher de sympathiser avec le maire, M. Camillien Houde et avec ses collègues, qui se voient dans l'obligation peu agréable de remédier à l'état financier actuel de la ville en recourant à des impôts d'autant plus lourds que la municipalité est chargée du fardeau des allocations de chômage.

Quant aux nouvelles taxes que l'on suggère dans le bill de Montréal, je n'en veux rien dire. D'après les critiques qu'elles inspirent, il semble bien que leur mérite ou leur démérite est en raison directe des griefs des intéressés. Chacun voudrait, évidemment, que ce soit son voisin qui fut taxé.

Mais il y a cependant un aspect du nouveau programme d'impôts qui ne peut se passer de commentaires. Je veux parler de la taxe sur les non-résidents. Si elle est acceptée, la Métropole du Canada se trouvera dans la situation d'une municipalité sous le secours direct, pour ainsi dire, et non pas sous le secours d'un corps administratif qui lui est supérieur, comme les gouvernements provincial ou fédéral, mais sous le secours de municipalités inférieures à elle-même et qui, grâce à une administration prudente, grâce à l'économie, ont aujourd'hui l'avantage d'avoir un budget équilibré.

Et il est ici une chose que je veux déclarer aussi nettement que possible. C'est que si Montréal avait toujours été aussi bien administrée que Westmount et qu'Outremont, son conseil municipal ne se trouverait pas aujourd'hui dans l'obligation humiliante d'aller quémander de l'aide à l'extérieur. Outremont est une municipalité canadienne-française et Westmount passe pour être anglaise, bien qu'un tiers de sa population soit de notre race et qu'il y ait un Canadien-français dans son conseil municipal. Une chose est certaine, c'est que si les municipalités de l'extérieur sont contraintes de payer ce qu'on leur demande, elles exigeront d'avoir un certain contrôle sur leurs contributions. Et elles auront raison.

Ceci m'amène de nouveau à parler de la confédération des pouvoirs administratifs sur l'île de Montréal. C'est un sujet que j'ai souvent traité ici même, depuis deux ans et je suis heureux de voir qu'on porte aujourd'hui une attention particulière, en hauts lieux, à ce mode d'administration qui s'appelle le régime des arrondissements.

Il en a été question la semaine dernière au Conseil législatif, où l'honorable Georges-A. Simard a recommandé le régime des arrondissements comme remède à la situation actuelle.

Depuis que la comitè des bills privés a entrepris l'étude du bill de

Montréal, nombre de citoyens importants de Montréal ont exprimé eux aussi l'opinion que le meilleur moyen de tirer Montréal de l'embarras, c'est d'adopter le régime de la confédération. Le maire lui-même, M. Houde, a déclaré que Montréal ne peut se passer de la coopération des municipi-

alités qui l'entourent et il a exprimé son approbation du régime des arrondissements.

La grande question est de savoir quelle est la meilleure façon d'instituer le régime des arrondissements. Je me permets ici de rappeler la suggestion faite par le président de la Ligue du Progrès civique, le Dr. Milton Hersey, dans un discours récent. Il s'agirait de donner d'abord à la Commission métropolitaine le contrôle sur les finances de Montréal. Cette suggestion a, je crois, l'approbation du Comité de Citoyens récemment formé à Montréal. Comme je l'ai déjà dit précédemment, la Commission métropolitaine est toute indiquée pour exercer ce contrôle, une fois qu'on aura fait certaines modifications dans sa constitution, de façon à empêcher une quelconque municipalité d'y exercer un contrôle absolu. A l'heure actuelle, c'est le Conseil municipal de Montréal qui exerce, par suite de sa majorité, le contrôle sur la Commission. C'est déjà une anomalie et cela deviendrait une absurdité, si la Commission prenait le contrôle des finances de Montréal. On pourrait tourner la difficulté en donnant à la Commission trois membres de plus, qui seraient nommés par nos corps publics.

Comme la Commission métropolitaine est constituée d'après le principe de la Confédération, il serait facile d'augmenter graduellement sa juridiction et ses prérogatives, pour en arriver à englober toute la région métropolitaine et même toute l'île de Montréal.

Je favorise le régime des arrondissements parce qu'il permettra à la ville de Montréal et aux autres municipalités de la région de se gouverner elles-mêmes, sans intervention de l'extérieur, et parce qu'il comporte en soi tous les organismes de contrôle qui peuvent assurer une administration saine et stable. Il encourage chaque citoyen à s'intéresser personnellement aux affaires de la municipalité où il vit — et l'on avouera que Montréal bénéficierait grandement d'un pareil regain de civisme. En effet, à moins que chaque contribuable ne se sente un peu responsable de l'administration qu'il s'est donnée, il n'y a guère d'espoir d'avoir un bon gouvernement.

Schubert Warns Change Over to Borough Plan Would Not Be Easy

11 mars 1935

In no way opposed to the principle of the borough system of government for the island of Montreal, Ald. Joseph Schubert on Saturday nevertheless suggested that changing over the governmental structure will not be the easy and simple task viewed by some locally since discussion on the innovation was favored at the Quebec Legislature last week.

"Don't forget that all of the municipalities are not assets," said the alderman. "Westmount, Outremont, Hampstead, Mount Royal, Montreal East and Montreal West are assets. Verdun is neither asset nor liability. What of the balance of the island?"

"My experience as a member of the Metropolitan Commission convinces me that the big thing to be remembered is that when all the island becomes Montreal, all municipalities merged will want the same services we have in Montreal. And that brings up a problem. Today, if Pointe aux Trembles comes and says it wants money to lay water services for two or three families established out in the fields, we can tell them that expenses have got to be kept down, and that their municipality is not

yet out of debt. Some municipalities far from rich today are stepchildren. But they won't be when the borough system comes into effect. They will be contributing to the central tax fund, and they will have rights just as much as Westmount or Outremont.

"That is going to mean, in my opinion, a change in the mode of apportioning cost of improvements. Are we going to lay a \$500 sewer in front of a lot of \$3 lots? There will have to be more at-large payment of improvements, I think, unless Greater Montreal wants to go into the real estate business and become owner of thousands of vacant lots.

"They talk of the island only. I suggest that St. Lambert has much more to do with Montreal than has Pointe aux Trembles or Bout de l'Île.

"I am not against the borough system, but I do think it is going to take a lot more study than some people think. First of all, the central Council will have to be wholly of the elected element—no nominees of the provincial Government—otherwise the system is not democratic."

Ce n'est pas un mince fardeau à imposer aux villes avoisinant Montréal et celles-ci ont le droit de vouloir contrôler dans une mesure raisonnable l'emploi des argents que l'on vient ainsi puiser chez elles. "No taxation without representation" est encore un des grands principes du gouvernement responsable au peuple.

Si Montréal demande à ses voisins de lui venir en aide, il faut que cette coopération s'exerce dans des conditions qui permettent aux contribuables ainsi taxés de s'assurer qu'ils ne sont pas exploités, et que le revenu des nouveaux impôts est employé à bon escient. Il n'y a pas de meilleur moyen d'arriver à cela que par le recours à la Commission métropolitaine et à l'extension de sa juridiction aux affaires de Montréal même.

En annonçant la création de sa commission d'enquête, l'honorable M. Taschereau a rappelé que la Commission métropolitaine avait été instituée en vue de créer plus tard un "Greater Montreal". Quand on sait qu'en effet cette Commission est basée sur le principe de la confédération, on conclut logiquement qu'elle pourrait fort bien former le noyau d'une administration qui embrasserait toute la région de Montréal. Quant au régime d'arrondissement à Montréal, il vaudrait mieux l'instaurer graduellement plutôt que d'un seul coup. En effet, un changement trop brusque d'administration a souvent des conséquences adverses au but que l'on se propose. Après avoir fait certains changements à sa constitution, on pourrait commencer par donner à la Commission métropolitaine le contrôle des finances de Montréal. Ce serait le premier pas. La Commission pourrait ensuite contrôler les problèmes d'urbanisme, puis l'aménagement des grandes artères, puis les services de police et des incendies. Petit à petit, tous les grands services administratifs de caractère métropolitain passeraient sous ce nouveau contrôle, tandis que les conseils municipaux locaux s'occuperaient des questions d'intérêt purement local.

Le régime des arrondissements, basé sur le principe de la confédération des pouvoirs, est le seul capable de donner ce résultat. Le strict contrôle qu'il exerce sur les choses de finances ne permet à aucun fonctionnaire ou représentant du peuple de s'écarter du droit chemin et rend impossible toute tentative de dilapidation du trésor public. Ce régime grandit à mesure que progresse la région à administrer et il ne peut ainsi jamais devenir désuet; il encourage les meilleurs éléments et les meilleurs individus à s'intéresser à la chose publique, car ces sortes de services ne sont pas rémunérés. Enfin, il assure au contribuable l'emploi judicieux de son argent.

Nombreux avantages du régime dit des arrondissements

Le Canada

La Ligue du Progrès civique y voit le mode d'administration idéal pour

5 avril Montréal 1935

Contrôle des finances

Par la bouche de son secrétaire honoraire, M. Mathieu, la Ligue du Progrès civique exposait de nouveau hier, au poste CFCF, sous les auspices du Municipal Service Bureau, son projet d'administration municipale pour Montréal.

L'administration de Montréal, dit le conférencier n'a pas tenu le pas avec son progrès matériel. Dans ce domaine, il y a eu une regrettable négligence et c'est nous, contribuables, qui en souffrons. A tout prendre, il n'est pas mauvais que la discussion des affaires de Montréal se soit faite de façon aussi vigoureuse, ces derniers temps, à Québec, et ait soulevé tant de commentaires variés, car ce réveil de l'opinion publique ne peut qu'amener une amélioration dans notre régime de gouvernement municipal. Il est évident qu'un changement s'impose — et tout le monde l'a compris — car aucune ville, si riche soit-elle, ne pourrait supporter indéfiniment l'accumulation d'impôts qui a été décrétée cette année et qui pesera vraisemblablement sur nous durant quelques années encore. Et il est particulièrement regrettable que l'on ait cru nécessaire d'inclure dans ce nouvel assaut du fisc, une taxe sur les ventes et un impôt sur le revenu personnel, deux

termes de contribution qui, à cause de leur nature même, auront un effet déprimant sur la marche des affaires dans notre ville. Reconnaissons que le déficit devait nécessairement être comblé, puisque le crédit de Montréal dépend de l'équilibre de son budget.

Les embarras financiers actuels de Montréal ont leur source dans le manque de contrôle de ses finances, faiblesse qui, si elle n'est pas corrigée, finira un jour ou l'autre par ruiner l'équilibre financier de la ville. C'est parce qu'aucun contrôle efficace ne fut exercé sur ses dépenses que la dette per capita de Montréal a augmenté de plus de trois cents cents pour cent depuis vingt-cinq ans. C'est le service de cette dette et la création de son fonds d'amortissement qui prennent aujourd'hui presque 40 pour cent des revenus de la ville. Excellente est la suggestion qui fut faite maintes et maintes fois de mettre Montréal sous le contrôle de la Commission métropolitaine, quand cet organisme fut créé il y a quatorze ans. Nous aurions tout au moins su avant aujourd'hui dans quelle situation financière se trouvait Montréal et le sachant, les contribuables auraient pu mettre à temps un frein aux dépenses extravagantes et aux emprunts injustifiés.

La question se pose ainsi: quelle administration municipale Montréal devrait-elle avoir, pour assurer l'équilibre constant de son budget et l'usage prudent de chaque dollar perçu en taxes? L'hon. M. Taschereau a annoncé l'institution d'une commission qui va dès cette année se mettre à l'étude d'un régime d'administration idéal pour Montréal. La création d'un pareil organisme d'enquête a été provoquée par l'insistance du conseil municipal actuel à imposer des taxes qui atteignent non seulement Montréal, mais aussi ses municipalités voisines, Westmount, dit-on, va voir doubler la somme de ses taxes locales et l'augmentation sera d'environ 60 pour cent à Outremont.

What Is The Borough System?

The Montreal Herald

*12 miles
1935.*

THE BOROUGH SYSTEM is a Metropolitan Commission — such as we have now — carried to its logical conclusion.

The charter of our present Metropolitan Commission is based on the charter of the Metropolitan County of London. But it is incomplete in its present form.

The Metropolitan Commission controls the financing of the smaller municipalities on the Island of Montreal, but exercises no control over administration, save in the case of bankrupt communities.

THE BOROUGH SYSTEM calls for a federation of cities, each electing its own council and each sending delegates to a federal council. The local council, represented on the main body, would deal with purely local matters.

The Federation or Metropolitan Council would administer public services affecting the whole district.

These services would include finance, health, main drainage and roads, fire and police.

Tomorrow—How would this system work?

WE HAVE explained the broad outline of the Borough System — a federation of small municipalities united for essential public services.

Now how would this work out?

There would be first of all:

Borough Councils, each with its own mayor. These councils would retain all the powers they now possess, save those delegated to the Metropolitan Council. They would impose all taxes.

The Metropolitan Council, composed of delegates appointed by the borough councils, would be composed of:

A Committee of Financial Control, to take over the duties of the present Metropolitan Commission, making all borrowings for the Metropolitan Council and associated boroughs.

An Administrative Commission, charged with all the administrative duties of the Metropolis. This Commission would be subject to the Committee of Financial Control as if it were a borough.

The Metropolitan Council would also elect a president to be known as "The Mayor of Greater Montreal."

Now into what boroughs would Greater Montreal be divided?

Tomorrow's article will deal with the planned subdivision of the Island, as proposed by borough advocates.

"There are other problems than finance in which there should be more unity among the various municipalities on the Island."

THE QUOTATION is from an article which appeared in *The Herald* just nine years ago today — on March 15, 1926.

Then, as now, leading citizens of Montreal and the suburban communities adjoining it had joined with *The Herald* in advocating the Borough System of government for the Metropolitan Commission area.

What are the chief arguments in favor of the Borough System?

First of all, that it is more economical.

In spite of apparent "duplication" of government it actually cuts out waste in public services, which are the greatest natural expense of government.

At the same time it decentralizes government. The electoral communities created would be under 100,000 in population. This would make for more responsible and representative government than we enjoy today. It is not so easy to play politics in a small community.

It makes civic financing easier. One central borrowing power, with federal authority, could float loans easier than could the member communities.

It would make city planning possible. It is not improbable that in two decades this metropolitan area will have a population of 3,000,000. Naturally this growth will involve enormous physical expansion of the metropolis. To make this expansion practical united action is essential. Otherwise a dozen communities, each developed according to a different plan, will be sprawling heedlessly over each other's borders.

Obviously, some form of metropolitan union is needed on this Island. The Borough System is advocated as the most enlightened and painless system of accomplishing this union without destroying the character of the constituent communities.

Tomorrow we will discuss the only alternative — annexation.

THE ONLY alternation to the Borough System for Montreal is — Annexation.

Annexation would mean forcing Outremont, Westmount, Verdun and all the other independent municipalities on the Island into union with Montreal — a union which would destroy their identities.

It would mean that these communities would be governed as the City of Montreal is now governed. In the view of many residents of the suburban cities as well as many Montrealers, this government is far from ideal.

If annexation were submitted by the referendum process to the citizens of Westmount, Outremont, Hampstead, Verdun or any of the other communities at stake, its defeat would be certain.

For annexation does violence to our British traditions of citizenship and self-government.

On the other hand there is a strong feeling in the suburban cities favorable to the Borough System.

Many leading citizens, including the then chief magistrates of Westmount and Outremont, spoke in its favor when the issue was raised in 1926 and again in 1928.

NOW THAT ISSUE has been raised again. It has been raised right into the open and can no longer be shelved "for future consideration." *Those best-informed in political circles today believe that municipal reform is inevitable for Greater Montreal.*

The question is — how will the smaller municipalities be brought into this new arrangement, at the point of a gun or as partners in a federated community?

The hold-up method is annexation. The partnership method is the Borough System.

Before many months are past we may have to choose between these systems. *But between them there is no choice.*

Annexation is arbitrary and un-British. It will only breed discontent. The Borough System is sane; it is British; it is eminently fair.

These are the alternatives, people of Greater Montreal. What is your pleasure?

NOUVEAU MODE D'ADMINISTRATION POUR LE METROPOLE

Un seul régime pour l'île de Montréal

L'hon. M. Taschereau annonce que son gouvernement va faire nommer une commission d'étude. — Un événement amorcé par la création de la commission métropolitaine.

14 mars 1935

(Du correspondant de la "Presse")

Québec, 14 — La transformation du système d'administration de Montréal a été la grande actualité de la séance d'hier après-midi, à l'Assemblée législative.

"Je dois déclarer, a affirmé l'hon. M. Taschereau, que d'ici la fin de la présente session, nous présenterons un projet de loi pour créer une commission, composée des hommes les plus capables, qui étudiera le problème. Lors de la prochaine session, cette commission nous fera rapport et nous soumettra, je l'espère, un plan qui nous permettra de grouper ensemble, en un système d'arrondissements, toutes les municipalités qui entourent Montréal."

La création de la commission métropolitaine, a noté le premier ministre était le premier pas vers la création d'un "plus grand Montréal". Le deuxième pas, c'est l'extension de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu à Westmount et Outremont, admise par le comité des bills privés.

M. Duplessis et M. J.-A. Francoeur ont reconnu également la nécessité d'une transformation de l'administration de la métropole.

Ces déclarations se greffent sur la présentation en Chambre du bill 119, le bill financier de Montréal; les remarques que M. Duplessis a jugé à propos de faire et la défense entreprise par M. Francoeur devant le bill.

M. J.-A. Francoeur

"Des membres qui ont intérêt à le faire, dit en commençant le député de Dorion, affirment quelquefois, que nous, membres du Parlement de Québec envisageons mal la situation de Montréal. Je crois que ce reproche n'est pas fondé. Depuis que je siège dans cette Chambre et même avant dans les différentes organisations sociales dont je faisais partie j'ai proposé constamment l'annexion des municipalités de l'île de Montréal à la municipalité de Montréal, ce que l'on appellerait la fédération des municipalités de l'île. Il y a plusieurs systèmes qui se présentent à nous quand on veut régler ce problème. Le meilleur serait celui qui réglerait toutes les difficultés pendantes entre les municipalités de l'île et Montréal, y compris la question des expropriations, question qui n'est pas réglée à mon sens et qui reste l'une des plus importantes de l'administration municipale de Montréal. Westmount et Outremont avaient un plan d'ensemble et elles se sont développées avec méthode suivant ce plan, au détriment même de Montréal, à un certain point de vue. Le maire de Montréal qui a une expérience indéniable des choses politiques, semble être de mon avis sur ce point, de notre avis devrais-je dire puisque je sais que le plan d'un "greater Montréal" hante tous les esprits des députés provinciaux."

En faveur d'une commission

"Je veux être bref dans mon aperçu sur la question des nouvelles taxes que Montréal nous demande la permission d'imposer. Il faut bien établir et aussi bien partager les responsabilités. Il y a assez longtemps que des luttes se font à Montréal sur le dos du gouvernement provincial. Il est temps de délimiter cette question qui tourne invariablement à l'électoratisme. J'ai pris mes responsabilités au comité et je ne craindrai pas de défendre où que ce soit les positions que j'ai prises. Il me fait plaisir de voir que l'opposition partage nos idées sur ce point. Je suis pour la nomination d'une commission choisie par le premier ministre qui étudierait les moyens de réaliser le Greater Montréal afin que notre belle ville continue brillamment sa marche ascendante vers le progrès."

L'hon. M. Taschereau

"Il y a trente-cinq ans que je siège dans cette Chambre et, chaque année, nous avons eu le bill de Montréal, le

bill "100". J'avoue que celui qu'on nous a soumis cette année-ci est le plus important de tous. Montréal est dans une situation difficile. Ce n'est pas nuire à son crédit que de le dire. Le maire de Montréal, M. Houde, admet que la situation financière est critique et le chef de l'Opposition dit qu'il faut trouver de moyens pour corriger la situation actuelle, si nous ne voulons pas que la grande ville de la province de Québec perde son titre de métropole, de principal centre industriel financier, commercial et économique du Canada.

"L'an dernier, il y a eu des élections à Montréal. Un conseil nouveau fut élu qui se proposait de redresser la situation financière de la métropole. Le maire Houde avait promis à ses électeurs de demander à la Législature de Québec, sitôt son élection assurée, de donner à Montréal les pouvoirs nécessaires à l'amélioration de la situation. Le gouvernement de Québec a tout de suite répondu à M. Houde qu'il ferait tout en son pouvoir pour l'aider. Il a offert au maire de Montréal de convoquer une session spéciale pour étudier les affaires de la métropole. La date de cette session spéciale fut même fixée, mais contremandée. Des semaines et des mois passèrent. On crut, à Montréal, qu'une session spéciale ne serait pas nécessaire, puis, finalement, au mois de février, Montréal vint nous soumettre le fameux bill que nous avons discuté pendant plusieurs semaines au comité des Bills Privés."

Des procédés dangereux

Ce bill "119" a une portée considérable. Il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus. Pour moi, je n'ai aucune hésitation à dire qu'il y a dans le bill des choses dont j'ai peur. J'ai peur de la taxe de vente, j'ai peur de l'imposition du revenu personnel. Mais, d'un autre côté, si on n'imposait pas de la taxe de vente, j'ai peur de l'imvenu personnel, qui paierait? D'ailleurs, la province de Québec a-t-elle besoin d'une taxe générale de vente? Je n'ai aucune hésitation à dire non. A-t-elle besoin d'un impôt général sur le revenu? Encore une fois, je n'hésite pas à répondre non. Nous pouvons sortir de l'impasse sans cela, nous n'avons pas besoin de ces taxes pour boucler notre budget. L'administration de Montréal a passé des semaines et des mois à étudier la question. Le maire et les conseillers ont eu des entrevues avec toutes les grandes organisations de la métropole. Le problème de la situation financière leur a été soumis et, finalement, le remède que l'on a demandé à la Législature, c'est de permettre à Montréal d'imposer une taxe sur les ventes et une taxe sur le revenu per-

sonnel, sans compter d'autres petites taxes.

Dans les conditions Montréal a fait pour le mieux

Pour ma part, je ne suis pas prêt à dire au conseil de ville de Montréal, élu par les électeurs de la métropole, vous avez eu tort d'imposer ces taxes et nous vous refusons la permission de le faire. Que ferions-nous à la place? Quelles autres taxes imposons-nous? Montréal, nous a-t-on dit, a un déficit de sept ou huit millions. Allons-nous ajouter encore au pourcentage de la taxe foncière alors que les petits propriétaires de Montréal sont écrasés par le fardeau, comme ils le sont ailleurs. Ne nous a-t-on pas dit ce matin qu'il y a aux Trois-Rivières 1450 propriétaires incapables de rencontrer leurs taxes? Allons-nous dire non au Conseil de ville que Montréal a élu? Je crois que M. Houde et ses collègues auraient eu raison de nous dire, au comité, si nous avions agi de la sorte: "Mes collègues et moi avons donné à l'étude de cette question le meilleur de nous mêmes, nous avons dépensé toutes nos énergies pour trouver une solution au problème financier de la métropole. Si vous ne voulez pas accepter cette solution, tant pis."

Ils auraient eu raison de jeter leur bill sur la table du comité et de nous dire: Arrangez-vous! Ces messieurs se sont engagés à relever Montréal, et nous leur disons: prenez vos responsabilités. Je le répète, comme je l'ai déjà dit au comité des Bills Privés: "Que Montréal prenne toutes ses responsabilités. Nous ne voulons rien leur refuser de ce qu'ils nous demandent et je crois que M. Duplessis partage notre opinion à cet égard."

Ce que la province ne peut faire

"Mon honorable ami de l'Opposition dit: Pourquoi ne pas abandonner certaines taxes provinciales à Montréal? Lesquelles? Pas la taxe sur les automobiles, pas la taxe sur l'essence, pas la taxe sur les successions? Si nous les abandonnions, il nous faudrait voir ailleurs pour combler le vide fait dans nos coffres. Et alors? Ce serait toute la province qui paierait pour Montréal. Serait-ce juste? On sait que la province de Québec a besoin de toutes ses ressources à l'heure actuelle."

Le chef de l'opposition nous a dit: "Que le gouvernement laisse Montréal emprunter aux banques avec la province de Québec comme garantie! Croit-il que ce serait là l'appliquer de sains principes d'économie politique? Si nous garantissons les dettes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, toutes les autres villes viendront nous demander de faire la même chose. Comment pourrions-nous faire des exceptions? Je n'ai aucune hésitation à dire que si le gouvernement garantissait toutes les dettes de toutes les municipalités, ce serait la ruine du crédit de la province."

Je crois que M. Duplessis admettra que nous avons raison et je pense qu'il partage nos idées à ce sujet."

Le système d'arrondissements

Il y a quelques années, nous avons créé la Commission Métropolitaine pour gérer les affaires des petites villes entourant Montréal. C'était le premier pas vers la création d'un "greater Montréal". Au comité, nous avons fait un autre pas. Outremont, Westmount, Verdun paieront l'impôt sur le revenu et la taxe de vente comme les Montréalais. Il n'aurait pas été juste que des gens qui demeurent de l'autre côté de la rue, sous prétexte qu'ils habitent Verdun, Outremont ou Westmount, fussent exemptés des taxes. En tous cas, je dois déclarer à cette Chambre que, d'ici la fin de la présente session, nous présentons un projet de loi pour créer une commission composée des hommes les plus capables, qui étudiera le pro-

bième. Lors de la prochaine session, cette commission nous fera rapport et nous soumettra, je l'espère, un plan qui permettra de grouper ensemble, en un système de "boroughs" ou d'arrondissements toutes les municipalités entourant Montréal et peut être celles de toute l'île de Montréal. Selon un système de gouvernement central ou autre. Il ne serait pas juste, évidemment, que, dans Montréal on taxe ici et qu'on ne taxe pas là. Il est important pour la province que Montréal soit unifiée en un "greater Montréal". Je crois que ce serait là la solution du problème qui confronte Montréal actuellement, et nous laisserons la solution de ce problème aux hommes les plus capables de le résoudre. Nous demanderons donc à la Législature de créer cette Commission afin de faire Montréal plus grand et de le mettre mieux en mesure de conserver sa suprématie à la tête des villes du Canada.

Deux ans pour l'essai des taxes

Il est quelque chose que nous devrions ajouter au bill et c'est ceci: que les taxes actuelles ne s'appliquent que pour deux ans. On avait dit un an, je ne sais pas si la chose pourrait se faire, mais il est possible qu'à la prochaine session, lorsque la Commission nous aura soumis son rapport, nous puissions donner un nouveau régime à Montréal et rappeler la loi.

Pour ma part, je suis fier du rôle joué par la Métropole dans la Confédération et je crois que mon opinion est partagée par tous les habitants de la province de Québec, même ceux des coins les plus reculés. Tout le monde veut la prospérité de Montréal et veut travailler à son bien-être. Ce que nous avons fait au comité pour Montréal était ce que nous pouvions faire de mieux dans les circonstances afin de lui conserver sa place et son titre de métropole du Canada!

Le président du comité, M. Authier lit les 16 clauses du bill de Montréal qui sont adoptées. Le président revient au fauteuil et annonce que le comité rapporte le bill no 119 sans amendement. Il est immédiatement adopté sur division en troisième lecture.

Addressing members of the Montreal West Municipal Association at their annual meeting in the Town Hall, he pleaded for elimination of the "profit motive" from public life, noting that City Hall opponents of a change in civic government on the island stood steadfast for continuance of the existing system not because — as they said — they feared the English-speaking population would dominate the French-speaking populace, but because they feared that the profit motive would disappear from public life.

Work of the Metropolitan Commission was outlined to the meeting, Ald Biggar stressing that the board sought primarily to see to it that the 14 island municipalities collected as much cash as they spent and achieved balanced budgets. Capital expenditures, unless absolutely necessary, were frowned upon.

Work of the commission was being extended, he stressed. It had come into being in 1920 as a "cemetery" for the three bankrupt municipalities of Pointe-aux-Trembles, Montreal North and St. Michel de Laval. Today it was trying to rehabilitate those towns financially, though the task was hopeless. Debt of one of those towns was four times its valuation roll, another 3½ times, the third 3¼ times — "and there is some hope for Pointe-aux-Trembles." But all three were a continual burden, to which the solvent island municipalities would have to contribute.

CHANGE BEING MADE.

But the commission was doing more than mere administration of the finances of those municipalities; it was surveying that of the other towns, and building up a greater Montreal. The public has been "drunk" in years gone by, and "allowed its pockets to be picked." Now, it was alert, clamoring for changes, and they were being brought about.

Premier L. A. Taschereau, Ald. Biggar noted, would introduce a bill bringing into being commission study of a new form of government for the island. A change would come about within the next year or so — "and we're getting into hot water, because a number of Montreal aldermen represent districts which get \$4 for every \$1 paid out in taxation." The "profit motive" would oppose changes, he said.

The Metropolitan Commission, this summer, Ald. Biggar said, would study the very question of future government on the island: It would conduct a "free forum of debate," out of which it hoped to evolve some concrete plan of reform.

James Ballantyne, representative of western municipalities on the Metropolitan Commission, also spoke.

Commissioner E. A. White, president of the association, was in the chair. Officers for the year were elected as follows: W. L. MacGregor, president; H. McPherson, vice-president; J. Fulton, secretary; E. F. McMahon, treasurer; A. S. Booth, Morley C. Luke, W. Blackwell and W. C. Williams, directors.

BIGGAR OPPOSED TO EXECUTIVE SYSTEM

Control Three Members and "You Own Montreal," Alderman Says

FAVORS BOROUGH PLAN

Jayette
Metropolitan Commission Head Thinks Profit Motive May Block Change in Method

Havril 1935

Proponent of the borough system of government for the Island of Montreal, Ald. W. H. Biggar, chairman of the Metropolitan Commission, revealed himself last night as an arch-enemy of the existing form of government of the City of Montreal, charging that retention of the Executive Committee destroyed one of the fundamentals of democratic government. "To own Montreal," he said, "it is only necessary to have three of the five Executive Committee members on your side; the other 32 aldermen do not count very much."

MONTREAL CHANGERA D'ADMINISTRATION

Une commission étudiera la création ici du régime
des arrondissements

Ex: "Le Canada"
14 mars 1935. Séance de
l'Assemblée législative
à Québec.

Le bill de Montréal

M. Duplessis, dans les remarques qu'il juge nécessaire de faire, affirme qu'il n'a pas l'intention de proposer d'amendement. La question a été assez longtemps étudiée par le comité des bills privés, qui groupe tous les députés.

14 mars 1935

Montréal, la deuxième ville française du monde, est dans une situation difficile, poursuit le chef de l'Opposition. Toute la province s'intéresse à son sort. Mais c'est la première fois qu'une municipalité sollicite du parlement le droit de prélever en une seule fois plus de \$8,000,000 d'impôts nouveaux, soit une augmentation de 20 pour cent de son budget. Ce n'est pas le lieu d'examiner les causes de la situation où se trouve Montréal. Le pays tout entier souffre, et c'est là une cause visible de tous, d'une mauvaise répartition des taxes entre les administrations fédérale, provinciale et municipale. Les consommateurs sont trop taxés. Il faudra procéder à une révision, donner aux administrations provinciales certains impôts prélevés par le gouvernement fédéral, et aux administrations municipales d'autres prélevés par les gouvernements des provinces. Cela peut se faire en moins de deux ans.

Il faut admettre, d'autre part, que Montréal est dans une situation particulière. Deux villes, Westmount et Outremont, se trouvent au coeur de la Métropole, source de conflits et d'inconvénients. Il doit avoir moyen d'adopter un système qui donne justice à tout le monde. De grandes villes, dans d'autres pays, ont résolu des difficultés semblables. Il faudrait étudier les réformes nécessaires. Il n'est pas sage, présentement, de créer des impôts nouveaux qui auront pour effet de provoquer de l'aérimonie.

Au lieu d'augmenter les impôts de \$8,000,000, note encore M. Duplessis, la Métropole devrait demander à emprunter l'argent dont elle a besoin, avec la garantie du gouvernement provincial. Cela lui permettrait d'obtenir des fonds à un taux d'intérêt peu élevé, dont elle pourrait assurer le service, ainsi que celui de l'amortissement. Quant à la taxe de vente, c'est la première fois qu'on la met à l'essai dans une ville canadienne. C'est une tentative dangereuse. La taxe de vente relève naturellement du gouvernement fédéral. Appliquée par une municipalité, elle la placera dans un état d'infériorité vis-à-vis d'autres municipalités. Toronto, au surplus, concurrence Montréal, qui est en train de perdre son titre de Métropole. Tous les esprits bien pensants doivent s'entendre pour empêcher cela. La taxe pèse injustement sur les consommateurs. Ni acheteurs ni vendeurs ne la veulent. Elle aura pour effet de faire naître les violations et d'habituer les gens à mépriser les lois.

M. Duplessis proteste encore contre l'extension aux communautés religieuses, aux maisons d'enseignement, aux institutions de bienfaisance et de charité, de la taxe qui grèvera les comptes de gaz et d'électricité. C'est une taxe qui représente un montant assez considérable, note le chef de l'Opposition, parce que ces maisons se servent beaucoup de l'électricité et du gaz. En principe, jamais dans la province de Québec, on n'a taxé ces maisons: c'est taxer le

desintéressement, le dévouement, le patriotisme. On ne doit pas faire peser l'impôt sur la vertu. Mais Montréal le demande dira-t-on: on ne peut donner à aucune municipalité le droit de commettre des abus. C'en est un de taxer ces maisons. M. Duplessis remarque encore que l'entente intervenue entre Montréal et la Montreal Light, Heat et la Bell Telephone ne lie pas les compagnies, d'une part, et de l'autre expose la population à une hausse de tarifs, ou du moins à une diminution retardée. Il n'y a pas de raison, non plus, ajoute M. Duplessis, d'exempter le trust de la gasoline. Autre erreur: on a fixé au 1er mars la date de la mise en vigueur de la taxe de vente.

Cela se fait, à Ottawa mais ne devrait pas avoir lieu pour les municipalités.

M. Fauteux

M. Fauteux député de Ste-Marie, rappelle que M. Houde et le conseil municipal ont été élus l'année dernière avec un programme bien défini, clairement exposé. Ils ont été élus par toutes les classes de la population, ouvrière, commerciale, professionnelle, par des représentants de toutes les langues, de tous les peuples. Ils ont été élus sans équivoque, par les représentants du Board of Trade, de la Chambre de Commerce et de la Ligue des Propriétaires.

Dès après l'élection, le premier ministre a déclaré qu'il convoquerait le parlement immédiatement, si le conseil municipal de la Métropole désirait obtenir des pouvoirs particuliers. Mais Montréal s'est fait attendre. Même quand le bill a été présenté tout d'abord au comité, il n'y avait pas accord entre les membres du conseil, semblait-il. Pendant plusieurs semaines, le comité a étudié le bill et présenté les corrections opportunes. Député de Montréal et représentant de comté ouvrier M. Fauteux déclare qu'il a appuyé le projet de loi actuel, mais qu'il se réserve le droit, s'il est réélu d'agréer les demandes qu'un autre conseil municipal fera au parlement. Il a voulu respecter les désirs du conseil. Il a donné son approbation à la taxe de vente, à l'impôt sur le revenu, aux taxes nombreuses sollicitées par la Métropole. Il respectait par là les désirs d'un conseil élu par la majorité de la population montréalaise.

On a discuté longuement, remarque M. Fauteux, sur l'extension à Westmount et à Outremont des impôts dont on grevait Montréal. Il est facile de faire de la démagogie. Celui qui crie "Ne taxez pas les ouvriers, allez chercher l'argent chez ceux qui en ont", est assuré du succès.

Mais ces institutions sont nécessaires. Ce ne sont pas les ouvriers qui font fumer les cheminées des usines; c'est l'épargne populaire recueillie par les banques et les capitalistes et distribuée par eux pour assurer la marche de nos grandes entreprises, où les ouvriers trouvent du travail.

Le député de Ste-Marie proteste qu'il n'a pas l'intention de soulever l'opinion publique contre Westmount ou Outremont. Mais ces deux villes sont implantées dans Montréal, ce sont deux petits états dans un

grand état. Il ne faut pas oublier que leur population gagne son argent à Montréal, que leurs résidences sont payées par la population de Montréal. Tous les matins ils descendent de leurs châteaux pour se rendre dans la Métropole, qui leur assure de nouveaux gains. Et quand la population de Montréal leur demande assistance, ils ferment leurs fenêtres pour ne pas entendre ces cris. M. Fauteux proteste de nouveau qu'il ne veut pas faire de démagogie, mais il est certain que cette situation est anormale.

Les comptes d'électricité sont taxés à deux pour cent, continue M. Fauteux. On a dit dans certains milieux qu'il ne faut pas taxer les communautés religieuses, les églises, les hôpitaux, les écoles. Le chef de l'Opposition a fait un appel vibrant à la Chambre. Mais il a été surtout préoccupé de l'effet qu'il obtiendra quand il déclarera, pendant la campagne électorale: "Votre maire, votre conseil de ville, et le premier ministre en tête, ont voté pour taxer les communautés religieuses, les hôpitaux, les églises et les écoles." Heureusement, le premier ministre a expliqué que les libéraux n'ont jamais taxé les maisons religieuses. La ville demande simplement le pouvoir d'imposer à deux pour cent les comptes d'électricité et de téléphone: elle ne demande que \$2 par \$100. Le premier ministre a déclaré que les institutions religieuses seront heureuses de payer cette taxe, quand Montréal se grève de \$8,000,000. M. Houde a été élu par 54,000 voix de majorité. Il a affirmé que la ville ne taxera peut-être pas ces institutions, mais qu'il veut enrayer les protestations qui s'élèveront contre les exemptions accordées à celui-ci ou à celui-là. J'irai allégrement, affirme M. Fauteux, expliquer mon attitude devant la population de Montréal, même à propos de la taxe supposée scandaleuse sollicitée par le conseil de ville. Le député ajoute que la taxe de vente ne sera pas mise en vigueur le 1er mars, comme il l'a affirmé, mais le 1er mai: le texte du bill le spécifie.

M. J.-A. Francoeur

"Des gens qui ont intérêt à le faire, dit en commençant le député de Dorion, affirment quelque fois que nous, membres du parlement, de Québec envisageons mal la situation de Montréal. Je crois que ce reproche n'est pas fondé. Depuis que je siége dans cette Chambre et même avant, dans les différentes organisations sociales dont je faisais partie, j'ai proposé constamment l'annexion des municipalités de l'île de Montréal à la municipalité de Montréal, ce que l'on appellerait la fédération des municipalités de l'île. Il y a plusieurs systèmes qui se présentent à nous quand on veut régler ce problème. Le meilleur serait celui qui réglerait toutes les difficultés pendantes entre les municipalités de l'île et Montréal, y compris la question des expropriations, question qui n'est pas réglée à mon sens et qui reste l'une des plus importantes de l'administration municipale de Montréal. Westmount, Outremont avaient un plan d'ensemble et elles se sont développées avec méthode suivant ce plan, au détriment même de Montréal d'un certain point de vue. Le

maire de Montréal, qui a une expérience indéniable des choses politiques, n'a pas de manières sur ce point, de notre avis devrais-je dire.

"Je sais que le plan d'un "Greater Montreal" hante tous les esprits des députés provinciaux.

"Je veux être bref dans mon aperçu sur la question des nouvelles taxes que Montréal nous demande la permission d'imposer. Il faut bien établir et aussi bien partager les responsabilités. Il y a assez longtemps que ces luttes se font à Montréal sur le dos du gouvernement provincial. Il est temps de délimiter cette question qui tourne invariablement à l'électoratisme. J'ai pris mes responsabilités au comité et je ne craindrai pas de défendre, où que ce soit, les positions que j'ai prises. Il me fait plaisir de voir que l'Opposition partage nos idées sur ce point. Je suis pour la nomination d'une commission choisie par le premier-ministre qui étudierait les moyens de réaliser le "Greater Montreal", afin que notre ville continue brillamment sa marche ascendante vers la prospérité la plus complète.

L'hon. M. Taschereau

"Il y a trente-cinq ans que je siége à la Chambre et chaque année nous avons un le bill de Montréal, le bill 100. Celui qu'on m'a soumis cette année est le plus important. Montréal est dans une situation difficile. Ce n'est pas nûre à son crédit que de le dire. M. Houde admet que la situation financière est critique et le chef de l'Opposition est d'avis comme nous qu'il faut trouver des moyens immédiats pour corriger la situation actuelle si nous ne voulons pas que la plus grande ville du Canada et de la province perde son beau nom de métropole industrielle, financière, commerciale et économique du pays.

"L'an dernier, il y a eu des élections à Montréal. Un conseil nouveau fut élu qui se proposait de redresser la situation financière de la Métropole. Le maire Houde avait promis à ses électeurs de demander à la Législature de Québec, sitôt son élection assurée, de donner à Montréal les pouvoirs nécessaires à l'amélioration de la situation.

Le gouvernement de Québec a tout de suite répondu à M. Houde qu'il ferait tout en son pouvoir pour l'aider. Il a offert au Maire de Montréal de convoquer une session spéciale des Chambres pour étudier les affaires de la Métropole. La date de cette session spéciale fut même fixée, puis contremandée. Des semaines et des mois se passèrent. On crut, à Montréal, qu'une session spéciale ne serait pas nécessaire, puis, finalement au mois de février, Montréal vint nous soumettre le fameux bill que nous avons discuté pendant plusieurs semaines au comité des bills privés.

J'ai peur...

Ce bill a une portée considérable. Il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus. Pour moi, je n'ai aucune hésitation à dire qu'il y a dans le bill des choses dont j'ai peur. J'ai peur de la taxe de vente, j'ai peur de l'imposition du revenu personnel. Mais, d'un autre côté, si on n'imposait pas la taxe de vente et l'impôt sur le revenu personnel, qui paierait? D'ailleurs, la province de Québec a-t-elle besoin d'une taxe générale de vente? Je n'ai aucune hésitation à dire non. A-t-elle besoin d'un impôt général sur le revenu? Encore une fois, je n'hésite pas à répondre, non. Nous pouvons sortir de l'impasse sans cela, nous n'avons pas besoin de ces taxes pour boucler notre budget. L'administration de Montréal a passé des semaines et des mois à étudier la question. Le maire et les conseillers ont eu des entrevues avec toutes les grandes organisations de la Métropole. Le problème de la situation financière

leur a été soumis et, finalement, le remède que l'on a demandé à la Législature, c'est de permettre à Montréal d'imposer une taxe sur les ventes et une taxe sur le revenu personnel, sans compter d'autres petites taxes de moindre importance.

Pour ma part, je ne suis pas prêt à dire au conseil municipal de Montréal, élu par les électeurs de la Métropole: "vous avez eu tort d'imposer ces taxes et nous vous refusons la permission de le faire". Que ferions-nous à la place? Quelles autres taxes imposerions-nous? Montréal, nous a-t-on dit, a un déficit de sept ou huit millions. Allons-nous ajouter encore un pourcentage de la taxe foncière alors que les petits propriétaires de Montréal sont écrasés par le fardeau, comme ils le sont ailleurs. Ne nous a-t-on pas dit ce matin qu'il y a aux Trois-Rivières 1,450 propriétaires qui sont incapables de rencontrer leurs taxes? Allons-nous dire non au conseil que Montréal a élu? Je crois que M. Houde et ses collègues auraient eu raison de nous dire, au comité, si nous avions agi de la sorte: "Mes collègues et moi avons donné à l'étude de cette question le meilleur de nous mêmes, nous avons dépensé toutes nos énergies pour trouver une solution au problème financier de la Métropole. Si vous ne voulez pas accepter cette solution, tant pis." Ils auraient eu raison de jeter leur bill sur la table du comité et de nous dire: "Arrangez-vous"... Ces messieurs se sont engagés à relever Montréal et nous leur disons: "Prenez vos responsabilités". Je le répète, comme je l'ai déjà dit au comité des bills privés: "Que Montréal prenne toutes ses responsabilités". Nous ne voulons rien leur refuser de ce qu'ils nous demandent et je crois que M. Duplessis partage notre opinion à cet égard.

"Mon honorable ami de l'Opposition dit: "Pourquoi ne pas abandonner certaines taxes provinciales à Montréal. Lesquelles? Pas la taxe sur les automobiles, pas la taxe sur l'essence, pas la taxe sur les successions? Si nous les abandonnions, il nous faudrait voir ailleurs pour combler le vide fait dans nos coffres, et alors? Ce serait toute la province qui paierait pour Montréal. Ce serait juste? On sait que la province de Québec a besoin de toutes ses ressources à l'heure actuelle.

"Si nous abandonnions à Montréal un, deux, trois ou quatre millions de nos revenus nous serions obligés d'aller frapper à la porte de nos concitoyens pour nous refaire et ce ne serait pas juste pour les autres contribuables de la province qui n'habitent pas Montréal. Mon honorable ami le chef de l'Opposition nous a dit: "Que le gouvernement laisse Montréal emprunter aux banques avec la province de Québec comme garantie". Croit-il que ce serait là l'application de sains principes d'économie politique? Si nous garantissons les dettes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, toutes les autres villes viendraient nous demander de faire la même chose. Comment pourrions-nous faire des exceptions? Je n'ai aucune hésitation à dire que si le gouvernement garantissait toutes les dettes de toutes les municipalités, ce serait la ruine de la province de Québec, ce serait la ruine de son crédit. Je crois que M. Duplessis admettra que nous avons raison et je pense qu'il partage nos idées à ce sujet".

Il y a quelques années, nous avons créé la Commission Métropolitaine pour gérer les affaires des petites villes entourant Montréal. C'était le premier pas vers la création d'un "Greater Montreal". Au comité, nous avons fait un autre pas. Outremont, Westmount, Verdun, paieront l'impôt sur le revenu et la taxe de vente comme les montréalais. Il n'aurait pas été juste que des gens qui demeurent

de l'autre côté de la rue, sous prétexte qu'ils habitent Verdun, Outremont, ou Westmount, furent exemptés des taxes.

Création d'une commission

En tout cas, je dois déclarer à cette Chambre que, d'ici la fin de la présente session, nous présenterons un projet de loi pour créer une commission composée des hommes les plus capables, qui étudiera le problème. Lors de la prochaine session, cette commission nous fera rapport et nous soumettra, je l'espère, un plan qui nous permettra de grouper ensemble, en un système d'arrondissements (boroughs) toutes les municipalités entourant Montréal et peut-être toute l'île de Montréal, soit avec un système de gouvernement central ou autrement. Il ne serait pas juste, évidemment, que, dans Montréal on taxât ici et qu'on ne taxe pas là. Il est important pour la province que Montréal soit unifiée en un "Greater Montreal". Je crois que ce serait là la solution du problème que confronte Montréal actuellement, et nous laisserons la solution de ce problème aux hommes les plus capables de le résoudre. Nous demanderons donc à la Législature de créer cette commission afin de faire Montréal plus grand et de le mettre mieux en mesure de conserver sa suprématie à la tête des villes du Canada.

Pour deux ans seulement

Il est quelque chose que nous devrions ajouter au bill et c'est ceci: que les taxes actuelles ne s'appliquent que pour deux ans. On avait dit un an, je ne sais pas si la chose pourrait se faire, mais il est possible qu'à la prochaine session, lorsque la Commission nous aura soumis son rapport, nous pourrions donner un nouveau régime à Montréal et abroger la loi.

Pour ma part, je suis fier du rôle joué par la Métropole dans la confédération et je crois que mon opinion est partagée par tous les habitants de la province de Québec, même ceux des coins les plus reculés. Tout le monde veut la prospérité de Montréal et veut travailler à son bien-être. Ce que nous avons fait au comité pour Montréal était ce que nous pouvions faire de mieux dans les circonstances afin de lui conserver sa place et son titre de métropole du Canada".

PITTSBURGH'S EXAMPLE.
(By Frederick Wright.)

Last week there was presented to the Legislature of the State of Pennsylvania a charter under which a confederated city will be created out of the county of Allegheny, to be known as the City of Metropolitan Pittsburgh, the same charter providing for substantial powers to be reserved to the present cities, towns and townships situated in the county. This is expected to be the final stage of a long drawn out endeavor on the part of a state commission to federate under the borough system the city of Pittsburgh and the 122 surrounding municipalities, whose present position with regard to government is very similar to that of the municipalities in the district of Montreal.

Under this federal relationship, which affects a population of about 1,400,000, the central or metropolitan government will be built on the county system rather than on the city system of wards. That is to say, the city of Pittsburgh and the other municipalities will become municipal divisions of the new city; but with their present names and boundaries, their machinery of government, their official personnel and their local powers intact. In matters of a local character each local authority will continue to exist as it does today; while interurban services and administrative affairs affecting the district as a whole will come under the jurisdiction of the central commission, including through streets and county roads with their sidewalks, sewers, lighting and so on; parks and playgrounds; public safety; public works; social welfare; public health and town planning.

Sustains Civic Spirit. In financial matters the local and the central authority will be separate as to jurisdiction—each having its

own rights and powers clearly defined in the charter. But to assure a uniform system in property values for purposes of assessment, all assessments will come under the central commission, whose inspectors will work in conjunction with the local authorities. Although no change will be made in their local powers, names and boundaries, should two or more of the smaller municipalities desire to amalgamate into one borough, they can do so by written request to the central commission. And there is indicated the change of outlook that is coming over our American friends in their metropolitan amalgamations. Previously, most amalgamations have been brought about by forced annexations, with the result that in the big centres of population the local civic spirit has been destroyed, thus giving the professional politician his opportunity to obtain control over the administration. This is seen in the big cities of New York and Chicago. From bitter and expensive experience they have found out that metropolitan organization to be successful must not fly in the face of local traditions and sentiment—that it is from the small self-governing community with its nurtured sense of individual responsibility must democracy get its vital force. And so the Pittsburgh charter provides that only of its own volition can change of any kind be made in any one of the affected communities, however small it may be.

No Loss of Local Autonomy. And this brings up another point worth noting in the Pittsburgh charter. There is no provision to square off the new metropolitan district into a number of arbitrary divisions. Had such been put into the charter the autonomous principle of the borough idea would be lost, for the reason that the grouping of several communities under a single administration for local affairs would mean that the self-gov-

erning community would lose its autonomy just as much as it would by annexation. When the borough system was established in London 28 new boroughs were created; but great care was taken to see that the old names and the old boundaries were kept intact, with the result that the London boroughs differ in size and population. And this is the principle adopted in the Pittsburgh charter; so unless a community wishes to join its neighbor for economic or other reasons the new metropolitan city of Pittsburgh will be composed of 123 units, each with its own name and entity.

One mentions this phase of the Pittsburgh plan for the reason that some of the advocates of the borough system for Greater Montreal suggest the division of the district into six, twelve or fourteen boroughs; thereby missing one of the greatest advantages of the borough system, namely, its elasticity in keeping up with the growth of the population and the physical development and expansion of the district, however large it may become. By making the metropolitan district into arbitrary divisions at the outset, such elasticity would be impossible.

Montreal May Go One Better. According to the charter the City of Metropolitan Pittsburgh will be administered by a

chairman and six commissioners, selected from six districts but elected at large. The commission will appoint a general manager, or public administrator, who in turn will appoint the heads of the several departments, including that of finance, health, safety, public works, welfare, parks and playgrounds, law, personnel, and town-planning. Here the Pittsburgh plan differs from the one suggested for Greater Montreal, which briefly is that each of the borough councils would select a delegate to the central council.

Frankly, I believe the plan for the central council as suggested for Montreal is superior to the Pittsburgh plan for the reason that the Montreal plan assures the continuous co-operation, and in consequence a better understanding between the local and central authorities. There is another point of difference between the Pittsburgh and Montreal plans in which I certainly favor the Montreal plan. In the Pittsburgh plan no provision is made for the supervision of the finances of the boroughs, whereas in Montreal the central council would have the same supervision over the boroughs as the Metropolitan Commission has now over the municipalities adjoining Montreal.

Pourquoi un régime d'administration par arrondissements

La Canada

Causerie de M. Milton Hersey, président de la Ligue du Progrès Civique
10 mai 1935
Grands avantages

"Avant la fin de la présente session provinciale, le gouvernement aura formé une commission pour étudier les différents régimes d'administration des municipalités sur l'île de Montréal en vue de trouver un meilleur mode d'administration municipale plus conforme aux conditions actuelles, disait M. Milton Hersey, président de la Ligue du Progrès Civique au cours de la causerie hebdomadaire de cette association, au poste C.F.C.F., mercredi soir.

"Depuis plusieurs années, la Ligue du Progrès Civique s'est dévouée à préconiser un mode d'administration municipale équitable qui unirait les différentes municipalités du district métropolitain de Montréal, parce que nous nous rendions compte que le régime d'administration actuel était tout-à-fait inadéquat pour la métropole commerciale du Canada. Le problème est d'unir, de coordonner les 15 unités municipales dans la région métropolitaine sans détruire l'autonomie distincte de chacune de ces municipalités, l'annexion étant mise de côté à cause de l'expérience coûteuse de Montréal en ce domaine.

"Nous avons étudié le régime d'administration par arrondissements tel que pratiqué à Londres et nous avons surveillé les opérations de la Commission Métropolitaine de Montréal dont la charte est basé sur le système d'arrondissements. Nous en sommes venus à la conclusion que ce mode d'administration était la meilleure solution au problème civique local.

"Nous applaudissons à l'initiative du gouvernement provincial qui a décidé de former une commission pour faire cette enquête; toute l'information que nous avons recueillie à ce sujet sera à la disposition de la commission, dès sa première séance si elle le désire.

"A Pittsburg, aux Etats-Unis, ils ont un problème analogue au nôtre. Pittsburg a l'ambition de devenir l'une des quatre plus grandes villes du continent. Les citoyens y ont pensé à unir les 126 municipalités du comté de Allegheny sous l'égide d'une cité consolidée qui porterait le nom de City of Metropolitan Pittsburg. Les villages, bourgades, cités et villes du comté seraient tous unis sous un gouvernement central sans rien perdre de leur autonomie locale; c'est le système d'arrondissements. "Dans la grande ville de Londres, bien que le County Council prime sur les conseils des arrondissements en ce qu'il traite des affaires qui concernent le district en général, les conseils des arrondissements ont une place importante dans la vie sociale et économique de Londres.

"Dans toute question d'ordre purement local, le conseil d'un arrondissement est maître suprême dans son territoire, étant responsable seulement au ministre de l'Hygiène. Dans les questions d'ordre interurbain, le conseil de l'arrondissement agit comme agent du conseil central.

"L'administration, en ces trente dernières années, s'est perfectionnée

au point qu'un étranger ne peut pas se rendre compte qu'il y a deux administrations distinctes, tellement tout y fonctionne en harmonie, sans doublement de services ni empiètement d'autorité.

"C'est ce système que la Ligue du Progrès Civique préconise et recommande pour Montréal.

"Nous avons aussi consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'urbanisme; depuis plusieurs années notre comité d'urbanisme préconise la pratique de l'urbanisme. Je crois que tous les citoyens admettent que le temps est venu de travailler sur un plan d'ensemble pour le développement du "plus grand Montréal". Mais, pour être efficace et réalisable, un tel plan doit être préparé par des experts indépendants, des hommes qui connaissent la science de l'urbanisme à fonds.

"Il y a aussi la question de l'hygiène. Le système d'administration par arrondissements non seulement rendrait possible mais créerait un bureau central d'hygiène à la disposition de toutes les municipalités sous son égide.

"Nous n'avons pas accordé autant d'importance aux affaires municipales qu'aux questions provinciales et fédérales et pourtant ce sont bien les affaires qui municipales qui doivent nous intéresser le plus puisqu'elles affectent directement chaque citoyen de la ville de Montréal. Avec le système d'arrondissements, nous ne pourrions pas échapper à nos responsabilités de citoyens et c'est ce qui me fait croire que bientôt ce sera le système qui sera en opération dans la métropole commerciale du Canada.

Schubert Not Convinced Borough System Is Best Solution For City

The Gazette

By A. W. COOPER.

27 mai 1935

Sittings of the Quebec Government commission to study a new form of administration for Montreal may be far off for many at the City Hall, but Ald. Joseph Schubert, St. Louis ward Laborite, is already at work on his brief and said yesterday "It may be that before we are through it will be possible to show the borough system is as out of date as the Sphinx."

Moreover, the alderman, who lost his battle last winter for an income-salary tax to Ald. W. H. Bigger, fervent apostle of metropolitan government, announced that if there is to be revision of the administrative system, he intends also to try for a revision of the tax system. The battle will be on all over again.

"I have an open mind on the question of government," said Ald. Schubert yesterday. "But I do not agree that we ought to sit down and accept, as some people would have it, that the sole solution is to break up Montreal and take the borough system."

"Personally, I link taxation with government in this affair. I noticed that all this enthusiasm for the borough system came to the surface only when new taxes were necessary. And a lot of those people who today talk of the urgency for borough system and for cutting up the City of Montreal certainly appeared satisfied to let the City Hall go ahead as long as it liked so long as the taxes did not fall on them. This particular phase of the question interests me particularly, and I believe that, if the form of government is to be revised, it is also necessary that the tax system be revised to be sure that the burden is placed on those who can pay.

"As to the form of government, it is interesting to note that in

one breath the critics complain there are too many aldermen, too much meddling, too many cooks spoiling the broth. And in the next breath they propose to split up the city into a lot of small boroughs each of which will have councils, therefore aldermen, therefore, in their own view, meddlers.

"If centralization of finance is considered healthy, and centralization, too, of the main services to the public such as fire, health, police, what about taking time off to reply to those other critics who see the great trouble with Canada as the duplication of governments?"

"If centralization of power is the solution to many problems, if less government and less people governing is another essential to improvement of the lot of the taxpayer, why not see whether it is possible to cut out duplication of, say, police work in a city like Montreal, or the metropolitan area of the Island where Quebec provincial police operate side by side with, or on top of, if you wish, the local police? Would it be feasible, and would we save money either locally or in provincial taxes if there were greater lines of demarcation touching main services to the public, so that, if local tax monies are spent on health or police, the province will not be called upon to ask for taxes for similar services?"

"This is no small question that has been opened. I, at any rate, see it as something far greater than merely sitting down and saying the borough system is the thing, or that cutting up Montreal is the thing, or that placing a cut-up Montreal under the Metropolitan Commission is the way out.

"I am already gathering data in time for the commission that is to do the studying and recommending."

Il ne s'agit pas du régime des "boroughs" en vigueur à N.-Y.

Comment fonctionnerait, à Montréal, le régime des arrondissements

Les conseils de comté

Comment fonctionnerait, à Montréal, le régime des arrondissements, si on l'adoptait comme mode d'administration municipale, tel était le sujet d'une causerie faite ces jours derniers à la radio, sous les auspices de la Ligue du Progrès civique par le secrétaire honoraire de cette association, Me Armand Mathieu. Voici le texte de cette causerie :

Ces jours derniers M. P. W. McLagan, ancien maire de Westmount, expliquait que le régime des arrondissements, dont il a été l'un des premiers défenseurs à Montréal, était basé sur le même principe que nos conseils de comté. D'autre part, M. Frederick Wright, une autorité en affaires municipales, écrivait dans un récent article que la réorganisation municipale de la ville de Pittsburgh s'inspirait elle aussi de notre système de conseils de comté plutôt que de l'administration par quartiers telle qu'elle existe actuellement à Montréal. Cette réorganisation va grouper 123 municipalités de l'état de Pennsylvanie, y compris Pittsburgh, sous le régime de la confédération des pouvoirs. Voilà donc deux excellents arguments en faveur de notre système de conseils de comté comme modèle de régime administratif pour un régime métropolitain. C'est non seulement un compliment appréciable à l'adresse de ceux qui ont fait notre code municipal provincial, mais c'est encore la preuve que notre gouvernement municipal est démocratique. Le régime des arrondissements, en effet, s'inspire du principe de la confédération, principe cher aux Canadiens-français parce qu'il leur assure le maintien de leurs droits dans le Dominion du Canada.

Je veux aujourd'hui expliquer brièvement ce qu'est notre système de conseils de comté et montrer comment, au dire des experts en la matière, il s'applique parfaitement à l'administration de la région du Grand Montréal.

En vertu du Code municipal de la province de Québec, un comté est composé de plusieurs villages et paroisses ayant chacun leur maire et leur conseil municipal. Le conseil de comté est composé des maires de ces différents villages et le président du conseil est le préfet du comté. Les conseils municipaux administrent toutes les affaires locales et le conseil de comté a juridiction sur les affaires qui intéressent tout le comté. Remarquons en passant que bien qu'il n'y ait pas un seul village qui ait la même étendue ou la même population, chacun de ces villages a la même importance et les mêmes droits au conseil de comté. Voilà la confédération bien comprise et c'est cette confédération qui est à la base du régime des arrondissements. C'est dire que si le régime des arrondissements était adopté à Montréal, chaque municipalité de la région conserverait son nom, ses limites, son autonomie, son identité, et que

chacune aurait une égale part de responsabilité et de droits dans l'administration de la région métropolitaine.

Je tiens à préciser ce point parce que certains gens croient que le régime des arrondissements est constitué par des groupements d'égale étendue et d'égale population. C'est là une conception fautive et illogique, pour deux raisons. Tout d'abord, pareille division arbitraire d'une région détruirait toute fierté et tout esprit de corps sans lesquels il ne peut y avoir de bon gouvernement. Deuxièmement, on ne pourrait accomplir pareille division selon des règles rigides sans morceler arbitrairement les municipalités existantes, alors qu'au contraire on cherche à les conserver intactes en les rapprochant les unes des autres dans un commun esprit de coopération. Le but du régime des arrondissements, c'est de donner à chaque contribuable une raison de s'intéresser aux affaires de sa municipalité et de lui fournir aussi une raison de participer à l'administration générale de la région où il vit. On veut élargir son champ d'action. En effet, quand chaque citoyen s'intéressera personnellement à la direction des affaires de sa municipalité, personne ne se désintéressera de l'administration des municipalités voisines qui forment à Montréal la région métropolitaine de l'île de Montréal.

On créera ainsi une opinion publique éclairée, ce qui est la meilleure sauvegarde contre la mal-administration. Le régime des arrondissements offre donc, comme on le voit, un heureux mariage du gouvernement local et du gouvernement métropolitain, sans double emploi et sans conflit, comme cela existe par toute la province, grâce aux conseils de comté.

J'en arrive maintenant à un second point qui demande des éclaircissements (en anglais: borough, comme le borough de Manhattan et le borough de Brooklyn), que le régime que l'on suggère d'instaurer à Montréal sera copié sur celui de New-York. Il n'en est pas ainsi et je vais vous expliquer pourquoi. La ville de New-York n'est pas administrée selon le régime de la confédération. C'est une seule et immense municipalité, avec un seul conseil municipal et un maire, tout puissant. Les arrondissements ou "boroughs" ne sont que les appellations conventionnelles des quartiers de la grande ville. Il est vrai que chaque "borough" a son président, assisté d'un personnel choisi par lui, mais ce président, qui fait partie de ce qu'on appelle la-bas le "Board of Estimate and Apportionement", n'est rien de plus qu'un directeur local des travaux publics. Tous ceux qui connaissent quelque chose de ce régime d'administration et des scandales de mal-administration qu'il a suscités, vous diront que ce n'est pas ce régime que l'on parle de faire adopter à Montréal.

Le régime des arrondissements que l'on veut instaurer à Montréal est celui qui est en vigueur dans la ville de Londres, celui même qui, depuis nombre d'années, donne de si bons résultats dans toute la province de Québec, par le moyen des conseils de comté. A Londres, chaque arrondissement a le contrôle absolu de ses propres affaires internes. D'après des

règlements établis. L'arrondissement élit son maire et son conseil municipal, fait ses propres règlements, impose et perçoit des propres taxes. Au dessus de tous ces conseils municipaux il y a le London County Council, qui administre tous les services qui ont un caractère métropolitain tels que les grandes artères de circulation, les égouts, l'aqueduc, la santé, la police, le service des incendies et l'élaboration d'un plan d'ensemble de construction. Comme on le voit, il y a une grande différence entre l'administration de Londres et celle de New-York, et c'est le régime de Londres que l'on suggère d'étudier pour en tirer un régime qui convienne à Montréal.

Voyons maintenant comment le régime des arrondissements pourrait être appliqué à Montréal.

A

Chaque municipalité comprise dans la région métropolitaine de Montréal continuerait, comme par le présent, à élire son maire et son conseil municipal. Ce conseil municipal verrait à :

- La préparation du rôle d'évaluation de la propriété foncière.
 - L'imposition et la perception de toutes les taxes.
 - L'adoption et la mise en vigueur des règlements locaux.
 - La construction et l'entretien des rues locales, des égouts, trottoirs; l'illumination des rues; l'enlèvement des ordures ménagères et généralement l'administration de tous les services de caractère local.
- Ce conseil municipal désignerait ses délégués auprès du conseil central.

B

Le conseil central ou conseil métropolitain serait composé des délégués désignés par chaque conseil municipal local et aurait juridiction sur tous les services d'ordre général.

Le président du conseil central, élu par les membres de ce dernier, serait le maire du Grand Montréal. Le conseil central aurait l'assistance d'une personnel composé comme suit :

- 1.—Des conseillers juridiques chargés de le guider dans toutes les affaires d'administration et d'examiner les règlements soumis à l'approbation du conseil central par les conseils municipaux locaux.
- 2.—Des comptables et vérificateurs experts chargés d'examiner le bilan de chaque conseil municipal local et d'assurer leur équilibre financier.
- 3.—Des ingénieurs chargés de préparer les plans et devis des travaux d'ordre métropolitain et de surveiller leur exécution. Ces ingénieurs examineraient les plans de travaux soumis par les conseils locaux, jugeraient de leur opportunité et surveilleraient leur exécution.

Le Conseil central aurait son Comité des finances et son Comité administratif.

Comité des finances

Le Comité des finances exercerait son contrôle sur les finances des conseils locaux. Tous les emprunts des conseils locaux devraient être sanctionnés par le conseil central, après avoir été approuvés par le Comité des finances.

Le Conseil central, sur recommandation du Comité des finances, pourrait faire des emprunts sur le crédit

de la région métropolitaine ou sur celui de l'un des arrondissements, ou pour l'exécution de travaux publics recommandés par son comité administratif.

Comité administratif

Le comité administratif serait chargé de la coordination et de l'administration de tous les services métropolitains, y compris:

a—Construction et maintien des grandes voies de communication.

b—Construction et maintien des grands égouts.

c—Police et protection contre le feu.

d—Aqueduc.

e—Transport interurbain.

f—Santé publique.

4—Le conseil central autoriserait à son gré les emprunts demandés par les arrondissements.

Le conseil central surveillerait les fonds d'amortissement de chaque arrondissement et prendrait le contrôle du budget de tout arrondissement incapable de faire face à ses obligations.

5—Le conseil central verrait à la préparation d'un plan d'ensemble de construction s'appliquant à toute la région métropolitaine, décréterait l'homologation et verrait à son exécution en temps propice.

Pour résumer en quelques mots ce que l'on vient d'entendre, disons que les conseils municipaux locaux s'occuperaient de tous les problèmes de leur ressort, dont l'administration d'ailleurs leur revient puisqu'ils connaissent bien les besoins de chaque municipalité et leur ressources financières. Débarrassé de tous ces détails, le conseil central pourrait se consacrer entièrement aux affaires importantes qui intéressent toute la région et la masse de la population en général.

Remarquons en terminant que les membres du conseil central ne seraient pas élus par le peuple, mais choisis au sein de chaque conseil local, comme cela se pratique pour les conseils de comté actuels. Ce mode de recrutement assurerait une entente parfaite entre chaque organisme et l'administration centrale et donnerait à chaque municipalité voix égale au chapitre général du Grand Montréal.

fonctionnement du régime des arrondissements

Le Canada

Il ne s'agit pas d'annexer d'autres municipalités à Montréal
3 juillet 1935
A Londres

Une récente causerie que faisait à la radio, sous les auspices de la Ligue du Progrès civique, son secrétaire honoraire, Me Armand Mathieu, donne d'intéressants renseignements sur ce qu'on appelle le régime des arrondissements.

L'expression "système d'arrondissements" employée par les avocats d'une confédération municipale dans la zone métropolitaine de Montréal, vient de l'interprétation que les Anglais donnent au mot "borough", c'est-à-dire une ville incorporée aux fins de se gouverner elle-même, explique M. Mathieu. Et ce qu'on nomme communément le Borough System de Londres, est une confédération des arrondissements métropolitains — y compris la Ville de Londres — pour des fins bien déterminées, sans qu'aucun d'eux ne perde son indépendance locale.

Malheureusement, on a donné récemment une interprétation toute différente du "système d'arrondissements", venant de personnes bien intentionnées mais mal renseignées. Ces personnes voudraient que le district métropolitain de Montréal soit divisé en un nombre limité d'arrondissements, chacun ayant une certaine superficie et une certaine population, ce qui signifierait l'annexion de toutes les municipalités environnantes, et, ensuite, une nouvelle division de chaque arrondissement comprenant la Ville de Montréal elle-même. Une telle interprétation du système d'arrondissements est fautive, car elle détruit l'idée de confédération qui est le principe initial du système d'arrondissements. Feu Maurice Gabias, ancien président du Comité exécutif, condamnant avec raison "ceux qui voudraient abolir les frontières actuelles, détruire le caractère propre à chaque localité et qui voudraient ériger un certain nombre d'arrondissements."

M. Gabias avait étudié avec soin l'administration du Greater-Montreal et son avenir et il a eu l'avantage, en sa qualité de Président de la commission métropolitaine, d'étudier le fonctionnement du principe d'arrondissements ou de confédération dans le gouvernement municipal puisque c'est sur ce principe que cette Commission fut formée. L'expérience qu'il avait acquise lui faisait dire un jour dans une entrevue aux journaux : "Je crois que le système logique pour l'île de Montréal, si on tient compte des circonstances spéciales qui existent dans notre province et dans notre ville, est le système confédératif. Pour cela j'entends d'abord que l'on doit laisser les municipalités telles qu'elles sont aujourd'hui et dans ses limites actuelles, chacune devant conserver son autonomie pour les problèmes purement locaux, mais élisant des représentants pour le gouvernement central qui verra à toutes les questions intéressant toute la périphérie métropolitaine".

En face de l'expérience heureuse de la Commission métropolitaine avec son principe d'arrondissements, on ne peut comprendre cette opinion soutenue par l'échevin Schubert qu'avant longtemps "on se rendra compte que le système d'arrondissements est aussi désuet que

le Sphinx". S'il avait étudié le gouvernement municipal autant qu'il le prétend il devrait savoir que la tendance est à la décentralisation plutôt qu'à la centralisation et que ce n'est que par un effort confédératif que le gouvernement métropolitain peut être administré de façon économique. Il devrait y avoir une démarcation bien précise entre les questions purement locales et les affaires intéressant toute l'île et c'est ce que nous aurions avec le système d'arrondissements. C'est précisément parce que les affaires de détail tout comme les grandes questions métropolitaines sont étudiées par le même corps administratif que les finances de la Ville sont si embrouillées. L'autre raison est le manque total de contrôle dont on n'aurait pas à souffrir avec le système d'arrondissements.

Le système tel qu'appliqué à Londres ne remonte qu'à 35 ans, mais il est basé sur des siècles d'expérience. Aussi est-il si hautement considéré par les autorités municipales qu'il a servi de base à toutes les formes de gouvernement municipal, même par les Etats-Unis. Le système d'arrondissements de Pittsburgh — actuellement soumis à la Législature de l'Etat — est basé sur le système de Londres.

Un citoyen bien coté, prétend que ce système nécessitera un trop grand personnel. Mais, dans un gouvernement municipal ce n'est pas tant le nombre de fonctionnaires dont on doit tenir compte, que du coût d'administration. Il est vrai qu'avec ce système il y aura un certain nombre de conseils locaux — chacun devant comprendre de cinq à sept membres — mais pas un seul ne touchera d'appointements. Cela donnera aux citoyens le sens des responsabilités publiques, comme c'est le cas pour les conseils municipaux suburbains. Toute l'administration sera confiée à ses fonctionnaires expérimentés et les conseils locaux comme le gouvernement central feront l'office de bureaux de direction comme dans les grandes compagnies.

Récemment, le président de la Commission métropolitaine suggérait que cette commission, suivant le principe d'arrondissements, serve de noyau au gouvernement central dans le district métropolitain de Montréal. Cette proposition n'est pas neuve mais mérite qu'on s'y attache. Au cours des dernières années, des personnages de marque ont suggéré que la Commission, après certains remaniements, ait graduellement des pouvoirs plus étendus jusqu'à ce que le système d'arrondissements soit appliqué. C'était là ce que le premier ministre de la Province, l'hon. M. Taschereau, suggérait lui-même à une délégation qui était allée le rencontrer, il y a quelques années, pour l'intéresser à un nouveau gouvernement municipal pour Montréal.

Il avait avoué alors que la création de la Commission Métropolitaine devait précisément servir de base à un nouveau système gouvernemental pour le Greater-Montreal.

Mais, le grand problème, pour l'établissement d'un nouveau système de gouvernement pour le district métropolitain, est la nouvelle division de la ville de Montréal. Un autre citoyen

a suggéré que Montréal soit divisé en six arrondissements, chacun élisant un représentant à la Commission métropolitaine et deux ou trois autres conseillers locaux. Dans ce cas, toute la

difficulté sera dans le fonctionnement administratif.

Diviser la machine administrative en six parties serait excessivement coûteux. Mais, il existe un moyen de garder intacte la machine administrative de l'Hôtel de Ville, tout en donnant à chaque localité son gouvernement local, c'est de faire de ces localités des arrondissements électoraux. Cette question pourrait être résolue par la Commission d'étude provinciale qui, dans cela, n'aura pas la tâche facile.

En tout cas, ce que veulent les contribuables de Montréal, c'est un système administratif qui assurera non seulement le contrôle sévère de leur argent, en réduisant les dépenses au minimum, mais qui fera naître partout le même esprit civique qui, dans les débuts et jusqu'à une dizaine d'années, a assuré le progrès de Montréal. Ils veulent un système qui groupera les différentes localités de façon à leur inculquer l'orgueil de travailler de concert au développement de Montréal et de contribuer au progrès de la zone métropolitaine, chacun dans sa sphère.

En un mot, les contribuables veulent un système administratif qui les unira tous pour le bien commun, alors qu'actuellement ils luttent les uns contre les autres au détriment de chaque localité.

Pour ma part, le meilleur moyen de faciliter cette union de toutes les bonnes volontés, dans un effort commun, est d'établir le système d'arrondissements qui est le seul système confédératif digne d'être considéré.

L'avenir de Montréal, dépend plus de son gouvernement qu'on ne le pense. Les taxes excessives qu l'administration actuelle a été forcée d'imposer pour équilibrer son budget, n'ont contribué qu'à augmenter l'anxiété dans l'esprit des contribuables, particulièrement des grosses industries qui ont des taxes très lourdes à payer. Elles se demandent même si elles seront capables de rencontrer toutes leurs dépenses et, à moins qu'on leur assure bientôt une administration plus efficace et plus économique, elles se verront forcées d'établir ailleurs leurs usines. Montréal ne peut courir le risque de perdre une seule de ses industries, car sans compter la perte de revenus que cela entraîne, toute industrie qui disparaît implique une

augmentation de chômeurs, de cent, deux cents et même cinq cents ouvriers jetés sur le pavé. Ce sera autant de familles de plus qui auront à souffrir de la misère et autant de gens que la Ville devra faire vivre à ses frais.

Or, comme la majorité des ouvriers sont des Canadiens français, ce sera nous qui aurons à souffrir de cet arrêt de l'activité dans l'industrie. On voit donc combien il importe que Montréal ait une administration qui épargne et non une administration qui dépense.

Voilà pourquoi je crois à l'efficacité du système d'arrondissements. Avec lui, chaque dollar dépensé ou perçu doit être compté de façon à mettre fin au gaspillage de l'argent des contribuables de la zone métropolitaine de Montréal.

Le régime des arrondissements

et l'autonomie *du* Le Canada

L'administration municipale
s'accommode très bien
de l'autonomie
23 juillet — 1935
Comme à Londres

Dans une causerie donnée ces jours derniers à la radio, sous les auspices de la Ligue du Progrès civique et du Municipal Bureau, Me Armand Mathieu, secrétaire honoraire de la Ligue, a parlé de l'autonomie municipale par rapport à l'efficacité d'administration. Il a fait ressortir à ce propos les avantages que présente le régime des arrondissements.

Ceux qui font une étude approfondie du gouvernement métropolitain, c'est-à-dire de l'administration d'une grande agglomération métropolitaine comme celle de Montréal, conviennent, dit M. Mathieu, que plus la région à gouverner comporte d'organismes autonomes, plus elle est facile à administrer dans son ensemble. En effet, ces organismes indépendants règlent les problèmes d'ordre purement local, débarrassent l'administration centrale de préoccupations secondaires et la laissent libre d'étudier à loisir les questions d'ordre proprement métropolitain, comme les grandes entreprises de travaux publics et les services d'utilité publique qui intéressent la population dans son ensemble.

Dans la grande ville de Londres, il y a vingt neuf organismes de cette sorte, que l'on appelle arrondissements. Chaque arrondissement a son maire, son conseil municipal, son organisation administrative qui administrent les affaires de l'arrondissement. En ce qui concerne les grandes artères, les services de police, de protection contre le feu et autres, qui ont un caractère interurbain, ils tombent sous la juridiction du conseil de comité. Nous trouvons donc que dans la plus grande ville de l'univers celle qui est aussi, de l'avis des experts, la mieux gouvernée, l'administration municipale est une combinaison du gouvernement local et du gouvernement central, mode que j'ai eu l'occasion de recommander ici à plusieurs reprises pour notre ville de Montréal.

Examinons maintenant plus en détail cette forme de gouvernement métropolitain qui s'appelle le régime des arrondissements. Vous avez vu que les conseils municipaux d'arrondissements administrent leurs propres affaires. Rien n'est plus logique, car personne ne connaît mieux les besoins de chaque arrondissement que ceux qui y résident. Les contribuables de chaque arrondissement connaissent leurs propres besoins et ils connaissent aussi leurs ressources. Ils savent les dépenses qu'ils peuvent autoriser. Et si les dépenses jugées nécessaires sont au-dessus de leurs moyens, personne ne sait mieux qu'eux-mêmes juger de l'opportunité de faire appel à l'extérieur c'est-à-dire aux municipalités plus riches qui font partie de la même confédération.

Prenons par exemple un arrondissement qui n'a guère de ressources et dont les besoins sont au-dessus de ses revenus. Que fera cet arrondissement pour obtenir du secours. Par la voix de son représentant au sein

du conseil central, il fera appel à l'aide et demandera qu'on subviennne à ses besoins à même le fonds commun créé par les contributions de tous les arrondissements.

C'est exactement ce qui se fait actuellement, dans le cas des municipalités ruinées qui sont sous l'égide de la Commission métropolitaine. La charte de cette dernière, on le sait, est basée sur celle du conseil de comté de Londres. Quinze municipalités y compris la ville de Montréal, font partie de cette commission. Douze d'entre elles contribuent mutuellement plus d'un demi-million par année à venir en aide aux trois autres municipalités qui ne peuvent ren-

contrer leurs obligations. Il est donc facile de constater que, sous le régime des arrondissements, les municipalités les plus riches viennent en aide aux plus pauvres.

N'oublions pas que l'un des grands avantages du régime des arrondissements, c'est le principe de la confédération qui y domine. Et, il ne saurait y avoir de confédération dans une administration municipale que si toutes les municipalités intéressées consentent à s'aider les unes les autres. C'est pourquoi il ne faut pas décrier les municipalités riches comme Westmount, Outremont et Montréal-Ouest, qui sont toutes disposées à coopérer avec leurs voisines, bien qu'elles aient plus à y perdre qu'à gagner, du point de vue strictement financier, je n'hésite pas à dire qu'il est de l'intérêt de la région métropolitaine de Montréal de s'assurer, sous le régime des arrondissements, la collaboration des municipalités que je viens de nommer, non seulement à cause de l'aide financière qu'elles pourraient apporter, mais surtout à cause du bel exemple d'administration municipale qu'elles donnent.

Il y a un autre avantage au régime des arrondissements dans une région comme celle de Montréal : c'est que chaque arrondissement si modeste soit-il est sur un pied d'égalité avec les autres, quand il s'agit des décisions affectant l'administration générale. C'est le principe de la confédération, tel qu'il existe dans le gouvernement fédéral. L'Ile du Prince Edouard a les mêmes privilèges qu'Ontario ou Québec. Dans le régime des arrondissement, comme je l'ai dit dans ma dernière causerie, la population et la superficie n'ont aucune primauté et c'est le seul mode de gouvernement que nous voulons pour Montréal.

Un arrondissement, au sens britannique du terme, est une municipalité incorporée, c'est-à-dire une communauté de familles et d'individus. Elle peut être petite ou grande, selon les circonstances, mais elle reste une unité, une entité distincte et il ne faut pas, sous le prétexte de l'incorporer dans un gouvernement métropolitain le morceler car on détruirait l'esprit de coopération qui est à sa base.

La région de Montréal comprend de superficie et de population différentes et qui ont chacune son écorce d'un nouveau système administratif, lequel ne doit pas servir à chambarder le système qui plus qu'il est nécessaire, le plus simple et le plus logique serait de constituer chacune de ces municipalités telle qu'elle est, en un arrondissement, chacune ayant, selon son importance, sa représentation directe ou indirecte au sein du conseil métropolitain. On aurait ainsi un régime complet d'arrondissement basé sur le principe de la confédération.

Le régime des arrondissements comporte un contrôle si strict sur les dépenses que la maladministration et l'exploitation deviennent impossibles.

En dépit de la surveillance exercée sur toute les organismes réunis en conseil métropolitain, chaque arrondissement aurait pleine liberté d'administrer ses propres affaires et jouirait en plus des avantages que l'on trouve dans une grande métropole. Cela ne veut aucunement dire une augmentation des impôts, mais une surveillance plus étroite des dépenses, c'est-à-dire, éventuellement une diminution des taxes.

Bien que le régime des arrondissements soit reconnu comme la meilleure forme de gouvernement pour une grande région métropolitaine il n'a rien de compliqué. C'est au contraire la simplicité même et c'est là qu'est sa force, car il est basé sur l'esprit de co-opération qui est nécessaire à l'avancement de la société.

Comment ce régime pourrait s'appliquer à Montréal; comment la ville devrait-elle être divisée, c'est ce que je traiterai dans une autre causerie. Pour le moment, ce que je veux exprimer aussi clairement que possible, c'est que le régime des arrondissements n'est pas un mode d'administration crée pour quelques favoris. C'est au contraire un régime qui donne l'égalité à chaque municipalité de la région de Montréal et qui laisse à chacune la chance de se développer de son propre essor, avec l'aide de ses voisines et en contribuant au bien-être économique et social de la ville où nous vivons, la métropole du Canada.

Greater Montreal's Government

18 Sept. 1935

By Frederick Wright.

No branch of government today presents a more complex problem than does metropolitan government, the problems peculiar to municipal government being considerably accentuated in the large metropolitan area with its many and varied interests. And certainly no metropolitan district has a more difficult question to settle with regard to its administrative system than Greater Montreal. The tremendous growth of the city itself, its physical and social development during the last fifty years, the fact that there has grown up within the metropolitan area a number of independent self-governing communities, all emphasise the bigness of the task of formulating a plan of government which will be satisfactory to everybody. Nevertheless, I have every confidence in the ability of the new Commission of Study to work out a satisfactory plan.

While no doubt practicability will be, as it should be, the principal consideration in the working out of a new administrative scheme of government for Greater Montreal, there are two main objectives that should be kept in view. The first is that the municipality machinery should be adequate for the complete and efficient control of every official activity. The second objective is that such municipal machinery should be fully representative of every section and interest in the community. And here are involved certain underlying principles which cannot be ignored in any successful plan of metropolitan government, principles regarding the rights of minorities and the rights of responsible municipalities to govern themselves without outside interference. In granting to the city the right to tax its neighbors, the Legislature set aside these principles, a proceeding which if continued would soon end democratic institutions in the province; and certainly no administrative system could be successful in Montreal that did not recognize to the full the autonomous rights of the present independent communities.

A splendid opportunity is given the Commission of Study to bring about what the great majority of the citizens of Greater Montreal desire, namely a get-together government, with each community and section contributing its full share to the common good. There should be no question of one group or one section dominating another; neither need there be any danger of a wealthy district or community taking advantage of its neighbors. As a matter of fact, under the confederative system the poorer neighborhoods would have the advantage through the larger contributions of the more prosperous districts to the common fund, out of which would be paid the major public services of the metropolitan area, services which would be equally at the disposal of every district, whether poor or wealthy.

The idea at the back of the confederative principle in metropolitan government is that while civic administration works out more efficiently in the small self-contained communities with their local traditions and patriotism, these same communities, when near each other as in the district of Montreal, can be co-ordinated through a central or metropolitan council in such a manner that the combined efforts of the whole district would be directed and organized so as to

bring about not only a high standard of efficiency in the general administration, but a sense of personal responsibility in civic affairs amongst the citizens. In such a happy combination of local and metropolitan government the perverting activities of machines and "bosses" would be impossible.

Students of municipal government have long admitted the stupidity of ignoring local sentiment and patriotism. They would now employ that sentiment to the fullest extent, particularly in metropolitan government, because however perfect the civic machinery may be, its successful operation depends on the backing of an intelligent public opinion. This must first be aroused in the smaller units. It has been well said that the real reason for the success of Greater London's government, admittedly the most efficient in the world, is the public interest in all its activities, an interest engendered by the sense of personal responsibility of all classes in the local or borough administrations. And if they can do these things well in London, why not in Montreal? At least the Commission of Study has the opportunity to provide the civic machinery that will bring out the best in our local citizenry.

Eclaircissements sur le régime des arrondissements

Le Canada

La Ligue du Progrès Civique
y voit la solution de notre
problème municipal

2 oct Fausse idée 1935

La connaissance des problèmes d'ordre municipal est nécessaire à ceux qui s'intéressent à la refonte de la constitution municipale de Montréal. A ce sujet, la Ligue du Progrès civique poursuit sa campagne d'éducation à la radio sur le régime des arrondissements. Son secrétaire honoraire, Me Armand Mathieu, traitait de nouveau ce sujet ces jours derniers.

Le récent congrès des Ligues de Propriétaires de la province de Québec a adopté, dit-il, une résolution favorisant l'annexion à Montréal de toutes les municipalités de l'île. On y suggérerait de diviser ensuite le nouveau territoire en un petit nombre de quartiers et de faire élire l'Exécutif de la nouvelle administration par les seuls propriétaires. Cela revient à dire que la Ligue des Propriétaires, qui se compose en grande partie de petits propriétaires, demande non seulement de contrôler, mais d'exercer l'administration de la grande métropole commerciale qu'est Montréal. Il est bien évident que la Ligue des Propriétaires est peu au courant des principes fondamentaux de l'administration municipale et est peu au courant de l'organisation métropolitaine. Elle oublie sans doute que le gouvernement d'une grande métropole dépasse de beaucoup le cadre des intérêts immobiliers et qu'il embrasse du même coup le problème social, industriel et commercial de la société. On ne voit pas pourquoi les propriétaires jouiraient de privilèges exceptionnels comme

ceux que demande la Ligue. Pareilles demandes, d'ailleurs, n'ont pas leur raison d'être à l'heure actuelle. Ce sont là questions de détail qu'il sera temps d'étudier quand les principes de base auront été acceptés.

Étudions maintenant la question des annexions. Montréal a fait dans le passé une expérience coûteuse du régime des annexions et je crois que tous les propriétaires poussèrent un unanime soupir de soulagement quand enfin on mit un frein à ce dévergondage. On a pu constater nettement qu'en outre du lourd fardeau que les annexions mettaient sur les épaules du contribuable, cette façon de procéder avait pour résultat de désorganiser l'administration de la ville. On vit par exemple que le coût per capita des services publics augmentait considérablement dans le territoire annexé. Cette augmentation, c'est la vieille partie de la ville qui en faisait les frais, car les municipalités annexées n'avaient même pas de quoi les payer.

En d'autres termes, la partie la plus ancienne de la ville, l'est, c'est-à-dire notre propre district canadien-français, a été taxé jusqu'aux moelles pour payer des améliorations et des services publics que réclamaient les nouveaux quartiers éloignés. On n'a qu'à parcourir les quartiers de la périphérie pour voir ce qu'il est advenu de milles et de milles de rues nouvelles, tracées à travers champs. Elles ont coûté des millions aux contribuables et non seulement cet argent enfoui en terre ne rapporte rien, mais il ne rapportera rien avant de nombreuses années.

Voilà ce que les annexions ont apporté à Montréal. Et cependant, la Ligue des Propriétaires voudrait généraliser cette folie jusqu'à embrasser toutes les municipalités de l'île, c'est-à-dire un territoire qui, en outre des villes de Montréal, de Westmount et d'Outremont, comprend plusieurs autres cités et de nombreux villages et qui, une fois annexés, réclameraient les mêmes améliorations qui se trouvent dans le centre urbain. N'est-ce pas cela qui est arrivé dans le passé? Ceux qui ont rédigé la résolution adoptée par la Ligue des Propriétaires ignoraient sans doute ces faits, sans quoi ils n'auraient pas recommandé ce mode d'administration qui est appelé à surcharger d'impôts la propriété existante.

Les annexions en bloc n'apporteraient certes pas la solution au problème gouvernemental de Montréal.

Tous les experts en affaires municipales sont opposés à cette conception de la confédération métropolitaine. On reconnaît que le seul moyen de créer une administration métropolitaine prospère réside dans la coopération, l'association des intérêts des diverses unités qui sont appelées à s'unir pour leur bien commun. C'est par cet unique moyen que peuvent être éveillé et entretenus l'esprit de corps de chaque organisme et l'esprit civique de chaque individu. La fierté individuelle engendre la fierté collective et c'est justement ce qu'il faut à notre grande ville de Montréal. Cet orgueil légitime que chaque contribuable aura de sa ville assurera le meilleur choix des représentants du peuple dans les conseils locaux et dans le conseil central. Il en résultera une administration saine de toute la région métropolitaine.

J'ai déjà à plusieurs reprises recommandé ici même l'adoption du régime des arrondissements comme base pour créer une nouvelle constitution municipale. Je reste fermement convaincu que ce régime de confédération est la vraie solution à

apporter à nos problèmes de gouvernement municipal. Il n'y a rien de compliqué dans ce régime de confédération municipale. C'est tout simplement l'association de plusieurs municipalités restées autonomes, pour l'administration économique et efficace des travaux et des services publics qui leur sont communs. La procédure administrative est simple elle aussi. Chaque municipalité ou arrondissement a son propre conseil qui règle ses affaires d'intérêt local. Les membres de ce conseil ne sont pas rémunérés. Ils agissent donc par dévouement, ce qui éloigne des charges publiques tous les candidats qui ne seraient pas désintéressés. C'est ainsi que nous avons des représentants du peuple recrutés parmi les meilleurs citoyens.

Le conseil local ainsi choisi désigne parmi ses membres celui qui le représentera au sein du conseil central ou métropolitain. Cela veut dire que le conseil central sera composé d'hommes de première valeur qui, débarrassés des questions de détail, pourront se consacrer entièrement à l'étude des problèmes d'ordre général, intéressant toute la région métropolitaine. On voit donc, par le mode d'élection des conseils locaux aussi bien que par le choix des membres du conseil métropolitain, qu'il ne saurait y avoir, dans l'administration du Grand Montréal, que des hommes de première valeur, triés sur le volet et disposés à travailler dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Le système d'arrondissements

La Renaissance

14 sept 1935

Le gouvernement de Québec a constitué récemment une commission d'enquête sur les moyens d'améliorer l'administration municipale de Montréal et des villes environnantes. Les difficultés que rencontre Montréal dans la perception de certains impôts, ont servi de prétexte à cette intervention du gouvernement provincial; en soi, d'ailleurs, c'est une excellente mesure. Mais nous voyons que MM. Jenkins et Beaubien, respectivement maires de Westmount et d'Outremont, ainsi que M. Biggar, conseiller municipal pour Notre-Dame de Grâce, tous fermes partisans du système d'arrondissements, dirigeront probablement les travaux de cette nouvelle commission, et cela n'augure rien de bon pour les quartiers pauvres de Montréal, ceux où réside la population canadienne-française.

Je ne saurais dire quels furent les résultats de la division de Londres ou de Paris en arrondissements; néanmoins, il ne faut pas être grand clerc pour voir où tendent les partisans intéressés de ce système. Certaines villes de la banlieue montréalaise s'aperçoivent qu'il devient de plus en plus difficile de faire bande à part et qu'elles sont menacées d'annexion. La Commission métropolitaine a cessé de plaire. Il est naturel et juste que celui qui s'enrichit à Montréal contribue aux frais de l'administration publique montréalaise. Le système d'arrondissements, comme l'ont imaginé plusieurs de ses partisans, assurerait de nouveau l'indépendance des villes de la banlieue; bien plus, ces messieurs se donneraient l'air d'avoir rendu service à Montréal en nous dotant d'un mode d'administration en usage à Londres et à Paris.

Les villes cosues de la banlieue, en se fédérant avec les quartiers ouvriers

de l'Est de Montréal, contribueraient au maintien de quelques services publics, comme la police, qu'elles doivent du reste entretenir sous le régime actuel. D'un autre côté, et c'est à quoi elles tiennent avant tout, en évitant l'annexion elles conserveraient une grande liberté quant à l'emploi de leur budget relatifs à la voirie, aux jardins publics, à l'enlèvement de la neige, etc. Les quartiers pauvres, cependant, continueront de végéter, sans recevoir jamais le moindre secours des arrondissements bourgeois. Ce n'est pas au moment où Montréal veut se débarrasser de ses taudis qu'il est opportun de constituer des zones misérables et des faubourgs Saint-Germain. Vous pouvez être sûrs que Westmount ne formerait point un arrondissement avec Saint-Henri et la Côte Saint-Paul, ni Outremont avec le Mile-End. Et ne parlons pas de l'Est, définitivement abandonné à la démagogie.

La cause de Montréal est-elle donc si désespérée qu'on renonce à réformer l'Administration? Pourtant, il est plusieurs choses qu'on pourrait tenter avant de faire ce que j'appellerai la part du diable, une vaste région où les démagogues règneront sans partage. La Commission instituée par le cabinet Taschereau, c'est facile à prévoir, recommandera le système d'arrondissements comme le plus apte à nous tirer d'embarras. Elle devrait plutôt chercher les moyens de corriger l'Administration, le « plan Martin », comme il fut nommé d'après son parrain! Il faudrait sans retard instituer une Commission du service municipal pour le recrutement et le classement des fonctionnaires, une commission indépendante de la politique électorale des conseillers. Voyons, de plus, les projets de M. Terreault pour l'embellissement de Montréal. Amendons

notre mode d'élection. La population montréalaise elle-même est fière de Westmount et d'Outremont et ne veut point leur enlever leur cachet: nous croyons cependant que ces deux villes devraient faire officiellement partie de Montréal et contribuer, si peu que ce soit, à l'embellissement des faubourgs ouvriers.

Dollard DANSEREAU

Les conseillers de Montréal ont peur de la bureaucratie

Le Canada

Les arrondissements multiplieraient-ils les frais d'administration?

21 sept. 1935

Quelques considérations

dépenses de capital et les dépenses d'administration de toutes, et dirigerait leurs services d'égoût et d'aqueduc, déjà virtuellement métropolitains.

Puis, chacune de ces villes pourrait conclure avec ses voisines des ententes à part pour établir une sorte de coopération dans la lutte aux incendies, la police et l'hygiène.

La grande appréhension des conseillers municipaux, c'est que le système des arrondissements entraîne, avec la multiplication des corps administratifs, une augmentation trop forte des frais de l'administration publique.

M. Allan Bray, conseiller de Saint-Henri, un des adversaires les plus irréductibles du système des arrondissements, a dit-on, lancé le mot d'ordre: "Pas de bureaucratie!" et il le répétera et fera répéter pendant les prochaines délibérations de la commission formée par Québec pour trouver à la Ville de Montréal un meilleur système administratif que l'actuel.

Comme chacun le sait, M. Bray préférerait l'assujettissement de toutes les villes sans exception à la surveillance de la Commission Municipale de Québec. (En ce moment, les villes membres de la Commission Métropolitaine échappent à cette surveillance).

La Commission Métropolitaine mène les dépenses de capital de toutes les villes solvables, et jusqu'aux dépenses ordinaires (frais d'administration faits à même le revenu) des villes en banqueroute.

Il n'y a pas encore d'exemple qu'une ville n'ait pas été satisfaite du droit de regard accordé par le gouvernement de Québec à la Commission Municipale. Et M. Bray ne voit pas, puisque Montréal même est assujettie à cette surveillance, pourquoi les villes membres de la Commission Métropolitaine ne le seraient pas elles aussi.

Il n'y a pas encore d'exemple qu'une ville n'ait pas été satisfaite du droit de regard accordé par le gouvernement de Québec à la Commission Municipale. E. M. Bray ne voit pas, puisque Montréal même est assujettie à cette surveillance, pourquoi les villes membres de la Commission Métropolitaine ne le seraient pas elles aussi.

Les principaux griefs exprimés jusqu'ici contre des institutions établies sont dirigés contre les commissions non-élues superposées aux corps administratifs élus et la soustraction d'employés supérieurs (à Montréal: MM. Philie, Dufresne, Parent, Méci-neau) à l'autorité absolue du corps électif.

Mais ce ne sont là que des questions incidentes.

La majorité du conseil municipal actuel de la ville de Montréal paraît favoriser l'institution d'un régime par lequel on conserverait aux localités actuelles de la région métropolitaine leurs bornes présentes et leur entière autonomie, tout en leur assurant un certain mouvement d'ensemble.

A l'appui de cette thèse, on fait valoir que certaines localités qu'on propose de fondre avec Montréal sont en elles-mêmes "des valeurs" qu'il ne faut pas diminuer, mais plutôt garder en exemple aux autres. C'est le cas, paraît-il, d'Outremont, de Westmount, de Montréal-Ouest et d'Hampstead.

Pour leur assurer l'unité d'action avec les autres municipalités de l'île, on propose d'établir un corps administratif élu, qui contrôlerait et les

Bureaucracy Cry Raised Against Ald. Bray's Finance Control Plan

By A. W. COOPER.

"No bureaucracy!"

This, it is reliably learned, will be the reply to the scheme of Ald. J. Allan Bray who says island municipalities ought to be responsible to the Quebec Municipal Commission rather than to any metropolitan governing body the Bouchard study commission might favor. And that reply, it is understood, will be formulated during proceedings before the Bouchard board.

The Montreal Metropolitan Commission, it is held, has proven that residents of the island can run their own business without the aid of government-named commissions responsible only to themselves and not directly to the people who foot the bills. Not that this is to be any slam at the Quebec Municipal Commission, now controlling capital expenditures in municipalities all over Quebec outside of those under the Metropolitan Commission. Admission is made that L. E. Potvin and his colleagues are doing a good job.

But, from what can be learned in circles not far from discussion of island government, there is distinct distaste for any further consecration of legislation that might open the way to bureaucracy through installation of all-highs over those elected at the polls. In that category, it is said, will come the Perrault law placing such men as Honore Parent, K.C., director of services, Fernand Dufresne, director of police, L. P. Philie, director of finance, and J. B. A. Merineau, city auditor, above the elected ones through legislative distortion of the normal hire-and-fire prerogatives of those who fill the pay envelope.

WOULD HELP BOUNDARIES.

At the same time, it is admitted, the Bray proposal has one grand appeal to many inside, but especially outside, Montreal. It is that the municipalities be left with their present boundaries, the sole restraint to be response to the Municipal Commission.

Hence an effort afoot in some quarters likely to emerge later to find a metropolitan government system that, in its turn, will preserve municipality identities yet respond to the needs for sound administration under conditions of metropolitan life.

There is, it seems, growing acceptance of the fact that names like "Outremont," "Westmount," "Montreal West," and "Hampstead" are civic trademarks of irreplaceable value to the communities which, behind those labels, have built municipalities sound in the money market and profoundly respected in the realm of Canadian cities. And no reason is seen why other island sections also should not reach their level.

Finance, it is held, is the key to the problem of good government for the island. Hence the attempt to work out something that will insure good local finance—safeguarded even more than under present conditions—yet cause the minimum of meddling with local affairs. Above all, it would appear, is there to be respect for the municipalities' identities as opposed to breaking down into boroughs.

Control both of capital expenditures and of revenue expenses, or budgets, would sew up finances satisfactorily, it is considered; and that control automatically would extend to works programmes of

which dollars are the lifeblood. Such control by an elected central organization would exceed that of the Quebec Municipal Commission, limited to capital expenses in solvent municipalities, and in some respects would overstep the powers even of the Montreal Metropolitan Commission in its restricted sphere.

Would financial control like that be sufficient?

CENTRALIZATION NEEDED

So far, it appears, the opinion seems to be that, in addition, nothing should immediately stop centralization of sewer operation and of water supply—both near-metropolitan as things are now.

But for the rest, there is, it is definitely learned, considerable opinion favoring working arrangements between the separate municipalities rather than transfer to the central government. In the past, police, fire, parks and hygiene have been activities on which stress has been laid when the borough system, or a civic confederation, has been discussed. To that view now is being opposed the counter-opinion that close-knit working arrangements could be made which would leave control of personnel and organization in local hands yet point to metropolitan functioning of the systems. This, it appears, is something of a radical departure from earlier notions on metropolitan government, but apparently local conditions and local sentiment will have to play their role in setting up a new island administrative system if there is to be permanence in the set-up.

Future of Montreal in Shake-Up Of Island Government in Doubt

Gazette 23 sept. 1935
A. W. Cooper.

What will happen to the city of Montreal in the forthcoming shake-up of island administration?

Will Montreal be sliced up into boroughs and lose its identity?

Or will the outcome be municipal confederation of existing municipalities rather than the borough system outright, and Montreal's internal layout so shaped as to constitute virtually a baby borough system inside the metropolis?

If there is local pride favoring retention of municipal identity among banner towns fringing the big city, it is quite plain in Montreal civic circles that there is also local pride in the metropolis.

To such a point that, in some sections much interested in what is to happen, favorable regard is thrown toward including in any new Montreal charter some of the elements of Schedule A which was rejected at the polls in 1921—notably abolition of eyecup wards and substitution of larger electoral ridings to eliminate ward heelders and ward manoeuvres, a four-year term instead of a two-year term, and election of the mayor by City Council instead of by vox populi.

Schedule A, for those who may have forgotten the recommendations of the Quebec-named commission that sat prior to the 1921 elections, called for Montreal being divided

into three electoral districts, each to elect five aldermen to form City Council under the proportional representation system, and a general manager responsible to the absolute vote of the fifteen aldermen to substitute for an executive committee. The districts, each comprising over 50,000 voters, were as follows: East, covering the old wards of St. James, Papineau, St. Mary, Delorimier, Hochelaga and Mercier; Centre, embracing the old wards of

St. Louis, St. Lawrence, St. Jean Baptiste, St. Denis, Lafontaine, Laurier and Ahuntsic-Bordeaux. And west to be made up of the old wards of St. Gabriel, St. Ann, St. Henry, St. Andrew, St. George, Notre Dame de Grace and the old town of Cartierville.

Division on those lines today would mean three electoral districts of just over 70,000 voters each.

Ald. W. H. Biggar has already put forward as a tentative basis for consideration seven wards of three men each. The leading man at the polls in each of the seven would go to the central council, and the three in each division would run local affairs. That is a baby borough system. The difference between Schedule A and the Biggar system would be that the former provided for a central council for Montreal, while the latter would send the seven aldermen to the metropolitan board, whatever its composition otherwise might be.

Should the Bouchard body result in Montreal retaining its present limits inside a metropolitan confederation, it is quite plain that debate will be hot on two particular points—division of the electoral districts and election of the mayor.

To deal first with the mayoralty, anyone who has much to do with the City Hall knows it is generally accepted that the principle of having the mayor of Montreal a figurehead, as the charter wishes it today, is outworn. Mayor Camillien Houde has made good sufficiently for the place of the mayor in active government to be conceded. But, if the mayor is to be active, it seems there is widespread sentiment that he should not be subtracted from the popular vote. Local sentiment and tradition may have much to do with this, but it appears obvious that any attempt to shut up the mayoralty

election inside a council would bring violent repercussions.

On division of the wards, and electoral representation in a city council, several elements enter.

There is appreciation in some quarters that predominance of the worker ward vote under the present system has not been conducive to the municipal economy dear to the hearts of taxpayers. In fact, it is not too much to say that elections have been fun for the voter and agony for the taxpayer. But those who move in worker circles insist that local conditions must be respected, that a worker ward of small dimensions and voter population gives to the aldermen fifty times as much work as a district like, say, Notre Dame de Grace. Those with that view ask—"dollars or people, which shall rule?" It is a delicate question; one, even, on which the race cry might be erected in the heat of forging a new charter.

And the electoral schemes aforementioned are far from prevailing opinion, on this point, among men with municipal experience. Today there are 217,000 voters in Montreal. Cut them into three election districts, and in each five aldermen would sit for approximately 70,000 voters, or 14,000 per alderman. That is the Schedule A basis. Under the Biggar scheme, cut the city into seven districts, and three aldermen in each would sit for 31,000 voters, or about 10,000 per alderman. Whereas, it is the contention of those close to the mass that 6,000 or 7,000 voters per alderman is plenty.

Election qualifications raise another sore point.

Naturally, men having pull with the mass stand for no trimmings and one man, one vote. But long enough have taxpayers insisted on special aldermen of their own, so that the real estate owner predominant in the tax structure and footing the bills shall have at least as much to say as the voter who looks upon the City Hall as a job factory.

Annexion des villes de la Rive Sud au Greater-Montreal *du Canada.*

Tel est le désir exprimé par
Longueuil, Saint-Lambert,
Montréal-Sud et Green-
field Park

23 oct. 1935
Transports coûteux

La Chambre de commerce des municipalités de la rive sud s'est réunie, hier soir, sous la présidence de M. J.-E. Michaud, pour discuter de l'annexion des municipalités riveraines au Grand-Montréal, d'après le système d'arrondissements déjà mis de l'avant par la commission d'urbanisme métropolitaine.

Comme cette question est assez complexe, il a été résolu de nommer un comité d'étude qui sera composé du maire et de deux échevins de chacune des municipalités intéressées, ainsi que de deux représentants de la Chambre de commerce de la Rive Sud. Ces municipalités sont Longueuil, Saint-Lambert, Montréal-Sud et Greenfield Park.

Il a été aussi question d'améliorer le système de transport qui relie Saint-Lambert à Longueuil. Actuellement, il faut adopter et le tramway de ceinture de la Montreal Southern et l'autobus de la Compagnie des tramways pour se rendre d'une ville à l'autre, sur la même rive. Le prix de transport est plus élevé que s'il s'agit d'aller de Longueuil à Montréal. On s'adressera donc aux deux compagnies de transport en commun pour demander d'avoir un tarif réduit. Autrement, c'est la ruine du commerce entre Longueuil et Saint-Lambert. Autrefois, ces deux villes commerçaient ensemble; mais, depuis trois ans, les échanges commerciaux ont périclité.

Il fut enfin question de créer une commission industrielle, sur le modèle de celles de Montréal et de Drummondville, afin d'attirer des manufactures et, par conséquent, réduire le chômage en augmentant la main-d'œuvre.

Système fédératif d'administration pour la métropole

Le Canada

C'est celui qui s'impose pour
la région métropolitaine,

dit M. Hersey

4 déc 1935
Véritable conseil de comté

Il faudra tenir compte de l'expansion rapide de la région métropolitaine, dans l'élaboration d'un système d'administration municipale pour Montréal, a déclaré hier soir le docteur Milton L. Hersey, président de la Ligue du Progrès Civique.

"En 1832, dit-il, lorsque la première charte fut octroyée à la Corporation de Montréal, la population était de 27,297 âmes. Aujourd'hui, un peu plus de cent ans après, la ville compte plus d'un million d'habitants. Jusqu'ici, aucun des quatorze systèmes d'administration que Montréal s'est donnés, n'a pu répondre à son expansion rapide, et encore moins à celle des diverses localités environnantes, dont la population globale est d'environ 300,000 âmes.

Ennuis à écarter

"Je crois que si Montréal veut s'épargner les ennuis du passé, il est de son devoir de prévoir l'expansion future de son territoire, en se donnant un système de gouvernement métropolitain, qui permettra aux localités urbaines de se développer indépendamment les unes des autres, tout en formant avec elle, un ensemble harmonieux, qu'on appellera le plus grand Montréal. Il lui faut le système des arrondissements."

M. P. T. McLagan, vice-président de la Ligue du Progrès Civique, a traité le même sujet:

"Avec un système d'administration par arrondissement, dit-il, il serait facile de créer un gouvernement de comté ou de région, nanti de pouvoirs déterminés, tout en gardant nos administrations municipales actuelles. Cette solution de notre problème administratif se recommande par son extrême simplicité.

Elle ne prive pas les villes de leur indépendance actuelle. Elle ne les expose pas à la perte de leur nom ou de leur cachet historique. Ces villes perdront nécessairement quelques-unes des prérogatives qu'elles possèdent, en matière d'administration des services publics de caractère interurbain. Le système des arrondissements garderait leurs droits et leurs privilèges aux villes autonomes. Il faudrait, cependant, que ces villes forment un grand tout, afin de centraliser et prolonger les services interurbains. De plus, le système des arrondissements permettrait à un plus grand nombre de citoyens de s'intéresser encore plus à la vie municipale".

M. Frederick Wright, directeur du Bureau de Service Municipal:

"Aucune région métropolitaine ne se pose de problème plus délicat, — en ce qui concerne son administration, — que celle de Montréal. L'expansion de la ville proprement dite,

son développement social et physique, au cours du dernier quart de siècle, et de plus, l'éclosion d'un certain nombre de municipalités autonomes, dans le cercle de la région métropolitaine, démontrent la complexité de ce problème et l'urgence d'y trouver une solution qui satisfiera toutes les parties intéressées".

"La tâche de la Commission d'étude, récemment formée, consiste à tracer un plan. Pour trouver un système de gouvernement convenable à la région de Montréal, il faut se fixer deux objectifs principaux. Les rouages de l'administration devront d'abord assurer un contrôle complet et efficace des services, et en second, lieu, des représentants de tous les intéressés devront contribuer à leur fonctionnement.

Le système fédératif

"Ces conditions essentielles d'une saine administration municipale, et particulièrement d'un gouvernement métropolitain, sont les deux principes indispensables au mode de gouvernement connu sous le nom de système d'arrondissements. Celui-ci grouperait en une confédération les diverses municipalités intéressées. Je n'ai aucune hésitation à déclarer que le système des arrondissements devrait servir à l'administration de la cité de l'île de Montréal.

"En vertu du système des arrondissements, les entités distinctes jouiraient de la plus grande mesure de liberté dans l'administration de leurs propres affaires, tout en bénéficiant des avantages offerts par les services publics d'une grande région urbaine.

Voix au chapitre

Par ailleurs, les conseils municipaux de chaque arrondissement auraient voix au chapitre dans l'administration de ces services, par l'intermédiaire de délégués. Ce système ne ferait pas augmenter les taxes, mais il établirait une administration centralisée pour les services publics, les rues principales, la protection contre l'incendie, la police, l'hygiène publique, le service de l'eau, l'urbanisme, etc. De plus, le contrôle financier serait centralisé et des emprunts les moins onéreux pourraient être contractés non seulement par le pouvoir central, mais aussi par les administrations locales."

M. Armand Mathieu, C.R., secrétaire honoraire de la Ligue, exprime ainsi son opinion:

"Le système des arrondissements, ou système confédératif, n'est en somme qu'une autre appellation du conseil de comté, que les citoyens de la province de Québec connaissent fort bien, et que, de plus, ils savent bien utiliser. Le principe de base du système des arrondissements est celui de l'Etat fédératif, terme familier aux Canadiens-français. Je ne vois pas pourquoi on hésiterait à appliquer ce système d'administration à Montréal.

Autonomie à respecter

"Il est une chose qu'il faut immédiatement préciser. C'est qu'il ne faut pas qu'une partie de la ville cherche à dominer l'autre, en raison de la densité de sa population.

Le plus tôt nous admettrons ce fait, le mieux ce sera. Il nous faut pratiquer la conciliation et si les municipalités plus fortunées sont prêtes à aider leurs voisines — comme elles le font aujourd'hui, sous l'égide de la Commission Métropolitaine — je ne crois pas qu'il soit si difficile, de trouver dans le système fédératif,

un terrain commun où tous pourront s'entendre et coopérer.

"Tous doivent faire leur part, car si certaines des villes voisines de Montréal sont aujourd'hui en bonne posture financière, c'est grâce à une saine administration; s'il fallait s'écarter du principe d'une bonne administration, en intervenant dans leurs affaires, les meilleurs intérêts de la région métropolitaine en souffriraient. De quelque façon que nous envisagions le problème de l'administration de Montréal, il ne saurait y avoir qu'une conclusion: c'est que notre salut réside dans le système fédératif."

BASIS FOR BOROUGH SYSTEM ADVANCED

Gazette

Set-up of Metropolitan Commission for Montreal Area

Is Recommended

31 déc 1935

Advocating the borough system of administration for the Montreal metropolitan area, Frederick Wright, director of the Municipal Service Bureau, broadcasting over CFCF last night, suggested that the set-up of the Metropolitan Commission might be used as the basis on which to gradually build up a complete system of confederation, much on the lines followed by Greater London. "From what I learn, such is the idea prevailing amongst the members of the commission of study," he added.

Mr. Wright pointed out that the confederative principle in municipal government had been in operation in the province of Quebec even longer than in London. Moreover, it was claimed that the Quebec system had at least one advantage over the London system in that the responsibility for selecting delegates to the central or county council rested with the local councils rather than with the electorate at large, which latter was the system in London.

The fact that the Montreal Metropolitan Commission was composed of delegates selected by the councils of the member municipalities made the Commission a much more independent body than it would be if it were responsible directly to the electorate. "This principle of indirect representation so far as the metropolitan council is concerned is one of the strongest features of the borough or confederative system which we urge for the government of Greater Montreal," Mr. Wright declared.

The speaker said that those who questioned the adaptability of the borough system were basing their conclusions on a misapprehension of the real facts. New York and London had not been bracketed as good examples of the borough system. Rather, New York had been shown to be an outstanding example of costly and inefficient central government.

Le cosmopolitisme s'adapte au plan d'arrondissements

Le Canada 3 janv. 1936

Il ne constitue pas un obstacle, dit M. Frederick Wright, dans une causerie à la radio

Le cas de Londres

"Certains critiques du mode d'administration métropolitaine par arrondissements ont prétendu que ce système serait impraticable pour Montréal, en avançant qu'à Londres, il existe une similitude de langue, d'idéals et d'aspirations qu'on ne retrouve pas dans la métropole." déclarait hier soir, dans une causerie au poste CHLP, M. Frederick Wright, directeur du bureau de service municipal. "On a aussi allégué qu'à Londres, l'esprit civique était, de ce fait même, plus développé, tandis qu'à Montréal, il existe une infinité de conditions différentes, la présence de langues diverses, d'écoles, de journaux et de périodiques, chacun y allant de sa façon pour exprimer ses vues.

"Je crains," dit M. Wright, "que celui qui a fait ces allégations ne connaisse guère Londres, car la capitale de l'Empire est probablement l'une des villes les plus cosmopolites du monde, plus encore que Montréal. Celui qui a avancé ces critiques admet qu'à Londres, il existe un certain esprit civique, alors je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi à Montréal. S'il existe un esprit civique à Londres, c'est grâce à la présence de municipalités autonomes dans le grand tout et si ce mode d'administration était appliqué à Montréal, je suis convaincu qu'il se manifesterait encore plus ici. Nos compatriotes de langue française sont tout aussi anxieux, sinon plus que nous, de seconder tout projet qui aiderait leur ville natale, mais il s'agit simplement de le trouver."

M. Wright dit ensuite qu'il n'est pas prêt à prétendre que le système en vigueur à New-York est susceptible d'approbation, car il le trouve coûteux et tout à fait inefficace. En réalité, dit-il, New-York ne possède pas le système d'arrondissements, mais elle est simplement divisée en cinq secteurs, qui n'ont aucun pouvoir administratif, comme c'est le cas à Londres.

D'aucuns prétendent aussi qu'en vertu du système d'arrondissements, ces derniers, à Montréal, n'auraient qu'une population de 50,000 habitants, tandis qu'à Londres, la moyenne est de 280,000 et qu'ainsi le coût d'administration serait plus élevé. M. Wright cite comme exemple les villes d'Outremont, de Westmount et de Montréal-Ouest, où le coût administratif est moins élevé, et où le contribuable est beaucoup mieux servi.

Du point de vue de confédération civique, dit M. Wright, il importe peu que la cité proprement dite soit partagée en arrondissements distincts ou non. Un point à signaler c'est qu'il existe 16 communautés autonomes dans la région métropolitaine, (y compris la cité de Montréal), et tant que ces unités ne seront pas associées ensemble, la grande métropole commerciale du Canada ne réalisera pas les progrès auxquels elle est en droit de s'attendre.

Le problème financier

C'est l'état précaire des finances de la cité de Montréal qui a forcé nos autorités municipales à demander l'aide des municipalités voisines et a amené la création de la commission d'étude, chargée de trouver un terrain commun d'entente entre la grande ville et les municipalités environnantes. Il est un fait assuré, c'est que Montréal ne saurait taxer indéfiniment les localités voisines, sans que ces dernières n'aient voix au chapitre.

Pas de commission administrative

Certains gens ont suggéré la création d'une commission administrative, copiée sur la commission Décarie de 1917-1921, qui, est-il dit, donnerait une meilleure administration, diminuerait les impôts et verrait à améliorer les finances de la cité. Je ne nierai pas que la commission Décarie fit du bon travail, mais c'était tout de même humiliant pour les citoyens de la cité de se voir imposer un tel mode d'administration et d'être mis en tutelle. Les erreurs administratives du régime précédent en avaient été la cause.

Il est vrai que, depuis 1921 — et en dépit de la charte que les citoyens se donnèrent cette année-là, les orgies d'extravagance se sont répétées, mais je crois que l'on aurait pu les éviter, si les finances municipales avaient été placées sous le contrôle de la Commission Métropolitaine. D'ailleurs, il a été démontré que cette commission a fait du bon travail, en ayant l'oeil sur les dépenses administratives des autres localités voisines.

M. Henderson, président du Board of Trade, disait dans une causerie prononcée la semaine dernière, que la commission métropolitaine était déjà l'embryon du système d'arrondissements et qu'il s'agissait tout au plus d'en agrandir les cadres. Cela est vrai, dit M. Wright, et il suffit de lire les premiers mots de sa charte pour constater que cette dernière est calquée sur la charte du conseil de comté de Londres.

Nous suggérerions que la commission métropolitaine devienne la pierre de fondation de l'édifice, sur lequel nous édifierions un système fédératif des localités métropolitaines. Je crois, de plus, que c'est là l'idée prédominante de ceux qui font partie de la commission d'étude, chargée de trouver un nouveau mode d'administration pour le grand Montréal.

Le système d'arrondissements a été en vigueur dans la province de Québec plus longtemps encore qu'à Londres, dans les comtés ruraux, et de plus, dans ces derniers, le choix des délégués au conseil de comté est confié aux conseils locaux, plutôt qu'à l'électorat en général, comme c'est le cas à Londres. C'est ainsi qu'est d'ailleurs composée la commission métropolitaine.

Metropolitan Federation.
**Contrast in Civic
 Organization**
Gazette 13 Jan. 1936

By FREDERICK WRIGHT.

The plan just announced for the financing of the newly-enlarged City of Windsor, Ont., by which certain reductions, ranging from 10 to 65 per cent., will be made in the debts of each of the four former municipalities now comprising the city, may perhaps be the best under the circumstances; but the fact that there is repudiation of at least a part of the several civic debts is bound to have a serious deterrent effect on municipal credit.

Just previous to amalgamation the total debt of the four municipalities was \$49,197,237. Under the plan \$26,774,291 or 66.6 per cent. of the debt, will be refunded to the bondholders, not in cash but in new 45-year loans on the credit of the whole district, such new loans to bear interest at 3 per cent., except in one case where the interest will be 3½ per cent. after the first five years. Aside from the monetary loss to the bondholders, metropolitan organization of this kind—first amalgamation and then the cutting down of both principal and interest on outstanding debts—is hardly in keeping with the principles of sound municipal government, whether it be in Ontario or any other province. And it is in striking contrast to the method adopted in the district of Montreal, where, instead of amalgamation—by which the municipal unit loses its identity and its obligations are taken over by the whole district—the principle is that of confederation, under which the municipal unit not only retains its identity, but all its obligations, with a supervisory authority to see that such obligations are fully taken care of.

During the fifteen Montreal years that this system federative system has been in operation in Montreal there has been no default nor repudiation by any of the supervised metropolitan communities of contractual obligations such as bonds, because the stronger members, in addition to shouldering their own financial burdens, must, when called upon, come to the aid of the weaker communities; and so the owners of Metropolitan Commission bonds, or the bonds of any of its member municipalities, have been in no danger, nor are they in danger now, of losing any of the full face value of their holdings, either in principal or interest.

The fact that the municipalities under the financial supervision of the Montreal Metropolitan Commission occupy after five years of depression the excellent financial position they do—when so many cities and towns throughout the country have been compelled to default on their obligations—is strong evidence of the economic values of metropolitan confederation. On the other hand, the Windsor amalgamation is in itself the best evidence of the weakness of that system; inasmuch as in the elimination of the three towns of Walkerville, East Windsor and Sandwich, through annexation to Windsor, their local collective responsibility in the matter of debts also vanished, and the bondholders will have to be content to get what they can. But that is not all. Under the new financial plan the municipal taxes will be 40 mills—an increase of from 3 to 10 mills—so that the Windsor amalgamation has meant heavy loss to the bondholders and increased taxes for the citizens.

But aside from the Moral economic aspect of the Issues, question, there are the moral and social issues which must be taken into consideration. Undoubtedly much of the success of the Metropolitan Commission can be attributed to the sense of responsibility of each of its member municipalities, not only to meet its own obligations but to contribute its share to the general welfare of the larger community—a responsibility accentuated by the pride begotten of local independence. In Windsor when amalgamation took place all this local civic pride was lost. To take the town of Walkerville, for instance. Here was a community which had been built up along sound lines. Everything about the place spelled cleanliness, beauty and prosperity. It had an excellent administration and was solvent, and the citizens took a real pride in the town. Today Walkerville is merely a ward of another community, while the local taxpayers have the humiliation of knowing that the civic edifice built up with so much care is now a delinquent so far as its debts are concerned, while their own taxes have gone up. And this is the experience of all amalgamations or annexations—increased debts, increased taxes and no compensating advantages. The City of Montreal has had the experience of twenty-five annexations, for which the taxpayers are today paying very heavily.

These two examples of metropolitan organization—the one by amalgamation or annexation and the other by confederation—being in actual operation, should serve a useful purpose in enabling the commission now studying the government of Greater Montreal to examine their respective merits and demerits—though one should have no hesitation in deciding which is the better of the two systems in working out a new scheme of government for a metropolitan area of such a cosmopolitan character as Montreal, where the most potent instrument that could be used to bring successful government about is the spirit of co-operation between the different communities and interests.

**BOROUGH SYSTEM IS
 SEEN AS PROBABLE**
Gazette

"Definite Backing" for
 Scheme Reported to South
 Shore Board
15 Jan. 1936

J. E. Michaud, president of the South Shore Board of Trade, told members at last night's meeting held in the Longueuil City Hall, that the inclusion of South Shore municipalities in a proposed borough system for Greater Montreal had definite backing in the metropolis. He had been informed from reliable sources, he said, that some of the members of the commission, appointed by the Quebec Government to study a borough system, looked with favor upon the large blocks of vacant land in Longueuil, St. Lambert and Montreal South as excellent sites for the location of new industries. He had also been informed, he stated, that one of the conditions under which South Shore cities would be included would be the fusion of all municipalities located there into one borough or municipality. His informants had stated, he added, that such inclusion was almost sure to mean the eventual abolition of bridge tolls to the South Shore.

Members resolved that the board should write a letter to Vincent Dupuis, K.C., M.P. elect for Chambly-Vercheres, requesting that he take immediate steps to have the tunnel terminal in Montreal completed and the lines running from it to the South Shore electrified. It is understood that the member-elect will shortly lead a delegation of other deputies to visit the Minister of Railways regarding the completion of the terminal project.

Lengthy discussion took place upon the deficiencies of the Dominion Housing Act of 1933 with respect to the South Shore. Francis King, board member and local contractor, stated that he knew of five individuals who wanted to take advantage of the act but could not get approval from the four authorized loan companies in Montreal. Mayor Paul Pratt, of Longueuil, told members that his city had been greatly interested in the project and that 18 definite applications had been made through the council to erect homes under the act. The Longueuil Council had thought so much of the possibilities for erecting new homes in that city, said the mayor, that a city employee had been engaged for three days in getting data. Replies from all four Montreal loan companies were the same, each claiming that they had no jurisdiction off the Island of Montreal. Longueuil had therefore been forced to reach the conclusion that the present application of the act was ineffectual.

The president drew attention to the annual meeting of the board which will be held in St. Lambert on February 11 when elections will be held.

**L'annexion de la
 Rive Gauche à la
 ville de Montréal
 Le Canada**

Il en a été question, hier soir,
 à la Chambre de Commerce de la Rive-Gauche
16 Janvier 1936
 Les logements salubres

Hier soir, à la réunion tenue à l'hôtel de ville de Longueuil par la Chambre de Commerce de la Rive gauche M. J. E. Michaud, président, a fait part aux commerçants présents de son entretien avec M. Léon Trépanier, secrétaire de la commission chargée de l'examen du système des arrondissements pour la ville de Montréal et sa banlieue.

M. Trépanier lui a dit que la commission en question approuverait volontiers l'annexion de Longueuil, de Montréal-Sud et de Saint-Lambert, par exemple, à la ville de Montréal. L'annexion procurerait aux habitants de ces localités une exemption du péage sur les ponts, leur permettrait de déterminer chez eux des zones industrielles et les rapprocherait du centre de la métropole.

Par suite de cet entretien de M. Michaud avec M. Trépanier, la Chambre fera des recherches sur la question de l'annexion.

A l'instigation de M. Michaud, la Chambre appuiera la proposition de M. Vincent Dupuis, député de Chambly-Rouville aux Communes, pour le parachèvement de la gare centrale et de l'électrification du pont Victoria et de la rive gauche. La Chambre sera donc représentée dans la délégation.

tion députés qui ira parler de ce projet. L'honorable M. Howe.

M. H. King, de Saint-Lambert, critique la loi fédérale pour la construction de logements salubres, affirmant qu'elle ne comporte aucun avantage, du moins pour les propriétaires de la rive gauche. M. Paul Pratt, maire de Longueuil, dit que, pour sa part, il a reçu dix-huit demandes de citoyens de Longueuil désireux de se prévaloir de cette loi. Il croit savoir, toutefois, que cette loi n'est que temporaire et en tout cas il attend à son sujet des précisions de Montréal. Pour M. King, cette loi ne favorise que les sociétés d'assurance.

M. Wilfrid Fleury, évaluateur, prétend que les compagnies ont reçu instruction de ne pas prêter aux habitants de la banlieue jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait amendé cette loi.

M. King soumettra un mémoire sur la question de logements salubres à la prochaine réunion de la Chambre de Commerce de la rive gauche.

Ont aussi pris la parole: MM. Alexandre Millette, propagandiste de la Ligue des Contribuables de Longueuil et H. Hamer, de Montréal-Sud.

À la prochaine réunion, on procédera, à Saint-Lambert, à l'élection de conseillers.

La légion canadienne

Lundi soir dernier, la succursale No 45 de la Légion Canadienne de la rive gauche tenait son assemblée annuelle sous la présidence du major Gibbons, président sortant de charge. Ont été élus: président, M. Jos Robert; premier vice-président, M. F. Coats; 2ème vice-président, M. J. Hamer; secrétaire-trésorier, M. Willie Dixon; publiciste, M. W. Smith; membres du comité exécutif: MM. F. Dever-A. Lajoie, Geo. Dupuis, E. Wallace, J. Gibbons. Le président honoraire est Son Honneur le maire Paul Pratt, lui-même ex-conserit. Le nouveau président, M. Jos. Robert, désire remercier les membres de la succursale pour le beau travail exécuté au cours de l'année et les invite à le poursuivre en 1936.

The People's Will in Civic Affairs *Gazette 15, Juin 1936*

Although the provincial Legislature, as the responsible authority, is sometimes forced by public opinion to take a hand in municipal matters—as witness the present demand for a change in the City of Montreal's administrative system—it has to be very careful that it does not allow itself to be made the instrument for imposing something against the people's wishes; otherwise it lays itself open to the charge of interfering unduly in local affairs. This is indicated in a resolution of the first elected council of the enlarged City of Windsor (Ont.) strongly condemning the amalgamation and the provincial government's methods in bringing it about. Aside from the irony of the situation—a newly-established local authority denouncing its creator—the relative facts have their value when considering plans for metropolitan organization, such as that of Greater Montreal.

The new City of Windsor is the result of the absorption by a fairly large municipality of its three smaller neighbors—annexations which were forced through the Ontario Legislature despite the protests of the affected communities. The two main arguments advanced for such amalgamation were (1) that with a single government for the four municipalities the administrative costs would be reduced by at least 25 per cent; and (2) there would be a scaling down of the

municipal debt and an immediate reduction in taxes. It was also promised that the rights of each municipality and its citizens would be carefully guarded.

The merger became effective on July 1 of last year, so that the new system has been in operation for over eleven months. How has it worked out? If the unanimous resolution of the City Council means anything at all, it means that Windsor's merger has already proved a failure. To take first the cost of administration, which was to be reduced by 25 per cent. The resolution says: "No evidence of any real economies which are likely to reflect themselves on the municipal balance are yet visible, but the centralization of all departments as at present planned will greatly increase the cost to the citizens. . . . there will be a substantial increase in the municipal operating costs when all services to the citizens are taken care of from a central point, which will, in all probability, exceed any savings which may be effected."

With regard to the scaling down of the municipal debt promised by "amalgamation," it was intended that this should be done by the compulsory conversion of the bond indebtedness to 66.6 per cent. of its face value, and the rates of interest to approximately one half. But so bitter was the opposition to the plan that it had to be changed, and the bond indebtedness retains its face value at a considerably reduced rate of interest; but bondholders must wait 50 years before they can get back their principal. And where there are arrears of interest the bondholders must be satisfied with small cash payments in settlement.

Now admitting that because of economic stress and changing social conditions, the trend regarding municipal debt is towards conversion to lower rates of interest, this kind of forced conversion is nothing less than repudiation of civic obligations—something that is repugnant to the independent Canadian mind. And one can quite understand the resentment of the bondholders, particularly of Walkerville one of the annexed towns which before amalgamation was a progressive community that paid its obligations in full, notwithstanding the depression. This way of dealing with Greater Windsor's debt is evidently of no advantage to the taxpayers, for local taxes instead of being reduced as expected have been increased. And regarding the promise of "carefully guarding" municipal and citizens' rights, the resolution has this to say: "It (amalgamation) failed to protect the civil and property rights of the individual municipalities and their citizens."

The resolution, after taking up certain other phases of the "amalgamation," which have not worked out as predicted by the promoters, but rather in the opposite direction and to the disadvantage of the community, lays particular stress on the loss of voluntary effort as the result of amalgamation, in the following terms: "The work previously performed by many civic-minded citizens who served and gave much of their valuable time without remuneration of any kind as members of the various local boards of the individual municipalities, is now gradually being taken over through additions to the civic payroll."

Had the Border Cities' amalgamation been planned on the confederative principle, instead of by annexations, there would have been a very different story to tell. And this was evidently in the minds of the members of the Windsor City Council when drafting their resolution, for it concludes with an appeal to the Prime Minister to halt the Amalgamation Act and institute in its place the borough system, "a splendid example of which can be found in the metropolitan City of Montreal." This has reference to the Metropolitan Commission, whose charter is based on the London borough principle.

The promoters, which included the provincial authorities, made the mistake of assuming that in metro-

politan organization local rights and charters can be set aside without compunction. They did not take into consideration, until too late, the fact that in every organized community there is dormant a sense of local patriotism, which when aroused becomes a powerful force for resisting any interference with the community's charter rights. The principal reason for the success of the London borough system lies in this very recognition of local rights and autonomy. And it is the reason why students of metropolitan government, which is not autonomous in any sense of the word, but is in reality centralized government—the five boroughs being merely divisions of the central authority.

This question of recognizing autonomous rights must be taken into account in any consideration of metropolitan government for Greater Montreal; for the day is past when metropolitan organization can be brought about successfully by forced annexations either to the central unit or any of the smaller units. Municipal authorities agree that every opportunity should be taken to employ the community sentiment in the service of local government—and this can best be done by leaving in existence to the greatest extent possible the customary units of local government. By co-operating along confederative lines the different municipal units which make up the metropolitan area of Montreal, you not only get a strong combination of local interests but the nucleus of a

Borough System Plan Dropped; Raynault Moves for Fewer Wards

Gazette

17 Nov. 1937

While it is probable that it will come in the future, present plans for changes in the administrative set-up of the city do not include establishment of a borough system, Mayor Raynault said yesterday.

His plan remains the same as announced a little while ago—decrease in the number of wards and aldermen, and election perhaps of the Executive Committee directly by the people.

"How about the Metropolitan Commission?" newspapermen asked. "Will it be abolished?"

"There is no question of that," said the Mayor.

The other day Mayor Brosseau of Ville LaSalle offered to "back up" the City of Montreal if it went out for abolition of the Metropolitan Commission. The offer, made to the Executive Committee at the City Hall, was allowed to go unheeded.

Outline by Ald. Armand Taillon Monday of a plan to reduce the aldermanic representation in City Council to 15 aroused protest among colleagues yesterday.

Mayor Raynault stressed that Ald. Taillon—looked upon in some quarters as spokesman for the Mayor—was speaking strictly for himself. The Mayor added that nothing was definite yet in the number of

aldermen that would finally be decided upon, but councilmen were not slow in scorning the plan.

"Where does the project come from?" demanded Ald. George Caron, Maisonneuve. "If the Mayor approves in principle of what Taillon said, is it Raynault's plan? Or inspired by Premier Duplessis?"

There was no mandate for alteration in the system of governing the city, pointed out Ald. Caron. The aldermen were elected by the people, to administer according to the charter, and if any changes were sought, a referendum would have to be held first to determine the wishes of the electorate.

"Strange that friends of the Provincial Government," mused Ald. Emile Dubreuil, Montcalm, "should think 35 aldermen too many to administer a budget of \$50,000,000, while there are 90 members of the Legislature to administer a provincial budget of \$40,000,000."

He offered to wager his seat against the Mayor doing the same, that the people of Montreal were not in favor of a programme of cutting the wards down to 15.

"And I am opposed to any suggestion that there be an extension of term," said the councilman for Montcalm as a parting shot. "It is for the people to decide."

Les arrondissements et un conseil de 24

Les députés provinciaux de la région de Montréal
étudient les projets de mode administratif
pour la métropole.

La Presse 27 mai 1940

La mise en tutelle de la ville de Montréal ayant fait de l'emploi d'échevin une véritable sinécure, étant donné que les responsabilités administratives écherront désormais à la Commission des affaires municipales, on est naturellement intéressé à savoir si cette sinécure durera longtemps ou si, plutôt, le maire a eu raison de prétendre, l'autre jour, que le conseil municipal serait aboli "dans trois ou quatre semaines".

Les nouvelles qui nous arrivent de Québec tendent à faire croire que le mandat du conseil actuel ne sera pas abrégé d'un seul jour, que l'élection générale de la municipalité aura lieu le 9 décembre, tel que prévu par la Charte; mais elles indiquent aussi que le mode administratif ne sera plus le même à compter de cette élection.

24 échevins et système d'arrondissements

Au cours de la semaine qui s'achève, les députés provinciaux de la région de Montréal ont eu à Québec un entretien secret au cours duquel il a été résolu que le gouvernement Godbout ne songe nullement à tronquer le mandat du Conseil.

Un nouvel entretien aura lieu cette semaine qui réunira les mêmes députés. Cette fois, on parlera de mode administratif, et plus particulièrement du système d'arrondissements.

Ce mode d'administration donnerait lieu, en quelque sorte, à une confédération des municipalités du district métropolitain, chacune gardant son identité et conservant sa large part d'autonomie. Mais les services essentiels de l'agglomération métropolitaine seraient assurés par la "confédération": l'aqueduc, les égouts, la vidange, l'éclairage, la police, l'hygiène publique, la prévention des incendies, et aussi les ouvrages d'intérêt général.

Par contre, chaque municipalité aurait à défrayer le coût des améliorations de caractère local et l'entretien des services publics qui la concernent particulièrement.

La Ligue du progrès civique et plusieurs autres corps publics réclament depuis longtemps l'institution du système d'arrondissements, aussi connu sous son appellation anglaise de "borough system".

Montréal y gagnerait

La ville de Montréal serait loin de perdre à ce changement de mode administratif, nous explique-t-on. Il ne se passe pas de mois que tel ou tel échevin de la métropole ne critique les municipalités voisines parce qu'elles ne sont jamais appelées à casquer pour la construction d'ouvrages importants dont elles bénéficient tout autant que Montréal: ainsi, les ponts d'Aimé et de Cartierville, le tunnel de la rue Wellington, les grandes voies de dégagement et les viaducs qui les chevauchent, etc., etc. Cette fois, la banlieue souscrit sa part et la critique n'aurait plus sa raison d'être.

Selon l'information qu'on nous communique, le projet mis de l'avant limiterait à 24 le nombre des conseillers d'arrondissements. Chaque municipalité continuerait sans doute à élire son propre conseil municipal, qui ferait ses recommandations au conseil métropolitain (ou d'arrondissements), et qui réglerait lui-même les questions d'ordre purement local. On ne sait pas encore combien de municipalités seraient groupées dans cette confédération métropolitaine, ni le nombre de représentants que chacune aurait au conseil central.

Population-vs-argent

Lorsqu'on discutera du principe de la représentation au conseil central, on en arrivera inévitablement à parler de population et de richesse. Ainsi, ferait-on bien de grouper ensemble toutes les municipalités les plus riches? Ou serait-il préférable d'adjoindre, dans un même arrondissement, des municipalités pauvres à d'autres plus riches afin d'établir un certain équilibre?

Un autre aspect qui est loin d'être négligeable est celui de savoir si c'est le nombre ou l'importance financière des contribuables qui aura du poids dans la balance administrative. Comme on voit, le problème est loin d'être résolu. Néanmoins, on nous a affirmé, encore hier soir, que le projet à l'ordre du jour, chez les députés provinciaux de la région de Montréal, est celui d'un système d'arrondissements et d'un conseil métropolitain de 24 membres.

D'autres recommandations seront aussi étudiées, notamment celle d'un conseil municipal de 99 membres avec un maire élu par la population de toute la ville, comme c'est actuellement le cas. Avec un système d'arrondissements, ce sont les délégués de la "confédération" métropolitaine qui éliraient le maire.

Ce que Montréal peut faire

27 mai
On cite l'exemple de la ville
Leveillé de Détroit 1940

Dans les milieux financiers on semble optimiste sur l'avenir de Montréal, et que la mise en tutelle temporaire aura l'effet d'un régime diététique. Et comme preuve on cite l'exemple de la ville de Détroit qui vient de lancer sur le marché, dans des conditions de tout premier ordre, un emprunt de \$7,997,000.

Or, en 1933, la ville de Détroit s'est trouvée exactement dans la situation de Montréal. Son crédit a été gelé aux banques et elle est tombée en défaut.

Depuis 1933, la ville, sous la direction de son contrôleur des finances, M. Donald Slutz, a pris la tête de toutes les villes des Etats-Unis dans le redressement économique, en diminuant sa dette totale, de \$47,000,000, et sa dette obligatoire de \$76,858,000, en améliorant sa perception des taxes, d'une proportion de 65% en 1933, à 92% en 1940.

Le grand journal financier américain, *The Wall Street Journal*, dans son numéro du 7 mai dernier, a publié un résumé de la situation financière de Détroit.

On note qu'au point de vue économique, le redressement de la ville a été tel, qu'elle est la seule ville des Etats-Unis dont l'industrie, le commerce, etc., dépassent en succès, la prospérité de 1929.

La ville de Détroit, pour sortir de l'impasse, a surtout utilisé le remboursement des dettes.

En 1933, la dette de Détroit était de \$697,582,203; elle est tombée à \$638,908,608. Par le rachat d'obligations et la rémission de nouvelles obligations, la ville a économisé \$29,515,700 en intérêts, et réduit la dette fondée nette de \$37,133,823.

Metropolitan Organization In the District of Montreal *Fred. Wright.*

The government of a large metropolitan area today is no sinecure, and the diversity of interests, often combined with public apathy, does not make it any easier.

This is very much the case with Greater Montreal — which as an urban district has grown within the last two decades so rapidly, in population, in wealth, and in cosmopolitanism that its civic administration has actually become a problem intricate enough to test the best minds on the subject of municipal government.

From time to time suggestions have been brought forward for the government of Greater Montreal. These suggestions are an indication that there is a growing civic spirit somewhere in Montreal, for each suggestion or plan put forward — whether wise or foolish — represents a state of mind which properly directed would go far to create that local patriotism without which no system, however good, will function properly.

The weakness of civic government in Canada lies not in the systems, which on the whole are excellent, but in the apathy of the citizens.

Every honest civic representative and student knows this quite well, and naturally welcomes every attempt to break through the direful lethargy regarding civic affairs — even when it takes the form of showing how the city should be run.

While one would like to say that Montreal is no worse in this respect than most other large cities, it must not be forgotten that it was the apathy of the citizens in allowing their municipal affairs to get in such a state of chaos in 1917, which forced the Provincial Government to put the City into tutelage for a period of four years under a commission — one of the most humiliating spectacles of public apathy in the history of civic government. And today (1940) and for the same reason, the City is again under tutelage.

Fortunately, the civic apathy of the City of Montreal itself is largely offset by the splendid civic spirit of the surrounding municipalities.

This does not necessarily mean that Montreal is badly governed, and the outlying municipalities well governed, but it does mean that the administration of these outside urban centres, having a real public spirit behind them, functions more easily, and consequently better.

In the discussion then, of any scheme for the government of Greater Montreal, this civic spirit, or lack of it, must be taken into serious consideration.

In other words, the best system of civic government is that which brings out the real civic spirit of the citizens, in every ratepayer feeling that he, or she, is personally responsible for the administration.

The metropolitan area of Greater Montreal has now a population of almost a million and a half, and this is increasing at the rate of 50,000 a year — a larger rate of increase than that of any other city in America — which means that the problem of its government is being forced upon us very rapidly; for it is obvious that the present piecemeal system of government with no

co-ordination — with the one exception of finance — between the different units cannot go on much longer.

The main question is, whether in its administrative system Greater Montreal is to have centralized or decentralized government.

Centralization or amalgamation would mean the annexation of all outlying municipalities to the City, with enlarged powers to the central administration.

Decentralization would mean what is known as the Borough System of government, such as they have in London, each municipal unit having control of its own local affairs, with a central authority or council controlling common services and finance and exercising a general supervision over the whole district.

At first sight it would seem as though amalgamation under a central administration was the easiest solution — a single taxing and spending body.

This would be all right if government could be reduced to business, as the term is generally understood. But democratic civic government is essentially a British institution, and as such is something more than real business.

It is the spirit of civic pride, innate in every citizen worthy of the name, finding its expression in civic achievement by voluntary effort. And it is only as we get away from this high standard that municipal government falls down.

It is because they have this civic pride in such different types of peoples as those living in Westmount, Outremont, Montreal West, Montreal East, Mount Royal, St. Lambert, Hampstead and Verdun, that the local administrations are so excellent.

This cannot be said of the City of Montreal itself with its big impersonal population. In the 1940 election less than 27% of the voters went to the polls.

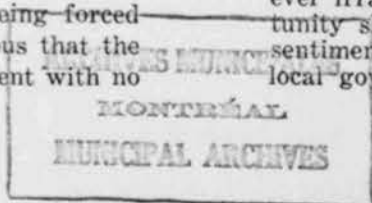
But it may be asked: is it possible for a large urban district like Greater Montreal to have a central council that could be representative of the spirit of the citizens as a whole, as the councils of smaller municipalities?

Experience answers in the negative. For it is a well known fact that the larger the municipal unit the less the interest of the average citizen in its administration, and the larger the opportunity for maladministration.

And especially is this the case in large metropolitan areas, where from time to time, annexation of small municipalities has taken place. As a small municipality is absorbed into a large municipality local pride and interest diminish, and the most perfect system of civic government will fail, unless the citizens are wholeheartedly behind it. This has been proved over and over.

Political scientists have long recognized the fact. In the words of Professor Thomas H. Reed of Michigan University, one of the best known authorities on the science of government:

"We have long realized the error of ignoring the people's natural emotional responses, however irrational they may appear. No opportunity should be neglected for employing the sentiment of local patriotism in the service of local government. Metropolitan organization,



1940

therefore, must not fly in the face of the traditions and habits of the people but must leave in existence to the greatest extent possible the community units of local government."

Later on in the same address, Professor Reed maintains :

"The day when the metropolitan problem could be solved by annexation is past."

Aside from the ethical and sociological aspects of the question it might be asked — would not one central administration be more efficient, and consequently cheaper than a number of small units with their separate administrations, even when co-ordinated for certain common purposes?

Again experience says no, as is well illustrated in the administration of New York and London. The one centralized government and the other decentralized government. The per capita cost of administering similar public services runs from 25% to 50% more in New York than in London.

The solution of Greater Montreal's governmental problems lies in confederation by the adoption of a modified form of the borough system as practiced by London.

A central council could be created, composed of representatives of each of the boroughs, in proportion to the taxable values or population, or both.

The Central Council, in addition to exercising an approving supervision over local by-laws, would also administer those services of an inter-urban character which can be dealt with more satisfactorily by a central body than by the municipalities separately — such as finance, water supply, main highways and drainage, fire and police protection and town planning.

Under such a system, while every part of Greater Montreal would be under proper supervision and control, the separate municipal units or boroughs would have the greatest freedom in conducting their own home affairs, while enjoying the advantages of the public services of a large metropolitan area, in control of which the council or citizens would have a voice.

The adoption of such a borough system for the government of Greater Montreal would hardly be an experiment, for already the principle has been adopted in the creation of the Montreal Metropolitan Commission.

The purpose of this public body, which came into existence in 1921, is best expressed in the preamble of the act establishing it, which reads as follows :—

"Whereas, while still preserving the autonomy of the municipalities on the Island of Montreal, it is expedient that a system of financial control by a central authority representative of such municipalities, including the City of Montreal, be established for the future."

The reason for the Montreal Metropolitan Commission coming into existence at all was the financial necessities of certain small municipalities adjacent to Montreal, and the determination of certain other well administered municipalities to keep their local independence, which gave an opportunity to the formulation of a plan of administration that would adequately meet the exigencies of the case — that is the difficulties of the weaker and the demands of the stronger urban districts. The project was worthy of the best traditions of municipal government, and its practicability has been proved by nineteen years of successful administration.

Ever since the establishment of the Commission, it has been realized that its work is an experiment, consequently its members have been more concerned in laying sound foundations, than in building up a superstructure that may fall down for the lack of proper supports. In this the commission has shown wisdom; but now that the foundation has been proven to be strong enough to support a complete confederative system for the metropolitan district of Montreal, it is suggested that the Commission be made a basis for such a system. This may be brought about by gradually adding to the powers and duties of the Commission in proportion to its capacity to absorb them.

There is no reason, for instance, why the Metropolitan Commission should not be empowered to prepare and carry out a comprehensive city plan for the whole island of Montreal. This, so far as the commercial metropolis is concerned, is an inter-urban problem of vital importance, which can only be taken up successfully by an authoritative body having the right to tax for such a purpose.

The establishment of the Montreal Metropolitan Commission marked a new effort in civic administration, inasmuch as it is the first attempt in North America to demonstrate the practicability of combining decentralization in civic government and centralized administration in main services of an interurban character — such as finance. The fact that the experiment has proved successful is the best indication that co-operation is infinitely better and more democratic than amalgamation in the development of a large metropolitan area like Montreal.



Les arrondissements de nouveau suggérés

M. Francoeur, député de Mercier, propose dans un amendement la formation d'une fédération des municipalités de l'île de Montréal.

La Presse 18 mars 1941

(De l'envoyé spécial de la "Presse")

Québec, 18. — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a repris, un peu après 11 heures aujourd'hui, son étude du bill de Montréal commencée il y a exactement quinze jours. Le débat le plus important soulevé depuis le début de la séance, et cela au moment où nous écrivons ces lignes, vint à la suite d'un amendement proposé par M. Joseph-A. Francoeur, député de Mercier, qui préconise une fédération des municipalités de l'île de Montréal. Voici à tout événement, le texte de l'amendement en question:

Le conseil municipal actuel avec les municipalités concernées ci-dessous du conseil métropolitain, devra, d'ici le 1er octobre 1941, étudier une fédération des municipalités de l'île de Montréal et faire rapport à cette date.

Le conseil métropolitain est un conseil central ou fédéral qui est composé de délégués-commissaires nommés par les conseils municipaux ou d'arrondissements qui se chargent des services, problèmes et intérêts métropolitains.

A—Comprenant un plan d'ensemble des directeurs de la Fédération.

B—Répartitions adéquates de

l'évaluation foncière et immobilière sur laquelle sera basée la taxe municipale et scolaire.

C—Tous les revenus des arrondissements devront être perçus au conseil central et distribués au pro rata de la population de chaque arrondissement.

Quelques objections

Les hon. Hector Perrier, secrétaire provincial, et Oscar Drouin, ministre du commerce, de l'industrie et des affaires municipales, ont soulevé quelques brèves objections, notées plus loin, au sujet de l'opportunité d'un tel amendement à insérer, du moins pour le moment, dans la charte de Montréal.

Le Dr Paquette veut annexer des villes à la Métropole 1941

Le Canada 19 mars

Sa proposition est rejetée.
La multiplicité des commissions scolaires

Québec, 18. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le Dr Albiny Paquette, député U.N. de Labelle, a fait un vain effort ce matin pour faire annexer quatre municipalités, dont trois en faillite, à la ville de Montréal. Par un vote de 24 contre 6, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a rejeté son amendement au bill de Montréal pour annexer à la métropole les villes de Montréal-Est, St-Michel, Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord.

L'hon. Hector Perrier, secrétaire de la province, s'est opposé à cette proposition du Dr Albiny Paquette, ancien secrétaire de la province sous le régime de M. Duplessis.

"L'annexion proposée, a dit l'hon. M. Perrier, empirerait la situation de Montréal, car la métropole s'annexerait trois municipalités en faillite sur les quatre".

Un autre amendement de M. J.-A. Francoeur (Mercier) pour un projet de fédération des municipalités de l'île de Montréal, a également été rejeté par un vote de 20 contre 10.

En s'opposant à cet amendement, l'hon. Hector Perrier a déclaré :

"Je serais favorable à tout projet qui donnerait plus d'uniformité aux administrations de l'île de Montréal, mais, pour le moment, le grand problème, c'est le problème scolaire. Il y a, dans l'île, 33 municipalités scolaires indépendantes dont 20 sont en déficit et 2 aux portes de la faillite, celles de Verdun et de Pointe-aux-Trembles. Dans une paroisse de l'île, il y a sept commissions scolaires différentes et la taxe scolaire y varie de 15 cents à \$2. Les pères de famille qui paient \$2 ne peuvent donner à leurs enfants que jusqu'à la 6e année, tandis que ceux qui paient 15 cents peuvent donner à leurs enfants jusqu'à la 9e année d'études. Il est temps de mettre un peu d'ensemble et d'uniformité là".

Le comité s'est ajourné à demain matin.

BOROUGH SYSTEM PREDICTED HERE

Gazette

Montreal Commission Is
Paving Way, T. Taggart
Smyth Says

19 juillet 1945

Creation of the Metropolitan Commission has paved the way for the eventual adoption of the borough system for the Island of Montreal, T. Taggart Smyth declared in an address under the auspices of the City Improvement League. The legislators had the borough system in mind when they approved the bill that gave birth to the commission back in 1921, the speaker thought.

Mr. Smyth feels that the Metropolitan Commission has justified its existence not only because of the protection given Montreal against extravagant annexations of bankrupt municipalities, but also because it prevented other cities and towns from skidding into financial chaos. The borough system is now in the offing, and he hoped that the ward system is gone forever.

"It is true," he said, "that our tax bills have been heavier because of our having to share in the financing of the deficits of these municipalities; but they would have been much heavier again had we been alone saddled with these places, their debts, upkeep and what-not.

"It is not true, however, that these aided municipalities are as badly off today as they were when taken over, although the Commission has had to pare down their requirements to their means. Nor is it true that industry has been frightened away from these municipalities because of their tutelage.

"The contrary is much nearer to the truth as the Commission has always been in a position to assure industrialists that they could rely on fair treatment, which was not

always the case, if I am correctly informed, with other municipalities not far distant from these. It is also untrue to say that the municipalities' growth has been dwarfed because of their tutelage, as all the aided municipalities have grown considerably in population, two of them having doubled in size since their financing has been taken over by the Commission. Nor has the debt of the municipalities increased, as some of the Commission's critics aver. On the contrary, their debts to the public have enormously decreased and are now quite moderate while those due to the Commission are identically the same or less than when they were taken over because of the interest and carrying charges having been taken care of by the other contributing municipalities."

moment peace" Gazette 26 avril 1946

'BOROUGH SYSTEM' QUESTION UP AGAIN *Gazette 4 avril 1946* Councillor Henderson Holds It 'Ultimately Unavoidable'; Asselin Against It Now

Motion by Councillor Clinton Henderson for a metropolitan council, which, as Councillor Burrows remarked, "might be the birth of a borough system," was left in suspension yesterday afternoon after considerable debate.

Such a system, Councillor Henderson said, was ultimately unavoidable, and in his opinion could only be brought about through cooperation of and consultation with other municipalities. He had taken heart, he said, after giving his notice of motion on February 18 last, to read in the newspapers that the chairman of the executive committee, J. O. Asselin, was in favor of some similar plan. It might help the chairman of the executive, Councillor Henderson thought, if the council backed such a motion.

Mr. Asselin thought otherwise, and while taking the occasion to point out the advantages of the system to Montreal, which, he said, paid the bulk of the costs of many services now, said he did not think such a motion should come from the council, but from the Metropolitan Commission.

Councillor Michael Buhay declared that he could see the purpose of such a move as the incorporation of a metropolitan council but he believed it would take away from the people most of the important phases of municipal government they now enjoyed. He was against it, and said it was time that some organizations which believed they ran the city were made to understand that it is the electors that run it or should run it.

Council gave approval to two motions from Councillor Hanley asking the building of covered hockey rinks, the maintaining of city monuments in good condition, and allowed him to withdraw one after a tough tilt with the chairman of the executive committee.

This tiff came about over a motion by Hanley asking that the parks and playgrounds hire 47 additional employees. "Why 47," asked chairman Asselin, "why not 48, or 49 or 50?"

Hanley said this was the number laid off on February 15 which had brought about a premature closing of the skating and hockey rinks.

Hanley declared that he had suffered similar run-arounds long enough. He charged that the layoffs were the direct result of difference of opinion and lack of cooperation between three members of the parks and playground department staff.

Hanley decided to withdraw his motion when Councillor Goyette said he was sure if the matter were left to the executive Hanley would have "satisfaction."

When council adjourned until today at 3 p.m. the members were in a heated discussion of the disposal methods for ashes and refuse, with special attention being paid to covers for refuse cans.

WHAT KIND OF 'BOROUGH SYSTEM'?

It is just as well that official action has been withheld, for the time being, at least, on recent moves aimed at an overall council and administrative system for the metropolitan area. Neither the council nor the public has been provided, by proponents of this and other variations of the "borough system", with sufficient specific detail of what they have in mind for sound judgment to be passed one way or the other.

There is, however, no good reason why such information should not be put forward and fully discussed. The councillors and citizens of all the municipalities concerned should be given a clear idea of what is conceived by civic advocates of unified and centralized administration. Only with a frank and comprehensive disclosure of the particular system being contemplated, of the relevant facts and considerations both pro and con, could an intelligent decision be reached on whatever proposal may be brought to light.

In recent weeks there have been periodic indications of support at and close to the City Hall for metropolitan unification of public services, generally referred to as the "borough system." This has come notably from Mr. J. O. Asselin, chairman of the city executive committee. Mr. Asselin has publicly favored adoption of some scheme of this sort, but has given no precise definition of just what form he believes it should take for adaptation to the needs of this area. He did say, however, that he felt initiative in such a move should come from the existing Metropolitan Commission rather than from Montreal's city council.

A number of questions remain to be clarified before one can appraise what Mr. Asselin and others of like view would like to introduce. Just what kind of borough system do they want? Would it be similar to those in New York and London, and how could it practically be adapted to the requirements of a metropolitan population so much smaller than those big centres?

The suburban municipalities in particular will want to know whether the project would amount, in effect, to a disguised form of annexation, or whether they would retain some degree of local autonomy in political representation and control over purely local services. They will inevitably be curious as to what disadvantages, financial or otherwise, would accompany the advantages of centralized, coordinated administration of police, fire, water and other services.

If supporters of metropolitan management or a "borough system" are serious in seeking to promote its introduction, the public should have a more specific conception of what is in the wind.

Une métropole et l'ensemble de ses problèmes locaux

Le Bevoie 9 mai 1946

Montréal est dans le cas, toutes proportions gardées, de la ville de New-York, où l'initiative privée constitue un fonds pour s'occuper des problèmes en dehors du borough de Manhattan — Décentraliser et susciter l'intérêt de quartier

La grande presse de New-York a commencé d'annoncer, à pleines colonnes, une campagne de souscription au *Greater New York Fund*. Cette campagne, organisée par l'initiative privée, avec le concours et l'aide financière d'institutions commerciales et industrielles, se poursuivra jusqu'en juin. L'objectif qu'on lui fixe, approximativement, est de plusieurs millions de dollars, qui devront s'employer au soutien de quelque 415 agences de service social et à l'amélioration des conditions générales non pas tant dans cette partie centrale de New-York que fréquentent et connaissent les touristes, où ils trouvent leurs hôtelleries, leurs satisfactions gastronomiques et leurs amusements, c'est-à-dire l'île de Manhattan, que dans les autres boroughs ou *boroughs*, moins connus à l'extérieur et à l'étranger, qui n'en représentent pas moins une partie très importante de la grande métropole. C'est de ces *boroughs* que vient principalement la laborieuse population diurne de Manhattan et c'est dans ces *boroughs* que cette même population retourne chaque soir, pour y trouver ses propres problèmes locaux, chacun pour vivre de la vie de famille, voir à ses propres affaires qui sont en même temps celles des siens.

Manhattan connaît peu ces *boroughs* excentriques et les *boroughs* eux-mêmes, entre eux, ne se connaissent pas davantage, peut-être moins. Les grandes villes d'aujourd'hui, en Amérique surtout, sont plus que des métropoles: elles sont des mondes, des agglutinations de mondes qui s'ignorent.

Un bout de texte, dans l'une des annonces du *Greater N. Y. Fund*, indique bien ce qui en est quant à cela:

Le *Greater New York* comprend environ 10,000 rues différentes: 600 dans Manhattan, 5,000 dans Queens, 1,400 dans Richmond, 1,800 dans Brooklyn et 1,200 dans Bronx.

Il y a des chances que vous ne voyiez pas la centième partie de cela en une année. Vous fréquentez toujours les mêmes vieilles rues accoutumées, vous allez à vos affaires et vous en revenez.

Vous voyez la Cinquième Avenue et ses brillantes boutiques; ou la Park Avenue avec ses hôtels et ses appartements de luxe; ou encore le bas Broadway avec ses énormes édifices à bureaux.

Vous voyez un New-York affairé, bourdonnant, prospère. Vous manquez les petites rues sans importance, où vous verriez un New-York différent.

Là, le problème de bâtir un édifice qui doit coûter dix millions de dollars ne se pose pas. Les problèmes sont d'ordre différent: obtenir un peu de viande chaque semaine, trouver une garderie qui prendra soin d'un enfant de cinq ans pendant que la mère est à l'usine, trouver place dans un hôpital où la femme d'un soldat ira accoucher.

Sur le plan financier, ce ne sont pas là, chacun pris à part, de grands problèmes: ce le sont sur le plan humain. Et il s'agit d'êtres humains qui sont des New-Yorkais, d'êtres humains dont tous les problèmes réunis constituent le problème de la ville où vous vivez.

New-York, avec ses 7,768,000 habitants — chiffres au premier janvier dernier — ne souffre pas la comparaison avec Montréal.

Et encore?

Comme New-York, Montréal est métropole et pareillement métropole très cosmopolite. A son fonds majoritaire et français, à son nombreux élément anglo-saxon, s'ajoute toute une pullulation, une bigarrure de colonies diverses, où se retrouvent l'Europe, l'Afrique et l'Asie. La conformation de Montréal s'est tellement modifiée depuis vingt-

cinq ou trente ans qu'un vieux Montréalais, s'il n'a pris la peine de constamment redécouvrir sa ville, ne s'y reconnaît pas facilement. Des quartiers se sont abolis, se sont donné de nouveaux visages, d'autres ont surgi et grandi vite.

Un journal anglais donnait la nouvelle, pas plus tard que la semaine dernière, qu'un *social center* protestant allait s'ouvrir à l'intention de la population noire aux environs de la rue Canning. C'est aujourd'hui en plein coeur du Harlem montréalais, aux confins de l'ancien faubourg Saint-Joseph, où Saint-Sulpice et ensuite les prêtres de l'archevêché ont connu des générations et des générations de langue française.

La Pointe-Saint-Charles n'est plus le pays que des hommes de cinquante ans ont connu, encore moins le village Saint-Gabriel qui florissait à l'autre siècle, du temps des autonomies municipales. Les immigrations slaves: polonaise, ukrainienne, galicienne, ont changé tout cela.

Le *Boulevard Saint-Denis*, terre de pionniers vers les 1900, n'est déjà plus le Nord de Montréal. Celui-ci, il le faut maintenant aller trouver, bien au delà de la rue Bélanger, voire de la rue Villery, jusque dans le voisinage du boulevard Crémazie, et passé celui-ci.

Des pommiers de Notre-Dame-de-Grâce, depuis longtemps il n'est plus question et leurs derniers vergers ont cédé la place à l'industrie du bâtiment en duplex, à l'industrie des distributeurs de films cinématographiques et

au commerce varié du boulevard Monkland. Les maraîchers qui restent à la Côte-des-Neiges, dans la partie de l'ancien village qui n'était pas autrefois occupée par des boutiques de tanneurs, sont devenus, entre trois hôpitaux, pas mal d'autres institutions et quelques douzaines de vastes conciergeries, des industriels qui procèdent sous verre avec leurs cultures hors saison.

La ville a tellement changé de physionomie, elle a grandi au point, que, de l'une à l'autre de ses extrémités, les gens ne se fréquentent guère. D'autant plus que le sport national du déménagement annuel se pratique de moins en moins et que le citoyen d'un quartier — une bonne chose peut avoir ainsi son mauvais côté — n'a plus autant qu'autrefois, avant la guerre, l'occasion d'entendre parler d'un autre quartier, lointain, de ses problèmes, de ses besoins, par un nouveau voisin qui en arrive.

Comment le Montréalais qui habite Cartierville et celui qui habite Rosemont sauraient-ils ce qui se passe dans Saint-Henri ou dans Sainte-Cunégonde, dans Maisonneuve ou dans le quartier Mercier? S'il leur arrive de traverser ces parages de l'autre bout du monde montréalais, ça sera en automobile et très vite, les maisons et les rues passant à l'accélééré.

Il y a pourtant, d'un quartier ou d'une région à l'autre, de nombreuses similitudes de besoins, similitudes qui ne présentent que juste ce qu'il faut de variantes pour agréments le tout.

Les gens de Rosemont et du quartier Saint-Denis ont, par exemple, le problème de leurs carrières abandonnées, converties en dépotoirs; ceux de la Pointe-Saint-Charles, dans la nouvelle paroisse établie sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste, ont le problème de leur dépotoir, en bordure du fleuve, face à l'île Saint-Paul et plus bas. Problèmes en somme identiques et qui pourraient se résoudre en beauté, dans les deux régions, par l'aménagement de parcs, de jardins et de terrains de jeux.

Gens de la Pointe et gens du Nord auraient avantage à se connaître et à se fréquenter, pour l'étude en commun de leurs intérêts. A quand la fin des dépotoirs et par quoi

prévoit-on de pouvoir les remplacer? L'intérêt de quelques quartiers rejoint d'ailleurs, à propos de cette double question, l'intérêt général de tout le grand et le plus grand Montréal.

Il paraît que, d'ici dix ans, douze ans tout au plus, les carrières du Nord auront été comblées. Après le même laps de temps, ou sensiblement, l'épandage ne serait plus possible au dépotoir du littoral de la Pointe-Saint-Charles.

L'administration centralisée de l'hôtel de ville a-t-elle la moindre idée de ce qu'elle devra faire alors?

Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, Saint-Joseph, tous les quartiers du sud-est ont un problème qui est aussi celui d'Hochelega, de Maisonneuve et de tous les quartiers de l'est, le problème de la fumée et de la suie. La solution serait la même partout et une grande partie de cette solution se trouverait, sans plus chercher, dans l'électrification des chemins de fer.

Si l'on s'en occupait un peu à l'hôtel de ville?

Mais l'hôtel de ville de Montréal, par cinq commissaires seulement — car les 99 conseillers n'ont aucune décision administrative à prendre — administre une agglomération urbaine devenue tellement grande que l'ensemble des petits problèmes locaux et régionaux ne lui apparaît pas comme le grand problème d'ordre général qu'il est pourtant.

Le président du comité exécutif, M. Asselin, confiait l'autre jour au représentant d'un journal dominical, le *Standard*, et tout en l'entretenant de projets de piscines de natation dans le centre de Montréal et de l'aménagement, pour l'année prochaine ou plus tard, d'autres piscines, en grand nombre, dans l'île Sainte-Hélène, que lui-même et ses quatre collègues avaient siégé en comité pendant vingt et un jours du mois de mars et qu'ils n'avaient pas eu grand temps à consacrer au travail administratif: *Nous nous proposons maintenant d'aller de l'avant avec ces projets.* Il laissait tout de même clairement entendre que les piscines de l'île Sainte-Hélène ne pourraient être disponibles l'été qui vient.

On avouera que ça n'est pas brillant.

Ne serait-il pas temps de décentraliser un peu, même beaucoup; de susciter l'intérêt local et régional, de lui permettre de se manifester?

Comme c'est là, les quatre-vingt-dix-neuf conseillers se réunissent, mais sans espoir de parvenir à quelque chose de pratique en même temps que dans le sens de l'intérêt général. Il ne leur est guère loisible d'opérer la coalition de leurs causes identiques.

Une bonne vue d'ensemble des petits problèmes des innombrables quartiers de Montréal permettrait pourtant de poser assez d'aplomb le grand problème montréalais. Mais il faudrait pour cela que les quartiers se mettent maintenant de la partie. Car l'esprit de quartier, comme l'esprit de paroisse, peut avoir du bon.

Marler Proposes Reorganization, Municipal 'New Deal' on Island

Canter 29 Nov 1946

A reorganization of the Montreal Metropolitan Commission on a broader basis and a "new deal" for all municipalities concerned — especially in the realm of essential services — was forecast last night by George C. Marler, vice-chairman of the executive committee of the City of Montreal and a member of the metropolitan commission.

He was addressing the annual meeting of the Westmount Municipal Association in Victoria Hall.

"I am opposed to establishing a new metropolitan authority," said Mr. Marler, "and also to the setting up of another body to undertake the execution of works and the administration of municipal services. What I would like to see created is a meeting ground where the views of all the municipalities may be voiced and the metropolitan problems debated publicly and a metropolitan body in which all the cities and towns will be represented, which would have the power and the duty of making a just distribution of the metropolitan burdens."

"Unquestionably," he continued, "the metropolitan commission is the foundation upon which a new metropolitan structure ought to be erected. That it will be necessary to modify its charter, enlarge its powers and extend its activities is obvious, but no matter how extensive these changes may be, it would be better to make them than to create a new and second metropolitan authority."

Continued the speaker: "I would like to alter the present composition of the commission so that each of the fourteen cities and towns would have one representative and so that Montreal would have a number of representatives in nearer relation than at present to its importance in the metropolitan community. I would like to see the commission create standing committees on town planning, municipal assessments, highways, health, social welfare, finance, aided municipalities and for any other purpose which seemed expedient. And I would hope that the work of the commission itself would be dealt with committee reports and the broad questions of metropolitan interest rather than with a mass of detail, which is better dealt with by small committees."

Mr. Marler outlined the cities and towns in the metropolitan area and said that in five cities — Montreal, Westmount, Outremont, Verdun and Lachine — and in ten towns — St. Pierre, LaSalle, Montreal West, Hampstead, Mount Royal, S. Laurent, St. Michel, Montreal North, Montreal East and Pointe aux Trembles — 37.5 per cent. of the population of the island resides, 98 per cent. of the taxable property (immovable) is contained, and 99.9 per cent. of the salaried employees and wage earners live, producing almost 100 per cent. of the manufactured goods fabricated in the area.

With regard to sanitation Mr. Marler said that he saw no gain to be made in turning the collection and disposal of refuse over to a central body, but in the question of drainage he believed in the principle that Montreal be respected as the proper body to construct and maintain collector sewers and sewage disposal plants, with local drainage being taken care of in its own territory.

On the question of streets and highways, he stated that a fair and logical distribution of original and annual costs among the municipalities could be made without too much difficulty. While not advocating that parks and playgrounds in the municipalities should come under a central authority, Mr. Mar-

ler did suggest that it might be the work of a central authority to see to the acquisition of one or more bathing beaches for the metropolitan population and that this body might also make sure that certain parks were set out in the remaining wooded sections of the island.

Of waterworks, the speaker suggested that the rates be uniform throughout the metropolitan area — with no "favored nation" treatment of any municipality or any group of consumers.

Unlike most proponents of a "borough" system, something resembling it or even an amalgamation of essential services, Mr. Marler did not favor the extension of such a plan to the fire or police departments of the municipalities.

"Whatever may be the ultimate advantages of a metropolitan force," he said, "the time to put such an idea into execution has not yet arrived."

As to public health, the vice-chairman of the Montreal executive committee took the opposite stand. While in London the question of health was left to the local authority, he suggested for the Montreal area that "in view of the common advantages afforded by some of the activities of Montreal's health department it would not be unreasonable to suggest that a part of the cost should be regarded as a metropolitan charge."

Social welfare activities of the municipalities, Mr. Marler felt, ought not to be placed under a central authority. It is obvious that the local authorities are much better able to deal with cases in need of public assistance. If however, the cost is to be shared it will be necessary to establish rules which will apply throughout the metropolitan area to those applying for public assistance, though I think each municipality should remain free to accept other cases or to provide additional assistance at its own expense."

The central body, Mr. Marler said, should not have administrative functions and to each municipality should be left the full responsibility for the service which it now renders to its citizens.

Along the lines of the "new deal" the speaker suggested:

1. Montreal must be recognized as the main drainage authority, and the municipalities served must pay their share of the original and annual costs as determined by the transportation and communications board, and contracts dating back twenty and thirty years must be abandoned. "Nothing," the speaker warned, "will constitute a better argument for annexations than rigid adherence to a contractual position which is not in harmony with an equitable distribution of financial responsibility."

2. Montreal must be recognized as the main distributor of water, with a uniform tariff throughout the territory it serves.

3. Montreal ought to be prepared to enter into arrangements for mutual aid and to give stand-by fire protection where possible and when satisfactory compensation and conditions of service can be settled upon.

4. Montreal must be recognized as the town planning authority not only for the metropolitan area but for the whole island.

Concluded Mr. Marler: "It is obvious that acceptance by the other municipalities of responsibility for the common burdens and the abandonments of contracts advantageous to them will involve the payment to Montreal or the metropolitan commission of substantial sums and will probably necessitate an increase in taxation in some muni-

cipalities.

"You have heard in the past threats of annexation and you have heard more recently proposals for a borough system. I am now suggesting a middle course under which all of the municipalities may continue their independent existence. Probably all of the alternatives appear to be disagreeable, but no one should expect Montreal to continue to bear alone the whole of the common burden."

"I therefore wish to urge you as strongly as possible, as one of the most influential groups interested in civic affairs, to use your influence towards the development of a metropolitan outlook and the acceptance of metropolitan responsibility in its fullest sense. By attaining these objectives we shall assure the growth and advancement of our metropolitan community, as well as of every part of it."

D. A. Hanson was named president of the association with R. B. Perreault first vice-president and Dr. J. McK. Wathem as second vice-president.

Mayor Percy Adams, A. G. Anderson and A. McMaster also spoke. C. S. Madill, retiring president, was in the chair.

Un gouvernement métropolitain pour l'agglomération montréalaise

Le Service 29 nov. 1946

M. George C. Marler suggère l'établissement d'un organisme central de coordination — Ce serait la Commission métropolitaine avec des attributions nouvelles — Les municipalités conserveraient leur indépendance — Droit d'appel à la Régie des transports et communications — Le système des "arrondissements" ne serait pas acceptable aux Juifs et aux Anglo-Saxons

Causerie du vice-président de l'exécutif municipal devant la "Westmount Municipal Association"

M. George C. Marler, vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal et député provincial de Westmount-Saint-Georges, a prononcé une causerie, hier soir, devant la *Westmount Municipal Association*.

M. Marler a proposé l'établissement d'un gouvernement métropolitain pour l'agglomération montréalaise, ou le "Grand Montréal". Par le "Grand Montréal", au point de vue qui l'occupe, le conférencier entend les municipalités suivantes: Montréal, Westmount, Outremont, Verdun, Lachine, Saint-Pierre, La Salle, Montréal-Ouest, Hampstead, Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Michel, Montréal-Nord, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. Ces quinze villes constituent la région métropolitaine et c'est chez elles que vive la majorité de la population de l'île de Montréal.

Ces municipalités de l'île, à l'exception de Montréal-Nord, de Ville-Saint-Michel et de la Pointe-aux-Trembles, jouissent d'une complète autonomie pour l'administration de leurs affaires locales. Toutefois, la ville de Montréal reste soumise à la juridiction de la Commission provinciale des municipalités en ce qui regarde les questions financières; de leur côté les quatorze autres municipalités mentionnées tombent sous la régie de la Commission métropolitaine, pour ce qui concerne leurs emprunts et certaines modifications à leur budget. La Commission métropolitaine est formée de seize membres, dont 8 pour la ville de Montréal, un pour chacune des autres villes de la région dite métropolitaine et un représentant désigné par le gouvernement provincial.

C'est à propos des municipalités soumises à la compétence de la Commission métropolitaine que l'on a proposé d'établir un système d'arrondissements ou "borough system". Si l'on établissait ce régime municipal, on instituerait un gouvernement municipal central auquel serait dévolue l'administration des affaires d'une importance générale, tandis que les municipalités qui en feraient partie conserveraient la conduite des affaires purement locales. Ce régime obligerait les villes des "arrondissements" à se départir du contrôle de certains services publics pour le céder à l'organisme central.

M. Marler passe en revue ces divers services et se demande s'il serait plus économique, ou plus effectif de les transférer à un corps municipal centralisé. Le conférencier examine ainsi la salubrité publique, la voirie, les parcs, les ter-

rains de jeux, la fourniture de l'eau, la protection contre le feu, la police, la santé publique, le bien-être social.

M. Marler conclut à ce sujet: "Je crois que vous conviendrez avec moi que les avantages que les municipalités recueilleraient en cédant l'administration de quelques-uns de leurs services publics à un organisme central métropolitain sont loin d'être évidents et que les raisons en faveur d'un "borough system" sont peu nombreuses."

M. Marler croit que le "régime des arrondissements", qui comporte l'abandon d'une partie des pouvoirs d'une municipalité aux mains d'une administration centrale serait accueilli avec opposition par les Anglo-Saxons et les Juifs, car ils trouveraient qu'ils ne seraient pas représentés en assez grand nombre dans l'organisme central. Ces deux dernières catégories de citoyens ne forment que 30 pour cent de la population dans l'ensemble de la région métropolitaine. Le régime des "boroughs", suivant M. Marler, pour bien fonctionner, suppose un territoire homogène au point de vue ethnique, ou religieux. Mais, dans la région métropolitaine montréalaise, l'électorat est très hétérogène.

En l'occurrence, à défaut d'un régime des arrondissements, M. Marler suggère l'établissement d'un organisme central dans lequel toutes les municipalités de la région métropolitaine seraient représentées. Cet organisme central aurait le pouvoir et l'obligation d'opérer une juste distribution des charges métropolitaines.

Une Commission métropolitaine modifiée

La Commission métropolitaine sous sa forme actuelle servirait de base pour la construction de l'organisme nouveau. On n'aurait qu'à

modifier sa charte et à lui attribuer des pouvoirs additionnels. M. Marler préférerait la transformation de la Commission métropolitaine pour servir d'organisme central métropolitain, plutôt que la création d'une seconde autorité métropolitaine, à côté de celle qui existe déjà.

La ville de Montréal serait représentée auprès de ce corps central par un nombre de délégués correspondant à son importance et chacune des quatorze autres municipalités aurait droit à un représentant. Cette Commission métropolitaine modifiée et élargie, quant à ses attributions, confierait son travail à des comités permanents avec mission de s'occuper de matières bien

définies, comme l'urbanisme, la voirie, la santé, le bien-être social, les finances, etc.

Pour prévenir les abus possibles et régler les griefs, chaque municipalité aurait le droit d'en appeler à la Régie provinciale des Transports et communications. Cette nouvelle Commission métropolitaine serait toutefois privée de fonctions administratives, suivant le plan Marler; chaque municipalité garderait l'entière responsabilité des services qu'elle dispense maintenant à ses administrés.

De l'avis de M. Marler, la ville de Montréal devrait posséder l'autorité sur les égouts, la distribution de l'eau et l'urbanisme dans la région métropolitaine.

"Dans le passé, vous avez entendu parler de menaces d'annexion et, plus récemment, on a proposé un régime de "borough", conclut M. Marler. Je vous suggère aujourd'hui un moyen terme par lequel toutes les municipalités pourraient conserver leur indépendance. Ces alternatives comportent probablement un caractère désagréable, mais personne ne doit s'attendre à ce que Montréal continue à supporter tout seul le fardeau commun; en conséquence, je vous presse avec toute l'insistance dont je suis capable, comme l'un des groupes les plus influents qui soient intéressés aux affaires municipales, de vous servir de votre influence en vue de la création d'un "climat" métropolitain et de l'acceptation de la responsabilité métropolitaine dans sa signification la plus complète."

BOROUGH CITY PLAN PROPOSED LOCALLY

Gazette 17 Dec 1946

Archie MacDonald Raps Con- ditions existing Today in Montreal and District

A lack of public interest is responsible for the present day appearance of the City of Montreal, Archie MacDonald, lawyer, declared yesterday at a luncheon meeting of the City Improvement League held in the Windsor Hotel.

It is easy to damn the politicians for the state of affairs, the speaker said, but it is the public that elects them.

This is a democracy and the elected figures are there to do the will of the electorate, Mr. MacDonald told his audience, but if the only voices heard are those of the pressure-group or the ward boss in the smoke-filled back room, then whose fault is it?

Montreal was intended by nature to be a Garden of Eden, the speaker declared, but instead was "a thing of ugliness, rat-infested slums, breeding places of crime and disease; streets — narrow and sign-board lined; homes — rabbit-like warrens two, three and sometimes four stories high with little outside runways called stairs that have made the city a laughing stock through the length and breadth of North America."

"Overcrowded trams," Mr. MacDonald said, "menace alike health and safety. The extremes of weather and the distances from residential to shopping, business and industrial areas all demand the immediate construction of a subway system."

The remedy lies in the borough system, the speaker told his audience, which consisted mainly of representatives of suburban municipalities, and the examples of London and New York are already on the record.

The present system of bickering with adjacent municipalities, he said, would be replaced by orderly planning through the borough system. Mr. MacDonald spoke also of a civic centre in the area bounded by St. Catherine, Windsor, McGill College and St. James streets. All in the area would be removed, according to his plan "except the Sun Life, the Cathedral and other fine structures."

T. Taggart Smyth, president, was in the chair.

Pour l'île de Montréal

Projet de fédération, non d'arrondissements

Le mode de gouvernement central que songe à suggérer aux trente-neuf municipalités de l'île de Montréal, le président de la Commission Métropolitaine, ne se rapproche aucunement du système d'arrondissements de la région de Londres, comme on est porté à le croire généralement. Au

cours d'une récente entrevue, M. Asselin a tenu à préciser que le projet qu'il a en vue est plutôt une fédération de municipalités qui conserveraient les caractères distincts et garderaient leurs modes administratifs, mais concentreraient à soumettre à un gouvernement central les questions d'intérêt métropolitain.

Avantageux pour tous

M. Asselin s'attend à ce que toutes les municipalités acceptent une telle entente parce qu'elle ne servirait pas uniquement les intérêts de Montréal, mais ceux de tous les membres de la Fédération. On est convaincu d'ailleurs, qu'un système administratif du genre s'impose depuis nombre d'années à Montréal. Dans une revue publiée en novembre 1928, le Municipal Service Bureau insistait sur l'urgence d'une entente entre les municipalités voisines, et publiait, à ce sujet, des opinions favorables de nombre de personnalités, dont plusieurs administrateurs des villes sous l'égide de la Commission Métropolitaine.

Quatorze raisons

Le Municipal Service Bureau énumérerait d'ailleurs quatorze principales raisons pour lesquelles "les hommes d'affaires de Montréal devraient supporter le système d'administration par arrondissements". Ces raisons pourraient s'énumérer comme suit: stabilisation de la valeur foncière; assurance d'une administration économique des deniers publics; développement d'un esprit civique véritable; dotation du mécanisme le plus favorable à la réalisation de l'urbanisme; assurance de l'efficacité de tous les départements; le moyen le plus approprié d'unifier les divers intérêts des municipalités qui constituent la superficie métropolitaine; réduction sensible des pertes et coutages de toutes sortes; administration équitable pour chaque district de la Cité; élimination de l'influence du démagogue ou du politicien de faubourg; développement du sens de la responsabilité publique; engendrement de l'orgueil civique si indispensable à l'heureux développement de toute grande agglomération; base du système sur les vrais principes démocratiques et le bon sens; ce système est celui convenant le mieux à l'esprit des différentes municipalités; et, enfin, il est le point sur

lequel fonctionne avec succès la Commission métropolitaine.

Système préconisé alors

Bien que la plupart de ces raisons pourraient être invoquées à l'appui de système de fédération des municipalités, M. Asselin a souligné que son projet ne se rapproche aucunement de celui qu'avait suggéré le Municipal Service Bureau en 1928, soit le système d'arrondissements sur le même principe que pour le district de Londres. En vertu de ce plan, le district métropolitain aurait été divisé en vingt-quatre arrondissements, dont dix-huit à Montréal même, ayant chacun leur administration locale, tandis que les questions d'intérêt général, comme le contrôle des finances, l'urbanisme, la santé publique, etc. auraient relevé du gouvernement central. Les dix autres arrondissements auraient groupé les municipalités de Westmount, Verdun, St-Pierre, LaSalle, Hampstead, St-Laurent, Mont-Royal, Montréal-Ouest, Outremont, Lachine, Montréal-Nord, St-Michel, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

Avantage de la Fédération

Le président de la Commission Métropolitaine s'objecte à l'établissement d'un tel système parce qu'il aurait pour effet de détruire l'enten-

te de chaque municipalité, sans venir en aide aux arrondissements moins partagés. Ce mode administratif, en effet, prévoyait l'autonomie de chaque arrondissement, pour les questions d'intérêt local, ce qui reviendrait à dire qu'un district de la ville de classe moyenne devrait s'administrer en conséquence, tandis que les arrondissements plus fortunés continueraient de se développer. Le mode de fédération des municipalités, par contre, éliminerait ces inconvénients puisque rien ne serait changé dans le genre d'administration locale. Montréal, par exemple, continuerait de percevoir les taxes dans tous les districts de la ville, et verrait, comme par le passé, à répartir les dépenses selon les besoins de la population. La Métropole, en un mot, demeurerait une seule ville, et tout comme les autres municipalités, n'aurait à apporter aucun changement à son mode d'administration locale.

Rajustements de territoire?

Il se peut, cependant, que le Comité de sept membres, formé au sein de la Commission Métropolitaine, recommande certains "rajustements" de territoire, de façon à favoriser l'administration plus économique de quelques districts. On croit même savoir qu'un membre du comité songe à suggérer l'annexion du quartier Notre-Dame de Grâce à la Cité de Westmount — ou vice versa — comme il est possible que l'on projette l'amalgamation d'Outremont, de Ville Mont-Royal et du quartier Mont-Royal. On songerait également, à grouper Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et St-Léonard village; tandis que Ville St-Michel, Montréal-Nord et St-Léonard paroisse ne feraient qu'un tout. Mais il ne s'agit là que de projets préliminaires que ne seront pas soumis officiellement avant une étude sérieuse, et avant que les intéressés aient été consultés.

De toute façon, on peut considérer que le comité d'étude de la Commission Métropolitaine va se mettre sous peu résolument à l'oeuvre, bien déterminé à mener ses projets à bonne fin. M. Asselin précisait, à ce sujet, que l'île de Montréal aurait dû avoir un tel mode gouvernemental depuis vingt-cinq ans et qu'il ne comprenait pas pourquoi l'on avait pas posé un geste concret en ce sens avant aujourd'hui.

BOROUGH SYSTEM IN CITY SUGGESTED

Plan Outlined in Address by
A. Jacob Livinson

Sept 1948
on Air *5:00*

Adoption of the borough system for Montreal, and a plan of civic geography that will take account of the main features of city life were advocated by A. Jacob Livinson, M.A., in a radio address Saturday night. He spoke under the auspices of the City Improvement League and the Municipal Service Bureau.

In a borough system as applied to Montreal each component part or borough is a complete autonomous unit in itself so far as purely local affairs are concerned, he declared. As such they must bear the responsibility, and the full cost of the local administration as well as sharing in the cost of the general or central administration.

"In this way," he remarked "the character and self-respect of each district, or borough, is preserved,

and a great pride in the metropolitan district ensured."

"Fundationally, this boroughism is closely linked with federalism or with some form or aspect of commissionism or centralizationism," he added.

"The civic 'authority' supervising the system is composed of delegates or appointees from the legislature or from the interested adjoining co-operative cities and towns or from both main groups."

Mr. Livinson arrived at the conclusion that the hope of democracy is in its cities. As the cities go so

goes the nation. It is an active positive, dynamic, realistic principle.

He wound up with the message that civic life as it ought to be envisaged is "interdependent regionally, spiritually, culturally, defensively and industrially."

From Mc A. J. Livingston "Star" 12 June 1948

Some Criticism of Borough System

By FREDERICK WRIGHT

THE Bureau of Municipal Research of Toronto recently sent out a letter to its members on the subject of the borough system of Government for Greater Toronto. The writer evidently has not a very firm grasp of the significance of the borough system in relation to metropolitan organisation; and because he is not sure of his ground he suggests that though the borough system would be a forward step, it should be recognised as only a second best. The "best" according to the writer being a single government for the metropolitan district of Toronto which, of course, could only be by annexation of twelve of the communities. At present there are thirteen independent municipalities.

We note though that in the Bureau's letter some credit is given the borough system as a solution of Toronto's metropolitan problem. On page 2 of the letter we read:

"It is claimed that the borough system would improve the present situation, and it undoubtedly would in many respects. It would provide unified operation of such services as education, police, fire protection and health services, water and sewage disposal. The City of Toronto has no suitable land for housing developments. Borough control could overcome this difficulty. The smoke nuisance could be reduced within the present city without fearing the effect of prevailing winds from the suburbs. Broad civic planning could be carried out for the whole community."

"What services might be provided and administered by individual boroughs? Construction and repair of local streets and sidewalks, street lighting, local sanitation and some matters left to the boroughs in London. It is possible to think of others."

And then the writer contradicts himself:

"However, local control of even these services might interfere with broader civic planning."

The letter states further:

"It is a fact that the per capita cost of municipal government is higher in the larger cities."

This is quite correct but the reason given for this — that the services of the larger cities are usually better — is not correct. Our experience in most independent communities is that the services are better than in the larger adjoining cities, and, of course, much cheaper, because of the voluntary service given in smaller communities by the best citizens.

* * *

THE Bureau gives three examples of what it terms the "borough system", namely, New York, Berlin, and London. The term borough in relation to New York and Berlin is a misnomer. The vast City of New York is divided into five divisions, each under an elected president but, who is subject to the Mayor of New York. These divisions are termed boroughs but they have no relation whatsoever to the borough system as practised in London, and which for many years has been advocated for the rapidly growing metropolitan areas of this Dominion. When in 1920 the government of Germany gave a new charter to Berlin it still kept the mayor as the servant of the government despite its naming the divisions of the city as boroughs.

Of the three examples London only is operating on the true borough system, which is perhaps best explained in the preamble to the Charter of the Montreal Metropolitan Commission — a successful financial organisation operated on the borough principle. The wording of the preamble is as follows:

"Whereas while still preserving the autonomy of the municipalities on the Island of Montreal, it is expedient that a system of financial control by a central authority representative of such municipalities, including the City of Montreal, be established for the future."

If that is not true democracy, what is? And we would suggest that the Toronto Bureau of Municipal Research make a second survey of the problem.

We also note in a report to the Ottawa Planning Area Board on the subject of metropolitan administration Hugh R. Pomeroy makes the same mistake as does the writer of the

Toronto Bureau report in naming the City of New York administration as a borough system. Mr. Pomeroy also states that other American cities had studied the system but had discarded it. What these other American cities had studied was New York's extravagant system, which costs per capita over twice that of London; besides which there is throughout the London metropolitan area with its 28 boroughs a local pride begotten of the true community spirit such as New York never had.

We would strongly advise Mr. Pomeroy to study the real borough system. He will realize that he has much to learn in British local government of which in metropolitan organisation the borough system fits so well.

Montreal the Great -- A Brilliant Future Foretold

© By SOPHY ELLIOTT, Author of "Pioneer Women of America"
Radio Address under auspices of the City Improvement League

I have been asked to speak on the Borough System of Government for Greater Montreal. . .

The Borough System is a form of city government whereby a number of incorporated communities are grouped together under the protection of a single commission which is a direct representation of every city and town in the area under control. Each town maintains its individuality without interference from other sources, having its own mayor and council chosen by the people of each town and operated according to the will of its residents. The central com-

mission is like the hub of a great wheel which binds together the individual spokes into one complete unit.

With this introduction I shall do my best to explain what the Borough System of Government is all about. Let us suppose that Montreal's boundaries extend from one end to the other of this water-locked strip of land, which is about thirty miles in length and fifteen miles in width. At present, scattered over this area already about twenty-four individual small towns, or settlements, are functioning in a more or less prosper-

ous manner. Each hamlet, or town, is entirely separate from its neighbor and is jealous only of its local welfare. It is a hit or miss plan and lacks that *esprit de corps* whereby even the most insignificant suburb has a voice in community welfare projects.

It is a new idea for us to think of the City of Montreal with such widely distant boundaries, but with Montreal's rapid growth that is what the future holds — and the not-too-far-off future, too. It has been predicted that twenty-five years hence Canada will be the second richest country in the world. Think of that, and try to imagine what it will mean to Montreal. Instead of a population of one million souls we shall have more than three million. Then, try to visualize greater Montreal in one hundred years' time. It takes quite a bit of calculating . . . and at the same time we must look back. Montreal was founded in 1642. Three hundred and six years of comparatively slow growth, until at this very moment we are practically hide-bound, because the city limits are very much too small. Montreal must expand, is in fact forced to expand, in order to accommodate her new and rapidly increasing population.

The present state of the Island of Montreal and its twenty-four single town settlements may be compared with the condition of Canada before Confederation. In those rebellious days Upper and Lower Canada were divided and definitely at enmity with each other. The struggle for supremacy and the constant spirit of bickering and even rebellion against prevailing authorities eventually brought the Act of Confederation into actual being. Now, of course we have the stabilizing judgment of a Federal Government to play policeman for the weaker and less prosperous provinces.

So you see, at present this island, and its twenty-four small towns, is operating without a planned pattern. What we call the king-pin is missing. This is where the Borough System comes in; it is a form of self-government whereby even the smallest town is fitted to attend to its own particular business. These twenty-four separate towns scattered along the Island of Montreal will each have its own mayor and council chosen by the people of each district. Furthermore, the Montreal we are familiar with today will be sub-divided into eleven separate Boroughs. Like all the other small groups on the Island, each of the eleven separate Boroughs will have its own mayor and council.

Now comes the most important part of the Borough System and its significance to the citizens of Greater Montreal. Bearing in mind that each Borough will have its distinct plan of civic government, added to this is the great advantage of the Central Metropolitan Commission. This Commission is comprised of representatives of all the Boroughs, who will have equal rights on all questions pertaining to the functioning of the Metropolitan District of the Island of Montreal. In other words, it is a check system when local or more distant boroughs, will have the right to voice their wishes and to restrain or promote the theories or plans of neighboring Boroughs. This Central Commission is practically the heart-beat

of the common people; it keeps its finger on the pulse of the separate Boroughs scattered from end to end of the Island. It is like a great shepherd who leads his flock to green pastures, giving special attention to the weaker and the sick among his flock, while nevertheless his watchful care of all those in his charge never fluctuates.

The business of the Central Commission will deal with, for example, the larger issues pertaining to public roads, drainage, fire protection, town-planning, police protection and financial aid when necessary. This will not infringe on the individuality of even the smallest Borough.

Under the Borough System all the mayors of the Boroughs will have the privilege of meeting together in the Metropolitan District to discuss individual problems and necessary improvements for the Borough they represent. Cooperation will effectively keep each Borough in perfect accord with its neighboring districts.

Modern city planners must be farsighted; they must be men of vision and high purpose. It is well to remember that in planning this Borough System our directors embrace a plan of many centuries, rather than the limited viewpoint of twenty-five or fifty years. Try to visualize what Montreal will be like in a hundred years' time. The city will cover the entire Island. No living person can prophesy the magnitude of Greater Montreal's strides within the span of even one century.

Here is another important fact with regard to the Borough System. For the last 57 years the Borough System has been used in London, England, with entirely satisfactory results. Surely over half a century is a long enough period of trial to test the worth of any system of government.

With this substantial recommendation for the establishment of such a form of government in Montreal I shall now relate how the City Improvement League and the Municipal Service Bureau have struggled for years to obtain the

adoption of the Borough System for our Island City.

In 1923, twenty years ago, a brochure was published by the Municipal Service Bureau outlining a plan of municipal government for the Island. This plan was the introduction of the Borough System. The credit for this farsighted vision of future Montreal goes to Frederick Wright, the Director of the Municipal Service Bureau and editor of *The Municipal Review of Canada*. Mr. Wright introduced this subject with foresight far beyond his day. He is still at it, and harder than ever; through the medium of the press, the radio and special pamphlets and brochures, he has persistently maintained his dream of the Borough System in Montreal, always hopeful of its eventual adoption by the City Fathers. In June, 1947, a more comprehensive brochure was published by the Municipal Service Bureau, with Frederick Wright as editor. It was a very complete, detailed presentation of the Borough System in its most up-to-date form.

Odd as it may seem, although this system has not yet been actually adopted in Montreal, Ottawa in its scheme for modernizing and laying plans for a garden city beyond compare in Canada, bases its project on the ideas outlined in Mr. Wright's Borough System brochure. Likewise Toronto, Ont., and Sydney, Australia. Both these latter cities are drawing from this brochure the fundamentals for the reproduction of such a form of government in their respective cities.

Perhaps you are wondering how this system will improve matters for the present generation of Montrealers. To begin with, let us take the traffic system of today. This is a point of interest to everybody. During the rush hours we are tied up in a knot. To get home is a real headache, and more difficult and fatiguing than the actual day's work. Taxicabs are operating in the city on licenses issued by half a score of outside municipalities. This alone tells how much better it would be if the overall control by a single body was adopted. There are other aspects of control which under the present conditions are most annoying, even ridiculous. After a heavy snowstorm a street divided by a boundary-line separating two different jurisdictions may have one side cleared of snow, while the other remains uncleared, knee-deep in snow. All this would be a thing of the past if the Borough System flourished here.

Imagine, if you can, the scope of this Borough System when a master plan for the whole Island City is an accomplished fact. Let us dream a bit and build castles in the air. There is no limit to our dreams! Why, we could have a trans-island boulevard crossing the island from end to end. Other and various large traffic arteries would be opened, all terminating and coordinating with the very heart of old Montreal. New streets would mark pleasant residential districts. We would dispense with all those stinking cess-pools called the slums. Fresh air and clean living would create the proper atmosphere for home-building. We have the materials in this land of plenty. Under the proper management all we would have to do would be to get busy and start the great wheel of progress which, once given the initial momentum, would continue to spin with surprising ease.

If the women of Montreal could be brought to realize the advantages that would transform their daily lives under the Borough System, they would not rest until this objective is an accomplished fact. There would be houses a-plenty, and young married couples would not be crowded into one or two rooms, their nerves utterly spent through lack of breathing space. Garden plots would flourish around these modern, comfortable residences of moderate cost. Community life would make crime fade into oblivion, because the youth would be happy.

Regarding the men, well I am sure they would find greater contentment in an atmosphere of peace and plenty, and feeling at the same time that they had a real voice in handling community business.

This, then, is the forecast of Greater Montreal as it will appear in a few short years. Don't you think the Borough System is worth working for? But — we must be enthusiastic about it, else we will never reach our goal.

My advice to the ladies is to carry these ideas to their clubs and group meetings — discuss the why's and wherefore's, and then urge their husbands to try to do something about it. To the male citizens I offer the same advice — to talk about the Borough System to their friends — and keep at it.

LE SYSTÈME DES ARRONDISSEMENTS

Prolongation de mandat d'un an

Julien (par Ovilla LEFEBVRE)

Le Grand-Montréal serait prochainement réalisé et tout le district métropolitain serait administré en vertu d'un régime tout à fait nouveau dans son application, à Montréal: le régime des arrondissements, d'après des renseignements obtenus de source digne de foi, en fin de semaine.

D'après notre informateur, il paraît que les partisans d'un changement du mode administratif de Montréal l'ont emporté, auprès de l'hon. Duplessis, premier ministre de la province, et que ce dernier serait en faveur de modifier encore une fois la charte de la ville de Montréal, pour lui donner un autre mode administratif.

LE MODE DES ARRONDISSEMENTS

On en serait venu à la conclusion à Québec qu'on doit imiter Londres et Paris, ainsi que plusieurs autres grandes villes, et appliquer au territoire métropolitain de Montréal, le régime administratif par arrondissements, mieux connu sous le nom de "Bo-rough System".

Ce régime consisterait à avoir, dans chaque arrondissement, correspondant à une municipalité actuelle, un gouvernement local dont le rôle consisterait à gérer les affaires d'intérêt local, comme les règlements de la circulation, l'imposition et la perception des impôts, etc.

Chaque gouvernement local aurait ses délégués auprès d'un gouvernement central lequel aurait pour mission de voir aux questions d'intérêt général, comme la construction des grands réseaux de circulation, les services de santé, et police et d'incendie, les grands travaux d'ordre général, etc.

UN BUDGET METROPOLITAIN.

En vertu du nouveau régime, il y aurait un budget métropolitain, alimenté par des impôts assés sur l'ensemble des contribuables, sur des bases identiques, et servant à défrayer les dépenses occasionnées par la gestion des affaires d'intérêt général.

Les partisans de ce régime, mis de l'avant par la Ligue du progrès civique et plusieurs autres associations, estiment qu'un tel mode administratif permettrait de répartir sur toute la région métropolitaine, des dépenses profitant à tout ce territoire, et qui pèsent présentement, en presque totalité, sur la seule ville de Montréal.

LE GRAND CONSEIL

Le conseil métropolitain, formé de représentants de Montréal et des autres villes du territoire métropolitain, et peut-être même de quelques autres réparties sur le reste de l'île de Montréal, siégerait à dates fixes, quatre fois par année, mais il pourrait tenir des séances spéciales, au cours de l'année, quand le besoin s'en ferait sentir.

Toutefois, comme ce conseil n'aurait qu'à voir aux affaires d'intérêt général, on ne prévoit pas qu'il y aurait nécessité de convoquer très souvent, les représentants auprès de cet organisme.

Quant aux petits conseils, ils continueraient à exister et à administrer les affaires locales, comme actuellement, tout en perdant cependant certains pouvoirs, au profit du conseil métropolitain.

LE CHOIX DES DELEGUES

Le grand conseil serait formé de représentants des diverses municipalités constituant les arrondissements. Chaque arrondissement aurait droit à un certain nombre de délégués, le nombre en étant déterminé par la population de chaque communauté.

La création de cet organisme, d'après notre informateur, entraînerait la disparition des conseillers de la catégorie "C", c'est-à-dire, des représentants des corps publics, auprès du conseil de ville de Montréal. Il nous a toutefois été impossible de savoir si dans l'esprit de ceux qui favorisent l'adoption de ce nouveau régime, le conseil de ville de Montréal continuerait d'exister, comme actuellement, ou si le nouveau conseil assumerait l'autorité de voir à la gestion de toutes les affaires de Montréal, tout en s'occupant des questions d'ordre général dans le reste du territoire concerné par le nouvel organisme.

L'AUTONOMIE DE MONTRÉAL

Il semble logique que le conseil de ville de Montréal continue à exercer son autorité sur les questions d'ordre local. S'il en était autrement, nous soulignerions, il arriverait que des représentants de l'extérieur s'imposeraient dans l'administration des affaires d'ordre strictement local, à Montréal, tandis que les représentants de Montréal, de leur côté, n'auraient leur mot à dire dans les autres municipalités, que sur les problèmes de grande envergure.

PROLONGER LE MANDAT D'OFFICE

Comme l'étude nécessitée par la préparation d'un tel régime, représentant un chambardement complet non seulement à Montréal, où l'on est un peu habitué à ces changements périodiques, mais dans tout le territoire métropolitain, ne serait peut-être pas terminée à temps pour permettre de soumettre un projet de loi, à la prochaine session de la Législature, en vue de permettre l'application de ce

régime pour les prochaines élections municipales de Montréal, lesquelles auront lieu en décembre 1950, notre informateur a exprimé l'opinion que le mandat actuel du maire et des conseillers municipaux pourrait bien être prolongé d'une année. Ce délai permettrait aux autorités provinciales de terminer leur examen du projet de loi avant le prochain appel au peuple.

LE PROCHAIN PROJET DE LOI

L'amendement à la charte de Montréal, comportant un prolongement de mandat en faveur du maire et des conseillers, ferait le sujet d'un projet de loi du gouvernement, ou serait greffé sur le projet de loi que les autorités municipales ont l'intention de soumettre au gouvernement provincial, au cours de la prochaine session, dans le but d'autoriser Montréal à créer une commission dont le rôle consisterait à municipaliser les services de transport en commun et à appliquer des mesures destinées à améliorer la circulation dans notre ville.

Création d'un conseil central métropolitain

Le conseiller municipal Charles-G. Paré prône cette mesure, ainsi que l'établissement d'un système d'arrondissements. — Avantages prévus.

Le conseiller municipal Charles-G. Paré, l'un des représentants du district de Notre-Dame-de-Grâce à l'hôtel de ville, catégorie B, est en faveur de l'établissement d'un gouvernement central métropolitain et d'un système d'arrondissements qui laisseraient leur autonomie aux municipalités de banlieue, tout en coordonnant l'administration des principaux services publics.

Dans une déclaration remise à la presse, hier après-midi, le conseiller Paré fait remarquer qu'au moment où l'Assemblée législative s'apprete à étudier le projet de création d'une commission autonome du transport à Montréal, à la demande des autorités municipales, en vue d'autoriser la municipalité à contrôler, améliorer et résoudre les conditions de la circulation et du transport en commun, il est opportun de signaler que cette question du transport n'est qu'un aspect d'un bien plus grand problème qui intéresse Montréal et toute sa région métropolitaine.

M. Paré fait valoir que l'île de Montréal est un territoire à population dense qui va toujours en augmentant et où surgissent, chaque jour, des problèmes qui confrontent avec la même acuité la métropole et ses villes satellites. Et ces dernières sont, soit dans la situation de ne pouvoir faire quoique ce soit, soit dans l'obligation de saisir de leurs griefs la commission métropolitaine dont les pouvoirs sont

malheureusement limités, et peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi pour la bonne raison qu'elle n'a pas été créée à ces fins.

Montréal et sa région font un tout

M. Paré estime qu'on ne peut considérer aucun des problèmes majeurs qui concernent Montréal, tels que les égouts collecteurs, la distribution de l'eau, la police, le transport, la protection contre l'incendie et la voirie, sans en venir à la conclusion que chacun d'eux, de par sa portée régionale, est aussi l'affaire de toutes les municipalités voisines. Ceci lui fait dire que la région métropolitaine est devenue une partie intégrante de la ville de Montréal et que toutes les municipalités qui la composent — la métropole et ses satellites — n'ont plus les moyens de s'administrer séparément et qu'il leur faut un organisme de coordination, si elles veulent s'administrer avec un maximum d'efficacité et un minimum de dépenses.

Selon M. Paré, les petites municipalités n'aiment pas entendre parler de coordination, parce qu'elles entrevoient le danger d'annexion, avec le fardeau qui en résulte pour les contribuables. Personnellement, il est convaincu que l'annexion détruit l'intérêt du citoyen dans les questions civiques et qu'il faut éviter cela à tout prix.

Deux organismes distincts

"La coordination des services municipaux sur l'île de Montréal, dit-il, doit encourager plutôt que détruire le magnifique esprit civique qui caractérise nos municipalités de banlieue. Apparemment, la seule manière d'atteindre ce but serait d'adapter à nos propres besoins un mode fédéral de gouvernement municipal pour le Grand Montréal que l'on désigne ordinairement par le terme: système d'arrondissements."

Les services municipaux qui pourraient être régis par un conseil central métropolitain sont: les routes interurbaines et leurs services de voirie; la distribution de l'eau; la protection contre les incendies; le transport; la police et les services sociaux.

Les services qui pourraient être placés sous la juridiction des conseils d'arrondissements chargés de l'administration des intérêts locaux sont: l'enlèvement des ordures ménagères, l'éclairage, la voirie, les égouts, les parcs et les travaux publics de caractère local.

Ce mode d'administration a été suggéré et proposé depuis plusieurs années par la Ligue du progrès civique, sans aucun résultat. Pour qu'il réussisse, il exige la coopération de tous les citoyens, et M. Paré est d'opinion que toutes les associations locales des différents districts de Montréal devraient conjuguer leurs efforts avec ceux des associations des villes de banlieue pour donner à la région métropolitaine la meilleure administration du pays, par le truchement d'un système d'arrondissements.

Avec le système prôné par M. Paré, chaque municipalité garderait son conseil pour l'administration de ses services purement locaux, et le conseil central métropolitain serait composé de délégués des conseils locaux.

THE BOROUGH SYSTEM

A Borough System for Montreal
(Editorial, Montreal Daily Star)
July, 12th 1950

Reproduction de l'article ci-dessus dans la revue:

Municipal Review of Canada
Août 1950, pages 4-6

Opposition à un gouvernement central dans la métropole

Libération *Mars 1950*
Le conseiller municipal J.-M. Savignac n'est pas en faveur d'un "gouvernement central métropolitain" et il a dit longuement pourquoi, hier, à l'hôtel de ville de Montréal.

En ce faisant, il a donné la réplique à "un contribuable qui n'a jamais pu se faire élire malgré ses ambitions" (ce dernier est intervenu, il y a quelques mois), puis au conseiller municipal Charles G. Paré qui, en fin de semaine, disait favoriser "un système d'administration municipale dit: système d'arrondissements".

Le conseiller Savignac n'a pas été de main morte, hier.

L'est et le nord de la Cité

"L'institution, à Montréal, d'un gouvernement central métropolitain, signifierait à brève échéance,

la fin du développement de l'est et du nord de la ville et la disparition de l'influence de l'élément canadien-français", de dire tout d'abord le conseiller Savignac.

"Le "système municipal d'arrondissements" sera encore pire que le système municipal actuel", ajouta-t-il. "Il sera anti-démocratique, injuste, anti-social et pernicieux".

Plutôt les annexions

"Au lieu du "système municipal d'arrondissements", l'annexion des municipalités autour de Montréal serait préférable, bien que, en principe, j'y suis opposé", dit également le conseiller Savignac.

"Au moins la métropole du pays gardera son autonomie et certaines villes qui servent de "salon" à Montréal contribueront aux dépenses générales de la Cité."

"Je suis également en faveur que toutes les municipalités qui entourent Montréal se développent normalement et avec des gouvernements autonomes. Et elles ne le pourront pas avec un "système d'arrondissements."

"Je combats avec toute l'énergie dont je suis capable un pareil "système municipal d'arrondissements" que, en certains milieux et sournoisement, l'on veut imposer à Montréal. "Je suis également contre, en principe, les annexions qui sont toujours coûteuses. Mais le système d'annexion serait encore préférable au système pernicieux par arrondissements".

"Avec ce système municipal d'arrondissements, les quartiers ou les districts les plus riches le deviendront encore plus, et les quartiers populeux, les moins riches ou les moins influents le deviendront encore moins", souligna aussi le conseiller Savignac.

Confiance en Québec

"Je suis certain que Québec repoussera, avec indignation, une pareille doctrine municipale si anti-démocratique, et n'autorisera jamais, à Montréal, un pareil système administratif", dit encore le conseiller Savignac.

Libération
Le système ^{10 avril}
administratif ¹⁹⁵⁰
d'arrondissement

Chaque fois que la Cité de Montréal rend officiellement visite au Gouvernement de Québec pour le "bill" annuel, il est question de changement d'administration, et au nombre des suggestions, il est toujours question du système d'administration par arrondissements.

Cette année encore, le "Borough System" est d'actualité.

Au cours de la semaine, on proposera à l'Assemblée législative, ce mode d'administration par arrondissements, soit un arrondissement pour chacun des onze quartiers de la Cité de Montréal et un arrondissement pour chacune des municipalités (autres que Montréal) de l'île de Montréal.

Au-dessus de ces arrondissements, un "conseil métropolitain" gèrera le tout de même que certains services comme celui de la police et des incendies, des égouts et de l'aqueduc qui intéressent toutes les municipalités, et Cités de l'île de Montréal et qui sont d'un intérêt commun.

Démocratique, pratique et économique

Un député provincial a assuré qu'il s'agirait là du gouvernement municipal "le plus démocratique, le plus pratique et le plus économique."

Le conseil suprême ou "conseil métropolitain" serait formé de membres élus par chacun des arrondissements (les quartiers actuels et les villes environnantes et, comme Westmount et Outremont, celles qui sont situées au sein même de la Cité de Montréal) proportionnellement à la population de ces arrondissements.

Ainsi formé, le conseil contrôlerait toute l'île de Montréal : finances, travaux publics, police et le reste, et serait présidé par un maire, ce serait évidemment, un genre de "lord mayor" comme il y en a un à Londres.

Autonomie des arrondissements

Les arrondissements seraient cependant des administrations autonomes avec chacun son propre maire et son conseil élu par le peuple.

Pour administrer un "conseil central", il faudra de l'argent. Les taxes seront imposées à la collectivité pour défrayer le coût de cette administration centrale et aussi pour les besoins des arrondissements qui recevront leur part et verront à son bon usage.

Selon ce système, ce sera réellement les arrondissements qui gouverneront. Ils verront à leur propre administration, aux travaux publics à faire dans leur circonscription, ainsi que de l'aménagement des parcs et des terrains de jeux. Ce sera en somme le gouvernement réel.

"Tu me dis oui et puis c'est non..."

Si l'on procède par référendum, il est possible que le public montréalais aient à répondre "oui" ou "non" sur la forme de gouvernement municipal actuel et non pas sur l'appréciation du système que l'on doit préconiser cette semaine à la Législature de Québec.

Ce qu'il faudra bien définir, de souligner notre informateur, ce sera les responsabilités respectives du "gouvernement central de l'île de Montréal" et des "gouvernements locaux", c'est à dire des "autorités d'arrondissements".

La question en est là.

Metropolitan Organization -- The Borough System of Government

• By FREDERICK WRIGHT

No branch of government demands closer study than does Metropolitan Government. The problems peculiar to municipal government are considerably increased in the large cosmopolitan area with its many and varied interests. For example, no metropolitan district has a more difficult question with regard to its administrative system than has Greater Montreal. The tremendous growth of the City itself, with its physical and social development during the last quarter of a century — to which must be added the fact that there has grown up within the metropolitan area a number of important self-governing urban communities—all add to the magnitude of formulating a plan of government which would be satisfactory to all parties concerned. This applies equally to the metropolitan districts of Toronto, Winnipeg, Ottawa, Vancouver, Halifax, and even a number of smaller municipalities that happen to be located close to each other.

In the consideration of any scheme for the government of a large urban district, two main objectives should be kept in view:

The first objective is that the municipal machinery should be adequate for the complete and efficient control of every official activity.

The second objective is that such municipal machinery should be fully representative of every section and interest in the metropolitan area.

These basic requirements for sound metropolitan government constitute the two main principles of the Borough System, a form of municipal administration dealing with corporate towns which is essentially confederative in character and action. In a democracy like Canada, confederation is the greatest factor in successful metropolitan government, and this is the reason. Everyone will agree with the principle that, wherever there is a civic problem which requires for its solution the co-operation of several communities, that co-operation is usually forthcoming, as it should be. And common sense says that, where the problems are many, some regular means of solving them — such as the confederative system — should be established. That is to say, the most effective way to govern a large metropolitan area is for the elected heads of the communities to get together on matters pertaining to the district as a whole.

To bring in such a system would mean a clear division between the administration of what might be termed *local* affairs and what might be termed *metropolitan* affairs. First of all there is the local community, the leaders of which should be left to look after its needs; but where there are a number of similar communities ad-

jacent to one another, it is in the interest of all of them that they should co-operate in certain of the public services common to all.

This system of civic confederation is that which is practiced in London. One thing is very certain in any scheme for the civic administration of a metropolitan area: there can be no one unit trying to dominate the others merely because of its size. Those days are over, and the sooner we recognize the fact, the better. These are days for conciliation, and if the wealthier communities are ready to help their neighbors — such as would be the case in the Borough System — it should not be difficult to find common ground for civic co-operation.

The plan of municipal organization known as the Borough System was first outlined in a brochure published by the Municipal Service Bureau and *The Municipal Review of Canada* in 1928; and which outline has since been the basis of educational campaigns sponsored by a large number of civic organizations.

The *Borough System* is a federation of adjoining and nearby municipalities formed with a view to ensure —

- (1) The co-ordination of metropolitan and inter-urban services, such as fire and police protection, public health, town planning, inter-urban streets, etc.
- (2) Sound and economical financing for the metropolitan area as a whole, and its constituent boroughs (civic units).
- (3) The preservation of local autonomy so far as administration is concerned.
- (4) The building up of civic pride and individual responsibility amongst the citizens.

The Borough System is not a central authority delegating certain powers to smaller organized communities; rather it is that the local authorities are supreme in their own units, and they delegate part of their authority to the central body — a body of which they themselves are members.

Plan of the Borough System

Under a plan of civic confederation for a metropolitan area there would be *Borough Councils*, that would devote their energies to the local or borough services; and a *Metropolitan Council*, that would devote its energies to the all important metropolitan services.

The Boroughs

(1) The big city either divided into several boroughs, or in its entirety to form one borough with power to appoint several commissioners on the metropolitan council.

(2) The adjacent municipalities would each have the right to appoint one of the commissioners.

Address delivered at the 13th annual conference, Canadian Federation of Mayors and Municipalities, held August 21st to 24th in Saskatoon.

(3) The smaller municipalities would be grouped to form a borough to select a commissioner. The municipalities so grouped may retain their identities and govern themselves as regards their local services, subject, however, to powers granted to and by the Metropolitan Council.

The Borough Councils

The powers and duties of the Borough Councils would be:

- The imposing and collecting of all taxes.
- The enacting of all local by-laws.
- The making and maintenance of local streets, etc.
- And generally all works or services of purely local concern.

Each Borough Council would appoint a Commissioner to the Metropolitan Council, who must be a proprietor residing in the borough. Elected directly by the people on whom they have to impose taxes required for the cost of the local administration and for its share of the cost of metropolitan services, the local commissioners would naturally be interested in keeping taxes as low as possible, at the same time giving the maximum value for the money paid out by the taxpayers. This is extremely important.

The Metropolitan Council

The Metropolitan Council is a central or federal council composed of delegates or commissioners appointed by the boroughs to deal with metropolitan services, problems and interests, assisted by — (1) an efficient legal department; (2) an efficient staff of accountants; (3) an efficient staff of engineers.

Unencumbered by the mass of details which make up local administration, this Council would be free to devote its energies to the all important task of developing the whole district—co-ordinate its services and plan for the future.

The Metropolitan Council would, through its Finance Committee, act as auditors and bankers to the constituent boroughs; and through its administration Committee, perform all metropolitan services, and devote itself to the rational development of the district as a whole — all expenditures of the said committee being subject to the approval and control of the Finance Committee.

The administrative and executive expenses of the central authority would be apportioned among the constituent boroughs in proportion to the assessed taxable valuation of each.

The Montreal Metropolitan Commission

In practice, the Borough System is *decentralized government and centralized administration* over inter-urban services, and it is this happy combination which has made metropolitan government so successful in London, and so far as finances are concerned, equally successful in the district of Montreal through the agency of the Montreal Metropolitan Commission, created in 1921, the Charter of which opens with this preamble:

"WHEREAS, while still preserving the autonomy of the municipalities on the Island of Montreal, it is expedient that a system of financial control by a

central authority representative of such municipalities, including the City of Montreal, be established in the future;"

The Montreal Metropolitan Commission's Charter is based on that of the London County Council. Under this Charter the Commission, while it controls the finances of all member municipalities (with the exception of the City of Montreal) does not interfere in any way with the local administration, if the community is solvent. If it is not solvent, then the Commission takes the necessary steps to make it solvent, in which case the local administration may be interfered with, but not otherwise.

Since its establishment in 1921, the Metropolitan Commission has been remarkably successful, not only in helping weak municipalities to build themselves up but in bringing out the co-operative spirit of the other member municipalities. The Montreal Metropolitan Commission is a good example of the Borough principle in action.

The Borough Principle

However it may be brought about, the Borough System of Government is undoubtedly the best solution of the civic problems of adjoining independent communities. The Borough principle is elastic in its application. This is a great advantage to rapidly growing communities, for however rapid in growth is the population and the physical development of the district, it could never get beyond the administrative capacity of a government under a borough system. When an adjacent community grows large enough in members, it automatically becomes a borough and an integral part of the metropolitan government.

An excellent example of the elasticity of the Borough System is seen in the City of London, England. As you know, the great British metropolis is today operating under the most ambitious town plan ever designed. The designer is Sir Patrick Abercrombie, and on enquiring as to how he managed to get his plan accepted we found he had gone before the borough councils, and having got their consent, the County Council and the government couldn't help but give their consent to a project the cost of which will be many millions of dollars of the taxpayers' money. In the carrying out of the great plan many changes had to be made, and already twenty-five new communities have been constructed, all within a thirty-mile radius of Piccadilly Circus. These communities will not be "satellites" but independent towns operating under the borough system — surely a real incentive to beget civic pride.

The Borough System is not a complex form of government at all. It is simply the binding together of independent autonomous communities for the most equitable and efficient administration of inter-urban services under a central council or commission composed of delegates from the local councils. This, according to the late Sir Robert Donald — one of the commissioners who sat on the enquiry that brought about the present London form of government — is an improvement on the London system, for the London County Council is elected directly by the citizens,

whereas under the system we suggest the central authority would be representative of the local councils.

As I have already observed, the Borough System of local government offers the soundest solution to metropolitan civic problems. It is simple and direct and it brings out all that is best in citizenship, because it assures an equitable representation of all classes in both local and metropolitan councils; and its adoption would mean metropolitan areas of stabilized property values and economical administration — and, best of all, contented citizens.

Central Government Unwieldy

After the population of a city passes a certain mark central government becomes unwieldy and inefficient. The administration gets out of touch with the outlying districts and their legitimate requirements. There is no cohesion between one part of the city and another, with the result that each part is always trying to get all it can for itself, without any sense of responsibility towards any other district, and the city as a whole.

Under the Borough System each component part, or borough, is a complete unit in itself so far as purely local affairs are concerned, and as such must bear the responsibility, and consequently the cost of the local administration, as well as sharing in the cost of general administration. In this way the charter and self-respect of each district, or borough, is preserved and a greater pride in the consolidated city is ensured.

Urban and Regional Government in Canada

• By E. T. SAMPSON, F.I.M.T.A.,

City Clerk and Treasurer, Outremont, Que.

To understand the problem of the Urban Development of Canada one must study its history during the last fifty years or more. Among the principal factors that have contributed are —

The rapid development of Agricultural and Forest Products and Industrial and Commercial expansion. (All extended by the demands of the two World Wars);

Vast Hydro Power and Mining Developments;

Increase in population by Immigration;

Construction of two Transcontinental Railroads.

At the beginning of the present century, the railroad companies and other bodies canvassed with great success for immigrants from European countries (including Britain), by newspaper advertisements and posters.

The tremendous construction of railroads offered employment to many workers and the importing and handling of materials and other merchandise also contributed.

Loans for capital works were so easily obtainable that many municipalities, particularly those in the prairie provinces, indulged in abnormal development by the construction of improvements in anticipation of their growth. Land speculation was prevalent and municipal valuations became inflated in consequence.

About the year 1913 the great railroad extensions were approaching completion. It was then foreseen that the revenues from traffic receipts would not fully provide debt service charges. Reorganization followed quickly by the Canadian Government being forced to take over the two new roads and also the old Grand Trunk Railway which had guaranteed the debts of one of the new roads.

The three roads were subsequently merged by the Government and were given the name of the "Canadian National Railway". Although its finances have greatly improved in the years, the Canadian National receipts are still not sufficient to provide fully for its debt service charges. The deficit thereof is still being met by the Canadian Government.

By the end of 1913 complete deflation had taken place throughout Canada in its speculative land values. A partial revival of some of the land and kindred values took place during the progression of the first World War, only to be followed by a more severe depression in employment commencing about the year 1928, and lasting until the Second World War.

Since the year 1939 many of Canada's cities have increased in population over 100%, viz: Montreal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Quebec, Hamilton and others.

The incorporation of municipalities in Canada is the power and prerogative of each of the Provincial Governments. The extent of the

control and directives of such Governments over municipalities varies but in no case is such control so evident and insistent as in Britain. Each province has, however, a Department of Municipal Affairs patterned somewhat on the lines of the British Ministry of Health.

Subventions from the Provincial Treasuries are negligible when compared with those of Britain. They consist principally of —

Education grants.

Public assistance for hospitalization of indigents, also other indigents who are wholly or partially unable to provide for their sustenance. (The word "indigent" is broadly interpreted and includes many who are by no means destitute.)

Infectious and tubercular cases are included. Infectious disease hospitals are not generally owned and administered by the Local or Provincial Governments although they are liberally subsidized.

Grants are given by Quebec Provincial Government to purchase fire fighting equipment by those municipalities whom the Government consider are without sufficient means to fully provide these necessities.

Also any other special subventions that the Provincial Governments deem expedient.

The surveying and planning of the territories of the several provinces was effected many years ago.

The Province of Quebec has been divided into registration divisions under the control of the Department of Lands and Forests. The land has been divided into cadastres and in urban and other districts, resubdivided into exploitable lots for building and other purposes.

There exist in each registration division Official Plans and Books of Reference for each parish wherein are recorded descriptions of all the parcels of land of the District together with the names of the present and all previous proprietors thereof.

Conveyances (Deeds of Transfer) prepared by notaries are as common as transfers of securities; the costs of such conveyances are considerably less than those in Britain.

Incidence of Municipal Taxation

The incidence of municipal taxation on real estate in Canada is fundamentally different from that of Britain. The burden of such taxation falls upon the ownership. Such taxes are imposable upon both occupied and vacant properties according to the assessable capital value established by the assessors of each municipality, who are appointed by the Councils thereof.

Utilities (not publicly owned) are generally valued on a basis derived from cost which bears no relation to profits as on the "hypothetical tenancy" basis, the value of the franchise thus escapes municipal taxation. Publicly owned

utilities are generally exempt from municipal taxation. One outstanding exception is the Canadian National Railway, which waived this privilege at the time of the merger thus preventing financial embarrassment to many municipalities.

Funds for improvement development are generally obtained by loans guaranteed by the revenues of the municipalities. Reimbursement of the debt charges of such loans is effected by special taxation on frontagers or other benefitting proprietors. Encumbrance of municipal taxes with interest at legal rate takes precedence over other encumbrances affecting taxable properties, thus absorbing to an undetermined extent any increment in the value of such properties.

(In the City of Outremont a tract of land containing 135 acres has been held for the greater part of a century in a family for four generations. Municipal and school taxes have been paid, averaging annually during the last 30 years approximately \$30,000, which would with carrying charges of 5% legal rate compounded, amount to more than the present value.)

Speculation in real estate is a common practice and causes much fluctuation in values.

Many of the suburban municipalities have been incorporated at the request of large real estate speculators. When their development and administration have been wisely and orderly planned and their population increases not too far anticipated, they have become well organized units with residents who take a great civic interest and pride in them. However, not all such municipalities have been so successful, with the result that forcible annexation to the central city occurs.

Now as to the Regional Government of the District of Montreal. Advocates (mostly of Montreal proper) for centralization by annexation, urge with some force this opinion based on alleged economy of administration. Objectors to this action claim centralization destroys the healthy and disinterested civic spirit thus producing apathy, and exposes the control of the administration of the large city to demagogues and to a less desirable type of citizen.

A suggested alternative form of municipal administration is now being put forward known as the "Borough System", which would require the creation of Metropolitan Council for the administration of inter-metropolitan services, viz:

- Main arteries.
- Main drainage.
- Police and Fire protection and administration of justice.
- Public hospitalization and welfare.
- Certain large parks and places of recreation.
- Valuation of assessable properties.
- Also all capital financing of the Borough Councils.

To the Borough Councils would be left all other civic powers and duties, which would thus permit a flexibility in the extent of the services to be provided. Opinions conflict as to the expediency of dividing Montreal itself into boroughs. Also as to the trans-

fer to the Metropolitan Council of the imposition and collection of taxes — the boroughs being then obliged to precept upon the Central Body for their shares of the tax revenues.

It is claimed by those parties who support the Borough System that its structure has been partially brought about by the incorporation of the Montreal Metropolitan District.

This body was created by Provincial Statute in the year 1921 for the purpose of establishing a financial supervision and control and thus strengthening the credit of municipalities within the Montreal Metropolitan District, viz:

To liquidate deficits of municipalities in default and to borrow therefor against the aggregate revenues of all its municipalities;
To control the budgets and administration of any of the municipalities which have defaulted on their financial obligations.

Other powers were subsequently conferred upon the Metropolitan Commission, including (inter alia):

Power to administer capital financing and redemption funds of all its member municipalities (except Montreal). Control of new plans of its members which in any way will affect adjoining or other municipalities. Control of employees' pension by-laws of municipalities subject to its supervision.

The said Commission is composed of —

The City of Montreal with eight representatives;

The Cities of Verdun, Outremont, Westmount and Lachine, each with one representative;

The Towns of Mount Royal, Hampstead, St. Laurent, Montreal West, St. Pierre and LaSalle with one group representative;

The Towns of Montreal East, Montreal North, Pointe-aux-Trembles and St. Michel with one group representative;

Montreal East was subsequently allowed a representative without vote;

The Provincial Government with one representative.

The representatives on the Montreal Metropolitan Commission are chosen by their Councils from among their members.

One of the representatives of the City of Montreal is ex-officio its City Comptroller.

The cost of the administration of the Montreal Metropolitan Commission, as well as the liquidation of the annual deficits of its aided municipalities, is assessed annually pro-rata upon its contributing municipalities, upon the basis of the total assessable value of each contributing municipality.

For several years from its incorporation, the Montreal Metropolitan Commission exercised an equalization plan of the assessable values of its municipalities, taking as a base the assessable values of Montreal City. Experts were appointed to investigate and recommend what percentage of increase or deduction should be made to the rolls of the Metropolitan Municipalities in order

to conform with the values of Montreal. (An Ex-Chairman since deceased obtained the abandonment of this plan).

The administration of the combined Loans Fund administered by the Metropolitan Commission has to a certain extent been planned on the principles of the Consolidated Loans Funds as obtain in Britain.

The relation between the Montreal Metropolitan Commission and the municipalities subject to its action have for the most part been cordial. Consents to conform to the wishes of the said Commission by its member municipalities have been easily obtained for the reason that its members are fellow mayors and aldermen who understand well the problems of the several municipalities. Its decisions have always been upheld by the Provincial Minister of Municipal Affairs.

On broad lines the foregoing observations describe the manner of development of large and small Canadian communities. The constitutions of the Cities and Towns can upon close study be traced to the recommendations contained in the famous report of Lord Durham upon which was based the Act of Union of Upper and Lower Canada in the year 1840 and to the British North America Act of 1867.

The legislative and administrative offices of municipalities in the Dominion of Canada have been well defined and segregated in sharp contrast to the practice prevailing in many States of the American Union.

M. J.-M. Savignac dénonce le régime des arrondissements

L'ancien président du Comité exécutif promet de faire connaître prochainement les noms des protagonistes de ce système "centralisateur" et "néfaste" pour l'influence canadienne-française — M. Savignac suggère la formation d'une commission municipale d'étude sur les problèmes métropolitains

Dans une déclaration remise à la presse, M. J.-M. Savignac, conseiller municipal et ancien président du Comité exécutif de Montréal, se prononce catégoriquement contre le régime des arrondissements à Montréal et propose la création d'une commission d'étude relevant exclusivement de la métropole et qui serait chargée de discuter avec les municipalités avoisinantes l'important problème des services municipaux tels que la distribution de l'eau, la santé et les travaux publics.

M. Savignac suggère que cette commission d'étude soit établie par le moyen d'un bill que la ville de Montréal présenterait à la prochaine session de la Législature.

Il est temps, dit M. Savignac, que la métropole reçoive une compensation adéquate des municipalités qui l'avoisinent et qui profitent de notre organisation municipale, sans presque rien payer en retour.

Ces problèmes ont été longuement discutés au dernier congrès de l'Union des municipalités et l'on a suggéré divers moyens de résoudre le problème; on a parlé notamment d'accroître les pouvoirs de la Commission métropolitaine à cette fin; on a aussi proposé les annexions, ou encore, la méthode des arrondissements.

M. Savignac repousse toutes ces suggestions. Quant au régime des arrondissements ou "borough system", l'ancien président du Comité exécutif estime qu'il aurait pour effet de faire disparaître à tout jamais l'influence canadienne-française en notre ville. "Le régime des arrondissements, dit-il, voudrait dire que les quartiers riches et puissants le deviendraient encore plus et que les quartiers ouvriers moins fortunés et qui ont besoin de plus de protection seraient irrémédiablement réduits à la pauvreté et seraient délaissés. Ce régime serait désastreux pour les quartiers Saint-Henri et Sainte-Cunégonde, par exemple.

M. Savignac a eu le loisir d'étudier le régime des arrondissements là où il fleurit particulièrement, c'est-à-dire à New-York, à Londres et à Boston. Cela veut dire

des quartiers voués à la pauvreté, à proximité de quartiers riches.

Le régime des arrondissements signifierait, ajoute M. Savignac, la création d'une multitude de petits conseils municipaux devant s'administrer avec leurs minces revenus, quels que soient leurs besoins et qui seraient obligés d'aller quémander une mince pitance auprès d'un puissant conseil central, composé des forts et des puissants.

M. Savignac dénonce vigoureusement les protagonistes de ce régime des arrondissements qui veulent établir, dit-il, une centralisation néfaste. M. Savignac promet de faire connaître, dans un avenir prochain, les noms de ces centralisateurs, en vue de montrer que "ce sont les pires ennemis de l'unité nationale et les plus grands adversaires du développement bien compris de la cité de Montréal".

En conclusion, M. Savignac propose que les autorités montréalaises prennent l'initiative de présenter un projet de loi au Parlement provincial visant à constituer une commission d'étude, sur le modèle de la Commission d'étude relative aux problèmes de la circulation et du transport à Montréal; cette commission municipale serait chargée de discuter avec les municipalités avoisinantes les problèmes métropolitains et de présenter un rapport au conseil municipal de Montréal dans un délai d'un an. M. Savignac met l'accent sur le fait que cette commission devrait être sous la juridiction exclusive de la ville de Montréal et qu'elle ne devrait dépendre d'aucune autre autorité.

A NATION'S HEALTH

IS

A NATION'S WEALTH

For A Borough System

ELSEWHERE on this page there appears an article describing the system of municipal federation proposed for the Toronto area. The plan proposed in the bill sponsored by Premier Frost should attract a great deal of interest in Montreal, for at some time or another the metropolitan area here will find it necessary to adopt a plan of this kind, or one that would be a modification of it.

A borough system has been proposed for this area before this and it still has its advocates. The Toronto plan, while not the borough system as we know it in other places, is much like it. It takes care of financial difficulties the separate municipalities find hard to cope with and it provides for the coordination of services that, once separate, now run into one another because municipal boundaries adjoin one another.

These are difficulties that we seek to overcome here in other ways. Some years ago, it will be remembered, Montreal was forced to annex a number of neighboring municipalities which had got into financial difficulties. The borough system, adopted before the towns reach this pass, slays off trouble and makes for smoother development of a large area.

The need becomes all the more imperative in times like these when population is growing and population shifts are more marked. The people of this area move freely from one municipality to another and no municipality can tell when it is going to have to cope with a flood of new residents for whom it is ill-prepared. Town planning and zoning are made virtually impossible in these circumstances because it requires to be done piecemeal by a number of municipalities, which are really one area for planning purposes, acting independently.

All these difficulties are overcome by the borough system or a modification of it like that now being planned for metropolitan Toronto. It will be worth our while here to watch the progress of this bill to see whether it could not be adapted to local needs. Its provisions will cover Toronto itself and 12 suburban municipalities, all of which are on Toronto's borders. The Montreal area, while it presents problems different in degree, offers an over-all problem of the same kind. Here, as in Toronto, legislative action would be required, for Montreal and the municipalities around it exist by virtue of provincial charters or statutes. What is needed is someone to take the initiative, for separate municipalities, left to themselves, tend to resent change that puts power in other hands. Today, however, the needs of the area override the selfish. If understandable considerations that stand in the way of area planning.

Borough System Asked

Chambre Advocates Autonomous Group To Govern Island

A borough system of government similar to the revised organization proposed for London by a royal commission after a three-year study would be the ideal solution to Greater Montreal's problems, La Chambre de Commerce du District de Montreal suggests in its latest bulletin.

An autonomous body over and above the municipalities in the metropolitan region would be responsible for certain general functions and operations, enjoy its own taxation powers and be composed of representatives elected directly by districts approximately equal in size and drawn up independently of present municipal boundaries.

La Chambre de Commerce suggests this would be a better formula than the present Metropolitan Corporation or even the eventual annexation or amalgamation of suburban communities with Montreal.

Commenting on a recent speech by Montreal's executive committee chairman, Lucien Saulnier, who foresaw "one big city on the entire Island of Montreal," La Chambre raised the point that this area's metropolitan problems exceed the island's territory.

"Would annexation of all the island's communities to Montreal eliminate the conflicts and problems which might prevail between the City of Montreal, South Shore, Ile Jesus municipalities or even of other economic regions of Montreal?" La Chambre asked.

"Where should annexation stop? Should we now find another means to develop in a harmonious fashion Montreal and surrounding territories, everything which it influences or by which it is influenced?"

The article said that it is clear that Montreal does not want the present metropolitan government system and commented that Mr. Saulnier's statement was not the only expression of similar views.

The regime of compromises and transition does not satisfy anyone, Chairman Roland Chagnon of the Metropolitan Corporation less than anyone, the article continued. No government to which necessary powers and means had been denied could be satisfactory. La Chambre suggested that if the present regime is continued, it must be granted the necessary means to perform its role.

The article also commented that no regime could be satisfactory to Montreal if its delegates no longer enjoyed public confidence. Eight of the Montreal nominees to the Metropolitan Corporation lost their Montreal council seats in the last civic election. Verdun and Montreal North also are represented by men who are no longer members of their communities' councils.

STAR

16 JAN 1961

"COMMENT JE DIVISERAI MONTRÉAL"

par Hervé LEPINE

Toute personne normale, qui jette un coup d'oeil sur la carte de Montréal, ne peut faire autrement que de secouer la tête et dire que cela n'a pas de bon sens. Il faut que ça change; cela ne peut durer, à moins que les banlieusards ne désirent à tout prix vivre autour d'un monstre. Alors, allons-y de notre suggestion.

Il existe certainement un moyen de contenter, à ce sujet, et les Montréalais et les citoyens des villes environnantes. Après tout, la plupart de ces derniers sont d'anciens Montréalais. Je serai tenté de dire que les deux parties ont cependant raison. Les gens de Montréal et surtout leurs administrateurs sont fatigués des exactions de certains voisins et des dettes de certains autres. Par contre, les citoyens des villes limitrophes ont peur que leurs localités, belles et propres, ne perdent leur cachet, ne deviennent une masse infornée, sale et sans urbanisme. Mais ne parlons plus d'annexion, cela provoque de la crainte, du frisson, de l'énervernement, de la colère et du haut dédain: parlons fusionnement.

Des arrondissements

Le mot arrondissement est connu, mais peu de gens savent comment un système

d'arrondissements pourrait fonctionner dans l'île de Montréal. "La Patrie" est heureuse de mettre la main à la pâte et de soumettre par ma plume une suggestion pratique. Je suis convaincu que le système d'arrondissements apporterait la solution qui sauvegarderait le cachet particulier de chaque municipalité et donnerait à Montréal l'autorité entière sur les questions administratives et de services publics.

Ce fusionnement, ce mariage de raison, formerait une seule ville, nommée logiquement Montréal, dont le territoire comprendrait 37 arrondissements soumis à une seule autorité administrative: le Conseil municipal de Montréal. Ce conseil, qui serait composé d'un représentant par arrondissement, donc 37, réglerait l'évaluation, la taxe foncière, les emprunts, la taxe de service (eau), les services de la police, des incendies, de la santé, des travaux publics, des parcs, de la voie publique, du bien-être social, de l'urbanisme général, la circulation, le stationnement, l'enlèvement des ordures ménagères, l'éclairage, la signalisation.

Les 37 membres de ce conseil seraient élus par les contribuables de leur arrondissement et éliraient à leur tour l'un d'entre eux pour occuper la fonction de

président du Conseil municipal. Dans chaque arrondissement, ce **maire d'arrondissement** serait assisté par deux conseillers également élus par le peuple, mais qui ne feraient pas partie du conseil municipal. Ces deux conseillers seraient en quelque sorte des surveillants des intérêts et du **CACHET PARTICULIER** de chaque arrondissement.

Autonomie

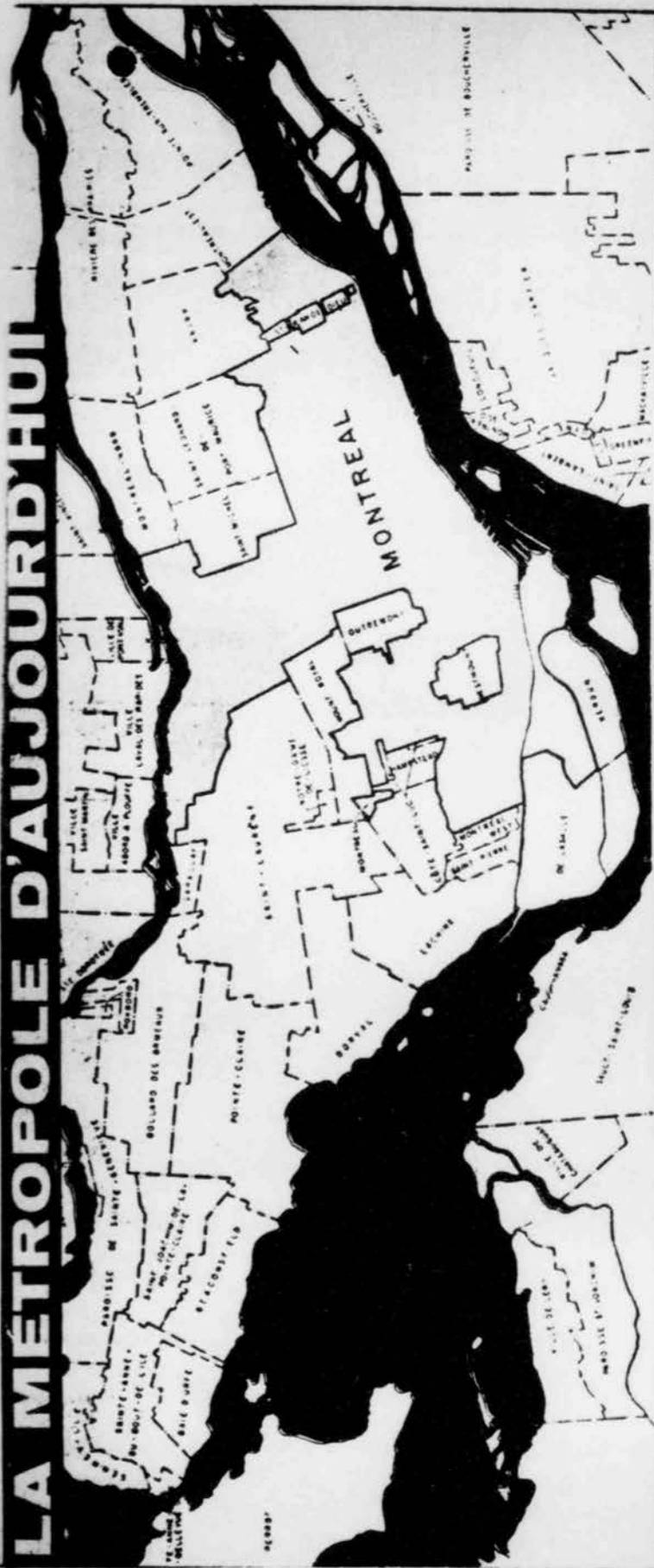
Le maire d'arrondissement et ses deux conseillers auraient autorité pour régler le zonage, l'émission des permis de commerce de toutes sortes, la construction, l'établissement des parcs, les normes de propreté, l'entretien des rues et des pelouses, l'enlèvement des déchets quant à la **méthode désirée** et autres item particuliers à chaque arrondissement. Par exemple, un arrondissement qui voudrait que les vidangeurs aillent chercher les poubelles dans le côté ou à l'arrière des maisons et les y remettre devra payer une **légère surtaxe**. Un arrondissement pourrait demander que ses entrées de maisons et de garages soient déneigées par la ville. Très bien, mais une autre petite surtaxe.

Je crois que ce système respecterait l'autonomie des localités qui ont actuelle-

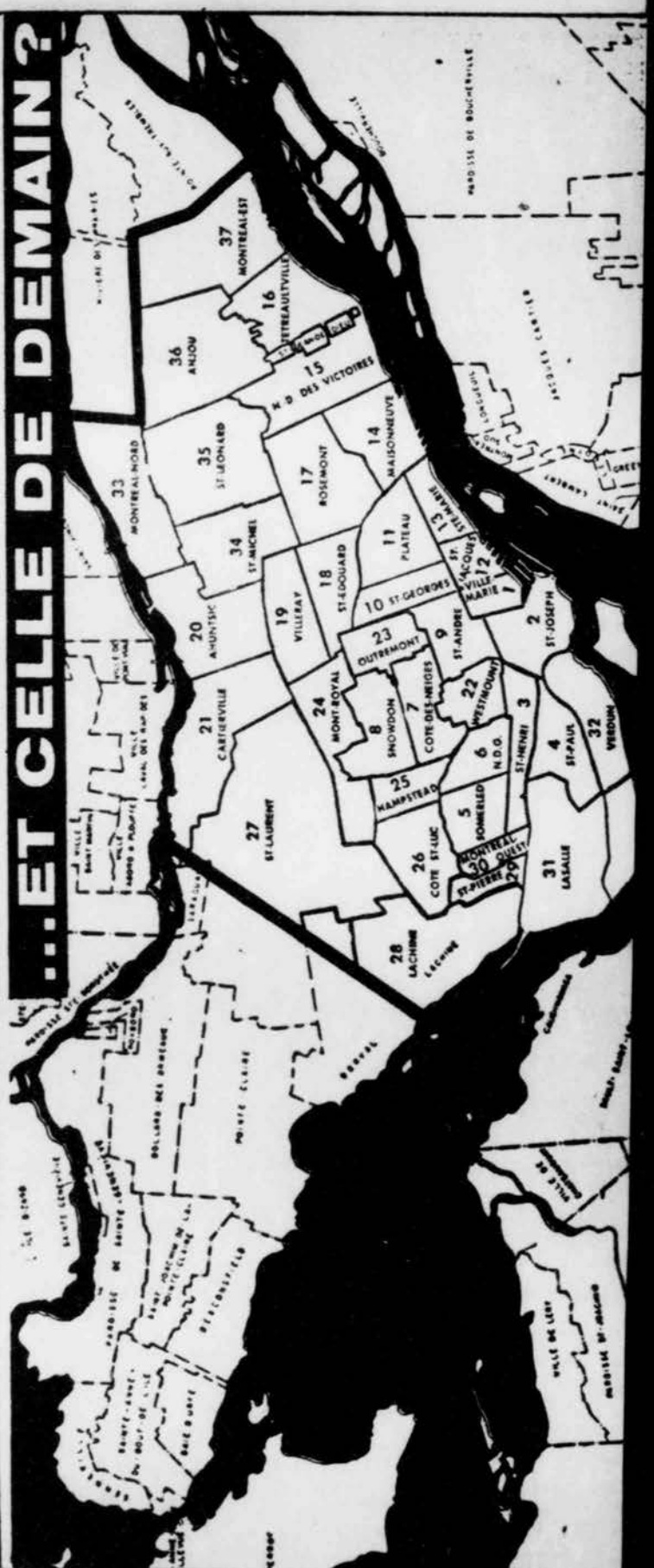
ment une peur bleue de l'annexion. Ce système de collaboration par fusionnement contribuerait à faire de Montréal une belle ville. Car, il faut bien se le dire, il ne suffit pas de placer des frontières au milieu des rues pour faire des villes indépendantes. Que des citoyens, qui aiment un même genre de vie, se soient groupés pour justement se donner une vie tranquille, dans un site enchanteur et propre, je les approuve des deux mains; et mon plan d'aujourd'hui leur garantit toutes ces légitimes prérogatives.

Mais je ne peux pas me faire à l'idée qu'un groupe de citoyens puisse vouloir se soustraire à certains devoirs civiques en s'isolant afin de payer moins, afin de ne pas contribuer à l'administration générale. C'est bien humain, mais c'est injuste. Ce n'est certainement pas ce que nos voisins ont dans le coeur, alors qu'ils savent qu'ils profitent de tous les avantages de la grande ville. Que leur arriverait-il si Montréal coupait tous les services qu'elle accorde, si elle exigeait une carte de résidence pour le travail sur son territoire, si elle limitait le transport en commun à ses murs, etc.? Nos voisins veulent collaborer à faire de Montréal une belle ville, leur ville, mais non au prix de la perte de ce qu'ils ont de bon et de joli.

LA MÉTROPOLE D'AUJOURD'HUI



...ET CELLE DE DEMAIN?



Municipalities
journalist winter

Roberts Cites Greater London Council

'One-Even-Bigger-City' Urged For Island By Commentator

By HAL WINTER

A vision of a one-big-city Montreal — greater than even the Drapeau-Saulnier dream — was conjured up last night by journalist and radio-commentator Leslie Roberts.

Drawing on the example of the Greater London Council, which is to replace the London County Council in England next year, Mr. Roberts made a case for one strong central authority, with local responsibilities administered by borough-type governments.

The central administration, he told members of the Montreal Junior Board of Trade at their annual dinner-meeting, could carry out "all the functions common to all of us — and see to it that we pay our share for what we enjoy."

Unlike the present thinking at city hall, which confines the one-city concept to the Island of Montreal, Mr. Roberts visualized its extension to surrounding municipalities — the south shore and Ile Jésus, for example.

Rapping the "antics of experts" who might see a reasonably simple solution if they would "only stop shouting at each other long enough to hear reason," the speaker suggested still another new metropolis will have to be created in 10 or 20 years if the proposed one-city area is bounded by the rivers surrounding Montreal Island.

Negative Suburbs

The problem is, he continued, the island suburbs with few if any exceptions, want no part of the scheme.

"Some of them sound as if they will settle for nothing but things as they are—the status quo. Well, they haven't a hope of keeping it."

Mr. Roberts listed a number of "dangerous and ridiculous" situations arising from the municipalities' determination to cling to their cherished autonomy.

Effective police service to fight terrorism and crime is hampered by the fact that "we still have 30-odd police forces, precious few of which are equipped to carry out more

than the simplest duties of the cop."

Fire-fighting facilities are inadequate in the municipalities, yet the men of Montreal's finely trained and splendidly equipped force must sit twiddling their thumbs unless they receive an express invitation to tackle a blaze over the border of a self-governing suburb.

Noting that the Greater Montreal complex has a higher population than eight of Canada's provinces, Mr. Roberts qualified as "stupid" the attitude of many in the bedroom suburbs who still proclaim there is no need for a unified government.

Despite the charges of Mayor Laurin of St. Laurent, no one

is observing the so-called truce while the recently-appointed study-commission examines the whole question. In the meantime, what suburban dwellers need is not arguments, but a reasonable way of getting to and from work, the speaker stressed.

Municipalities Warned

Mr. Roberts reminded his audience that municipalities have no constitutional status and that their future can be decided by a simple act of the provincial legislature. Citing the example of Toronto, he warned that Quebec, tired of "our metropolitan nonsense, can simply knock our collective heads together and hand down a decision."

Like Toronto before it adopted metropolitan government, Montreal is slowly choking to death, he continued. And this, right in the centre of what is the most dynamic city in North America.

Outlining the Greater London Council scheme, Mr. Roberts said the central authority looks after fire and police, trunk roads and traffic control, the main sewage system and ambulance services.

With housing and planning a joint responsibility, the boroughs control smaller streets, schools in their area, local health and welfare, parks libraries and other facilities.

Saying there was nothing in the London picture that would not be feasible here — perhaps with adaptations as required — Mr. Roberts said the vital point is that "these shall be strong governments, and the men who run them, obviously, chosen by the people."

Officers elected for the coming year at the Junior Board's annual meeting were: Ronald G. Thacker, president; S. R. Calhoun, 1st vice-president; W. R. Coyles, 2nd vice-president; and J. D. Turzak, honorary treasurer.

Council members elected were: G. G. Cerigo, C. J. Cook, H. Goldman, D. P. Kaulbach, J. H. Pourpart, D. O. Rennie, V. G. Salaj, E. J. Sardis, M. A. Steeves, T. B. Stone, M. J. Strevens and M. D. Tanchak.

What To Do About The 'One Big City' Concept

FAME reached out a friendly hand precisely one week ago today and smote (smited? smit?) this element of the Roberts family 'midships. I was misquoted; a boon which comes to few men outside the lists of politics. This puts me into some sort of gilded Hall of Fame shared with such practitioners of the trade as the late, revered Arthur Meighen, inventor of the misquotable quote, and the Rt. Hon. John George Diefenbaker, who has parlayed the written and spoken misquote (flung at him by an anonymous group of enemies he mentions regularly as "They") into a successful career. As a result, I have been seeking ways all week to renegotiate the various contracts under which I am rewarded for work performed under this by-line. Unsuccessfully.

Even simple misquotation gives the recipient a feeling of euphoria, a fancy word for what the dictionary calls "an abnormal feeling of buoyant vigor and health." When a man is misquoted in his own newspaper, not even by some fellow-word-juggler, but by the country's best cartoonist (or, anyway, the best political cartoonist visible between Place d'Armes and Victoria Square on a clear day), brethren, if there is a state of bliss out beyond Euphoria, that is where you can find me, as of now. Maybe I should explain.

How Many Cities?

The explanation is simple. In a recent dinner-speech to the Junior Board of Trade I proclaimed a profound dislike of the infinite variety of "solutions" on offer for the governmental muddle which clutters metropolitan Montreal. I stated my dislike of the One Big City idea put forward by the Mayor of Montreal and his alter ego, Mr. Lucien Saulnier. This I did partly, but by no means entirely, because the gentlemen propose to restrict their area of governance to the Island of Montreal—a neat geographical bundle which would exclude all those thriving, growing South Shore communities, plus others on such waterbound areas as Ile Jesus. In my simple-minded rationalizing of what goes on

around us, if Baie d'Urfé is in Greater Montreal, how can anybody say St. Lambert isn't? Where, in other words, the hell is it? In Sherbrooke?

I also made the point in this postprandial oration that I am not enormously anxious that the two-millions-plus population of the metropolis should be ruled solely from an ageing and inconvenient edifice on Notre Dame Street, the City Hall of Montreal proper. With what I will call "equal vigor" I rejected the bosom-beating of the status quo, leave-everything-just-as-it-is, Save-our-Autonomy gentlemen, on the ground that they are selfish, self-centred or wearing blinkers which render them incapable of seeing the mess and muddle the place is in.

Beating the Drum

These views, and a number of ancillary items, were declared with considerable vehemence in the speech mentioned, which was subsequently reported in this newspaper. Our man McNally, the cartoonist, interpreted this as a desire on my part to hand the whole metropolitan area over to Jean Drapeau; a sort of Super One Big City scheme—One Big City in extenso and Jean Drapeau in excelsis. Perish the thought.

What I had on my mind that evening was, and still is, a reasoned and reasonable solution to our metropolitan ills. Mr.

McNally, however, saw the proposal as something else: a guy in knightly garb (or maybe that of court-jester) about to beat a drum for and at the behest of a man wearing a crown and, like myself, male-leotardis and a middy blouse, which apparently he envisages as the habiliments of the courtly 16th Century gent. The man under the crown is issuing orders from behind heavy-rimmed spectacles. "Do But Start An Echo With The Clamour Of Thy Drum," says the man behind the specs to the stylish stout hearing the percussion instrument, identified as your humble and knightly servant, drum-beater to His Majesty, King John (or Jean). Mr. Drapeau, the king, is also carrying a spear, which explains why I stood facing him. If I planned to leave that cartoon I would back out, thank you. A nice touch, I thought. What remains obscure to me, however, is where Mr. McNally, or anybody else, could hatch out the notion that this reporter is beating the drum of an enlarged One Big City wrap-up, "all," as the cartoon attributes to His Worship "under me" (Under Drapeau, that is). I want nothing of the kind. Every time the subject has come up within range of a printing press or a microphone I've said so. Ergo, I've been misquoted—and I rejoice, not just because Mr. McNally has given me a fleeting moment of fame (if one can achieve fame on the editorial

page), and not because it was a dandy cartoon, but because it gives me an excuse to return to a much worked-over subject and set down a proposal for Metropolitan Montreal, which in my opinion would work (if that's any recommendation). Thank you kindly, Mr. McNally.

The Feasible Plan

I have been growing wearier by the week of tumult about how Metropolitan Montreal, greater in population than eight of the ten provinces, should or shouldn't be governed; wearied by the stand-pat attitude of suburban magistrates whose battle-cry is "keep your dirty big hands off us!" as I am by persistent demands to annex everybody on the main island to La Ville de Montréal. The democratic process, as I understand it, does not consist of daring centralizers to so much as lay a finger on every pettifogging little enclave of autonomy, at peril of having his middle digit bitten by a clobber of regional do-gooders possessed of political hydrophobia. Nor does it consist of having some other hand with equally "good intentions" (put in quotes because the intentions are dubious), cram One Big Government down our throats, even though we gag on it, or choke. For which reason I have been exploring feasible alternatives to the mess we live in—a mess in which one of the world's finest fire-fighting

forces, the city of Montreal's, cannot go to the aid of an ill-equipped suburb without an invitation, and in which the Chief of Police of Westmount (said to be the wealthiest concentration of population in the country) couldn't contact his opposite number in downtown Montreal by any process but an ordinary dialled telephone call while bombs were going hump in Westmount's mail-boxes (an anachronism which has since been corrected, with very serious mental qualifications on both sides, I have no doubt). I come down firmly now for a solution identical to, or closely resembling, that of the Greater London Council.

The Borough System

Regularly hereabouts political tycoons pronounce themselves for and against what they all call "a borough system" for Greater Montreal. Ask them what it entails and how it works and few, if any, can tell you what such a system involves or how it works. I'll tell you.

The Greater London Council, soon to supersede the London County Council because Greater London is expanding its area of control (The one-big-city-on-the-island gambit, please note, is a contracting, not an expanding, device—a kind of urban separatism), assumes responsibilities common to the whole community. In the main these are police and fire protection, a

sine qua non. The central authority attends to the disposal of garbage, the collection of refuse being left to the boroughs. Housing and town-planning are a joint responsibility, fitted to a master plan, of which each borough carries out its part autonomously. Trunk roads and traffic control are a metropolitan responsibility, as is metropolitan transportation. Water supply is centralized. So is the main sewage system, although collection sewers, as with non-arterial streets, come in the orbit of the boroughs. Each London borough looks after the construction and maintenance of its schools (an infinitely preferable system to ours, where appointed school commissions levy taxes in the size of which no elective public body has any say—which is taxation without representation, a rejection of all democratic processes). In brief, the central, or metropolitan authority looks after all services common to the whole population, which is precisely what Greater Montreal needs, but, as of now, can't get.

What Boroughs Do

London's boroughs look after local health and welfare services. They service their own streets and open new local roads, as required. They collect garbage and turn it over to the central authority for disposal. They create and look after their

own parks, libraries and other local amenities. They are, in short, self-governing in every respect in relation to local needs. Which brings me to the main point, about which the most bitter hassle of all seems to go on in our own suburbia.

ANY BOROUGH CAN ESTABLISH AND OPERATE ANY SERVICE OR AMENITY ITS RESIDENTS CHOOSE AND ARE PREPARED TO PAY FOR IN THEIR BOROUGH TAXES.

This seems to me to defeat the arguments of well-to-do Montreal suburbs, whose residents argue that the level of services would go down if their local authority were to be engulfed by the downtown centralizers. I don't doubt it. But under the London system you have a central authority looking after services common to and needed by all, local authorities attending to local requirements, at levels which their own citizens are prepared to support above the general minimum. The amenities provided by such a borough as Islington or Hackney will never be comparable to those available in Kensington or Westminster. The difference, of course, is reflected in the taxes the residents of a borough are willing or able to pay.

All of which looks to me like a starting point for resolution of the Montreal problem, or at least as a proposal worth discussing, which I suggest is a more constructive approach than the current one, in which a clobber of bedroom-mayors shout imprecations at the downtown-mayor, who is a pretty fair hand himself at the tu quoque, or "You're another!" type of political verbal infighting. The system certainly wouldn't increase the number of autonomous governments in the area—we have more than thirty already, and nobody in his wildest nightmare moment would suggest splitting Greater Montreal into thirty boroughs. The central authority and all the borough councils, obviously, would be elective, and their rights specifically defined, as in London.

This, at least, is something to get your teeth into. My thanks go to Ed McNally for misquoting me—an achievement I hadn't believed possible in the cartooning industry. If the Greatest Misquoted Caesar of Them All, the Rt. Hon. John George Diefenbaker, will move over just a little—I'll go and sit somewhere else. Thank you.

Leslie Roberts is heard thrice daily on CJAD.

Lady Sharp Urges Delay

Long Test Essential for Municipal Government

By DON FOLEY

Any form of municipal government should stand for at least half a century before it is re-examined, a noted British expert on local administration said here last night.

Lady Sharp, a member of the Royal Commission on Local Administration in England, told a public lecture that an organized form of administration should be left intact for 50 years before becoming the object of a study.

Referring to the present undertaking of the royal commission inquiry, Lady Sharp pointed out it was the third such attempt at examining local administration in England

since World War Two.

Lady Sharp, who is also permanent secretary to the Ministry of Housing and Local Government, told the meeting, sponsored by the Institute of Public Administration of Canada, the present forms of government in England date back to the turn of the century.

One problem about local government in England, Lady Sharp said, is the enormous collection of local authorities found in the numerous districts.

Second Try Fails

The first attempt towards studying the municipal form of government launched by the then-Labor government did not make too much headway and

after two years of investigation the project was shelved, Lady Sharp recalled.

The second effort, this time suggested by the Conservative government, met a cold war in its study between counties and boroughs. Again the inquiry was dropped since it was decided that local government cannot be dealt with piecemeal.

And the third attempt is the present royal inquiry which has a two-year mandate to find an "effective and convenient" form of government for England.

Lady Sharp told the meeting held in the Leacock Building at McGill University that the present inquiry was necessary "because we have to decide where London ends and where the rest of the country begins..."

Of the proposals submitted to the royal commission, said Lady Sharp, is one which suggests that the country be organized into a province or regions with one major region made up of between six and 12 regions for a better function of land and economic planning.

Another recommendation, Lady Sharp told the meeting, is the city region type of government. Already well-backed this latter suggestion would call for England to be divided into thirty or 40 local government areas with each area based with a large town.

One problem the royal commission has encountered, Lady Sharp explained in conclusion, is the suggestion for one or two-tier governments.



Lady Sharp

91 regions to be created

PQ studies urban power shift

By RICHARD DAIGNAULT, Jr.

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC — The government's long awaited decentralization policy would include the creation of 91 regional governments with wide ranging powers in the fields of education and culture, territorial planning and economic and social development, according to a working document before the provincial cabinet.

But redistributing powers to urban communities, especially the Montreal Urban Community, appears to be a major headache for the government.

The working paper suggests "significant adjustments" which would considerably change the role of urban communities, and proposes a choice of ways of going about it. The Cabinet has yet to decide what its final policy will be.

The working document on Quebec's decentralization, which has been partially leaked to the Union Nationale, is summed up in Quebec Demain, a 100-page magazine launched today by striking newsmen at the French-language daily *Le Soleil*, here.

Premier Rene Levesque promised the decentralization policy in his first inaugural address shortly after his election.

A white paper proposal was drafted by Jacques Leonard, the minister responsible for planning, and Municipal Affairs Minister Guy Tardif, under the the watchful eye of the premier himself.

Mr. Levesque, who considers the policy of utmost importance because of the major reforms the government hopes to enforce between now and 1986, has even signed the seven-page preamble of the 186-page document.

He explains that decentralization has become a necessity for the development of Quebec and that there are pilgrimages to the national assembly (on the part of groups seeking solutions to their problems) than there are to the Ste. Anne de Beaupre shrine.

However, it would appear that Mr. Levesque has run into some problems within cabinet on what the final policy should be.

The cabinet has had the proposed white paper since last December.

Mr. Leonard under questioning from UN leader Rodrigue Biron, said that the document would be further studied during a special cabinet meeting this weekend.

Mr. Leonard insisted that the proposal is nothing more than a working document, a "maximal hypothesis."

The publication of the white paper was scheduled for early this year, followed by a vast information campaign which was to last until May. This was to be followed by national assembly committee hearings, and legislation introducing the first reforms was to be introduced in the spring of 1979, coinciding with the government's referendum campaign on sovereignty-association.

However, because of the vastness of the reform, and because such a policy would upset the social and administrative framework of the province, it appears the government has decided to postpone publication of the policy, at least for the time being.

Enforcement of the policy as now drafted would, in the opinion of some members of cabinet, affect the jobs of some 15,000 municipal councillors and school commissioners.

It would also mean the death knell for the existing school board system and considerably reduce the powers of Quebec's 1,500 municipalities.

But Mr. Leonard told the national assembly that he doesn't believe "by hypothesis, that the role of school boards be diminished (because of decentralization). On the contrary, it is a widening of their field of competence."

The new regional governments — called counties — would be given decisional powers. They would be made up of a president — elected at large — 24 elected councillors and another 24 members appointed among municipal councils, according to the proposal.

(There is no geographical or administrative relationship between the new counties and the existing 71 municipal counties or the province's 110 ridings.)

Each county — no matter how large or how many residents they represent — would be centered around a regional agglomeration, community services (CLSC) and an integrated school board, have the same number of councillors and, be administered in a similar way.

County councils would be subdivided into four administrative boards with wide ranging powers on all aspects of day-to-day life. The board would cover the fields of education and culture, social development, territorial planning, and economic development.

For example, the boards would manage CLSCs, nurseries, home health services, welcoming centres for the aged and the handicapped, adult education, school transportation, industrial parks, environment, judicial assistance and so on.

This would mean a reduction of bureaucracy in Quebec City. The government would adopt policy guidelines, pass general legislation, and allocate funds as well as keep an eye on the functioning of the institutions.

The working document makes three proposals to redistribute powers within the MUC.

The first is to allow the MUC to retain all its existing powers, plus those acquired by the counties. It would also keep its regional health and social require the addition of two boards, one for public transportation, another for public security.

Authors of the working document admit that the choice of a decentralization formula at that level would be "hard to conciliate" with the intentions of the government. Because of the size of the MUC — it represents about a third of the province's population — its county council and president would have disproportionate powers compared to other counties.

A second proposal would be to reduce the number of municipalities on the island of Montreal from 29 to somewhere between 17 and six. The MUC would keep its present powers, but the municipalities would benefit from the powers granted to the counties.

This solution would be healthier, but would privilege Montreal Island municipalities at the expense of other municipalities in Quebec, according to the authors.

The third proposal would be to create six boroughs on the Island of Montreal, and another for Laval. This would mean scrapping the MUC altogether. Each borough would group a number of municipalities which would have the powers of a county.

La décentralisation sonnerait le glas de la CUM

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — La décentralisation, cette réforme qu'envisage de réaliser le gouvernement québécois dans un avenir plus lointain qu'immédiat, pourrait transformer radicalement les communautés urbaines de Montréal et Québec ainsi que la communauté régionale de l'Outaouais.

Ces structures régionales, souvent enfantées dans la douleur et parfois encore mal acceptées, pourraient être remplacées par une structure nouvelle, les arrondissements. Il s'agirait d'un organisme permettant le regroupement de municipalités. Ces arrondissements pourraient avoir plus de pouvoirs que les actuelles communautés, mais leur territoire serait plus restreint.

Telle est l'une des hypothèses que le "projet de livre blanc" sur la décentralisation envisage à titre de structure d'accueil pour cette réforme dans les territoires des communautés existantes, qui à elles seules représentent près de la moitié de la population du Québec.

Si les objectifs et le contenu de ce projet de la décentralisation sont les mêmes pour l'ensemble du Québec, il était difficile d'envisager de se servir de la même structure d'accueil pour cette réforme, que dans le reste de la province où l'on créera les conseils de comté. La densité de population, l'existence de communautés, la présence de structures municipales fortes et bien organisées, explique la nécessité d'avoir une approche différente.

"Le projet de livre blanc" sur la décentralisation dont LE DEVOIR a obtenu une copie envisage en fait trois hypothèses pour les communautés: un maintien de la communauté qui se verra alors accorder les pouvoirs et fonctions additionnels liés à la décentralisation. L'attribution de ces nouveaux pouvoirs et fonctions aux municipalités. Et troisième hypothèse la création d'arrondissements qui viennent remplacer les communautés.

Il faut bien préciser qu'il ne s'agit là que d'hypothèses de travail qui serviront de point de départ à la discussion dans le cadre d'un processus de consultation qu'entreprendra ce printemps le gouvernement sur cette réforme de la décentralisation.

Rappelons que le gouvernement se propose par cette réforme de retourner au niveau local et régional un certain nombre de pouvoirs et fonctions qui sont exercés par l'Etat. L'objectif est de permettre aux citoyens d'avoir une maîtrise de leur devenir collectif et individuel et de se doter de politiques tenant compte des particularités et des besoins du milieu. Le gouvernement pour sa part limiterait son action à des politiques générales ainsi qu'à la planification d'ensemble. Parmi les pouvoirs qui seraient ainsi retournés et réorganisés au niveau local, il y a l'éducation, les loisirs et certains services culturels, le développement social, la promotion économique et touristique, l'évaluation foncière et la voirie secondaire. Il y aurait également l'aménagement du territoire.

On n'a pas l'intention de mettre en marche le processus de décentralisation tant que la phase de consultation sur ce projet n'aura pas été complétée. Toutefois les premiers jalons de cette réforme

pourraient être jetés à l'automne alors que sera déposé un projet de loi cadre sur l'urbanisme. Parce qu'il y a urgence à forcer le regroupement des municipalités pour qu'elles puissent ensemble planifier le développement de leur région par l'adoption de schémas d'aménagement régionaux, on a décidé de procéder à cette occasion à la définition de nouvelles régions et à la création de conseils de comté qui serviront de point d'appui pour réaliser ces schémas d'aménagement. Ces organismes serviront, si l'on décide de procéder à la décentralisation, de structure d'accueil à cette réforme.

Mais parce que les communautés urbaines, celle de Québec et Montréal comme celle de l'Outaouais, avaient déjà reçu au moment de leur création ce mandat de procéder à l'adoption de schémas d'aménagement, il est donc permis de croire qu'elles ne seront pas transformées avant qu'on ait terminé la phase de consultation.

Les auteurs du livre blanc ont étudié la situation des trois communautés qui ont toutes des caractéristiques différentes. L'objectif demeurerait toutefois de trouver une formule qui permettrait sur ces territoires de doter la population d'organismes multifonctionnels.

Dans le cas de Montréal, on croit qu'il serait possible d'utiliser la communauté urbaine pour exercer les fonctions qui ailleurs seraient confiées aux conseils de comté. Certains ajustements seraient faits cependant. Ainsi on maintiendrait à Montréal des commissions scolaires locales (CECM et PSBGM), mais avec pour mandat de s'occuper de l'enseignement primaire. Le secondaire passerait à une Commission de développement éducatif et culturel placé alors sous l'autorité de la CUM.

La CUM devrait aussi se doter alors d'une commission de développement social, d'une commission de développement économique et touristique, ainsi que d'une commission de l'aménagement. En plus, à la différence des conseils de comté, il y aurait une commission exerçant des pouvoirs en matière de transport en commun, et une autre en matière de sécurité publique.

Cette hypothèse ferait de la CUM l'organisme politique le plus important après le gouvernement du Québec, compte tenu de ses pouvoirs et de son budget.

Une seconde hypothèse limiterait la CUM aux pouvoirs qu'elle détient déjà, pour confier plutôt les pouvoirs liés à la décentralisation aux municipalités. Dans cette hypothèse, on souligne qu'il faudra qu'un certain nombre de municipalités acceptent de se fusionner parce qu'elles n'ont pas la population permettant de réaliser une intégration du réseau des affaires sociales et celui de l'éducation. Notons que l'île de Montréal compte 29 municipalités d'inégale importance.

On propose de regrouper ces 29 municipalités en six villes nouvelles, ce qui permettrait de leur accorder tous les pouvoirs prévus. Si les municipalités sont réticentes à un tel programme de fusion, le livre blanc propose une seconde formule où les fusions seraient limitées à 17 nouvelles villes. Dans ce cas, on note que certains aménagements seraient nécessaires pour la gestion de l'éducation qui, par exemple, pourrait être confiée à la CUM.

Si les municipalités sont réticentes à voir accroître les pouvoirs de la CUM et réticentes aussi à se fusionner pour un certain nombre, elles trouveront intérêt à la troisième hypothèse qui consisterait à abolir la CUM et à la remplacer par des arrondissements dotés de conseils. Six arrondissements sont prévus, plus un septième constitué à lui seul de la ville de La-Val.

Les conseils d'arrondissements se verraient attribuer les pouvoirs des conseils de comté et une partie des pouvoirs exercés actuellement par la CUM.

Des questions telles le transport en commun, la police criminelle, l'épuration des eaux et l'aménagement du territoire pourraient cependant être confiées à des organismes sectoriels administrés par des représentants du gouvernement et des conseils d'arrondissement.

Pour la région de Québec, on reprend également les mêmes hypothèses que pour la région de Montréal. On indique cependant dès le point de départ qu'étant donné la grande diversité de population des municipalités de l'agglomération de Québec, il ne saurait être question de faire la décentralisation vers les municipalités actuelles.

Il faudra donc "décentraliser" au profit de la CUQ, ou au profit d'unités territoriales restructurées. On propose à cet égard deux solutions: soit la constitution d'arrondissements au nombre de trois ou encore la création de quatre nouvelles villes sur le territoire de la communauté par la fusion des municipalités actuelles.

Ces quatre nouvelles villes constitueraient la structure d'accueil de la décentralisation tout en étant les quatre unités de base à une communauté urbaine renouvelée. Celle-ci se verrait alors confier certains pouvoirs à l'égard de l'actuelle commission de transport et des fonctions comme l'assainissement des eaux, la promotion industrielle, l'évaluation foncière, l'informatique et l'aménagement du territoire.

Si l'on procédait plutôt avec les conseils d'arrondissements, les municipalités verraient leur limites respectées, mais par contre on procéderait à l'abolition de la communauté urbaine. Les conseils d'arrondissement se partageraient ses pouvoirs, tandis que seraient conservés les organismes spécialisés pour le transport en commun, l'assainissement des eaux et l'aménagement du territoire.

Dans le cas de la Communauté régionale de l'Outaouais on a considéré les trois mêmes grandes hypothèses que pour les communautés de Montréal et Québec.

Si la décentralisation devait se faire en "décentralisant" vers la communauté régionale, on croit qu'il vaudrait mieux alors revoir les frontières de cet organisme pour ne conserver à l'intérieur de celles-ci que quatre municipalités: Gatineau, Hull, Aylmer et Hull-Ouest. Les autres municipalités seraient rattachées à d'autres conseils de comté environnants.

Comme pour dans le cas de Québec, on pense toutefois que la décentralisation ne pourrait se faire vers les municipalités de cette région qui sont de tailles trop diverses. Il faudrait plutôt songer alors à constituer des conseils d'arrondissements au nombre de trois, ou encore procéder à certains remaniements territoriaux. On accorderait par exemple aux villes de Gatineau et Hull ainsi qu'à une nouvelle municipalité formée de Hull-Ouest et Aylmer les pouvoirs des conseils de comté.

Regional government proposal to go ahead

By RICHARD DAIGNAULT JR.
The Star's Quebec Bureau

QUEBEC — The Quebec government plans to proceed with part of its long-awaited decentralization proposal this fall with legislation creating about 91 regional governments across the province.

But the regional governments — called counties — are not expected to be granted the wide-ranging powers spelled out in the government's decentralization proposal being studied by the cabinet.

It appears that due to effects the enforcement of the proposal would have on political structures of existing municipalities and school boards, and because reforms are expected to require a decade to implement, the government has decided to start off by setting up the mechanism towards decentralization.

A white paper proposal drafted by Jacques Léonard, the minister responsible for planning, and Municipal Affairs Minister Guy Tardif, under the watchful eye of the premier himself, has been obtained by THE MONTREAL STAR.

The 186-page document calls for the creation of regional governments. Each county would be represented by a president elected at large and 48 members, half elected at large and half appointed by and from municipal councils in the county.

There is no geographical or administrative relationship between the proposed counties and the existing 71 municipal county councils or the province's 110 ridings.

Each county, no matter how large or how many residents it represents would have a regional capital, with health and community services and an integrated school board.

The document says county councils would be divided into four administrative boards with wide-ranging powers on all aspects of day-to-day life. The boards would be responsible for education and culture, social development, territorial planning and economic development, including tourism.

However, the government doesn't intend to go as far as the proposal under study. For the time being, existing municipal structures won't be upset.

In a preamble attributed to Premier Lévesque, the policy proposal says that citizens have become "prisoners of standards," and "hostages" of government



Jacques Léonard

networks that affect their day-to-day life.

It says that as a result of government reforms in the wake of the "quiet revolution," services were centralized in Quebec. Meanwhile, the state is called upon each day to settle a variety of problems, such as awarding construction contracts, putting a municipality or school board under trusteeship, or selling a piece of land belonging to the government.

"All these decisions, important or not, have to be taken in Quebec City.

"The pilgrimages to the national assembly, and to ministers' offices have become more numerous than those to Ste. Anne-de-Beaupré or St. Joseph's Oratory."

The government's proposals are aimed at changing the situation through "vigorous decentralization" between now and 1985.

It is also aimed at giving new responsibilities to citizens through a larger share in decision-making.

"The dynamism of Quebec's society must not come only from Quebec City," the document says.

And a new form of regional development is expected to allow "new leadership and new activities."

On the other hand, decentralization must not have a "diluting" effect on the provincial government's responsibilities.

The role of the state is to establish the general framework in the field of economy, social affairs, education and culture and administration of public affairs, the document says.

The government had hoped to begin its reform in April, 1979, over a six-year period. But this is now considered too optimistic.

The policy will be thoroughly discussed with municipalities and school boards.

New proposals may alter MUC power distribution

By RICHARD DAIGNAULT, Jr.

The Star's Quebec Bureau

QUEBEC — The implementation of long term decentralization proposals contained in a government working document could mean major alterations to the present structures of the Montreal Urban Community.

The proposals would also affect other urban communities in the province.

A copy of the working document obtained by THE MONTREAL STAR entitled: "white paper on decentralization — proposal" suggests three different

options to redistribute powers within the territory of the MUC.

One of the options calls for the creation of six boroughs, each one having wide-ranging powers. This would mean scrapping the MUC.

The document says that this option would allow efficient integration of public services without jeopardizing the existing powers of the municipalities.

It would also want citizens to participate more in the handling of public affairs.

However, the major obstacle to the

option is abolishing the MUC, a municipal structure which has been in existence for the last eight years, and which is gaining acceptance with people.

The first steps of the government's decentralization plans are expected to be taken this fall, but the entire reform is expected to take more than a decade to complete.

Another option would allow the MUC to retain all its existing powers, and acquire others proposed for the regional governments that would be created across the province. But it would mean the end of the Montreal Island School Council, which would be replaced by a special education and cultural committee within the MUC. The Montreal Catholic School Board and the Protestant School board of greater Montreal would not be abolished but would administer affairs only at the elementary level.

Existing regional health and social service councils would continue to exist, but would come under the authority of a social development committee.

Such a form of decentralization would also require the creation of a special committee for public transit and another for public security services.

However, the authors of the working document say that this option would be "hard to conciliate" with the vision the government has of decentralization.

The last proposal would reduce the number of municipalities within the MUC to between six and 17 from the current 29. The MUC would keep its present powers, but the municipalities would benefit from the powers granted to the counties.

Ça va mieux entre le PQ et les maires

Les assises annuelles de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal qui prenaient fin, hier soir, à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins, auront permis aux maires de franchir une étape importante dans leurs relations avec le gouvernement du Québec.

À la suite de ces deux journées d'étude qui regroupaient une centaine d'intéressés (maires et conseillers), on note une certaine satisfaction chez les maires face à la réforme fiscale et à la décentralisation des pouvoirs que propose le gouvernement péquiste.

Au chapitre de la réforme fiscale, les maires de banlieue ne partagent peut-être pas tous les points de vue du ministère des Affaires municipales mais les discussions reposent sur des bases solides.

Quant à la décentralisation des pouvoirs politiques, les partenaires de la CUM et le gouvernement semblent s'intéresser de près à l'une des trois formules proposées plus tôt cette semaine par le livre blanc: les arrondissements.

Que les idées se rencontrent, c'est déjà un bon point de départ.

La parole est aux maires

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui était conférencier au déjeuner des maires, hier a d'ailleurs indiqué que l'intention du gouvernement était définitivement d'écarter les commissions scolaires de l'impôt foncier.

Il leur a rappelé toutefois que le fait pour le gouvernement de consacrer le champ de l'impôt foncier exclusivement aux villes comportait des responsabilités que tous ne sont pas prêts d'assumer.

«Nous sommes prêts, à Québec. La parole appartient maintenant aux maires. Ce ne sont pas les pressions exercées par les commissions scolaires qui vont nous faire reculer», a dit M. Tardif.

Toute cette question de la fiscalité municipale sera évidemment reprise lors de la conférence provinciale-municipale qui doit se tenir au début du mois de juin.

Parlant au nom de la Conférence des maires de banlieue, le maire de Lachine, M. Guy Descary, a félicité l'actuel gouvernement pour le courage qu'il a eu de proposer une réforme fiscale.

Ce n'est pas encore le mariage heureux du gouvernement Lévesque avec les maires de banlieue mais les fréquentations s'améliorent.

On est d'accord pour admettre qu'il faut trouver des solutions pratiques aux malaises créés par la structure de la Communauté urbaine de Montréal.

Hanigan est réticent face aux arrondissements

L'hypothèse des arrondissements que semblent favoriser les maires de la banlieue de Montréal dans le projet de décentralisation préparé par le gouvernement du Québec ne rencontre pas nécessairement les vues de M. Lawrence Hanigan, président de l'exécutif de la CUM.

André BEAUVAIS

Pour M. Hanigan, l'hypothèse de découper le territoire de l'île de Montréal en six arrondissements est encore trop vague pour apporter des jugements définitifs mais il ne s'explique pas de quelle façon d'éventuels arrondissements pourraient assumer la responsabilité de services à caractère régional qui sont actuellement sous la coupole de la CUM.

Dans l'esprit des maires, la création des arrondisse-

ments ne signifierait pas la disparition des villes et de la CUM mais, à ce compte-là, M. Hanigan ne croit pas opportun de créer un nouveau palier d'autorité entre les villes et la CUM, «ce qui ne ferait qu'ajouter à la confusion des contribuables qui doivent bien souvent devi-

ner à quelle autorité s'adresser pour solutionner des problèmes».

L'hypothèse à retenir, selon M. Hanigan, est celle qui prévoit plus de pouvoirs à la CUM tout en maintenant à peu près le statu quo au niveau des municipalités.

M. Hanigan estime

d'ailleurs que l'option du ministre d'État à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, dévoilée vendredi, qui précise l'intention du gouvernement de concentrer le développement futur à l'intérieur de la zone urbanisée de l'île de Montréal, serait contradictoire à l'élimina-

tion de la CUM ou à l'affaiblissement marqué de son champ d'intervention.

Quant au document de M. Léonard, M. Hanigan précise qu'il est d'accord avec toutes les idées mises de l'avant et que la réalisation de cette option nécessite la présence d'une CUM forte.

Restructuring won't help
*Hanigan: Fiscal reform
key to MUC problems*

By TLM HUMPHREYS

Fiscal reform, not the restructuring of the Montreal Urban Community, will help solve the problems facing municipalities on the island, says MUC Chairman Lawrence Hanigan.

"In my view, the MUC's major problem is the same experienced by all municipalities and school commissions — but more acutely — and that is the fiscal problem," Mr. Hanigan told a Chambre

de Commerce de Montréal luncheon yesterday.

Under the present structure, the MUC is "competing" for revenue from property taxes with the 28 municipalities of which it is composed, said Mr. Hanigan.

"This is probably one of the major reasons why elected representatives of the local level have been complaining so much about the MUC," he explained.

"So I say, let us not waste time trying to modify the structures because then we forget the major problem, which is a fiscal one," he said.

The provincial government is studying ways of revising the MUC's structure. One of the proposals being considered, which is favored by suburban mayors, is the division of the MUC into six boroughs.

Mr. Hanigan said the MUC should not be financed out of real estate taxes because the services provided by the MUC — such as police, sewage treatment and pollution control, benefit all residents and not just property owners.

"So why should the revenue come only from property taxes?" he asked.

"I don't pretend that fiscal reform is the ideal solution to every thing," Mr. Hanigan "but I am convinced that with a solution to the MUC's fiscal problems, its administrative problems would also be resolved."

Quebec plan confuses suburb mayors

The Conference of Suburban Mayors says the provincial government's proposed plan for containing urban sprawl needs some explanation.

D'Anjou Mayor Jean Corbeil, conference chairman, said yesterday he's not sure what Quebec Planning Minister Jacques Leonard meant when he said the government's white paper on urban development would concentrate on the actual urban boundaries.

"If that means urban development is going to be allowed to spread to areas as far as St. Jerome (in the Laurentian foothills), then the government is simply following the policy that has existed for the last 50 years," Mayor Corbeil said.

"He (Leonard) has to specify what (development) zone the government has in mind."

The Conference of Suburban Mayors, comprised of the 28 satellite municipalities within the Montreal Urban Community, has advocated containing the urban sprawl to the island territory.

Corbeil said the conference wants the MUC arranged in six regional boroughs.

The boroughs would be "sub-centres, which would offer people all the necessary services, taking the concentration away from the downtown area."

Corbeil said the six regional centres wouldn't do away with the current municipal government setup. But the regions would set up a mutual-aid system, which could save money.

The proposed regionalization would give "the elected representatives greater control over spending," Corbeil said.

"That has been a big, big mistake. Too much control has been left with civil servants. They may be very devoted and competent, but they aren't the

ones who have to answer for the costs."

Corbeil also said the conference divorced itself from a recent speech by MUC chairman Lawrence Hanigan, who attacked the existence of the Public Security Council.

"We find Hanigan's position unacceptable," Corbeil said.

"This doesn't represent the position of the conference, which represents about 45 per cent of the MUC population."

He said Hanigan was probably simply backing the position of the City of Montreal.

"They want to dominate everything. They may seem to be giving more

power to the other municipalities, but at the same time they want to keep control."

Corbeil said Montreal has never lost sight of its main objective.

"It may take them longer this way but gradually they are seeking to control everything," he said.

Quebec plan confuses suburb mayors

The Conference of Suburban Mayors says the provincial government's proposed plan for containing urban sprawl needs some explanation.

D'Anjou Mayor Jean Corbeil, conference chairman, said yesterday he's not sure what Quebec Planning Minister Jacques Leonard meant when he said the government's white paper on urban development would concentrate on the actual urban boundaries.

"If that means urban development is going to be allowed to spread to areas as far as St. Jerome (in the Laurentian foothills), then the government is simply following the policy that has existed for the last 50 years," Mayor Corbeil said.

"He (Leonard) has to specify what (development) zone the government has in mind."

The Conference of Suburban Mayors, comprised of the 28 satellite municipalities within the Montreal Urban Community, has advocated containing the urban sprawl to the island territory.

Corbeil said the conference wants the MUC arranged in six regional boroughs.

The boroughs would be "sub-centres, which would offer people all the necessary services, taking the concentration away from the downtown area."

Corbeil said the six regional centres wouldn't do away with the current municipal government setup. But the regions would set up a mutual-aid system, which could save money.

The proposed regionalization would give "the elected representatives greater control over spending," Corbeil said.

"That has been a big, big mistake. Too much control has been left with civil servants. They may be very devoted and competent, but they aren't the

ones who have to answer for the costs."

Corbeil also said the conference divorced itself from a recent speech by MUC chairman Lawrence Hanigan, who attacked the existence of the Public Security Council.

"We find Hanigan's position unacceptable," Corbeil said.

"This doesn't represent the position of the conference, which represents about 45 per cent of the MUC population."

He said Hanigan was probably simply backing the position of the City of Montreal.

"They want to dominate everything. They may seem to be giving more

power to the other municipalities, but at the same time they want to keep control."

Corbeil said Montreal has never lost sight of its main objective.

"It may take them longer this way, but gradually they are seeking to control everything," he said.

Selon la Conférence des maires

La nouvelle CUM devrait être composée de huit arrondissements

par Florian BERNARD

La nouvelle Communauté urbaine de Montréal devra être composée de huit arrondissements incluant la Rive sud, Laval, Montréal et les 27 municipalités de banlieue.

Telle est la proposition que la Conférence des maires doit présenter ces jours-ci au gouvernement du Québec, notamment au ministre Jacques Léonard, et dont LA PRESSE a obtenu une copie exclusive.

Cette nouvelle Communauté urbaine reprend, dans ses grands principes, l'hypothèse de restructuration du territoire métropolitain élaborée par le ministre Jacques Léonard, il y a quelques semaines, mais l'étend à deux nouveaux territoires, soit la Rive

sud et Laval. En outre la proposition des maires de banlieue apporte une large part d'autonomie administrative aux futurs huit arrondissements.

L'ensemble des arrondissements de la nouvelle Communauté urbaine donnerait une population globale de 2,415,993 habitants, dont 1,067,770 pour la ville de Montréal. Ainsi, la supériorité démographique de Montréal serait brisée, ce qui permettrait selon les maires de créer un comité exécutif régional donnant l'égalité des droits aux différents partenaires du gouvernement métropolitain.

La forme d'organisation

L'organisation de cette nouvelle Communauté urbaine ou «Conférence des arrondisse-

ments» aurait les compétences suivantes: aménagement du territoire, transport en commun, police judiciaire et criminelle, environnement et conseil des arts. Toutes les autres juridictions appartiendraient de droit aux arrondissements, dont la gendarmerie locale, l'évaluation, le zonage local, la voirie, etc.

Chacun des arrondissements serait dirigé par un conseil formé des élus de chacune des municipalités du territoire. L'arrondissement aurait un président et un vice-président. Le président serait rémunéré adéquatement afin d'être en mesure d'exercer ses fonctions à temps plein et d'être disponible en tout temps.

Cinq commissions

La nouvelle Communauté urbai-

ne comprendrait cinq grandes commissions, soit celles du transport en commun, la sécurité publique, l'aménagement du territoire, l'environnement et les arts. Chacune des commissions serait formée d'un représentant élu de chacun des arrondissements et serait présidée obligatoirement par un membre du conseil de la Communauté urbaine. Un membre du gouvernement pourrait faire partie des commissions, en qualité d'observateur. Toutes les séances des commissions seraient publiques.

Les maires de banlieue estiment que la plupart des responsabilités de la nouvelle Communauté urbaine toucheront davantage la personne plutôt que la propriété. Il conviendra donc, dans leur

esprit, de trouver des sources de financement autres que l'impôt foncier. Certains des services, comme la police et l'assainissement de l'air, sont financés par le gouvernement du Québec dans la presque totalité du reste de la province.

Pour ces raisons, estiment les maires, le financement des services métropolitains ne doit pas reposer sur la taxe foncière qui restera au service des municipalités. Les maires croient qu'il faudrait permettre à la future Communauté urbaine de décréter un impôt direct sur le revenu des particuliers et des corporations.

Les autres revenus proviendraient de la taxe de vente, d'une taxe sur les carburants et de la taxe sur les repas.

Jean Drapeau

prépare sa solution de rechange au projet de réforme de la fiscalité

par
Rodolphe Morissette

D'ici une ou deux semaines, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, annoncera sa décision de se porter, ou non, candidat à la mairie le 12 novembre prochain. C'est à peu près au même moment qu'il fera connaître la solution de rechange qu'il préconise au projet de réforme de la fiscalité municipale que le gouvernement québécois a déposé le printemps dernier.

Dans une entrevue qu'il accordait en exclusivité au DEVOIR cette semaine, le maire a indiqué qu'il consultait ses collaborateurs sur le parti à prendre et qu'il n'était pas sans peser l'impact que pourrait avoir l'hypothèse qu'il ne se représente pas à la mairie.

M. Drapeau a dit qu'il n'a jamais voulu, depuis qu'il est maire de Montréal, "commencer à réfléchir" à pareille décision avant le troisième mois qui précède l'élection. C'est, explique-t-il, qu'il ne peut accepter l'idée d'être longtemps simultanément maire et candidat, "car il peut y avoir des conflits d'intérêts" entre les deux rôles. S'il ne se présente pas à la mairie, il fera néanmoins campagne avec le Parti civique.

Trouvant plutôt flatteur qu'on lui prête l'ambition, sinon l'ouverture offerte sur un plateau d'argent, de l'ambassade canadienne à Paris et qui doit se libérer bientôt, le maire précise cependant qu'il n'a pas sollicité le poste ni n'a été approché en ce sens, "mon Dieu! non, et en aucune façon".

M. Drapeau a indiqué de plus que le fait que les séances publiques de la commission Malouf, qui enquête sur le coût des Jeux olympiques de 1976, se tiendront en pleine campagne électorale ne le dérange nullement. Les deux événements suivent leur cours normalement et il n'y a que le hasard qui les unit.

Décide ou non à se porter de nouveau candidat à la mairie, M. Drapeau n'a pas renoncé à faire un dernier grand discours sur le problème de la réforme fiscale que le gouvernement Lévesque a décidé d'entreprendre. "D'ici une semaine ou deux", le maire prendra la parole publiquement sur le sujet afin de proposer une solution de rechange au projet des ministres des Affaires municipales et des Finances, MM. Guy Tardif et Jacques Parizeau, et qui a été soumis aux municipalités du Québec lors de la conférence provinciale-municipale du mois de juin.

M. Drapeau a refusé systématiquement de répondre à toutes les questions qui portaient sur la réforme fiscale. Il est à préparer un discours qui reprendra celui qu'il faisait sur le sujet devant l'Union des municipalités le 22 septembre 1976, ainsi que les thèmes développés devant la Chambre de Commerce de Montréal en avril dernier. Il s'agira probablement de "la suite et fin" de la "Maquette pour un grand destin" de septembre 1976.

Le maire ne reste assurément pas insensible à l'idée d'"une nouvelle alliance" entre Québec et les municipalités que mettait en avant le ministre des Affaires municipales en juin.

Il reviendra, à cette occasion, sur l'importance, "pour tout gouvernement provincial", de faire de l'ensemble des bud-

gets municipaux (qui frisent les \$2 milliards) l'un des éléments de la force et du poids de ce gouvernement dans le cadre constitutionnel actuel. "Les municipalités ne sont que des émanations des juridictions provinciales."

Pressé dès lors de commenter le sens des propositions du ministre canadien des Affaires urbaines, M. André Ouellet, qui contiennent des subventions fort substantielles aux municipalités et que M. Ouellet aurait voulu offrir directement aux municipalités, le maire a gardé un silence prudent: "D'abord que la constitution est respectée" (il n'y a pas de problème). M. Drapeau avoue qu'il "ne sait pas comment seront appliquées les mesures (du programme Ouellet) qui font actuellement l'objet de discussions". L'aspect constitutionnel de la question ne lui échappe pas, mais il laisse cela "aux partis constitutionnels".

Elaborant sur l'élection du 12 novembre prochain, le maire tient pour minime l'impact qu'aura la nouvelle loi 44 (touchant la démocratie municipale) sur le destin du Parti civique de Montréal. Au point de vue de la caisse électorale du parti, "la loi n'amènera pas de grandes modifications: la forme va changer, mais non point la formule". Et M. Drapeau précise que les dépenses électorales maintenant autorisées par la nouvelle loi "dépassent de beaucoup tout ce que ça a coûté au Parti civique dans le passé". Chaque candidat du Parti doit verser une somme (\$2,000 depuis 1970) à la caisse électorale "coopérative" avant l'élection et celle-ci se fait avec ce fonds, dit le maire, les cotisations des particuliers n'étant pas exclues.

Quant au recrutement des candidats de son parti à l'échevinage pour les 54 nouveaux districts de la ville, il se fait "très bien et très facilement". Le maire précise qu'il n'est pas davantage question cette année que par les années passées que les candidats soient choisis dans le cadre d'une élection ou d'un congrès quelconque. Au contraire, "on recrute nos candidats, dit le maire, de la même façon qu'un gérant d'équipe, dans un sport, complète son équipe", c'est-à-dire qu'il faut choisir

des athlètes diversifiés. Pas question d'embaucher un joueur de centre si c'est un gardien de but qu'il faut ou un joueur habile à tuer le temps pendant les punitions...

Le remaniement de la carte électorale (et notamment le passage de 19 à 54 districts électoraux) "n'est pas fatal". M. Drapeau dit que le gouvernement s'est inspiré largement, dans la carte qu'il a proposée à Montréal, des suggestions que lui avait faites le directeur adjoint des élections de la ville, M. Léo Lemay. "On a poussé cependant peut-être un peu trop loin la représentation par petits groupes", dit le maire. "Ça va peut-être jouer contre l'intention de la loi... mais de toute manière ce n'est pas fatal et on verra ce que cela donnera à l'usage."

Il ne voit quant à lui rien de choquant au fait qu'un échevin représente 8,000 électeurs à côté d'un autre qui répond à 15,000 d'entre eux: "Ce n'est peut-être pas le même genre d'électeurs."

Le maire ne craint guère que se constitue, contre le Parti civique et autour des candidats du Groupe d'action municipal, une sorte de front commun animé par les députés fédéraux libéraux de la région de Montréal, les troupes libérales de M. Claude Ryan, voire des bataillons péquistes de l'est de la ville. Deux autres hypothèses mériteraient d'être envisagées ici, selon le maire: "Pourquoi pas un accord de tous ces partis avec la formation du Parti civique?" M. Drapeau évoque enfin l'hypothèse que "tous ces partis se désintéressent totalement de la bataille..."

Au chapitre du réaménagement des pouvoirs et du territoire, le maire se fait dialecticien. Interrogé sur les trois hypothèses de décentralisation que le gouvernement québécois a lancées dans la discussion au printemps (décentralisation depuis Québec vers la Communauté urbaine; vers les villes de l'île de Montréal; ou vers une demi-douzaine d'"arrondissements" qui regrouperaient, sans les fusionner, les municipalités de l'île), M. Drapeau fera trois remarques.

D'abord, il est plutôt futile de parler de décentralisation, puisque, "entendons-



Maitre et entraîneur du Parti civique: "On n'a ni convention ni élection. On n'en a jamais eue. On recrute nos candidats de la même manière qu'un gérant d'équipe, dans un sport..."



Astucieux: "Les questions constitutionnelles, je les laisse aux partis constitutionnels".

(Photo Jacques Grenier)

nous bien, il n'y a pas de centralisation". Il ne reste qu'un seul problème entre Québec et les municipalités, le financier. Il s'agit de bien déterminer qui (la province ou la municipalité) paye pour quoi. Et si c'est la province qui paye, "la centralisation ne menacera pas les villes". Ensuite, l'hypothèse des "arrondissements" au sein de l'île de Montréal ne lui plaît guère. "Plus on multiplie les gouvernements, plus on multiplie les problèmes... On forme déjà dix états dans le Canada..."

Enfin, le maire est conscient du fait que le développement centrifuge de l'île de Montréal a dépeuplé singulièrement le centre de la métropole et a laissé en ce dernier une population qui prend de l'âge, qui n'est pas riche et qui, par ailleurs, doit

supporter les coûts croissants des infrastructures et des services urbains. "Il faut freiner le mouvement d'exode et rendre aux citoyens de Montréal des avantages qu'ils ont perdus", notamment en implantant des programmes de taxation qui favorisent les citoyens des grandes villes, réduisent leurs charges financières et partant les déroutent de partir.

Le maire regrette qu'il y a 20 ans, on n'ait pas prévu les conséquences des gestes posés à l'époque. "Si, à ce moment, un gouvernement avait décidé que l'île Jésus deviendrait le potager de la région, il aurait dû acheter les terres arables qui s'y trouvaient: mais dans le climat de l'époque, la population se serait insurgée

contre pareille manière de faire. C'est une erreur de ne pas l'avoir fait, mais ce n'était pas une erreur, à ce moment-là, de ne pas le faire."

C'est en vain qu'on a tenté de savoir quels seraient les grands thèmes de la campagne électorale du Parti civique.

"Si, à l'approche de l'élection municipale, vous aviez à écrire au maire de Montréal ou à quelqu'un qui aspire à le devenir, que lui écririez-vous essentiellement?"

Sourire en coin: le maire n'y a pas songé. S'il se présente à la mairie, il ne sera pas utile qu'il s'écrive à lui-même, mais s'il ne s'y porte pas candidat, il se peut qu'il adresse une épître à son successeur.



Dialecticien: "Entendons-nous bien! Il n'y a pas eu centralisation. Et il n'y aura pas de décentralisation s'il n'y a pas eu de centralisation!"

(Photo Jacques Grenier)

Montréal sera découpée en neuf arrondissements

Des comités de quartier serviront jusqu'à 125,000 personnes!

Isabelle Paré

LA VILLE de Montréal sera découpée en neuf arrondissements, dont certains compteront plus de 125,000 personnes, qui serviront d'assise aux futurs comités-conseils, ces fameuses instances de « quartier » dont le RCM a fait le fer de lance de son programme politique.

La carte des arrondissements a été rendue publique hier et sera adoptée ultérieurement par ordonnance du comité exécutif. Seuls les règlements déterminant la formation des comités-conseils seront soumis au conseil municipal la semaine prochaine. Les élus municipaux pourront toutefois débattre de cette question lors d'un comité plénier prévu à l'ordre du jour.

Toutefois, la grogne se fait déjà sentir chez certains élus du RCM qui déplorent que la solution d'un plus grand nombre d'arrondissements — on parlait de treize — n'ait pas été retenue par le comité exécutif.

« Évidemment, plusieurs auraient préféré que l'on retienne une solution prévoyant de plus petits arrondissements permettant une meilleure représentativité et un sentiment d'appartenance chez la population », a indiqué le conseiller dans le district de Décarie, M. Sam Boskey, qui réserve ses commentaires pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Ce dernier, comme plusieurs autres conseillers, verront leurs districts associés à un arrondissement intégrant parfois des populations très diversifiées. Ainsi, les districts Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce seront représentés par le même comité-conseil.

Quant au conseiller indépendant Pierre-Yves Melançon, il estime inacceptable que le découpage n'ait pas été soumis au conseil municipal.

« On parle de cette carte comme d'un futur canevas pour la décentralisation des pouvoirs, c'est donc très important. Mais le découpage ne suit qu'une pure logique administrative. Cette carte aura aussi un impact hautement politique dans l'avenir, d'autant plus que ça entraîne un 'tripotage' des districts électoraux », déplore-t-il.

La carte présentée hier répartit les arrondissements comme suit : Ahuntsic (I), Villeray-St-Michel (II), Petite-Patrie/Rosemont (III), Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (IV), Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (V), Centre (VI), Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (VII), Sud-Ouest (VIII) et Bout-de-l'Île (IX).

Selon l'administration municipale, les arrondissements ont été déterminés de façon à respecter l'équilibre de la population, les frontières physiques et une répartition des équipements culturels. La limite actuelle des 58 districts électoraux a été jugé « secondaire » par le comité exécutif dans le découpage de ces secteurs, indique le rapport du service du développement urbain.

Aussi, de cinq à six districts électoraux se retrouveront à « chevaucher » deux arrondissements, indique-t-on à l'hôtel de ville. On juge qu'il s'agit là d'un problème « mineur » et « transitoire », mais qu'il faudra nécessairement penser à modifier la carte électorale aux cours des prochaines années.

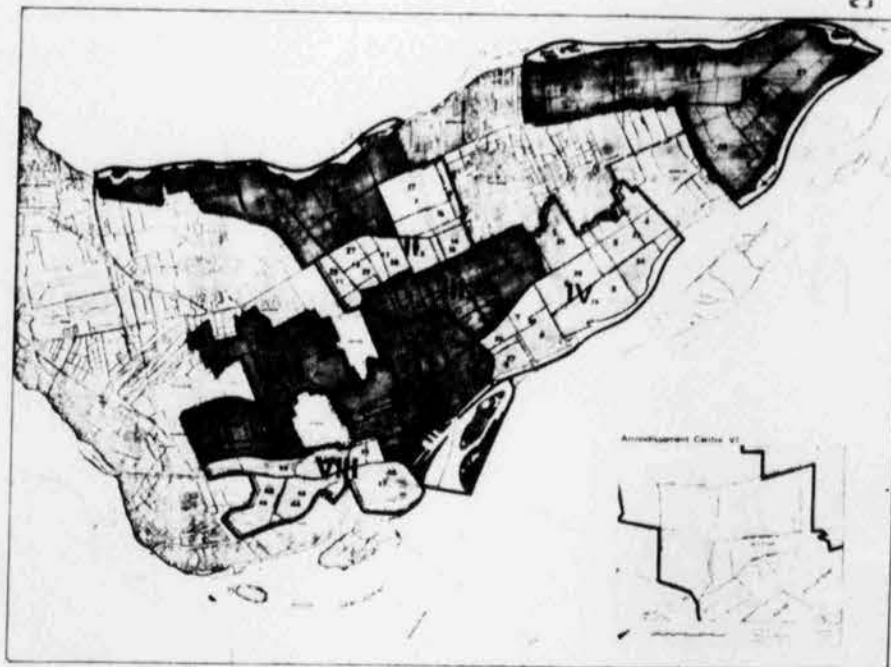
À ce titre, le règlement sur les comités-conseils d'arrondissements (CCA), qui sera soumis aux élus au prochain conseil, prévoit dans ces cas que le conseiller « divisé » sur deux arrondissements ne pourra siéger et voter au comité de quartier représentant le plus grand nombre de ses électeurs. Il n'aura que droit de parole au CCA regroupant la minorité des gens de son district.

Selon la carte, l'arrondissement le moins peuplé est celui du Centre (VI) avec 50,168 personnes et le plus peuplé celui de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (VII), avec 152,235 personnes.

De façon générale, la carte a été découpée de façon à ce que la population se maintienne au-dessus de 100,000 habitants par arrondissement, constituant en moyenne 13,5 % de la population totale.

En terme de superficie, le plus petit arrondissement est le cinquième, celui du Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (V) et le plus vaste celui du Bout-de-l'Île (IX).

Le découpage de la carte des arrondissements a reçu l'aval du caucus des élus du RCM la semaine dernière, mais plusieurs conseillers entendent alimenter le débat lors des séances du conseil la semaine prochaine.



Neighborhood council plan comes up short: critics

A plan to create neighborhood advisory councils in Montreal could run into trouble when it comes before city council next week.

The plan calls for Montreal to be divided into nine districts where citizens' councils would be set up to discuss many items coming before Montreal city council meetings.

The councils are part of an overall policy on public consultation presented by the Montreal Citizens' Movement administration a few months ago.

But they have come under fire from several MCM councillors, who argue that the councils are too weak, have little or no decision-making power and that the agenda for such councils will be set by the city's executive committee, which meets in private.

The bylaw to create the advisory councils is scheduled to be tabled at council this Tuesday, although that could be delayed a day or two.

Far cry from promise

The MCM made public consultation and an open city hall key issues in the 1986 municipal election campaign that brought the party to power. The MCM party platform also calls for the eventual creation of neighborhood city halls.

Councillor Pierre-Yves Melançon, who quit the MCM to sit as an independent over the issue of public consultation, said in an interview the neighborhood councils are a far cry from what the MCM promised when it sought office.

He also was angry at a decision that calls for the city's executive committee to fix the boundaries of the districts by executive order.

"This places far too much power in the hands of the the executive committee, that's quite clear," Melançon said during a break in a brief council meeting yesterday.

Some issues forbidden

Besides Melançon, as many as eight other councillors — all MCM members — also are known to have objections to the consultation policy as it now stands.

Neighborhood councils will discuss zoning changes and other local issues.

But the policy also states that such councils will be specifically forbidden from discussing loan bylaws and the location of halfway houses or other institutions of "a social character."

And the councils will have authority to make recommendations only.

Since the city's executive committee sets the agenda for council meetings, most of what the councils will discuss will originate from the executive committee.

Some MCM critics have charged that local citizens groups working independently of city hall would have greater rights and more authority than the councils the city wants to set up.

A bylaw can only be formally passed by council no less than 30 days after it has been tabled.

Neuf arrondissements

Le service de l'habitation et du développement urbain présentera demain au conseil municipal une proposition pour constituer neuf comités-conseils d'arrondissement à Montréal.

La formation de ces arrondissements constitue une étape importante en vue de la formation des mini-hôtels de ville pour décentraliser au maximum l'appareil municipal montréalais de 12,000 fonctionnaires.

Montréal propose de créer neuf arrondissements

MARIANE FAVREAU

■ En découpant Montréal en neuf arrondissements, le comité exécutif de la Ville propose de démembrer le quartier Saint-Jacques, l'un des plus anciens de Montréal. Au moins deux autres districts électoraux seront aussi écartelés entre deux arrondissements, mais à cause de barrières physiques.

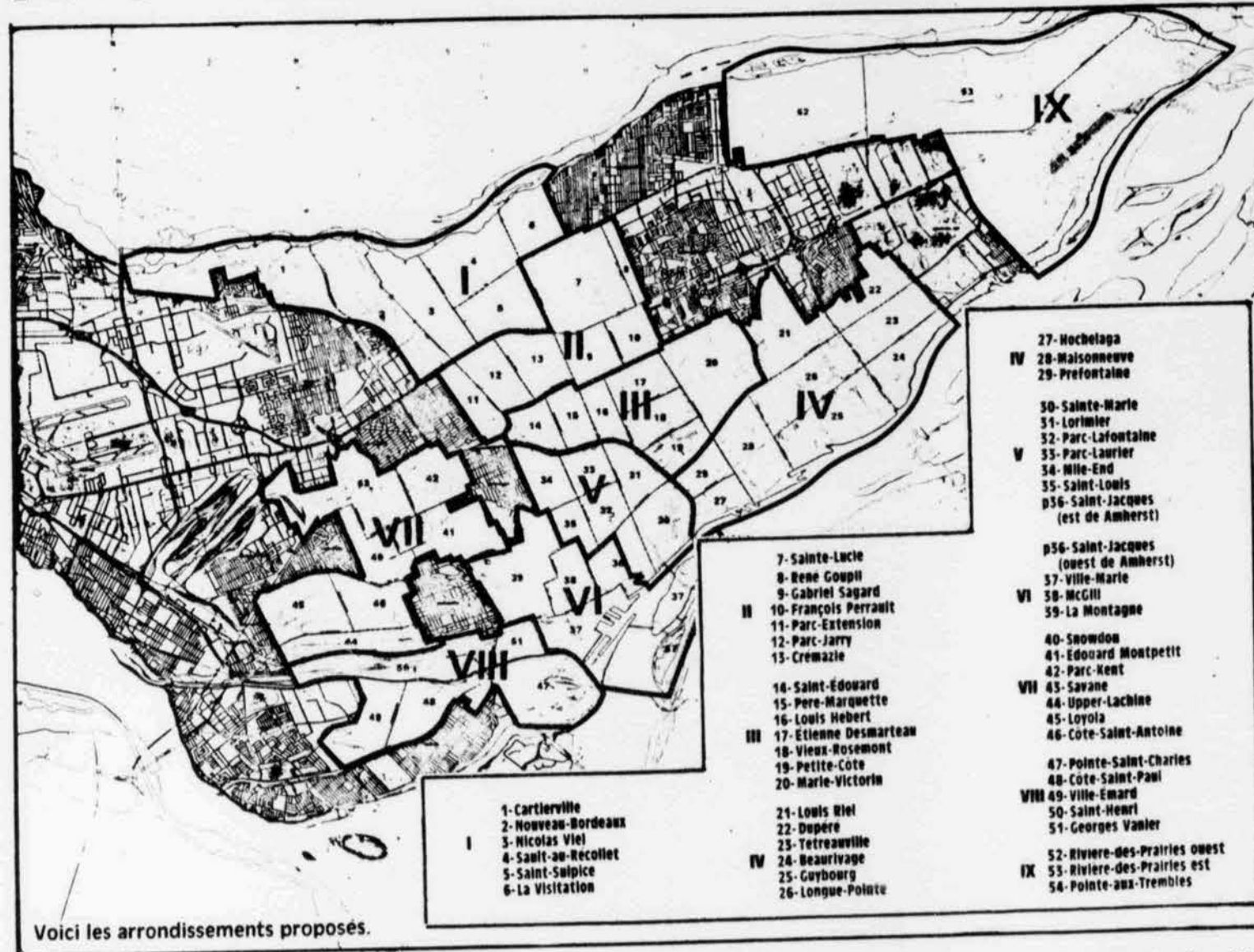
Cette nouvelle entité territoriale, l'arrondissement, «constituera la pierre angulaire de la nouvelle politique de décentralisation de l'administration», indique-t-on à l'hôtel de ville. Tant sous l'angle de la «régionalisation des services municipaux» que sous celui de la consultation publique par le moyen des «comités conseils d'arrondissements».

Ils faciliteront aussi la constitution d'une banque de données et de gestion urbaine, et devraient «rapprocher le pouvoir municipal de ceux pour qui il s'exerce».

Pas question que chaque arrondissement dispose de sa propre mairie, comme à Paris. Mais son comité-conseil tiendra ses réunions mensuelles dans un lieu bien identifié, et travaillera de concert avec le bureau local Accès-Montréal. Le comité-conseil sera formé des conseillers municipaux des districts électoraux qui forment l'arrondissement et il aura une fonction consultative auprès des citoyens et du comité exécutif.

Cet après-midi, le conseil municipal doit adopter les règlements qui les régiront (les comités-conseils tiendront leur première réunion fin mars). De plus, les conseillers discuteront des limites proposées pour les arrondissements, mais c'est le comité exécutif qui en décidera par ordonnance.

Il s'agit d'une division territo-



Montréal. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, l'hôtel de ville utilisait 54 «quartiers de planification» pour divers usages. Et les neuf arrondissements prévus respectent les limites de ces quartiers, indique-t-on, sauf dans le cas de Saint-Jacques. De plus, di-

vers services (Loisirs ou Travaux publics) avaient aussi leur découpage propre du territoire.

On a donc voulu harmoniser tout cela et fonder les arrondissements sur des critères le plus permanents possibles: sentiment d'appartenance, réalités socio-

logiques, repères géographiques, barrières naturelles. Les districts électoraux deviennent un critère secondaire dans ce découpage.

C'est ainsi que la partie ouest du quartier Saint-Jacques, des rues Saint-Laurent à Amherst, fera partie de l'arrondissement

centre avec les districts Ville-Marie, McGill et La Montagne.

La portion à l'est de la rue Amherst qui s'étend de l'Avenue du Parc, au nord de la rue Sherbrooke et jusqu'au boulevard Rose-

mont, puis jusqu'à la Moreau en suivant la ligne de chemin de fer qui s'incurve depuis le boulevard Rosemont jusqu'au fleuve. En superficie, cet arrondissement sera le plus petit mais le plus densément peuplé avec 113,2 personnes à l'hectare.

Le découpage proposé englobe les quartiers suivants:

■ I- « Ahuntsic »: Cartierville, Nouveau-Bordeaux, Nicolas-Viel, Sault-au-Récollet, Saint-Sulpice, La Visitation;

■ II- « Villeray-Saint-Michel »: Sainte-Lucie, René-Goupil, Gabriel-Sagard, François-Perrault, Parc-Extension, Parc Jarry, Cremazie;

■ III- « Petite-Patrie-Rosemont »: Saint-Edouard, Père-Marquette, Louis-Hébert, Etienne-Desmar-teau, Vieux-Rosemont, Petite-Côte, Marie-Victorin;

■ IV- « Mercier-Hochelaga-Maison-Neuve »: Louis-Riel, Dupère, Tétreaultville, Beaurivage, Guybourg, Longue-Pointe, Hochelaga, Maison-Neuve, Prefontaine;

■ V- « Plateau Mont-Royal-Centre-sud »: Sainte-Marie, de Lorimier, Parc Lafontaine, Parc Laurier, Mile End, Saint-Louis, Saint-Jacques (est de Amherst);

■ VI- « Centre »: Saint-Jacques (ouest de Amherst), Ville-Marie, McGill, La Montagne; il ne compte que 50 168 habitants;

■ VII- « Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce »: Snowdon, Edouard-Montpetit, Parc Kent, Savane, Upper Lachine, Loyola, Côte Saint-Antoine. C'est le plus peuplé des arrondissements avec 152 235 résidents;

■ VIII- « Sud-ouest »: Pointe-Saint-Charles, Côte Saint-Paul, Ville Émard, Saint-Henri, Georges-Vanier;

■ IX- « Bout-de-l'île »: Rivière-des-Prairies ouest et est, Pointe-aux-Trembles.

Comités-conseils: le règlement se heurte à l'opposition de cinq conseillers du RCM

Isabelle Paré

LE RÈGLEMENT sur la formation des comités-conseils d'arrondisse-

ments, un des volets importants de la politique de consultation publique du RCM, a monopolisé hier les débats du conseil municipal, se heurtant à l'opposition d'un noyau de conseillers du RCM et de l'indépendant, Pierre-

Yves Melançon.

Le règlement proposé par le comité exécutif qui prévoit créer neuf arrondissements a fait l'objet d'un débat vigoureux, ponctué des attaques des conseillers Marvin Rotrand et Pierre-Yves Melançon.

Hier soir, au moins quatre conseillers du RCM, MM. Arnold Bennett (Notre-Dame-de-Grâce), Sam Boskey (Décarie), Pierre Goyer (Jean-Talon), Marvin Rotrand (Côte-Des-Neiges) et le conseiller indépendant Pierre-Yves Melançon (Mont-Royal) s'apprétaient à voter contre le règlement ou à s'abstenir.

Le noyau d'opposants estime que d'avoir limité les arrondissements à neuf, plutôt que treize, diluera le sentiment d'appartenance des citoyens à leur « comité de quartier ».

Le découpage proposé par le comité exécutif fait en sorte que six arrondissements compteront plus de 120,000 personnes et que de cinq à six districts électoraux chevaucheront deux arrondissements. Dans ces cas, le règlement prévoit que les conseillers « divisés » sur deux arrondissements n'auront droit de vote qu'à celui regroupant la majorité de leurs électeurs.

À ce titre, le conseiller Melançon juge complètement inacceptable que le quorum exigé pour tenir ces assemblées de quartier soit de deux membres plutôt que la majorité des conseillers et que l'ordre du jour soit déterminé par le comité exécutif.

« Si on procède par ordonnance pour découper la carte et que l'ordre du jour est édicté par le comité exécutif, je vois mal comment on peut parler de décentralisation du pouvoir », a-t-il interjeté hier.

Au nom du comité exécutif, M. John Gardiner a rétorqué que la solution des neuf quartiers de consultation était moins coûteuse et respectait en grande partie les districts électoraux.

Quant à M. Perreault, il a précisé que ce règlement était un juste équilibre entre la volonté de tenir compte des suggestions du public et la nécessité de préserver une structure efficace. « On ne peut paralyser les services municipaux en multipliant à 15, 16 ou 17 les instances de quartier », a-t-il ajouté.

En ce qui a trait au chevauchement de certains districts électoraux, M. Perreault a précisé que l'essentiel avait été préservé et qu'il y aurait de toute façon une période « d'expérimentation » d'un an.

Le règlement, qui doit entrer en vigueur le 6 mars 1989, prévoit que les comités de quartier se réuniront à toutes les cinq semaines. L'ordre du jour sera fixé par le comité exécutif, mais les citoyens pourront présenter des requêtes après s'être inscrits au Bureau d'Accès Montréal de leur arrondissement.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé hier la destitution du conseiller Pierre-Yves Melançon à titre de président de la commission de l'administration et des finances. Ce dernier a été remplacé par le conseiller Joseph Biello (Villeray). En remplacement de M. Benoît Tremblay, élu député fédéral, le conseiller Denis Beauchamp sera conseiller associé de M. Robert Perreault, et le poste de président de la commission des finances, de l'évaluation et du développement économique à la CUM sera rempli par le conseiller dans Rosemont, M. Michel Lemay.

Neighborhood committee bylaw splits MCM caucus

By ELIZABETH THOMPSON
and LEWIS HARRIS
of The Gazette

Three high-profile members of the ruling Montreal Citizens' Movement and a former MCM member split with their party last night over a bylaw to set up a network of neighborhood advisory committees.

Despite an impassioned speech by Mayor Jean Doré, MCM councillors Marvin Rotrand, Sam Boskey, Pierre Goyer and independent councillor Pierre-Yves Melançon voted against the proposal.

Councillor Arnold Bennett spoke against the bylaw but was absent when the vote was called.

Those opposed to the advisory committees said they are a step in the right direction but are flawed and do not go as far as they should in opening public consultation — a key plank in the party's platform.

The policy debated at council yesterday was considered so toothless when it was first made public last spring that Melançon quit the MCM in protest to sit as an independent.

The policy calls for the city to be divided into nine districts, each with a neighborhood advisory committee.

Local councillors would sit on the committees, which would hold regular public meetings to discuss such things as local zoning changes before they went to council.

The committees wouldn't have decision-making authority.

As well, their agendas would, for the most part, be fixed by the city's executive committee — the powerful seven-member committee that meets in private — since the executive committee fixes the agenda for council meetings.

Any recommendations from the neighborhood committees would be sent directly to the executive committee for study.

"I can honestly say this does not meet our philosophical roots," Rotrand told council. "We're moving

away from what we were."

Rotrand said the advisory committees should report directly to council and should be allowed to discuss a wider range of subjects.

But Doré defended the proposal, saying it was in keeping with the party's platform.

"We are not taking a little step, we are taking a giant step," he countered. "Is that the last one? Of course it isn't the last."

Earlier at the meeting, Rotrand also criticized an executive committee decision to fire Melançon as chairman of the council's finance and administration committee, saying it makes the MCM "look intolerant. It's the wrong message to send to the public at this time."

However, Rotrand voted in favor of a motion calling for Melançon's dismissal "because I must support my party, even though I'm doing so with a broken heart."

Doré confirmed yesterday that Melançon's decision to leave the MCM cost him his job as chairman, a post that paid \$10,000 in addition to his \$28,000 salary as councillor.

Doré told council that since Melançon had been elected under the MCM banner, it was only right that he give up his job as chairman once he decided to leave the party.

There are five standing committees of city council.

But Melançon complained to reporters outside council that since the MCM now holds 53 of 58 seats at council, it could have left him where he was without harming its position.

"Considering how few opposition councillors there are, I think it's important that more opposition councillors be allowed to sit as chairmen or vice-chairmen of the committees."

Melançon said the city is trying to place the committees "under the direct control of the executive committee, and that's worrisome in terms of what it says about democracy at city hall."

Les comités-conseils d'arrondissement sont loin de faire l'unanimité

MARIANE FAVREAU

■ La création des comités-conseils d'arrondissement (CCA) n'a pas fait l'unanimité, hier, au conseil municipal de Montréal, quelques conseillers du RCM ayant, comme l'opposition, des réticences sur certains aspects de cette nouvelle structure.

Le comité-conseil d'arrondissement est avant tout un lieu d'information et d'écoute du public sur des questions qui intéressent les résidents du quartier. Les conseillers municipaux qui représentent

les districts englobés dans l'arrondissement, étudient les questions qui leur sont soumises par le comité exécutif de la ville et lui font des recommandations.

Le zonage, les plans d'occupation, la fermeture ou la vente de rues et ruelles, l'aménagement de parcs de stationnement, la démolition de bâtiments résidentiels sont au nombre des questions obligatoirement soumises au CCA pour étude en public.

L'ordre du jour des réunions mensuelles du CCA comprend une période de question du public et une période de requête et

d'échange avec les citoyens. Mais les CCA ne sont aucunement décisionnels: les conseillers transmettent des recommandations au comité exécutif de la ville. Ils peuvent proposer l'adoption ou le rejet d'un projet ou la tenue d'une consultation publique.

C'est alors qu'entre en jeu le nouveau Bureau de consultation de Montréal (BCM) également créé hier. Il exécute les mandats de consultation que décide le comité exécutif de la ville.

Tout en disant partager l'objectif d'améliorer la participation des citoyens et d'en arriver, gra-

duellement, à la décentralisation, le conseiller Melançon reproche au CCA de n'être qu'une structure supplémentaire d'avis au comité exécutif, sans autres pouvoirs.

Quant à la carte des arrondissements sur laquelle le conseil n'est pas appelé à voter, il lui reproche d'être confectionnée sans consultation publique. Pour lui, les territoires sont trop vastes au détriment du sentiment d'appartenance des citoyens.

Le conseiller de Saint-Jacques, Raymond Blain, a posé plusieurs questions sur cette nouvelle division territoriale, lui dont le quartier est scindé. Mais tant que

les arrondissements ne serviront qu'à la consultation publique et aux plans d'urbanisme, il s'estime satisfait. Il aurait des craintes s'ils devaient rapidement servir de territoires administratifs.

Dans un vibrant plaidoyer pour les CCA, le conseiller André Lavalée s'est d'abord appliqué à démolir les arguments du conseiller Melançon. Selon lui, les CCA «s'inscrivent dans un vaste processus de démocratisation» en marche depuis l'élection du RCM. Les conseils de quartier, dont les CCA sont le prélude, seront débattus l'an prochain, rappelle-t-il.

Enfin, le vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, assure que le conseil municipal qui adopte les règles de fonctionnement des CCA, peut aussi les modifier. Il estime que la première année en sera une d'expérimentation. Les neuf comités-conseils d'arrondissement tiendront leurs premières réunions dans la semaine du 20 mars prochain.

De Shanghai à Hochelaga

Il y a quelques semaines, l'administration Dore proposait un «Projet de découpage administratif du territoire de la Ville de Montreal». Ce projet fort louable divise Montreal en neuf arrondissements, différents de ceux qui existent déjà. Le document de soixante pages qui décrit la démarche lève toutefois le voile, sans doute involontairement, sur un autre aspect du monde montrealais: la bureaucratie.



Saviez-vous qu'en vertu des «niveaux de la hiérarchie urbaine», les Montréalais vivent dans un îlot; que cet îlot est englobé dans une «unité de voisinage», une structure qui regroupe de 5000 à 10000 personnes; que ces unités sont comprises dans un quartier de planification; que ce quartier fait lui-même partie d'un arrondissement de planification; que cet arrondissement est une des composantes d'un secteur urbain; que ces secteurs urbains constituent le grand centre urbain, c'est-à-dire Montreal, elle-même partie intégrante de la Région métropolitaine?

C'est écrit dans le document municipal. Si les Montréalais avaient su, ils auraient pu enrichir leurs relations interpersonnelles. On imagine déjà un usager de la STCUM confier à son voisin: «Ton îlot et mon îlot ne sont hélas pas dans la même unité de voisinage; mais heureusement, nous nous retrouvons dans le même quartier de planification.»

Cette structure «hiérarchisée» existe depuis de très nombreuses années. La question qu'il faut se poser, c'est si les nouveaux arrondissements de l'administration Dore-Fainstat empireront la situation. On peut s'inquiéter, pas seulement en raison du jargon du document, mais parce que cette nouvelle subdivision en neuf arrondissements ne fera que s'ajouter aux anciennes pour servir de base à la consultation publique.

En plus, Montreal ne se divise pas naturellement en neuf morceaux. Il a fallu créer des arrondissements qui n'ont rien de normal à partir de critères comme le sentiment d'appartenance. Et c'est ainsi qu'un habitant de la rue Ontario, à l'est de Papineau, se retrouve dans le même arrondissement que le prof de l'UQAM qui habite à côté de la rue Laurier.

Peut-être que le maire Doré, lors de son voyage à Shanghai, a été influencé par le modèle de gestion chinois. Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse. On pourra juger de sa valeur si, dans les mois qui viennent, le maire Doré propose la création de brigades d'arrondissement pour déneiger les rues!

Alain DUBUC

MCM to appoint their own to councils

THE Doré-Fainstat administration will appoint party loyalists to the key positions in the politically hot Centre and NDG-Snowdon districts, the *Daily News* has learned.

Appointment of the neighborhood bosses is on the current city council meeting agenda. That meeting resumes at city hall this afternoon.

The administration's nominees for chairman and vice-chairman of the nine councils, or district advisory committees, are shoo-ins for the elected posts because of the overwhelming MCM majority on council.

In NDG-Snowdon, respected veteran MCM councillor Abe Limonchik, a team player, is the administration's pick for chairman, sources said. Fiercely loyal councillor Sharon Leslie will be nominated vice-chairman.

Snowdon-NDG district committee meetings are expected to be exciting, because three of the four MCM rebels who quit the party caucus late last year are from the district.

Downtown, another strong loyalist will get the nod, sources said. André Lavallée, who represents a Rosemont neighborhood on council, will be nominated as chairman

of the Centre district committee.

The Centre district includes powerful executive committee member John Gardiner and Civic Party councillor Nick Auf der Maur.

Although the district committees have no real power, they will review zoning changes. Since downtown zoning is under almost constant revision, meetings there are expected to attract great interest.

Lavallée got the nod as Centre district chairman because he is both an administration loyalist and already chairman of the city planning commission, sources said.

— Pierre Goad and Julien Feldman

Comités-conseil d'arrondissements

Doré désigne les présidents

Isabelle Paré

LE MAIRE de Montréal, Jean Doré, a désigné hier les conseillers qui présideront les neuf comités-conseil d'arrondissements qui entreront en fonction au mois d'avril.

Le conseiller dans Bourbonnière, M. André Lavallée, président de la commission de l'Aménagement, présidera le conseil de l'arrondissement centre, seul comité de quartier où siègeront également cinq autres conseillers désignés.

Il s'agit du conseiller de St-Jacques, M. Raymond Blain, qui assumera la vice-présidence, des conseillers Nick Auf Der Maur (Peter McGill), Arnold Bennett (Notre-Dame-de-Grâce), John Gardiner (Ville-Marie), Diane Martin (Louis-Hébert), et Nicole Caron-Gagnon (Émard).

Cette composition a été contestée par le leader du groupe parlementaire et conseiller dans Mont-Royal, Pierre-Yves Melançon, qui estime que sans sa présence sur ce CCA, 15% de ces électeurs se trouvant dans cet arrondissement seront mal représentés. La majorité de ces électeurs étant dans un autre arrondissement, il ne pourra avoir droit de

vote sur ce comité-conseil, tel que le prévoit le règlement.

« Cela revient à faire de ces personnes des citoyens de second ordre », déplore-t-il.

De son côté, le conseiller indépendant dans Jean-Talon, Pierre Goyer, s'est indigné du cumul des fonctions que ces nominations entraîneront pour plusieurs conseillers. Il a déploré que ces nominations n'aient pas été précédées de consultations.

« Comment ses personnes pourront-elles adéquatement assumer ces tâches surtout dans un CCA aussi crucial que celui du centre », s'inquiète-t-il.

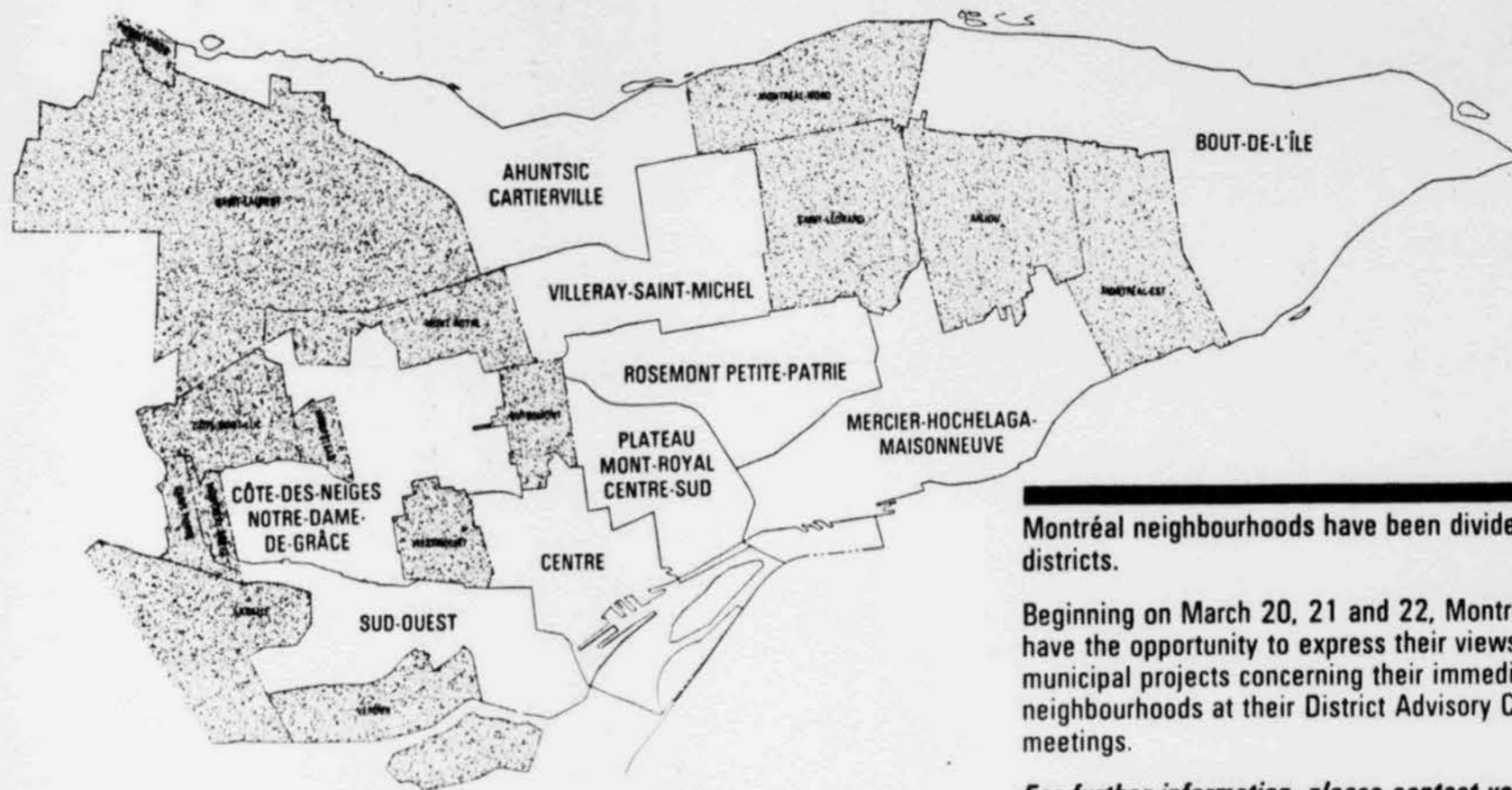
Par ailleurs, le maire a aussi annoncé que l'arrondissement de Ahuntsic sera présidé par le conseiller de L'Acadie, Gérard Legault, celui de Saint-Michel, par M. André Berthelet (Jarry), celui de Rosemont par M. Michel Lemay (Rosemont), celui de Mercier par M. Hervé Pilon (Préfontaine), celui de Montréal-Centre par Mme Thérèse Daviau (St-Jean-Baptiste), celui de Notre-Dame-de-Grâce par M. Ed Limonchik (Côte-des-Neiges), celui du Sud-Ouest par M. Jean Durivage (Saint-Paul), et celui du Bout-de-L'Île par M. Giovanni De Michele (Marc-Aurèle Fortin).

La parole aux Montréalais

C'EST le 20 mars que se tiendront les premières assemblées publiques des fameux « comités de quartier » créés par le RCM en décembre dernier. Pierre angulaire du programme du RCM, les neuf comités-conseil d'arrondissements qui découpent le territoire montréalais siégeront pour la première fois les 20 et 21 mars. L'assemblée de l'arrondissement Centre aura lieu le 22 mars, probablement à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les arrondissements Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-Petite-Patrie, Plateau Mont-Royal/Centre-Sud seront les premiers à mettre à l'épreuve ces instances mises en place pour permettre aux citoyens d'adresser directement des questions et des requêtes à leurs élus. L'atmosphère promet d'être particulièrement mouvementée dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, où trois des quatre conseillers indépendants, MM. Marvin Rotrand, Sam Boskey et Pierre-Yves Melançon, sont membres du comité-conseil aux côtés de six élus du RCM, dont le président du comité exécutif, M. Michael Fainstat. L'ordre du jour de ces réunions n'est pas encore connu, mais devrait être publié au cours des prochains jours dans des journaux locaux.

Isabelle Paré

Your District Advisory Committee



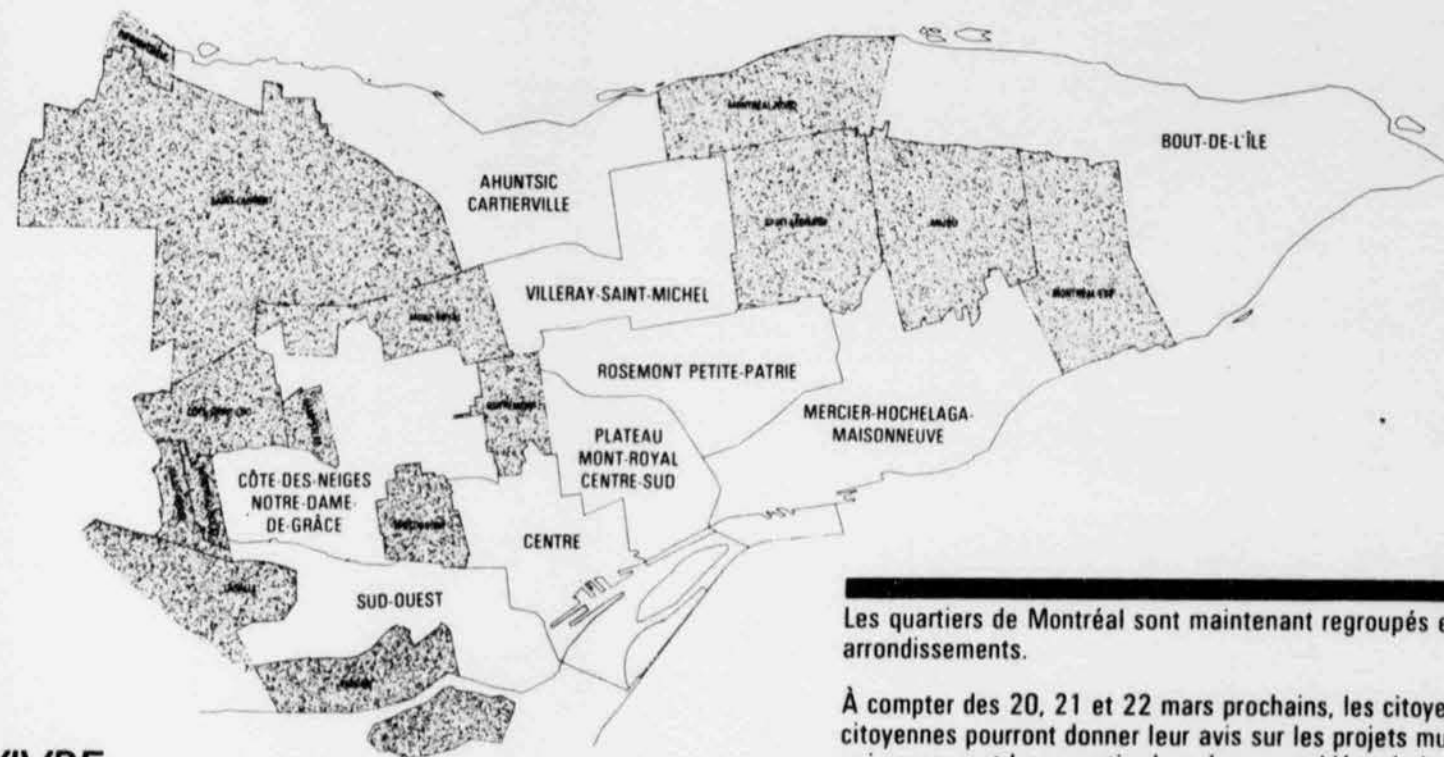
Montréal neighbourhoods have been divided into nine districts.

Beginning on March 20, 21 and 22, Montrealers will have the opportunity to express their views on municipal projects concerning their immediate neighbourhoods at their District Advisory Committee meetings.

For further information, please contact your local ACCÈS MONTRÉAL office.

MONTRÉAL
BIG ON LIFE
☘

Votre comité-conseil d'arrondissement



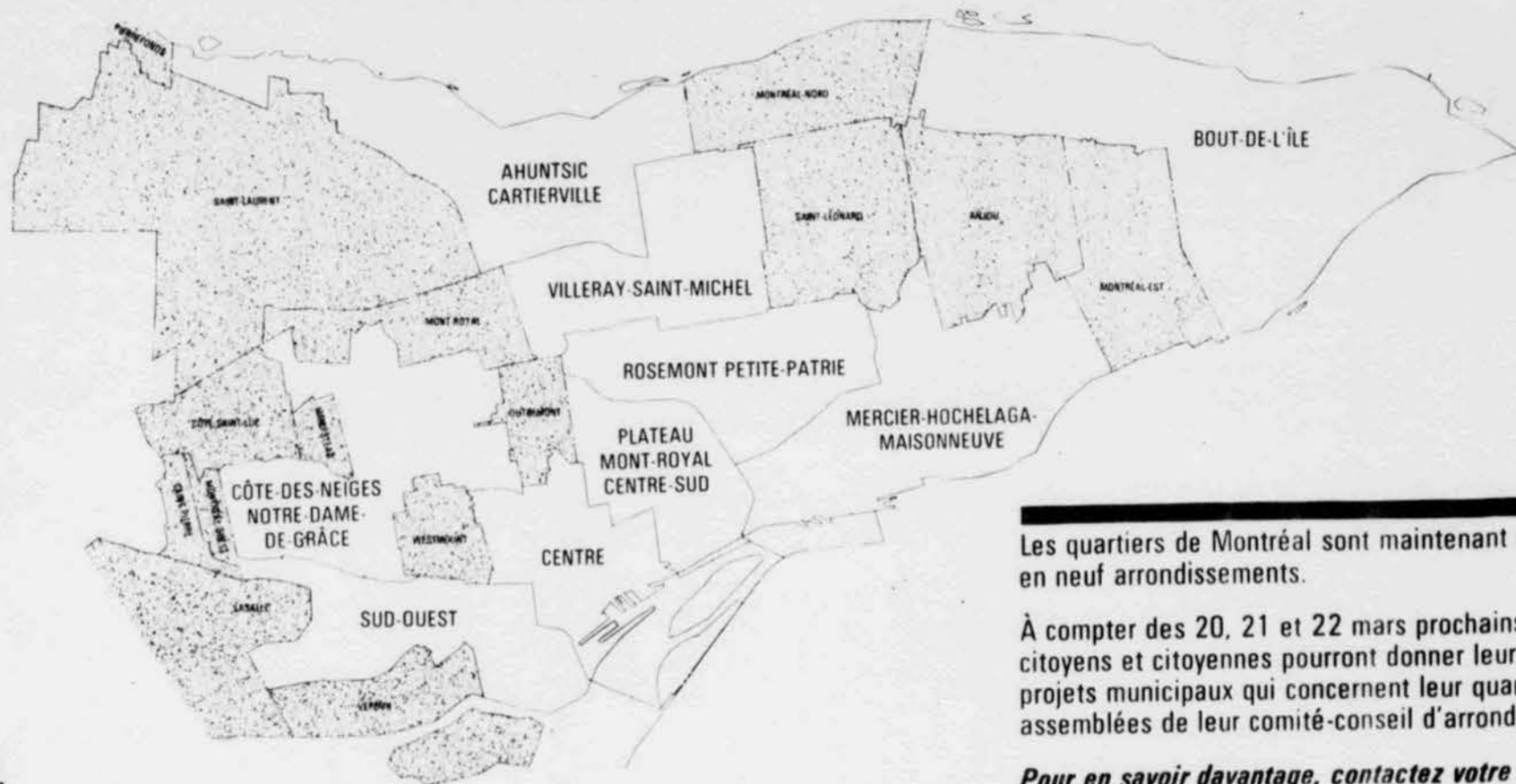
Les quartiers de Montréal sont maintenant regroupés en neuf arrondissements.

À compter des 20, 21 et 22 mars prochains, les citoyens et citoyennes pourront donner leur avis sur les projets municipaux qui concernent leur quartier lors des assemblées de leur comité-conseil d'arrondissement.

*Pour en savoir davantage, contactez votre bureau
ACCÈS MONTRÉAL local.*

**VIVRE,
MONTRÉAL**


Votre comité-conseil d'arrondissement



Les quartiers de Montréal sont maintenant regroupés en neuf arrondissements.

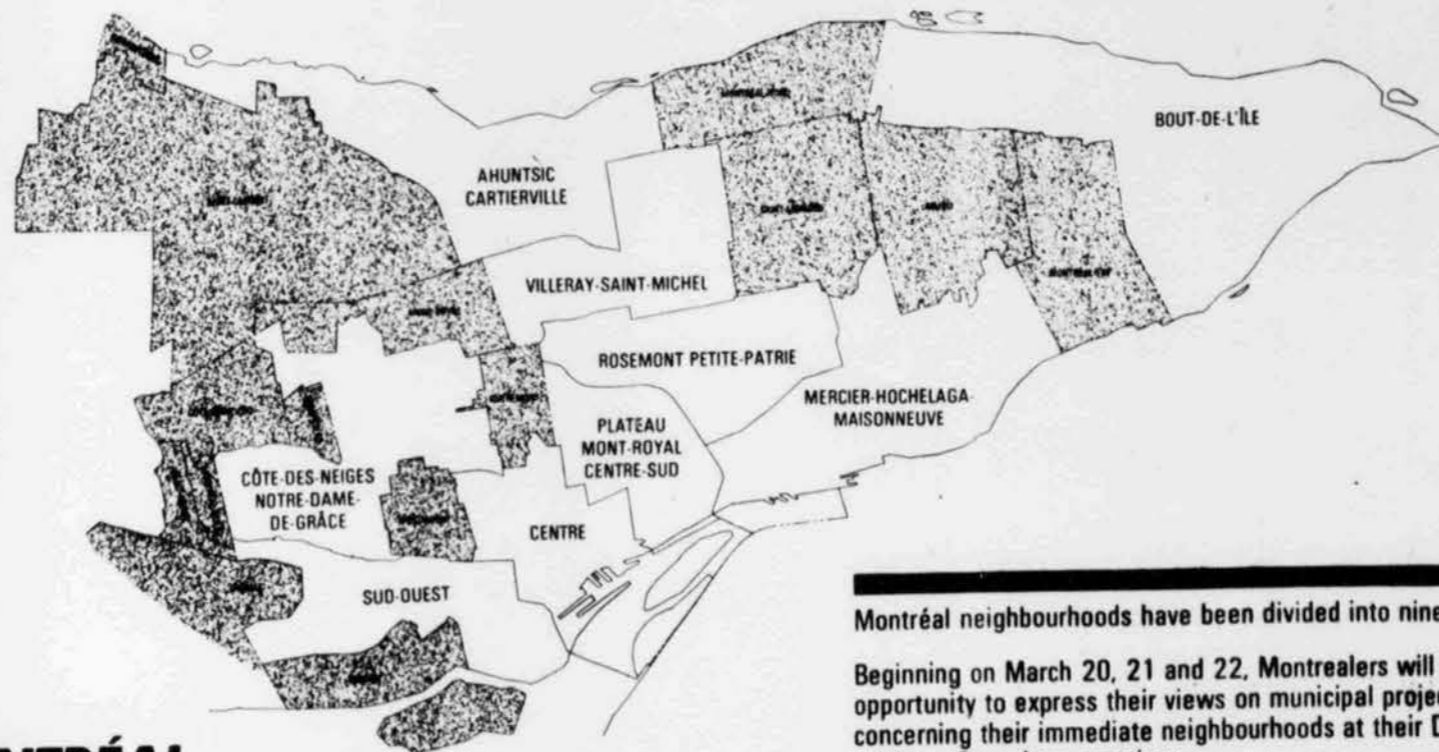
À compter des 20, 21 et 22 mars prochains, les citoyens et citoyennes pourront donner leur avis sur les projets municipaux qui concernent leur quartier lors des assemblées de leur comité-conseil d'arrondissement.

Pour en savoir davantage, contactez votre bureau ACCÈS-MONTRÉAL local.

**VIVRE,
MONTRÉAL**



Your District Advisory Committee



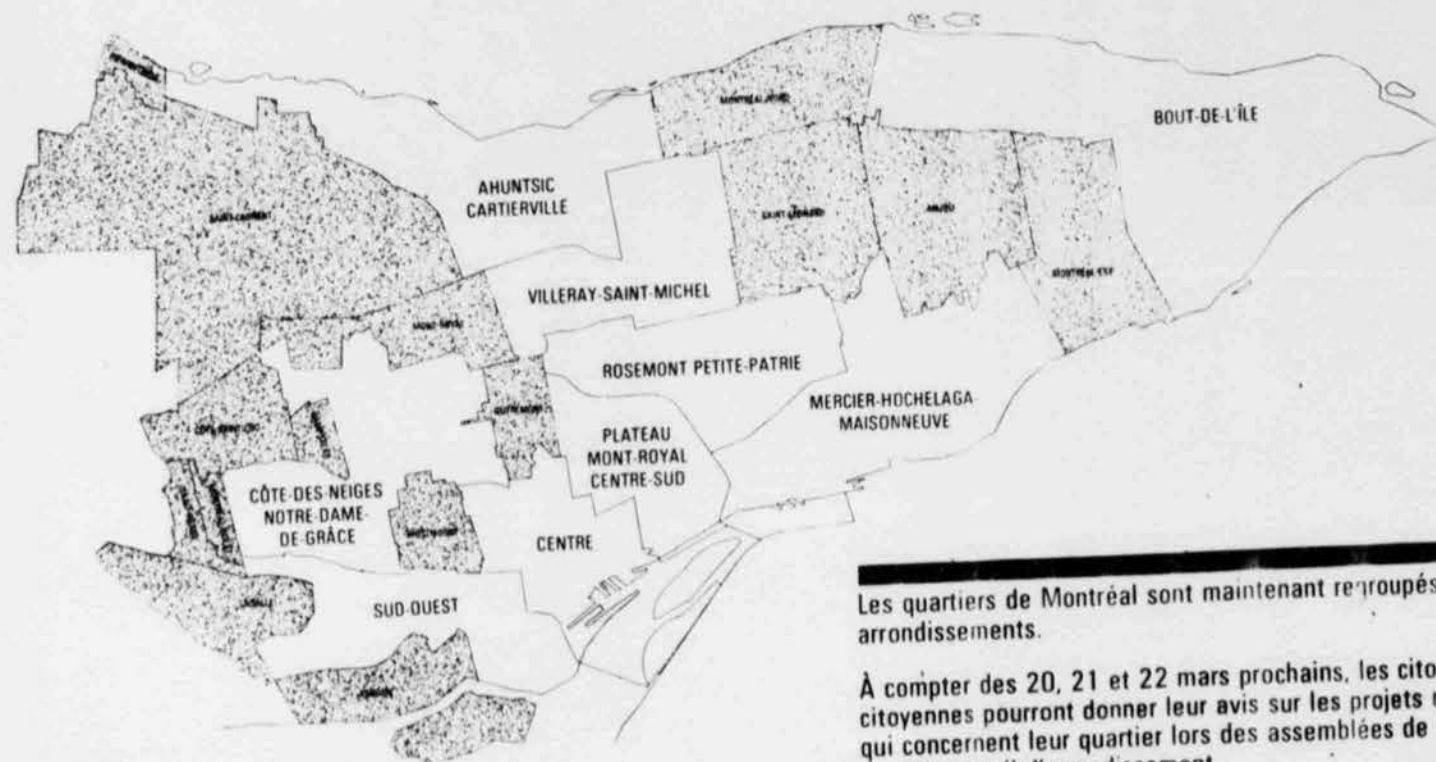
Montréal neighbourhoods have been divided into nine districts.

Beginning on March 20, 21 and 22, Montrealers will have the opportunity to express their views on municipal projects concerning their immediate neighbourhoods at their District Advisory Committee meetings.

For further information, please contact your local ACCÈS MONTRÉAL office.

MONTRÉAL
BIG ON LIFE


Votre comité-conseil d'arrondissement



Les quartiers de Montréal sont maintenant regroupés en neuf arrondissements.

À compter des 20, 21 et 22 mars prochains, les citoyens et citoyennes pourront donner leur avis sur les projets municipaux qui concernent leur quartier lors des assemblées de leur comité-conseil d'arrondissement.

*Pour en savoir davantage, contactez votre bureau
ACCÈS MONTRÉAL local.*

**VIVRE
MONTRÉAL**



Les maisons à plus faible évaluation étaient isolées à la MIUF



MARIANE FAVREAU

Un contribuable signale une hausse de 75 p. cent de sa «taxe de bureau» qui passe de \$57 à \$100, et qui n'a rien à voir avec le permis nécessaire pour exercer ses fonctions.

Cette hausse ne serait rien si ce contribuable n'était par ailleurs obligé de régler une taxe d'affaires de \$4 900 pour l'année.

Il constate qu'en fait, la «taxe de bureau» n'est ni plus ni moins qu'une surtaxe. Est-ce normal?

Par ailleurs, le président de la CUM, M. Michel Hamelin, a déjà répondu aux plaintes de citoyens de la rue Bossuet, dont on indiquait, la semaine dernière, qu'ils s'estimaient surevalués par rapport aux autres propriétés du secteur.

C'est que dix des maisons qui leur servent de référence avaient été isolées à la MIUF, cas par excellence de baisse de valeur d'une maison, indiquait M. Hamelin. La mousse a été retirée dans quatre cas, et l'évaluation foncière reflète cet état de chose.

Par contre, dans deux cas signalés par les propriétaires de la rue Bossuet, l'évaluation était inférieure aux normes et les corrections ont été faites ou sont en voie de l'être.

M. Hamelin reconnaît toutefois, dans sa lettre aux proprios, que la valeur de leurs maisons a augmenté plus vite que la moyenne de leurs voisins.

\$200 000 POUR LA POLLUTION DANS LE VIEUX-PORT

Le nettoyage des matières polluantes qui sont apparues à la surface des eaux, dans un bassin du Vieux-Port, l'été dernier, aura coûté au moins \$200 000 à la ville.

Le comité exécutif a récemment autorisé le directeur des finances à payer \$193 000 à Sani-Mobile et \$6 500 à Sani-Van, sommes représentant leurs honoraires pour l'enlèvement des matières flottantes.

Par ailleurs, le comité exécutif a fait encore appel à des communicateurs de l'extérieur. Il a donné son aval à la réalisation d'un plan de communication en colla-



Les jardinets d'écoliers existent depuis plus de 50 ans. Cette année encore, de nombreux jeunes pourront s'y initier à la culture maraîchère, et participer à toutes sortes d'activités connexes.



Deux kilomètres de belle glace

On peut encore patiner sur les deux kilomètres de belle glace du bassin olympique. C'est la plus longue saison de patinage de l'histoire, à l'île Notre-Dame.

boration avec la firme Cossette Communication Marketing.

Ce plan portera sur la politique de consultation publique de la ville, et ne doit pas dépasser un budget de \$200 000.

Autre contrat: la ville paie une somme de \$300 000 à la Société canadienne de protection des animaux (SPCA) pour le ramassage et la mise en fourrière des animaux dans le territoire de la ville.

Par contre, c'est la firme Lomex qui est chargée de récupérer les restes des animaux morts. Elle a reçu \$48 000 à cette fin pour la période prenant fin le 31 mars.

OPERATION POIS ET CAROTTES

■ La ville de Montréal offre à tous les jeunes de 10 à 16 ans la possibilité de cultiver un petit potager tout en s'amusant.

Dès le mois d'avril, on leur apprend comment réussir les semis et repiquages. Quand il fera beau et chaud, les jeunes prépareront et ensementeront leur jardin.

Puis ils l'entretiendront et continueront d'apprendre en participant à des excursions, ils seront initiés à la connaissance des plantes, des insectes et des oiseaux. Et quand viendra le temps des récoltes, ils se régaleront de légumes frais cueillis dans leur potager.

L'opération pois et carottes, c'est l'inscription aux jardinets d'écoliers. Elle est en cours et a lieu au Jardin botanique de Montréal (information: 872-1429).

Les jardinets communautaires pour les jeunes sont situés au Jardin botanique, au parc Angrignon, et au domaine Saint-Sulpice (près du centre Claude-Robillard).

Il en coûte deux dollars pour l'été. Une petite somme additionnelle peut être requise pour des activités optionnelles.

LES MÉANDRES DE LA DÉMOCRATIE

■ Dans quel arrondissement suis-je? Quand le comité-conseil de mon arrondissement tient-il sa réunion? Quel intérêt cette «affaire-là» peut-elle avoir pour moi?

Autant de questions que bien des citoyens posent ces temps-ci, à mesure que la ville annonce la tenue des premières réunions

des comités-conseils d'arrondissement.

Voici donc un petit guide pour s'y retrouver dans les méandres de la démocratie municipale.

D'abord, trouver son arrondissement, une nouvelle entité qui regroupe plusieurs districts électoraux. On téléphone à son conseiller municipal ou à son bureau Accès Montréal. Les pages bleues du bottin téléphonique, sous la rubrique «municipalités», à la mention Montréal, indiquent les bureaux Accès Montréal.

Normalement, ce bureau peut vous dire dans quel arrondissement vous vivez, quand et où votre comité-conseil d'arrondissement tient sa réunion.

Mais qu'est-ce qu'un comité-conseil d'arrondissement, plus familièrement appelé c.c.a. par les initiés? C'est une nouvelle création qui regroupe les conseillers municipaux des huit ou neuf districts électoraux formant l'arrondissement.

Le c.c.a. tient des réunions mensuelles pour examiner, entre autres, diverses questions (constructions, zonage, parcs, etc.) qui concernent l'arrondissement. Les premières réunions se tiennent à partir du 20 mars.

Quel est l'intérêt de passer la une soirée? On verra bien à l'usage. Mais en principe, on peut y apprendre quels sont les projets pour le quartier, et peut-être donner son opinion. Le citoyen peut aussi soulever des questions qui lui tiennent à cœur, exposer des problèmes, faire des suggestions. En se rappelant que le c.c.a. ne décide rien.

CANDIDATS, ATTENTION!

■ Un candidat aux dernières élections municipales de Montréal, en novembre 1986, a appris à ses dépens que la loi, c'est la loi.

M. Steven Faherty, candidat à un poste de conseiller, a illégalement acquitté une dépense électorale en payant lui-même pour des services téléphoniques utilisés aux fins de sa campagne.

Or, seul l'agent officiel du candidat peut autoriser des dépenses électorales, selon la loi.

Le candidat défait a donc été condamné récemment à une amende de \$100. C'est le directeur général des élections du Québec qui avait déposé la plainte.

Moscow's 'Lamarre' visits

RIGHT DOWN TO the City of Montreal pin worn on his left lapel, and the cut of his graying hair, the deputy mayor of Moscow bears a striking resemblance to Yvon Lamarre, former city executive committee chairman.

Eugene Ivanovich Bystrov is a short, reserved man who, as top bureaucrat Lamarre did until he left city hall 2½ years ago, speaks modestly about his role in municipal politics.

Bystrov was in Montreal on a working visit last week, comparing notes with city officials on the nuts and bolts of running a big town city, and he dropped by the *Daily News* for a wide-ranging interview.

Not surprisingly, the deputy mayor discovered the problems both cities face are similar: the Métro must run on time, the snow has to be removed, the garbage picked up.

However, in the area of grassroots consultation, it appears Moscow has a more highly developed system for listening to its citizens than the process now in its infancy in Montreal.

Bystrov explained that Moscow is divided into 33 administrative regions represented by 800 elected deputies, who collect no salary, and is overseen by a 19-member central executive committee, or city council.

The MCM's similar district advisory councils — often (derisively) called neighbourhood soviets, were also supposed to give more power to area residents.

Decisions

In the Soviet capital, decisions directly affecting each Moscow district are made at the local council, explained Bystrov. By comparison, Montreal's neighbourhood councils have no such decentralized decision-making powers, even though they were originally conceived with that purpose in mind.

Of course, there are big differences between Montreal and Moscow — the state is responsible for providing

housing and running the food stores for example — but city services such as street cleaning and traffic control are the same large-scale administrative undertakings in both urban centres.

In the underground world of public transit, Moscow subway riders have a clear advantage over their Montreal counterparts. Not only is the Moscow Métro one of the world's largest, with 300 stations, it's also the cheapest.

A ticket costs just five kopecks, or about 10 cents, and the monthly pass goes for a mere six rubles — that's \$12, compared to the \$1.05 for a Métro ticket and \$31 for the transit pass.

"You could get on the ring line, fall asleep and keep going in circles until you woke up, all for 10 cents," said Bystrov, grinning.

Despite the massive transit network, Muscovites jam

into the city in their cars every morning, fighting for scarce parking spaces, just as in Montreal.

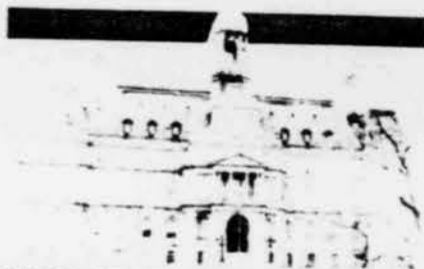
And even stiff fines can't stop motorists from parking illegally, said Bystrov.

A series of giant parking garages are being built to ease the daily congestion, he said, but Moscow has no parking meters, and no plans to introduce them even though they could provide significant revenues for the city, as in Montreal.

"The only thing that stops Muscovite drivers is winter," explained the deputy mayor.

Bystrov was impressed by Montreal's efficient snow-removal system, and admitted Moscow's is slow, lacking specialized equipment.

Where Moscow wins hands down over Montreal is with its greenspace. The vast number of parks rivals those of London and includes an



INSIDE CITY HALL BY JULIEN FELDMAN

"untouchable" greenbelt encircling the city core.

The city's parks service is in the midst of a five-year program to expand the amount of available greenspace by 15 per cent, said Bystrov.

After most of the similarities and differences between the two cosmopolitan cities had been made, there remained only the question of salaries to be compared.

Diplomatically, Bystrov professed sympathy for Montreal's top elected officials and their bid for corporate style remuneration.

His support for the big payboost MCM councillors hope to vote themselves this month was, nonetheless, unexpected.

"All over the world, elected officials don't make enough money," said Bystrov, with apparent conviction.

Pay more

"The pay is never comparable to the amount of work they do," he said.

"It seems to me we should all be paid more."

Of Moscow's 800 deputies, only the 19 executive-committee members are paid full time.

Bystrov earns an annual salary of 7,200 rubles, about \$14,500, and the mayor only slightly more, pulling in about \$15,000 a year.

Montreal Mayor Jean Doré hopes to be paid \$103,000 once the latest pay increase goes through.

The annual pay of the average Muscovite is about 4,000 Rubles or \$8,000.

The figures can't be directly compared, said the deputy mayor — the cost of living is far cheaper in Moscow, with the deputy mayor's own apartment costing him a measly \$30 per month.

"You see, a mayor is like a doctor, said Bystrov, "always dealing with problems."

"When things are good, and he's solving the problems, no one cares about him. But when there are bad times, every one is out to get him."

Jean Doré would probably agree.



Separated at birth? Lamarre and Moscow's Bystrov.

AVIS PUBLIC

Votre
comité-conseil
d'arrondissement

Avis aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement Centre

Vous êtes invités à participer à l'assemblée du comité-conseil de votre arrondissement qui se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame Est, le mercredi 22 mars 1989, à 19 h 00 (près du métro Champ-de-Mars).

En vertu de la nouvelle politique de consultation publique de la Ville de Montréal, vous pourrez, lors de cette assemblée, exercer pleinement votre droit d'expression sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Parmi ces derniers, mentionnons les suivants:

1. Autorisation de démolir le bâtiment portant les numéros 71 à 81, rue Bourque (district électoral 40).
2. Permission d'utiliser, à des fins de stationnement, un emplacement situé sur le côté est de la rue Sanguinet, entre les rues Christin et Sainte-Catherine (district électoral 40).
3. Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble comportant la restauration d'un bâtiment situé à l'angle nord-est de l'avenue Docteur Penfield et de la rue Redpath (district électoral 53).

Une période de questions du public est prévue à l'ordre du jour ainsi qu'une période de requêtes et d'échanges avec les citoyens.

Si vous désirez intervenir dans le cadre de cette période de requêtes et d'échanges, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire au Bureau Accès-Montréal-Centre, 275, rue Notre-Dame Est au plus tard vendredi, le 17 mars 1989 en y indiquant le sujet de votre intervention.

Si l'assemblée ci-dessus doit être ajournée, la séance sera tenue le jeudi, 23 mars 1989 à 14 h 00, au même endroit.

Léon Laberge
Le greffier de la Ville

**VIVRE
MONTREAL**


AVIS PUBLIC

Votre
comité-conseil
d'arrondissement

Avis aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Vous êtes invités à participer à l'assemblée du comité-conseil de votre arrondissement qui se tiendra à l'Église presbytérienne Robert Campbell, 2225, rue Régent, le lundi, 20 mars 1989, à 19 h 00.

En vertu de la nouvelle politique de consultation publique de la Ville de Montréal, vous pourrez, lors de cette assemblée, exercer pleinement votre droit d'expression sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Parmi ces derniers, mentionnons les suivants:

1. Projet de règlement modifiant le règlement 3955, ayant pour but de consacrer à des fins d'habitation le lot vacant situé à l'angle nord-est de l'avenue Prud'homme et de l'avenue Crowley (district électoral 46).
2. Permission d'utiliser, à des fins de stationnement, un emplacement situé sur le côté est de l'avenue Trans Island, entre le chemin Queen Mary et l'avenue Isabella.
3. Information sur le dossier de collecte sélective des déchets.

Une période de questions du public est prévue à l'ordre du jour ainsi qu'une période de requêtes et d'échanges avec les citoyens.

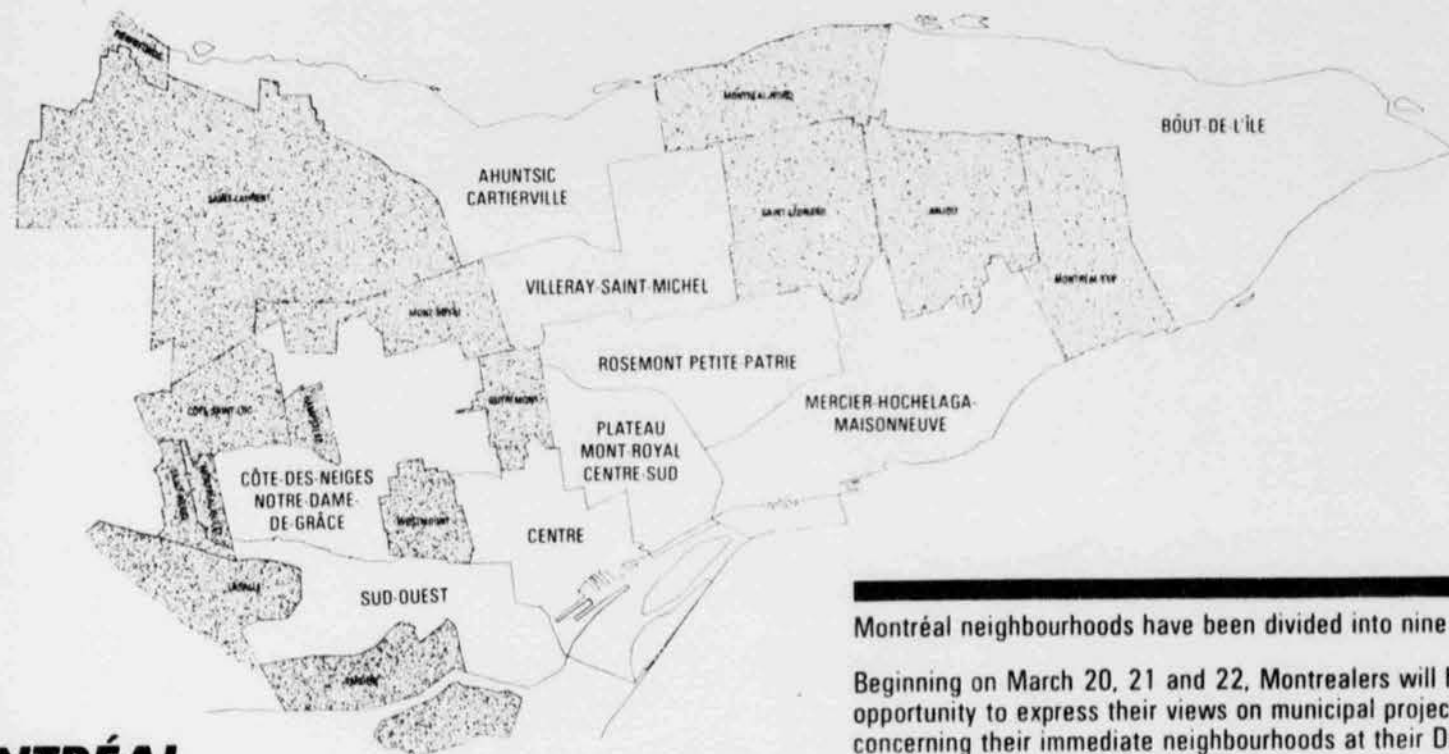
Si vous désirez intervenir dans le cadre de cette période de requêtes et d'échanges, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire au Bureau Accès-Montréal - Notre-Dame-de-Grâce, 5814, rue Sherbrooke Ouest ou au Bureau Accès-Montréal - Côte-des-Neiges, 5885, chemin de la Côte-des-Neiges au plus tard vendredi, le 17 mars 1989 en y indiquant le sujet de votre intervention.

Si l'assemblée ci-dessus doit être ajournée, la séance sera tenue le mardi, 21 mars 1989 à 14 h 00, au même endroit.

Léon Laberge
Le greffier de la Ville

VIVRE
MONTREAL


Your District Advisory Committee



MONTREAL
BIG ON LIFE



Montréal neighbourhoods have been divided into nine districts.

Beginning on March 20, 21 and 22, Montrealers will have the opportunity to express their views on municipal projects concerning their immediate neighbourhoods at their District Advisory Committee meetings.

For further information, please contact your local ACCÈS MONTREAL office.

'City seeking consistency in its language of information

By LEWIS HARRIS
of The Gazette

The city's top civil servant has been asked to develop "coherent" rules for language used in information sent to citizens, an aide to Mayor Jean Doré said yesterday.

Doré aide Marielle Séguin said she asked secretary general Pierre Le François to formulate language guidelines a few weeks ago because some city pamphlets are sent out in French and some in French and English, depending on the department and on where the pamphlet is sent.

Officials in Le François's office yesterday confirmed they had received the request.

"Things have been done on a case-by-case basis," Séguin said.

She noted, for example, that leaflets explaining the city's new district advisory councils were distributed last week to Montreal households in French only — except in Notre Dame de Grâce district and some parts of Montreal known to have many anglophone residents.

In those areas, residents received two pamphlets — one in each language — explaining the advisory councils, which are new city bodies that start meeting Monday as part of a new policy on public consultation.

Over the last year, several Montreal Citizens' Movement city councillors and members of the city's executive committee have said they want to increase the use of French at city hall.

But the city also wants to make sure documents are available in English.

Montrealers who write to Doré's office in English are answered in English and that policy probably will continue, Séguin said.

She suggested that one possibility might see the city make all documents available in French with English copies available on request.

The city could also continue its policy of mailing English documents as well as French to districts with large English-speaking populations.



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING

The next Council Meeting will be held March 30, 1989, at 7 pm. Among the topics to be discussed at the above meeting, the Chairman of the Meeting has identified the adoption of a by-law concerning the remuneration of elected representatives as the major item on the agenda.

The subsequent meeting will be held April 10, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

**Tuesday, March 28 • 9:30 am • City Hall
Council Room**

Committee: Community Development
Theme: Adoption of report on the recreational policy statement.
Public work session.

**Tuesday, March 28 • 7 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Economic Development
Theme: Free trade. *Public work session.*

If necessary, this meeting will continue on March 30, 2 pm, at the same place.

**Tuesday, April 4 • 2 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Planning, Housing and Public Works.
Statutory meeting.

**Tuesday, April 4 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East
Room 202**

Committee: Administration and Finance
Theme: Update on the affirmative action program for cultural communities. *Public information meeting.*

**Tuesday, April 4 • 7 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Planning, Housing and Public Works.
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

**Thursday, April 6 • 7 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Planning, Housing and Public Works.
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

**Friday, April 7 • 2 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Administration and Finance
Theme: Update on the affirmative action program for cultural communities. *Public work session.*

**Thursday, April 13 • 7 pm • City Hall
Council Room**

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Notes: (1) The deadline to register for public hearings on the housing policy is March 23.
(2) The first public consultation meeting on the housing policy will take place April 4.

Information: 872-3770

FIRST REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

Ahuntsic / Cartierville: Monday, March 20, 7 pm
Claude Robillard Center
1000 Émile-Journault Avenue

Villeray / Saint-Michel: Tuesday, March 21, 7 pm
Jean-Paul II Pavillon
7920 Saint-Laurent Boulevard

Rosemont / Petite Patrie: Monday, March 20, 7 pm
419 Rosemont Boulevard

Merrier / Hochelag-Maisonneuve: Tuesday, March 21, 7 pm
Pierre-Charbonneau Center
3000 Viau Street

Plateau Mont-Royal / Centre-Sud: Monday, March 20, 7 pm
Fraternité des policiers de la C.U.M.
480 Gifford Street

Centre: Wednesday, March 22, 7 pm
City Hall, Council Room
275 Notre-Dame Street East

Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce: Monday, March 20, 7 pm
Robert Campbell Memorial Church
2225 Regent Avenue

Sud-Ouest: Tuesday, March 21, 7 pm
Gadbois Complex
5485 Côte-Saint-Paul Road

Bout-de-l'île: Tuesday, March 21, 7 pm
Buffet Cioclaro
8600 Maurice-Duplessis Boulevard

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de Mars Métro station).

Léon Laberge
City Clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 30 mars 1989, à 19 h. Le Président de l'assemblée souligne comme point important à l'ordre du jour l'adoption d'un règlement traitant de la rémunération des élus.

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 10 avril 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 28 mars • 9 h 30 • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport sur l'énoncé d'orientation en matière de loisirs. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 28 mars • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Développement économique
Thème: Libre-échange. *Assemblée publique de travail.*

Si nécessaire, cette assemblée se poursuivra le 30 mars, à 14 h, au même endroit.

Mardi 4 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Assemblée statutaire.

Mardi 4 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est
Salle 202

Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles. *Assemblée publique d'information.*

Mardi 4 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 6 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Vendredi 7 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles: adoption du rapport. *Assemblée publique de travail.*

Jeudi 13 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil

Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Notes: (1) Le 23 mars est la date limite pour s'inscrire afin de participer aux audiences publiques sur la politique d'habitation.
(2) Le 4 avril aura lieu la première soirée de consultation publique sur la politique d'habitation.

Renseignements: 872-3770

PREMIÈRES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 20 mars, 19 h
Centre Claude-Robillard
1000, av. Emile-Journault

Villeray - Saint-Michel: Mardi 21 mars, 19 h
Pavillon Jean-Paul II
7920, boul. Saint-Laurent

Rosemont - Petite Patrie: Lundi 20 mars, 19 h
419, boul. Rosemont

Merrier - Hochelaga-Maisonneuve: Mardi 21 mars, 19 h
Centre Pierre-Charbonneau
3000, rue Viau

Plateau Mont-Royal - Centre-Sud: Lundi 20 mars, 19 h
Fraternité des policiers de la C.U.M.
480, rue Gifford

Centre: Mercredi 22 mars, 19 h
Hôtel de Ville,
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 20 mars, 19 h
Église Robert Campbell
Memorial
2225, rue Régent

Sud-Ouest: Mardi 21 mars, 19 h
Complexe Gadbois
5485, ch. de Côte-Saint-Paul

Bout-de-l'île: Mardi 21 mars, 19 h
Buffet Cioclaro
8600, boul. Maurice-Duplessis

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (station de métro Champ-de-Mars).

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING

The next Council Meeting will be held March 30, 1989, at 7 pm. Among the topics to be discussed at the above meeting, the Chairman of the Meeting has identified the adoption of a by-law concerning the remuneration of elected representatives as the major item on the agenda.

The subsequent meeting will be held April 10, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Tuesday, March 28 • 9:30 am • City Hall Council Room
Committee: Community Development
Theme: Adoption of report on the recreational policy statement. *Public work session.*

Tuesday, March 28 • 7 pm • City Hall Council Room
Committee: Economic Development
Theme: Free trade. *Public work session.*

If necessary, this meeting will continue on March 30, 2 pm, at the same place.

Tuesday, April 4 • 2 pm • City Hall Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works.
Statutory meeting.

Tuesday, April 4 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East Room 202
Committee: Administration and Finance
Theme: Update on the affirmative action program for cultural communities. *Public information meeting.*

Tuesday, April 4 • 7 pm • City Hall Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works.
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 6 • 7 pm • City Hall Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works.
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Friday, April 7 • 2 pm • City Hall Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Update on the affirmative action program for cultural communities. *Public work session.*

Thursday, April 13 • 7 pm • City Hall Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Notes: (1) The deadline to register for public hearings on the housing policy is March 23.
(2) The first public consultation meeting on the housing policy will take place April 4.

Information: 872-3770

FIRST REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

Ahuntsic / Cartierville: Monday, March 20, 7 pm
Claude Robillard Center
1000 Emile-Journault Avenue

Villeray / Saint-Michel: Tuesday, March 21, 7 pm
Jean-Paul II Pavillon
7920 Saint-Laurent Boulevard

Rosemont / Petite Patrie: Monday, March 20, 7 pm
419 Rosemont Boulevard

Merrier / Hochelaga-Maisonneuve: Tuesday, March 21, 7 pm
Pierre-Charbonneau Center
3000 Viau Street

Plateau Mont-Royal / Centre-Sud: Monday, March 20, 7 pm
Fraternité des policiers de la C.U.M.
480 Gifford Street

Centre: Wednesday, March 22, 7 pm
City Hall, Council Room
275 Notre-Dame Street East

Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce: Monday, March 20, 7 pm
Robert Campbell Memorial Church
2225 Regent Avenue

Sud-Ouest: Tuesday, March 21, 7 pm
Gadbois Complex
5485 Côte-Saint-Paul Road

Bout-de-l'île: Tuesday, March 21, 7 pm
Buffet Cioclaro
8600 Maurice-Duplessis Boulevard

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de Mars Métro station).

Léon Laberge
City Clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 30 mars 1989, à 19 h. Le Président de l'assemblée souligne comme point important à l'ordre du jour l'adoption d'un règlement traitant de la rémunération des élus.

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 10 avril 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

**Mardi 28 mars • 9 h 30 • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport sur l'énoncé d'orientation en matière de loisirs. *Assemblée publique de travail.*

**Mardi 28 mars • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Développement économique
Thème: Libre-échange. *Assemblée publique de travail.*

Si nécessaire, cette assemblée se poursuivra le 30 mars, à 14 h, au même endroit.

**Mardi 4 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Assemblée statutaire.

**Mardi 4 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est
Salle 202**
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles. *Assemblée publique d'information.*

**Mardi 4 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

**Judi 6 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

**Vendredi 7 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles: adoption du rapport.
Assemblée publique de travail.

**Judi 13 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation.
Assemblée publique de consultation.

- Notes: (1) Le 23 mars est la date limite pour s'inscrire afin de participer aux audiences publiques sur la politique d'habitation.
(2) Le 4 avril aura lieu la première soirée de consultation publique sur la politique d'habitation.

Renseignements: 872-3770

PREMIÈRES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 20 mars, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, av. Émile-Journault
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 21 mars, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 20 mars, 19 h 419, boul. Rosemont
Mer cier - Hochelage-Maisonneuve:	Mardi 21 mars, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau
Plateau Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 20 mars, 19 h Fraternité des policiers de la C.U.M. 480, rue Gilford
Centre:	Mercrredi 22 mars, 19 h Hôtel de Ville, Salle du Conseil 275, rue Notre-Dame Est
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 20 mars, 19 h Église Robert Campbell Memorial 2225, rue Régent
Sud-Ouest:	Mardi 21 mars, 19 h Complexe Gadbois 5485, ch. de Côte-Saint-Paul
Bout-de-l'Île:	Mardi 21 mars, 19 h Buffet Ciociaro 8600, boul. Maurice-Duplessis

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (station de métro Champ-de Mars).

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 30 mars 1989, à 19 h. Le Président de l'assemblée souligne comme point important à l'ordre du jour l'adoption d'un règlement traitant de la rémunération des élus.

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 10 avril 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

**Mardi 28 mars • 9 h 30 • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport sur l'énoncé d'orientation en matière de loisirs. *Assemblée publique de travail.*

**Mardi 28 mars • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Développement économique
Thème: Libre-échange. *Assemblée publique de travail.*

Si nécessaire, cette assemblée se poursuivra le 30 mars, à 14 h, au même endroit.

**Mardi 4 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Assemblée statutaire.

**Mardi 4 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est
Salle 202**
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles. *Assemblée publique d'information.*

**Mardi 4 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

**Jeudi 6 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

**Vendredi 7 avril • 14 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur le programme d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles; adoption du rapport.
Assemblée publique de travail.

**Jeudi 13 avril • 19 h • Hôtel de ville
Salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation.
Assemblée publique de consultation.

Notes: (1) Le 23 mars est la date limite pour s'inscrire afin de participer aux audiences publiques sur la politique d'habitation.
(2) Le 4 avril aura lieu la première soirée de consultation publique sur la politique d'habitation.

Renseignements: 872-3770

PREMIÈRES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 20 mars, 19 h
Centre Claude-Robillard
1000, av. Émile-Journault

Villieray - Saint-Michel: Mardi 21 mars, 19 h
Pavillon Jean-Paul II
7920, boul. Saint-Laurent

Rosemont - Petite Patrie: Lundi 20 mars, 19 h
419, boul. Rosemont

Mercier - Hochelage-Maisonneuve: Mardi 21 mars, 19 h
Centre Pierre-Charbonneau
3000, rue Viau

Plateau Mont-Royal - Centre-Sud: Lundi 20 mars, 19 h
Fraternité des policiers de la C.U.M.
480, rue Gifford

Centre: Mercredi 22 mars, 19 h
Hôtel de Ville,
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 20 mars, 19 h
Église Robert Campbell
Memorial
2225, rue Régent

Sud-Ouest: Mardi 21 mars, 19 h
Complexe Gadbois
5485, ch. de Côte-Saint-Paul

Bout-de-l'île: Mardi 21 mars, 19 h
Buffet Cioclaro
8600, boul. Maurice-Duplessis

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (station de métro Champ-de Mars).

Léon Laberge
greffier de la Ville

MCM's people-power forums are useless, critics say

By LEWIS HARRIS
of The Gazette

THE CITY'S new District Advisory Committees (DACs) will do little to enhance citizen participation at city hall because they are toothless bureaucracies operating under the strict control of the city's executive committee.

That's the charge being levelled by some unhappy Montreal city councillors even before the first meetings of the DACs.

The DACs, which meet in nine locations across the city for the first time next week, are being hailed by the Montreal Citizens' Movement administration and its supporters as a major step forward in increasing citizen participation at city hall — one of the MCM's major planks in the 1986 municipal election.

On Monday, DACs will meet in the Ahuntsic-Cartierville, Rosemount, Plateau Mont Royal and Côte des Neiges-Notre Dame de Grâce districts with all meetings beginning at 7 p.m.

But while citizen participation may have had a nice ring to it during the election campaign, the final result — coming nearly 2½ years after the MCM took power — is a mockery of the party's long-standing commitment to people power, say the critics.

Independent city councillor Pierre-Yves Melançon quit the MCM last October in disgust after the MCM administration finally unveiled its public-consultation policy.

"The rules under which the DACs operate stipulate clearly that their mission is to advise the executive committee," says Melançon.

"So of course what that means is the executive committee can simply overturn or ignore any decision taken by a DAC."

Melançon also is unhappy with a stipulation in the rules that says citizens or groups must first fill out a "request" form available at Accès Montréal offices a few days before a DAC meeting.

"I find the whole request process ridiculous," Melançon continues.

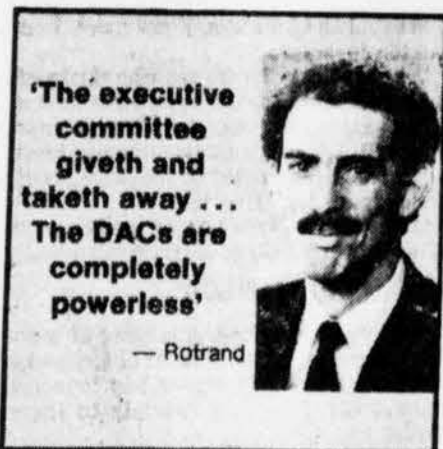
"It reduces people to the role of beggar in the sense that they have to fill out a special form when they want to ask for something as simple as repairing a pothole in front of your home."

But Melançon is hoping for a good turnout at next week's DAC meetings. Once people realize the serious limitations in the functioning of the DACs, he says, the administration will be under pressure to make changes.

Marvin Rotrand, another former MCM councillor who sits as an independent, is, if anything, even more critical than Melançon.

The agendas of the DACs are based on the next meeting of city council and those agendas, in turn, are set by the executive committee.

"So the agenda at these meetings is really



set by the executive committee," says Rotrand.

"The executive committee giveth and the executive committee taketh away. People attending these meetings cannot make up their own agendas or even amend the agenda that's there.

"The DACs are completely powerless."

Rotrand adds that a "simple phone call to the right person" should be the right way to solve a citizen's problems rather than another bout of form filling.

He also notes that the most important items on the agenda when his DAC meets Monday at Robert Campbell Church on Re-

gent Ave. will be two minor zoning changes.

But major issues, such as property tax bills, would have trouble making it onto the agenda at these meetings, under rules set out in the city bylaw which created the DACs.

Tax questions could be discussed at the DACs, but probably only during question period.

One subject on the forbidden list is "housing of a social character" — things such as halfway houses for penitentiary inmates; the type of institution that creates the NIMBY syndrome (Not In My Back Yard).

But councillor Abe Limonchik, chairman of the DAC that counts Rotrand as a member, suggests that criticizing the DACs at this stage is as unfair as criticizing a toddler's walk.

And he also believes that the critics may find out how wrong they've been once the kinks are worked out and the DACs really start to roll.

Limonchik says the new bodies are a healthy first step toward "decentralization of the city's operation."

Far from being cowed by the bureaucracy, Montrealers are happily filling out request forms at DACs across the city, he says.

By mid-week, 17 such forms had been filled out. In one case, a citizens' group is seeking the city's support for subsidies from Quebec for a senior citizens' group. Another

request seeks improved cleanliness on streets in Notre Dame de Grâce.

A question period at the beginning of each meeting will ensure "a very spontaneous and unstructured" exchange between citizens and councillors, says Limonchik.

"Whenever possible, the idea is to get people to participate. And I like spontaneity, but it doesn't last forever. That's why we need some structure to ensure continuity."

The DACs are made up of the city councillors whose districts fall within the nine new municipal administrative zones created under the DAC bylaw.

The DACs will meet about once every five weeks to discuss local questions scheduled to go before the next meeting of city council. The city's executive committee has already named two councillors to act as chairman and vice-chairman to head each DAC.

For Mayor Jean Doré, the DACs are the third significant step toward greater citizen input since the MCM took over at city hall in 1986.

The first two steps were establishment of a public question period at council meetings and new standing committees to study issues coming before council.

Some councillors say Doré and officials in his office have been twisting arms over the past few weeks to try to ensure large turnouts at next week's inaugural DAC meetings so they will be seen as successful.

Une piscine de \$9 millions tout à fait hors de l'ordinaire à Rivière-des-Prairies



MARIANE FAVREAU

La future piscine du quartier Rivière-des-Prairies, boulevard Rodolphe-Forget, sera tout à fait hors de l'ordinaire. Il s'agit d'un «concept de piscine récréative nouveau genre», indique-t-on à l'hôtel de ville.

Le maire Doré révélait récemment qu'elle comprendra deux glissoires d'eau avec bassin autonome, un bain tourbillon de 15 mètres carrés, un bassin de jeux de lagunes équipé de canon et jets d'eau, tourbillon, cascades, averse de pluie, et glissoire pour pataugeuse.

Ceci, sans compter le bassin de natation de cinq couloirs et un bassin de plongeon. Le tout accompagné de plages intérieures et extérieures, avec mobilier de détente, où l'on entre dans l'eau comme à la mer, par une douce descente. On construira aussi 24 places de stationnement.

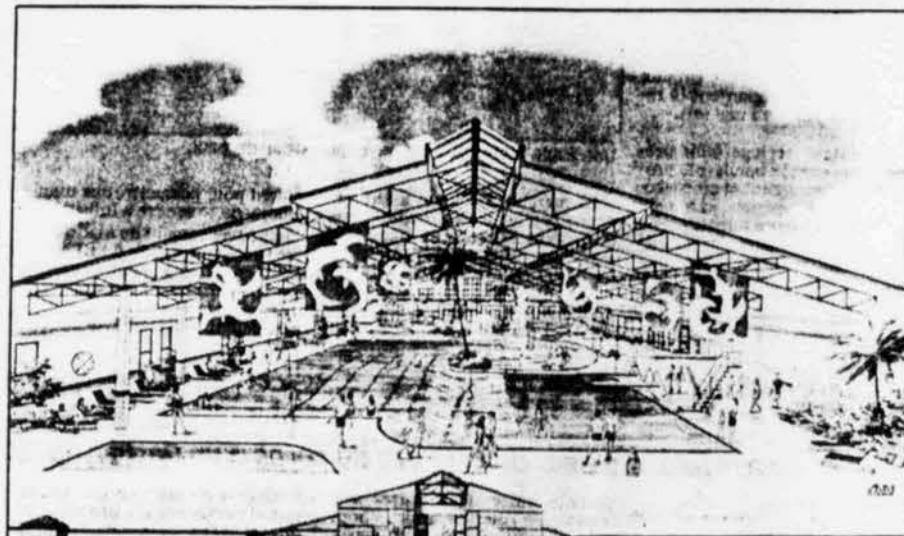
Le prix? Plus de \$9 millions. La ville fournit le terrain. Mais comme la piscine sera en annexe d'une école de la CECM (Jean-Grou), celle-ci contribuera pour un minimum de \$500 000 à la réalisation du projet. Elle s'associe également à la ville pour un échange de services, la piscine devant tenir compte des intérêts scolaires et familiaux du quartier.

Selon l'administration municipale, ce projet montre sa volonté «de doter Rivière-des-Prairies d'équipements de loisirs qui répondent aux besoins de sa population».

DE PRÉFÉRENCE À ANJOU

La consultation que les élus vantent tellement à Montréal en a pris pour son rhume, la semaine dernière, alors que les résidents d'un secteur de Montréal ont demandé d'être annexé à Anjou.

«Les citoyens d'Anjou, comme tous les citoyens de la région métropolitaine à l'exception de ceux de la ville de Montréal, jouissent du droit démocratique fondamental de décider de leurs propres affaires. Ce que nous désirons, c'est tout simplement de venir des citoyens à part entière, ce que la charte de Montréal nous dénie.»



La piscine du quartier Rivière-des-Prairies n'aura rien de commun avec les bains publics qu'on connaît.

Estimant ne plus se sentir chez eux à Montréal, quelques 400 citoyens du secteur Fonteneau, près du métro Honoré-Beaugrand, ont demandé formellement une annexion à la ville voisine, Anjou. Leur secteur est d'ailleurs en bordure d'Anjou.

Dans un exposé au conseil municipal angevin, mardi, le comité de citoyens a expliqué que l'épisode malheureux qu'ils viennent de vivre avec les autorités montréalaises, leur a fait prendre conscience qu'ils ont finalement beaucoup plus en commun avec Anjou qu'avec Montréal.

En dépit de leur opposition unanime, Montréal a modifié le zonage de leur secteur pour permettre la construction de conciergeries, triplant ainsi la densité de population du quartier formé de maisons unifamiliales.)

«Il est aberrant que des citoyens soient, comme nous le sommes, à la merci du comporte-

ment interventionniste, autoritaire et incontrôlable des élus», ont-ils exposé.

«Il ne s'agit pas de quitter Montréal par caprice ou bouderie, précisent-ils, mais de rejoindre Anjou ou tout nous mène: notre mode de vie, nos intérêts, notre dignité ainsi que la structure du pouvoir et l'attitude des dirigeants de la ville de Montréal.»

De plus, le déplacement de la frontière artificielle qui sépare Anjou de Montréal, les rapprocherait des services scolaires municipaux et de loisirs. Le conseil angevin prend la requête et délibère.

ACHETER POUR MIEUX PARTICIPER

Il n'y a pas dix façons d'augmenter la participation des citoyens dans la ville, et il n'est pas nécessaires de multiplier les comités de consultation, assure le conseiller Nick Auf der Maur

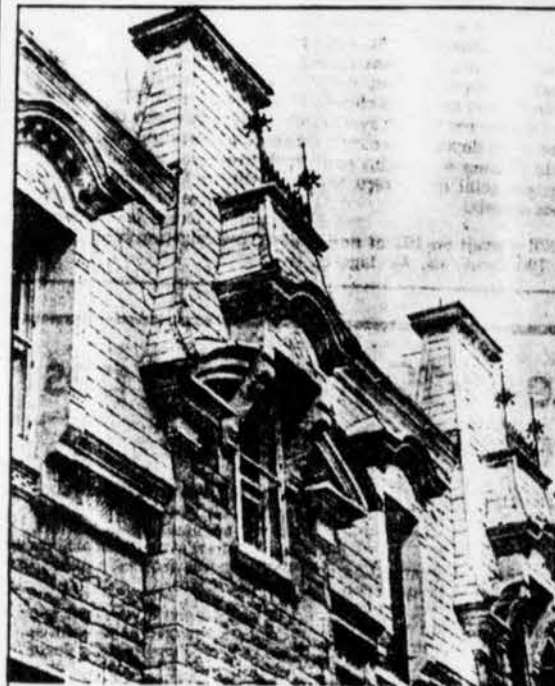
portés à se désintéresser de ces questions.

OUI AU METRO DE LAVAL

Les conseillers municipaux du nord de la ville appuient fortement le projet de métro à Laval. C'est qu'il permettrait de débarrasser leurs quartiers de la circulation de transit qui se rend au centre-ville en taxant la qualité de vie de leurs quartiers. Plus de 200 000 véhicules par jour proviennent de Laval et empruntent les rues d'Achats ou Cartierville.

Les conseillers de l'arrondissement favorisent donc des corridors réservés aux autobus, des stationnements à Laval même, un système de stationnement sur rue prioritaire pour les résidents de leur secteur, et bien sûr, le prolongement du métro à Laval.

Ils viennent également de former un comité de travail avec le député de Crémazie, André Valerland. Ils se pencheront sur la façon d'atténuer le surplus de trafic qu'amènera sur le boulevard Henri-Bourassa, la refecton de la Métropolitaine.



Ne perdez pas la tête!

Beau slogan pour une campagne d'information que lance la ville de Montréal auprès des propriétaires qui songent à restaurer leur façade. Le service de l'Habitation et du développement urbain veut ainsi attirer l'attention sur l'importance de réparer et conserver les corniches et mansardes qui donnent à l'immeuble son cachet. Des dépliants pas compliqués sont disponibles sur le sujet, ainsi que sur la rénovation des fenêtres et sur la rénovation en général. Ils donnent des conseils et des idées qui permettent l'amélioration des habitations, et insistent sur la nécessité d'obtenir un permis pour effectuer ces travaux. Ce qui peut éviter des erreurs coûteuses.

Montréal invite la population à investir les nouveaux comités conseils d'arrondissement

MARIANE FAVREAU

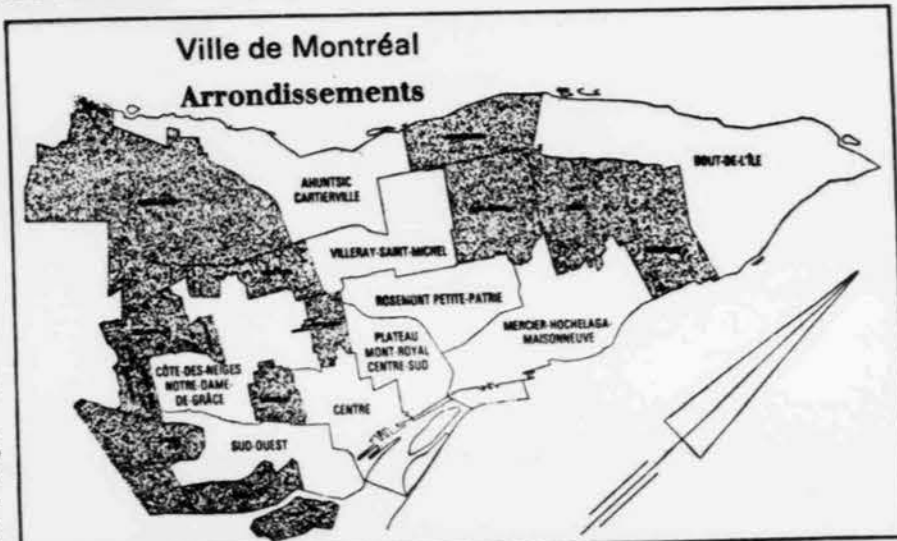
■ A la veille des premières assemblées des comités conseils d'arrondissement, le vice-président du comité exécutif invite la population à investir cette nouvelle structure pour en faire son affaire. « Cela va sûrement changer la façon de faire de la politique à Montréal », observe M. Robert Perreault.

C'est en effet ce soir que quatre des neuf arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements.

« Il s'agit d'une première, non seulement à Montréal mais pour l'ensemble du Québec. Cette structure s'inscrit dans la politique de consultation de la municipalité », indiquait hier le vice-président du comité exécutif de la ville.

L'arrondissement est une nouvelle structure qui regroupe les conseillers municipaux des huit ou neuf districts électoraux qui forment l'arrondissement. Les citoyens pourront leur poser des questions, assister à leurs délibérations sur les sujets à l'ordre du jour, et leur soumettre des requêtes.

Les résidents plus particulièrement touchés par une question de zonage, par exemple, en sont in-



C'est ce soir que quatre des neuf arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements.

formés par courrier et invités à donner leur point de vue.

Invitation spéciale

Autrement, les citoyens sont avisés de la tenue de leur réunion de leur comité conseil par les journaux. Toutefois, la ville a ex-

pédié une invitation spéciale à quelque 4000 organismes et groupes qui pourront recevoir l'ordre du jour mensuel.

Pourquoi eux et pas les citoyens ordinaires? « Il ne s'agit pas de privilégier les groupes, assure M. Perreault. Mais on pense que les Sidac, les CLSC, les groupes de locataires ou autres peuvent être plus intéressés à suivre les activités des comités conseil.

« Il est un peu normal que les organismes du milieu qui représentent la population suivent davantage les questions », indique-t-il.

Pour la première assemblée, des dépliants ont été déposés dans 460000 boîtes aux lettres pour inviter les citoyens. On y indique brièvement la procédure. Et le fait que le comité conseil d'arrondissement ne prend pas de décision mais fait des recomman-

datons au comité exécutif de la ville.

« Ces rencontres mensuelles favoriseront une meilleure prise de décision sur les projets locaux, assure M. Perreault. Elles permettront avant tout de faire des choix mieux éclairés en tenant compte des attentes de ceux à qui ils sont destinés. »

Selon lui, il s'agit d'un « défi important, qu'il ne sera pas nécessairement facile à relever ». Et le délai de cinq semaines que crée la discussion de certains sujets au conseil d'arrondissement, ne rajouterait pas à la lourdeur du processus de décision, assure M. Perreault.

« On a trop d'exemples de décisions prises sans obtenir l'opinion des citoyens qui se sont avérées, à terme, préjudiciables à l'intérêt public et aux finances publiques. »

Montréal invite la population à investir les nouveaux comités conseils d'arrondissement

MARIANE FAVREAU

■ A la veille des premières assemblées des comités conseils d'arrondissement, le vice-président du comité exécutif invite la population à investir cette nouvelle structure pour en faire son affaire. « Cela va sûrement changer la façon de faire de la politique à Montréal », observe M. Robert Perreault.

C'est en effet ce soir que quatre des neuf arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements.

« Il s'agit d'une première, non seulement à Montréal mais pour l'ensemble du Québec. Cette structure s'inscrit dans la politique de consultation de la municipalité », indiquait hier le vice-président du comité exécutif de la ville.

L'arrondissement est une nouvelle structure qui regroupe les conseillers municipaux des huit ou neuf districts électoraux qui forment l'arrondissement. Les citoyens pourront leur poser des questions, assister à leurs délibérations sur les sujets à l'ordre du jour, et leur soumettre des requêtes.

Les résidents plus particulièrement touchés par une question de zonage, par exemple, en sont in-



C'est ce soir que quatre des neuf arrondissements nouvellement créés par l'administration Doré tiennent la toute première réunion de leur comité conseil. D'autres réunions se tiendront demain et mercredi, dans d'autres arrondissements.

formés par courrier et invités à donner leur point de vue.

Invitation spéciale

Autrement, les citoyens sont avisés de la tenue de leur réunion de leur comité conseil par les journaux. Toutefois, la ville a ex-

pédié une invitation spéciale à quelque 4 000 organismes et groupes qui pourront recevoir l'ordre du jour mensuel.

Pourquoi eux et pas les citoyens ordinaires? « Il ne s'agit pas de privilégier les groupes, assure M. Perreault. Mais on pense que les Sidac, les CLSC, les groupes de locataires ou autres peuvent être plus intéressés à suivre les activités des comités conseil.

« Il est un peu normal que les organismes du milieu qui représentent la population suivent davantage les questions », indique-t-il.

Pour la première assemblée, des dépliants ont été déposés dans 460 000 boîtes aux lettres pour inviter les citoyens. On y indique brièvement la procédure. Et le fait que le comité conseil d'arrondissement ne prend pas de décision mais fait des recomman-

dations au comité exécutif de la ville.

« Ces rencontres mensuelles favoriseront une meilleure prise de décision sur les projets locaux, assure M. Perreault. Elles permettront avant tout de faire des choix mieux éclairés en tenant compte des attentes de ceux à qui ils sont destinés. »

Selon lui, il s'agit d'un « défi important, qu'il ne sera pas nécessairement facile à relever ». Et le délai de cinq semaines que crée la discussion de certains sujets au conseil d'arrondissement, ne rajouterait pas à la lourdeur du processus de décision, assure M. Perreault.

« On a trop d'exemples de décisions prises sans obtenir l'opinion des citoyens qui se sont avérées, à terme, préjudiciables à l'intérêt public et aux finances publiques. »

ADVICE GROUPS BEGIN

MONTREAL'S Doré administration will introduce the city to its nine new District Advisory Committees this week, beginning with meetings tonight in four districts.

In all, nine committees, or DACs, have been formed to represent different regions across the city.

The first meetings will be held in Cote-des-Neiges-N.D.G., Ahunatic-Cartierville, Rosemont-Petite Patrie, and Plateau Mont Royal-Centre Sud.

The committees will meet once every five weeks. The four other districts include: Mercier-Hochelaga, Maisonneuve, Villieray-Saint Michel, Sud Ouest and Bout-de-l'île.

The committees are strictly advisory and powerless.

— Cristina Coraggio

Civility marks first district council meetings

MORE than 80 residents, many of whom have never attended a city council meeting, crowded into a church basement in N.D.G. last night for the inaugural meeting of the N.D.G.-Côte-des-Neiges District Advisory Council.

A lively question period followed announcements by each of the nine west-end councillors on the neighborhood council. Brian Maged, who asked councillors to restore the ducks to Beaver Lake, said it was too early to pass judgment on the

NDG meets...

neighborhood council, the purpose of which is to bring the council closer to citizens.

Maged said the council meetings should not be held in the same hall as the N.D.G.-MCM's political meetings.

"I'm not displeased, but I'm not overwhelmed," said Côte-des-Neiges resident Gilles Berger.

About one-third of the questioners were MCM members.

But local residents

also got a sober lesson in the functioning of city government.

After a detailed presentation and slide show explaining a zoning change for an empty lot in N.D.G., councillors were suddenly put on the spot.

Last Friday, Pierre Besner of Gespace, an architectural firm, went to city hall to submit building plans for an office building at Prud'homme Ave. and Crowley St. in N.D.G.

To his shock, he said, he discovered that the empty lot the company had purchased the previous day had been slapped with the zoning change being discussed.

He was told the commercial zoning of the lot had been frozen in favor of an exclusively residential zoning.

Councillors told him there was nothing to be done in the situation.

"In every zoning there are winners and losers," he was told.

— Julien Feldman

CITY councillors were on their best behavior last night at the first meeting of the Plateau Mont-Royal Centre-Sud District Advisory Committee (DAC).

Only a dozen of the 90 people in the audience came to ask questions, but unfailingly polite councillors provided answers or promised to for the next DAC meeting.

"It's going very well," said councillor Konstantinos

And so does the Plateau

Georgoulis halfway through the meeting.

All the Plateau Mont-Royal Centre-Sud DAC councillors are Montreal Citizens' Movement members.

Montreal was divid-

ed into nine districts by city council last month, and nine matching DACs were created at the same time.

All councillors from a particular district are members of that DAC, and will meet once a month to answer questions and discuss zoning changes.

The DACs have no formal powers. They make recommendations to the powerful city executive committee, which is perfectly free to ignore them.

— Pierre Goad

Les citoyens du quartier se sentent menacés

Les armes poussent comme des champignons autour de la discothèque «13^e Ciel»

Un citoyen de Montréal qui habite aux environs de la discothèque «13^e Ciel» de la rue Saint-Grégoire, ne sait plus quel moyen utiliser pour être assuré de la tranquillité et de la sécurité à laquelle il a droit, dans son quartier.

Serge Labrosse

Michel Bédard s'est présenté avec des armes, lundi soir, à une assemblée publique réunissant les huit élus de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-sud.

Ces armes, a-t-il expliqué, ont été trouvées autour de la discothèque, dans le stationnement adjacent, dans la rue et les ruelles avoisinantes.

C'est l'un de ses voisins qui, régulièrement depuis quelque temps, en fait la

cueillette certains jours de la semaine, craignant que des enfants du secteur ne les trouvent avant lui et ne se blessent.

«Ces armes-là, a raconté M. Bédard au *Journal de Montréal*, sont celles des adolescents qui, chaque fin de semaine, fréquentent la discothèque «13^e Ciel».

«Je ne doute pas qu'il y ait, parmi cette clientèle, de très bons garçons et de très bonnes filles. Et je pense que la sécurité, à l'intérieur de la discothèque, est bien assurée. Il y a de nombreux *bouncers*, à l'intérieur de cet établissement.»

Les citoyens ont peur!

«Mais c'est la sécurité des gens du quartier qui est en jeu», soutient-il.

Selon M. Bédard, chaque fin de semaine, tard en soirée et au cours de la nuit, des groupes de jeunes se forment aux abords de la discothèque.

«Généralement, ceux qui traînent dans la rue sont ceux que la direction de la discothèque juge indésirables dans son établissement. Des jeunes qui causent du trouble ou qui fréquentent les gangs.

«Et ils viennent souvent s'installer dans les ruelles voisines. Ils intimident les passants. Ils font du bruit. Ils sautent les clôtures et empiètent sur les terrains privés des propriétaires du voisinage.»

«Nous n'osons plus sortir, le soir. Parce que nous avons peur», dit-il.

«Tellement peur, ajoute M. Bédard, que mes voisins n'osent pas se plaindre ouvertement. Ils ont peur des représailles possibles.»

M. Bédard rapporte s'être plaint à de nombreuses reprises au directeur du poste de police local. En vain.

Policier proprio?

«La rumeur veut que des policiers

travaillent dans cette discothèque. J'en ai parlé à la direction du poste de police, poursuit M. Bédard. Mais on me répond que ce n'est pas vrai.»

Curieusement, lors d'une entrevue réalisée avec des employés de la discothèque «13^e Ciel», il y a de cela quelques semaines, la gérante de l'établissement révélait elle-même au *Journal de Montréal* qu'un policier, oeuvrant régulièrement à cet endroit, est considéré par le personnel comme l'un des propriétaires de l'établissement.

Un autre policier, disait-elle, agit régulièrement comme gardien de sécurité, les soirs de danse...

Lundi, le conseiller municipal Robert Perreault prétendait que la situation n'était «pas si grave» que le donnait à penser M. Bédard. M. Perreault a répondu: «les rapports de police ne sont pas aussi alarmants que ce que vous nous dites».



Photo Royald LÉBLANC

Michel Bédard, un citoyen du quartier, se sent menacé par les jeunes armés qui fréquentent la discothèque «13^e Ciel», rue Saint-Grégoire.

Les commerçants de la rue Mont-Royal veulent retrouver les clientèles perdues

La fermeture de l'artère pendant plusieurs mois en 1959 et sa transformation en mail piétonnier en 1971, lui ont été fatales



MARIANE FAVREAU

La Sidac de l'avenue Mont-Royal se lance dans une opération de rajeunissement des commerces, tentant de rattraper la clientèle perdue au fil des ans par de mauvaises décisions municipales.

Voici comment tout a commencé sur le Plateau: fin du XVIIIe siècle, les fermiers de la bourgeoisie montrealaise s'installent sur le Plateau Mont-Royal.

Vers 1845, les ouvriers et petits artisans s'établissent à leur tour dans quelques rues du Plateau pour se rapprocher des carrières qui se trouvent un peu plus au nord. Ce sont ces carrières qui suscitent le développement de tout le Plateau et y créent divers quartiers.

L'avenue du Mont-Royal devient la frontière entre les villages de Côteau Saint-Louis, créé en 1846, et Saint-Jean-Baptiste, créé en 1861. Ils seront annexés à Montréal en 1893.

L'inauguration d'une ligne de tramways, qui rejoint l'avenue en 1893, favorisera l'installation des ouvriers le long de son trajet jusqu'en 1900.

Vers 1910, l'avenue du Mont-Royal est éclairée et pavée. Elle devient une artère commerciale importante, desservant toute la communauté montrealaise.

Le crise ralentit cependant son développement et la construction ne reprendra sur le Plateau qu'après la guerre. On y commence aussi des rénovations aux commerces, d'un goût jugé maintenant détestable.

Mais l'artère commerciale ne se relèvera jamais complètement de sa fermeture pendant plusieurs mois, à l'été de 1959, pour des travaux d'infrastructure.

Aussi, une tentative pour lui donner un autre cachet, en 1971,

se soldait-elle par un échec. Dans une ultime tentative pour ranimer sa fonction commerciale, la municipalité avait imaginé de transformer l'avenue Mont-Royal en un mail semi-piétonnier qui ne laissait qu'un étroit passage aux automobiles.

Mais on défaisait le tout l'année suivante pour lui redonner son aspect initial. Depuis, le commerce a repris lentement, mais ne répondrait plus tout à fait aux goûts un peu plus sophistiqués de la nouvelle population du Plateau, plus instruite, mieux rémunérée et plus jeune que l'ancienne.

AMENDEMENT RÉTROACTIF?

Le comité exécutif a récemment annulé trois de ses décisions du 14 décembre dernier. Il s'agissait de contrats d'environ \$50 000 chacun, accordés à des compagnies pour exécuter des travaux de recherche et d'étude sur des arrondissements.

Ils faisaient d'ailleurs partie de l'avalanche de contrats de fin

d'année dont nous avons parlé dans cette chronique.

Or, immédiatement après les avoir abrogés, à sa séance du 8 janvier dernier, le comité exécutif entérinait les mêmes contrats, aux mêmes compagnies et aux mêmes montants.

Il a fallu comparer attentivement les décisions, celles du 14 décembre et celles du 8 janvier suivant, pour découvrir où se trouvait la différence.

Le seul changement, c'est qu'on ne soumet plus ces contrats au conseil municipal pour adoption.

Et pourquoi donc? Parce que, le 23 décembre, l'administration Doré a obtenu un amendement à la charte de Montréal qui permet maintenant au comité exécutif d'accorder des contrats allant jusqu'à \$50 000 sans en référer au conseil municipal.

Fort bien. Mais cela permet-il au comité exécutif de rendre cet amendement rétroactif? De ne pas soumettre au conseil des contrats décidés avant l'entrée

en vigueur de l'amendement, le 23 décembre?

QUELQUES VOYAGES

Le comité exécutif a désigné le conseiller Denis Beauchamp pour diriger, pendant dix jours, une délégation de la ville de Montréal à Abidjan, en Afrique. Il s'agissait d'une participation à une rencontre de préparation dans le cadre du programme Afrique 2000, du 20 février au 2 mars dernier.

Le conseiller du district Père-Marquette était accompagné de Gilles Rioux, conseiller en affaires internationales au service de planification et concertation de la ville, et de M. Carlos Rodriguez, de l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement.



Le comité exécutif a autorisé une dépense de \$20 850 pour le voyage de ces trois personnes. M. Rioux devait séjourner deux jours de plus en Afrique, dans le cadre d'un projet de la CUM.

De son côté, la conseillère Diane Barbeau a également dirigé une délégation de la ville de Montréal à Eugene, en Oregon, en février dernier. Il s'y tenait une conférence internationale des villes Zian. Montréal a été déclarée Zian (zone libre d'armement nucléaire) peu de temps après l'élection de l'équipe Doré.

M. Guy Côté, président du comité consultatif Zian de Montréal, et M. Pierre Fournier, professeur au département de sciences politiques de l'UQAM, accompagnaient la conseillère du district d'Hochelaga.

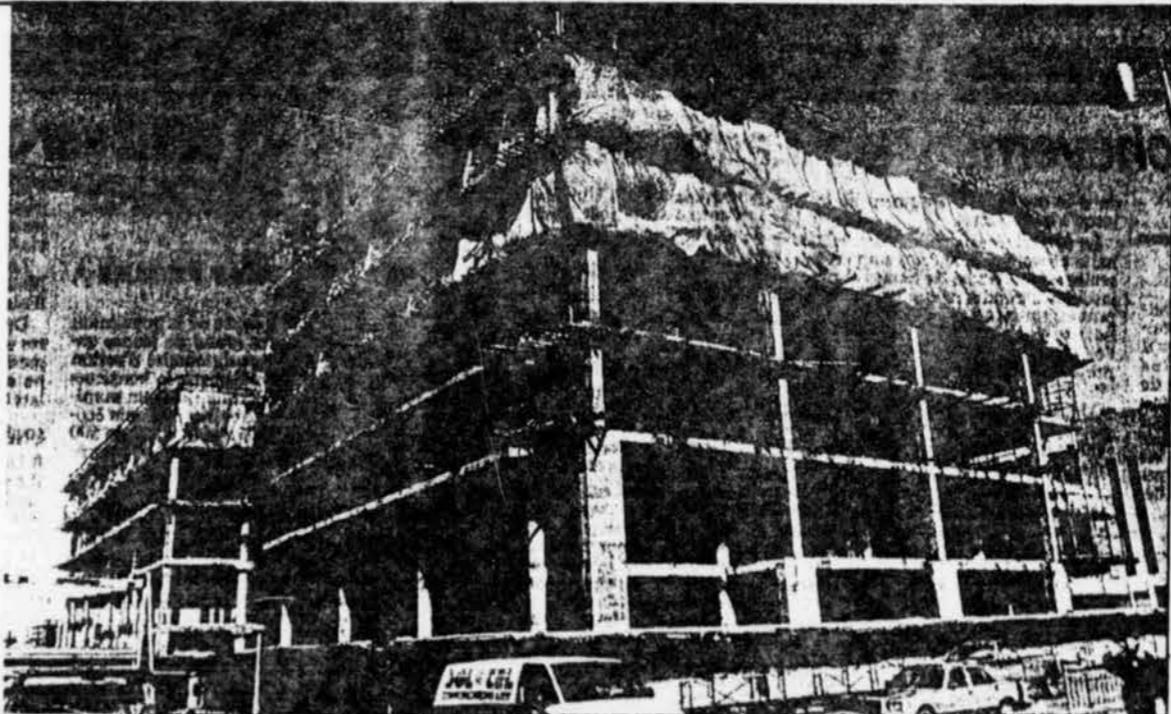
Le comité exécutif a autorisé une dépense de \$4 000 pour ces trois personnes, l'UQAM défrayant la moitié des dépenses du professeur.



Paysage modifié

La construction d'un centre administratif de la Banque nationale, est en train de modifier complètement le paysage, non loin de l'hôtel de ville de Montréal. En effet, la banque logera son centre Master Card dans un immeuble de sept étages, dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Denis, Viger et Sanguinet, tout à côté de la station de métro Champ-de-Mars. En bordure de l'immeuble, le long des rues, des arcades formeront un déambulateur. Quelques espaces commerciaux sont prévus. Il s'agit d'un projet de \$21 millions dont l'ouverture est prévue pour le printemps 1990. La Banque nationale occupera la moitié des espaces à bureaux.

PHOTO ARMAND TROTTER, LA PRESSE



LE VIEUX-MONTRÉAL S'AFFICHE

François Drouin, coordonnateur d'une équipe de graphistes dans une firme de publicité de Montréal, a remporté le premier prix d'un concours d'affiche lancé par Montréal et le ministère des Affaires culturelles, chez les professionnels.

Le concours visait à faire illustrer l'ambiance et le caractère historique du Vieux-Montréal et s'adressait tant aux professionnels qu'aux étudiants en graphisme.

Des mentions sont allées à Collin Chabot et Suzanne Côté dans la catégorie professionnelle.

Chez les étudiants, Jacques Cournoyer est sorti vainqueur. Jaqueline Lorange et Brigitte Dion ont reçu des mentions, chez les étudiants.

Les affiches de MM. Drouin et Cournoyer ont été reproduites à 10 000 exemplaires et seront distribuées dans les maisons de la Culture, les bibliothèques et les bureaux Accès Montréal.

De plus, on expose 27 des 71 projets soumis au concours. On peut les voir au Château Rametzay jusqu'au 27 avril.

Le conseil municipal de Montréal comptera 11 membres de moins après les élections

MARIANE FAVREAU

■ Le conseil municipal de Montréal, le plus gros en Amérique du Nord avec ses 58 conseillers municipaux, se dégonflera légèrement aux élections municipales de l'an prochain pour compter 47 conseillers.

Onze districts électoraux disparaîtront donc de la carte électorale, ce qui ne va pas sans soulever des protestations chez les conseillers qui en ont été informés hier.

Tous les districts, sauf huit, sont touchés par ce remaniement de la carte électorale. Ainsi Pointe-aux-Trembles comptera deux districts au lieu de trois (celui de la Rousselière disparaît). Villeray et Saint-Michel en auront six plutôt que huit; Octave-Crémazie et Jarry sont fondus; Jean-Rivard disparaît.

Rosemont et Petite Patrie compteront sept élus au lieu de huit (Jean-Talon et Saint-Edouard ne feront qu'un); Mercier et Hochelaga, six plutôt que huit; Mont-Royal et Centre sud en perdent également deux. Le district Saint-Jacques, par exemple, est amputé à l'ouest et se fond, au nord, avec Plateau Mont-Royal. Jeanne-Mance et

Saint-Jean-Baptiste ne font plus qu'un.

Le secteur Côte-des-Neiges et N.D.G. en gagnent deux; le sud-ouest en perd un. Ainsi, les districts Décarie et N.D.G. sont réunis en un seul, tout comme Côte-des-Neiges et Mont-Royal, ainsi que Saint-Henri et Saint-Paul.

Coincidence? Trois des quatre districts des conseillers RCM dissidents sont jumelés à un autre (Jean-Talon, Mont-Royal et Décarie.)

À Montréal, cette réduction du conseil municipal a des allures de révolution puisqu'on avait l'habitude, notamment à cause des annexions successives, de rajouter des districts plutôt que d'en retrancher.

Cette révision de la carte électorale est imposée par la loi, l'année qui précède les élections municipales. Elle vise à équilibrer les districts dont 21 ont maintenant trop ou pas assez d'électeurs, indique le greffier de la ville et président des élections, M. Léon Laberge.

Avec M. Fernand Carmelle, superviseur de la carte électorale, il expliquait hier: «On a tenté de rester le plus près possible des 58 districts actuels en revisant la carte. Et cela en respectant les enti-

tes naturelles et les arrondissements.»

La loi exige, à Montréal, entre 30 et 90 districts, chacun ayant un nombre semblable d'électeurs, avec un écart ne dépassant pas 15 p. cent de la moyenne. Avec la nouvelle carte, les districts auront entre entre 14 000 et 16 600 électeurs.

Les arrondissements

En plus des critères imposés par la loi, le maire avait demandé aux fonctionnaires que la carte respecte les neuf nouveaux arrondissements de Montréal.

Et c'est là-dessus que certains conseillers fondent leurs critiques. «Nous n'avons jamais été consultés, ni les conseillers, ni la population, sur la carte des arrondissements que le comité exécutif a décidée seul, indique le conseiller Pierre Goyer. Et maintenant, la nouvelle carte électorale découle de cette carte des neuf arrondissements.»

Le conseiller Rotrand estime que les critères qui divisent la

ville en 47 districts électoraux ne sont pas clairs. «Je trouve étrange la coïncidence: on décide de réduire le nombre de conseillers au même moment où l'on augmente leurs salaires. On semble donner d'une main ce qu'on retire de l'autre.»

M. Michael Fainstat, explique que le comité exécutif qu'il préside, n'a rien à voir dans la confection de la carte électorale qui relève du président des élections.

La seule intervention de l'exécutif dans ce processus, a-t-il soutenu, c'était de choisir l'augmentation ou la réduction du nombre de districts. «Le maire a choisi de le réduire, et de respecter si possible les arrondissements.» M. Fainstat assure que la faible baisse du nombre de conseillers n'a absolument rien à voir avec leurs augmentations de salaires.

Par ailleurs, le greffier a indiqué qu'il «aurait été difficile de réduire davantage le nombre de districts électoraux si l'on voulait respecter les critères imposés par la loi et les limites des arrondissements».

Comment démotiver les Montréalais?

Tous les sondages le démontent: les contribuables s'occupent et se préoccupent peu de la chose municipale, sauf lorsqu'une hausse de taxes les touche ou que leurs intérêts personnels sont en cause.

Comment voulez-vous que les Montréalais soient bien motivés par les affaires de leur ville quand ils reçoivent un compte de taxes erroné? qu'ils auront à subir les hausses généreuses de salaires consenties à leurs élus? qu'ils apprennent tout à coup qu'ils feront dorénavant partie d'un arrondissement qu'ils n'ont pas choisi? qu'un grand nombre d'entre eux constatent soudainement qu'ils changeront tout bonnement de district électoral en vue du scrutin de novembre 1990?



Tout cela, sans consultation.

Se faisant parisienne, l'administration Doré-Fainstat a décrété que Montréal sera maintenant divisée en neuf arrondissements. Pourquoi pas huit ou dix? Pourquoi les délimitations choisies? La décision est arrêtée. Sans consultation auparavant.

Répondant à une obligation imposée par la loi et mandaté par le comité exécutif, le Bureau du greffier a préparé une nouvelle carte électorale. Pourquoi déterminer 47 districts au lieu de 58 comme actuellement? Pourquoi pas seulement 30 dis-

tricts ou jusqu'à 90 comme l'y autorise la loi? La décision est prise. Les citoyens pourront utiliser un mécanisme complexe d'opposition s'ils sont insatisfaits mais toujours pas de consultation préalable.

Se basant sur les recommandations d'un comité de sages, l'administration municipale décide de hausser la rémunération des élus de 16 p. cent ou de 313 000 \$. Le maire Doré touchera 103 000 \$; le président du comité exécutif Michael Fainstat 97 000 \$; le vice-président Robert Perreault 95 000 \$; les autres membres du comité exécutif 67 658 \$; les simples conseillers qui n'occupent aucune autre fonction que celle de siéger au conseil de la Communauté urbaine de Montréal: 32 600 \$. Qu'en disent les contribuables? S'ils ne sont pas contents, ils n'auront qu'à voter pour un autre conseiller ou pour un autre parti aux prochaines élections.

Incroyable mais vrai: toutes ces importantes décisions ont été prises sans consultation par l'administration Doré-Fainstat, dirigeants du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, parti politique on ne peut plus démocratique, formation de la nouvelle ère pour qui le contribuable, le citoyen, l'électeur, le Montréalais constitue la précaution première. Ouais!

C'est ce soir, lors de l'assemblée du conseil municipal, que les élus doivent se voter une hausse de rémunération. C'est aussi ce soir que doit être déposée la nouvelle carte électorale avec ses 47 districts.

Mais un projet ne peut aller sans l'autre. Même la création des neuf arrondissements fait partie du débat. C'est un tout. Car, c'est à partir du nombre d'arrondissements et du nombre et de l'étendue des districts électoraux que pourra être déterminée la charge réelle de travail qui sera dévolue dans l'avenir à chacun des conseillers et conseillères. Est-ce que cette nouvelle charge nécessitera un emploi à temps plein ou à temps partiel?

S'il y avait encore moins d'élus, par exemple une trentaine comme le permet la loi, ce petit nombre pour une grande ville comme Montréal occasionnerait certainement un travail à temps plein et justifierait alors un salaire en conséquence. Par contre, si l'on maintient près de 50 districts, a-t-on besoin d'élus à temps plein? Pourquoi alors les augmenter?

Démocratiquement, si les élus étaient beaucoup moins nombreux, le conseil aurait un pouvoir de décision beaucoup plus étendu qu'actuellement alors que le véritable pouvoir est entre les mains du comité exécutif.

Il n'y a pas d'urgence pour prendre des décisions dès ce soir. Pour une fois que le RCM a toutes les raisons du monde de consulter, une commission du conseil devrait être formée et tenir des audiences publiques à la fois sur les arrondissements, sur les districts et sur la rémunération des élus. La démocratie y serait mieux servie.

CLAUDE MASSON



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 10 avril, à 19 h.

Parmi les points à l'ordre du jour, le Greffier de la Ville souligne les suivants:

- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison Arthur-Dubuc (club Canadien), sise au 434-438, rue Sherbrooke Est.
- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison L'Archevêque, située au 1643-1647, rue de la Visitation.
- Versement par la Ville de contributions financières aux organismes suivants: Conseil de l'aéroport International de Montréal (125 000 \$), Théâtres unis enfance jeunesse (6 000 \$) et Production 89 (20 000 \$).
- Approbation des prévisions budgétaires de la société Montréal, les fêtes de 1992 et versement d'une contribution de 1 250 000 \$.
- Adoption du projet de règlement sur les districts électoraux.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (station de métro Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 15 mai 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 13 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Samedi 15 avril • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Samedi 15 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Lundi 17 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Lundi 17 avril • 19 h • Auditorium du Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke Est
Commission: Développement communautaire
Thème: plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 18 avril • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 18 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 25 avril • 9 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique de travail.*

Politique d'habitation:
Les assemblées publiques de délibérations de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics portant sur la politique d'habitation auront lieu au 155, rue Notre-Dame Est, salle 202, aux dates suivantes: le jeudi 18 mai, à 14 h et à 19 h; le mardi 23 mai, à 14 h et à 19 h; le jeudi 25 mai, à 14 h et à 19 h; le samedi 27 mai, à 9 h et à 14 h; le mardi 30 mai, à 14 h; le mardi 13 juin à 19 h.

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 24 avril, 19 h Centre d'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 25 avril, 19 h Service des loisirs et du développement communautaire 7400, boul. Saint-Michel
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 24 avril, 19 h Comité Vie de quartier 5095, 9e Avenue, Rosemont
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 25 avril, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 24 avril, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet
Centre:	Mercredi 26 avril, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 24 avril, 19 h Maison de la Culture de Côte-des-Neiges 5290, chemin de Côte-des-Neiges
Sud-Ouest:	Mardi 25 avril, 19 h Age d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'île:	Mardi 25 avril, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est
	Le 8 avril 1989
	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 10 avril, à 19 h.

Parmi les points à l'ordre du jour, le Greffier de la Ville souligne les suivants:

- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison Arthur-Dubuc (club Canadien), sise au 434-438, rue Sherbrooke Est;
- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison L. Archevêque, située au 1643-1647, rue de la Visitation;
- Versement par la Ville de contributions financières aux organismes suivants: Conseil de l'aéroport international de Montréal (125 000 \$), Théâtres unis enfance jeunesse (6 000 \$) et Production 89 (20 000 \$);
- Approbation des prévisions budgétaires de la société Montréal, les fêtes de 1992 et versement d'une contribution de 1 250 000 \$;
- Adoption du projet de règlement sur les districts électoraux.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (station de métro Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 15 mai 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

- Jeudi 13 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Samedi 15 avril • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Samedi 15 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Lundi 17 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil**
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*
- Lundi 17 avril • 19 h • Auditorium du Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke Est**
Commission: Développement communautaire
Thème: plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de consultation.*
- Mardi 18 avril • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Mardi 18 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Jeudi 20 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*
- Jeudi 20 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202**
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 25 avril • 9 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique de travail.*

Politique d'habitation:
Les assemblées publiques de délibérations de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics portant sur la politique d'habitation auront lieu au 155, rue Notre-Dame Est, salle 202, aux dates suivantes: le jeudi 18 mai, à 14 h et à 19 h; le mardi 23 mai, à 14 h et à 19 h; le jeudi 25 mai, à 14 h et à 19 h; le samedi 27 mai, à 9 h et à 14 h; le mardi 30 mai, à 14 h; le mardi 13 juin à 19 h.

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous.

- Ahuntsic - Cartierville:** Lundi 24 avril, 19 h
Centre d'Acadie
2005, rue Victor-Doré
- Villeray - Saint-Michel:** Mardi 25 avril, 19 h
Service des loisirs et du développement communautaire
7400, boul. Saint-Michel
- Rosemont - Petite Patrie:** Lundi 24 avril, 19 h
Comité Vie de quartier
5095, 9e Avenue, Rosemont
- Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:** Mardi 25 avril, 19 h
Maison de la Culture Mercier
8105, rue Hochelaga
- Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:** Lundi 24 avril, 19 h
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212, rue Panet
- Centre:** Mercredi 26 avril, 19 h
Salle du Conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
- Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:** Lundi 24 avril, 19 h
Maison de la Culture de Côte-des-Neiges
5290, chemin de Côte-des-Neiges
- Sud-Ouest:** Mardi 25 avril, 19 h
Âge d'or Saint-Charles
2333, rue Mullins
- Bout-de-l'île:** Mardi 25 avril, 19 h
Centre Roussin
12125, rue Notre-Dame Est
- Le 8 avril 1989
Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING

Montréal City Council will hold its next meeting Monday, April 10, 1989, at 7:00 pm.

Among the topics to be discussed at the above meeting, the City Clerk has identified the following as major items on the agenda:

- By-law on the designation as historical monument of the Arthur Dubuc House (Canadian Club), at 434-38 Sherbrooke Street East.
- By-law on the designation as historical monument of the L'Archevêque House at 1643-1647 Visitation Street.
- Payment by the City of financial contributions to the following agencies: Montréal International Airport Council (\$ 125,000), Théâtres unis enfance jeunesse (\$ 6,000) and Production 89 (\$ 20,000).
- Approval of budget estimates of the "Montréal, les fêtes de 1992" corporation and payment of a contribution of \$ 1,250,000.
- Adoption of the draft by-law entitled "By-law concerning the electoral districts".

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The subsequent meeting will be held on May 15, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, April 13 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Saturday, April 15 • 9 am • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Saturday, April 15 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Monday, April 17 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Monday, April 17 • 7 pm • Botanical Garden Auditorium
4101 Sherbrooke Street East

Committee: Community Development
Theme: Community garden management plan. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 18 • 2 pm • City Hall, Council Room

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 18 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 25 • 9:30 am • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Tabling of report on the cultural aspects of a tourism policy. *Public work session.*

Housing Policy:

The Planning, Housing and Public Works Committee will hold more public hearings on the housing policy, at 155 Notre-Dame Street East, Room 202, on the following dates: Thursday, May 18, at 2 and 7 pm; Tuesday, May 23, at 2 and 7 pm; Thursday, May 25, at 2 and 7 pm; Saturday, May 27, at 9 am and 2 pm; Tuesday, May 30, at 2 pm and Tuesday, June 13, at 7 pm.

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville	Monday, April 24, 7 pm Acadie Centre 2005 Victor-Doré Street
Villeray / Saint-Michel	Tuesday, April 25, 7 pm Service des loisirs et du développement communautaire 7400 Saint-Michel Blvd.
Rosemont / Petite Patrie	Monday, April 24, 7 pm Comité Vie de quartier 5095 - 9th Avenue, Rosemont
Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	Tuesday, April 25, 7 pm Mercier House of Culture 8105 Hochelaga Street
Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud	Monday, April 24, 7 pm Saint-Pierre-Apôtre Centre 1212 Panet Street
Centre	Wednesday, April 26, 7 pm Council Room City Hall 275 Notre-Dame Street East
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Monday, April 24, 7 pm Côte-des-Neiges House of Culture 5290 Côte-des-Neiges Road
Sud-Ouest	Tuesday, April 25, 7 pm Saint-Charles Golden Age 2333 Mullins Street
Bout-de-l'île	Tuesday, April 25, 7 pm Roussin Centre 12125 Notre-Dame Street East

April 8, 1989
Léon Laberge
City Clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 10 avril, à 19 h.

Parmi les points à l'ordre du jour, le Greffier de la Ville souligne les suivants:

- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison Arthur-Dubuc (club Canadien), sise au 434-438, rue Sherbrooke Est;
- Règlement sur la citation comme monument historique de la maison L'Archevêque, située au 1643-1647, rue de la Visitation.
- Versement par la Ville de contributions financières aux organismes suivants: Conseil de l'aéroport international de Montréal (125 000 \$), Théâtres unis enfance jeunesse (6 000 \$) et Production 89 (20 000 \$).
- Approbation des prévisions budgétaires de la société Montréal, les fêtes de 1992 et versement d'une contribution de 1 250 000\$.
- Adoption du projet de règlement sur les districts électoraux.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (station de métro Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 15 mai 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 13 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Samedi 15 avril • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Samedi 15 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Lundi 17 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Lundi 17 avril • 19 h • Auditorium du Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke Est
Commission: Développement communautaire
Thème: plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 18 avril • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 18 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Jeudi 20 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 25 avril • 9 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique de travail.*

Politique d'habitation:
Les assemblées publiques de délibérations de la Commission de l'aménagement, de l'habitation et des travaux publics portant sur la politique d'habitation auront lieu au 155, rue Notre-Dame Est, salle 202, aux dates suivantes: le jeudi 18 mai, à 14 h et à 19 h; le mardi 23 mai, à 14 h et à 19 h; le jeudi 25 mai, à 14 h et à 19 h; le samedi 27 mai, à 9 h et à 14 h; le mardi 30 mai, à 14 h; le mardi 13 juin à 19 h.

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 24 avril, 19 h Centre d'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 25 avril, 19 h Service des loisirs et du développement communautaire 7400, boul. Saint-Michel
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 24 avril, 19 h Comité Vie de quartier 5095, 9e Avenue, Rosemont
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 25 avril, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 24 avril, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet
Centre:	Mercredi 26 avril, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 24 avril, 19 h Maison de la Culture de Côte-des-Neiges 5290, chemin de Côte-des-Neiges
Sud-Ouest:	Mardi 25 avril, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'Île:	Mardi 25 avril, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est

Le 8 avril 1989
Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING

Montréal City Council will hold its next meeting Monday, April 10, 1989, at 7:00 pm.

Among the topics to be discussed at the above meeting, the City Clerk has identified the following as major items on the agenda:

- By-law on the designation as historical monument of the Arthur Dubuc House (Canadian Club), at 434-38 Sherbrooke Street East.
- By-law on the designation as historical monument of the L'Archevêque House at 1643-1647 Visitation Street.
- Payment by the City of financial contributions to the following agencies: Montréal International Airport Council (\$ 125,000), Théâtres unis enfance jeunesse (\$ 6,000) and Production 89 (\$ 20,000).
- Approval of budget estimates of the "Montréal, les fêtes de 1992" corporation and payment of a contribution of \$ 1,250,000.
- Adoption of the draft by-law entitled "By-law concerning the electoral districts".

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The subsequent meeting will be held on May 15, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, April 13 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Saturday, April 15 • 9 am • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Saturday, April 15 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Monday, April 17 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Monday, April 17 • 7 pm • Botanical Garden Auditorium
4101 Sherbrooke Street East

Committee: Community Development
Theme: Community garden management plan. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 18 • 2 pm • City Hall, Council Room

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 18 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Thursday, April 20 • 7 pm • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Tuesday, April 25 • 9:30 am • City Hall, Council Room

Committee: Cultural Development
Theme: Tabling of report on the cultural aspects of a tourism policy. *Public work session.*

Housing Policy:

The Planning, Housing and Public Works Committee will hold more public hearings on the housing policy, at 155 Notre-Dame Street East, Room 202, on the following dates: Thursday, May 18, at 2 and 7 pm; Tuesday, May 23, at 2 and 7 pm; Thursday, May 25, at 2 and 7 pm; Saturday, May 27, at 9 am and 2 pm; Tuesday, May 30, at 2 pm and Tuesday, June 13, at 7 pm.

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville Monday, April 24, 7 pm
Acadie Centre
2005 Victor-Doré Street

Villeray / Saint-Michel Tuesday, April 25, 7 pm
Service des loisirs et du développement communautaire
7400 Saint-Michel Blvd.

Rosemont / Petite Patrie Monday, April 24, 7 pm
Comité Vie de quartier
5095 - 9th Avenue, Rosemont

Merclier / Hochelaga-Maisonneuve Tuesday, April 25, 7 pm
Merclier House of Culture
8105 Hochelaga Street

Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud Monday, April 24, 7 pm
Saint-Pierre-Apôtre Centre
1212 Panet Street

Centre Wednesday, April 26, 7 pm
Council Room
City Hall
275 Notre-Dame Street East

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Monday, April 24, 7 pm
Côte-des-Neiges House of Culture
5290 Côte-des-Neiges Road

Sud-Ouest Tuesday, April 25, 7 pm
Saint-Charles Golden Age
2333 Mullins Street

Bout-de-l'île Tuesday, April 25, 7 pm
Roussin Centre
12125 Notre-Dame Street East

April 8, 1989

Léon Laberge
City Clerk



Des règles claires et une application souple pour les promoteurs immobiliers du centre-ville, ou des règles sévères sans possibilité d'y déroger?

PHOTO THÉÂTRE LA PRESSE

Des choix s'imposent pour le centre-ville

MARIANE FAVREAU

Dans les mois qui viennent, plusieurs débats importants se feront sur le centre-ville, indiquait cette semaine le président de la commission d'aménagement, M. André Lavallée.

Les plus importants concernent l'adoption d'un nouveau zonage et des procédures d'approbation des grands projets de construction, à la suite des discussions publiques sur l'aménagement du centre-ville.

Le conseiller Lavallée va déposer demain au conseil un rapport sur ces questions, donnant des exemples de la façon dont procèdent d'autres villes nord-américaines dans leur centre-ville.

Et la commission retiendra des hypothèses sur lesquelles on devrait dégager un consensus, estime M. Lavallée, avant de discuter du zonage du centre-ville.

■ Doit-on établir un zonage très normatif qui reflète fidèlement les objectifs du plan d'urbanisme et ne tolère que peu ou pas de dérogation? C'est l'option retenue par le rapport Saumier à la suite des consultations;

■ Doit-on traiter plus ou moins systématiquement tous les grands projets par la procédure du plan d'ensemble (étude à la pièce), ce qui ouvre la porte à toutes formes de dérogation?

■ Doit-on établir un système de dérogations contrôlées, avec une réglementation souple et un coût déterminé à l'avance pour certaines dérogations? Le service de l'habitation et du développement urbain souhaite un système offrant la possibilité de déroger aux règlements.

Entre-temps, la commission veut aussi s'assurer que les projets adoptés par le conseil ne contrediront pas les orientations préliminaires d'aménagement et le consensus établis lors des consultations publiques.

Aussi, recommande-t-elle que l'administration raffermissse le règlement de zonage intermédiaire du centre-ville et delimite de façon plus précise les critères d'évaluation des grands projets.

L'ÉLÉPHANT BLANC

■ Après le Parti Rhinocéros au fédéral, le parti Éléphant blanc, à Montréal? Ce « parti humoristique et satirique » qui, selon la rumeur, serait en gestation depuis quelque temps, montrera le bout de sa trompe au cours de la semaine.

Ses promoteurs croient que l'Éléphant blanc « sera de taille à combler le grand vide politique » actuel à Montréal et qu'il fera le poids comme parti d'opposition.

« Cette belle, heureuse et nécessaire folle, sérieusement montée sur pattes », comme ils disent, s'autofinancera par la présentation de conférences-spectacles humoristiques et satiriques traitant principalement de la chose municipale.

Peut-être, en effet, y a-t-il de quoi rire de l'absence d'opposition au conseil municipal. Mais il serait aussi souhaitable que les partis sérieux (?) y réfléchissent sérieusement, à 18 mois des prochaines élections municipales.

UN RÉPIT POUR FONTENEAU?

■ À cheval entre deux règles de procédure, les résidents du secteur Fonteneau, près de la station Honoré-Beaugrand, supplient l'équipe Doré de surseoir à l'adoption du changement de zonage qui doit être ratifiée, en seconde lecture, au conseil demain.

C'est la demande qu'ils ont faite à leur comité conseil d'arrondissement, il y a 15 jours. Faut de bien connaître les procédures, ils l'ont fait à la période des questions, ce qui est pratiquement sans conséquence, ont-ils réalisé plus tard.

Ils auraient dû déposer une requête écrite le vendredi précédant la réunion, ce qui aurait forcé une discussion et une décision de leurs élus locaux. (Une leçon à retenir.)

■ Ils sont revenus à la charge, cette semaine, à une assemblée publique de la commission d'aménagement que les questions de zonage intéressent. Le président leur a rappelé que c'est maintenant au conseil à décider. S'ils réussissent à obtenir un délai du conseil municipal, les résidents du secteur Fonteneau croient pouvoir profiter des nouvelles procédures que la ville s'impose dans les changements de zonage: sujet apporte obliga-

toirement au comité conseil d'arrondissement, rapport des services, écoute des opinions des résidents directement concernés, recommandation des élus à la lumière de ces opinions, etc.

Sinon, leur opposition à 98 p. cent ne peut empêcher l'administration de changer le zonage pour ériger des maisons d'appartements de trois étages et demi dans ce secteur de résidences unifamiliales. Et d'ajouter ainsi 147 logements dans un cul-de-sac qui débouche uniquement sur Fonteneau. Qu'en pense le service de prévention des incendies?

Le comité de citoyens a offert lundi, en guise de compromis, que les maisons d'appartements des coopératives soient construites au centre du terrain mais soient bordées par des duplex et des résidences unifamiliales. Ce qui ferait une transition plus harmonieuse avec les bâtiments déjà existants.

L'ennui, dans ce dossier, c'est que les autres blocs de logements prévus par la ville sont des HLM. Déduction facile de certains promoteurs du projet de la ville: être contre les blocs de logements, dans ce cas, c'est forcément être contre les HLM. Et des HLM, on n'y touche pas; comme ce sont des mesures sociales, c'est tabou!

Pourtant, c'est contre les immeubles prévus que les résidents du secteur en ont, non pas contre les personnes qui y habitent, répètent-ils.

VOYAGE PAYÉ PAR L'ACDI

■ Le séjour d'une quinzaine de jours en Afrique du conseiller Denis Beauchamp, accompagné d'un fonctionnaire et d'une autre personne, en février dernier, ne coûte rien à la ville.

M. Beauchamp, qui est conseiller associé au vice-président du comité exécutif, Robert Perreault, assure que les frais de \$20 000 mentionnés dans cette chronique, sont entièrement remboursés par l'ACDI.

Le conseiller participait à une rencontre à Abidjan dans le cadre du programme Afrique 2000, un programme de l'ACDI géré par l'Union canadienne des municipalités, explique-t-il.

Dans ce cadre, Montréal a signé un accord de coopération avec la ville d'Abidjan, comme neuf autres villes canadiennes le font avec des villes africaines.

Le comité exécutif est déjà accusé de passer outre à une demande des comités-conseils

Isabelle Paré

L'ARRIVÉE des comités-conseils d'arrondissements (CCA) dans le paysage politique montréalais ne se fait pas sans heurts. Déjà, le comité exécutif est accusé de passer outre à une consultation réclamée par les citoyens du sud-ouest.

Hier, le conseil municipal était appelé à voter une « formule accélérée » de consultations pour un projet de l'Université McGill visant à transformer des édifices industriels de Saint-Henri en résidences pour étudiants.

Malgré l'avis de consultation des citoyens de l'arrondissement sud-ouest, le comité exécutif a proposé hier de réaliser « un nombre restreint de séances de travail », provoquant l'ire du conseiller de Pointe Saint-Charles, Marcel Sévigny, et des conseillers indépendants.

« Le comité-conseil a voté à l'unanimité en faveur d'une consultation, mais on nous propose une 'table de travail'. Cela veut dire des séances privées où le public n'est pas convié », a déploré hier le conseiller Sévigny qui doute maintenant du poids réel des CCA et de leurs demandes.

M. Robert Perreault, vice-président du comité exécutif, a défendu cette décision en invoquant un échéancier serré. De plus, ajoute-t-il, le projet en était déjà à l'étape de la première lecture lorsqu'il a été soumis aux citoyens.

Selon M. Perreault, cet accroc ne découle que d'une « phase transitoire » dans l'implantation des CCA. Deux ou trois projets enclenchés avant la mise en place des comités-conseils pourraient faire l'objet de consultations « accélérées ».

« Les discussions étaient commencées et McGill doit avoir rapidement une réponse. Nous visons une formule permettant aux gens de discuter tout en respectant nos délais.

De plus, il n'y a pas eu d'oppositions réelles à ce projet », soutient-il.

Mais pour le conseiller Sévigny, la transformation de bâtiments industriels dans une zone déjà affectée par le départ de grosses industries est bien assez importante pour être débattue publiquement.

L'administration Doré verse dans la consultation «semi-privée»

AGNÈS GRUDA

■ En court-circuitant le processus de consultations publiques sur une question de changement de zonage, l'administration Doré met en cause le rôle que pourront jouer à l'avenir les nouveaux comités conseils d'arrondissement,

estime le conseiller du RCM Marcel Sevigny.

Lors de sa première réunion tenue il y a trois semaines, le comité conseil d'arrondissement du Sud-Ouest avait exigé la tenue d'une consultation publique sur un projet de transformation d'un édifice industriel en une résidence pour étudiants.

L'université McGill a acquis l'immeuble de six étages, situé près de la station de métro Lionel-Groulx, en novembre 1988. L'édifice, en grande partie désaffecté, abrite deux petites entreprises employant au total une quinzaine d'employés. L'université propose d'y installer des résidences qui pourront accueillir 400

étudiants.

Ce projet, qui nécessite un changement de zonage, a déjà été adopté en première lecture par le conseil municipal. Mais le 21 mars dernier, le comité conseil d'arrondissement a décidé de demander à la Ville de surseoir au processus d'adoption pour que la population du Sud-Ouest, quartier qui selon M. Sevigny souffre d'une pénurie d'immeubles industriels, puisse être consultée sur la question.

Montréal a théoriquement accepté la demande, mais a décidé de tenir une consultation accélérée, prévoyant des rencontres privées avec des «intervenants du milieu» et une séance publique finale prévue pour le 2 mai.

«C'est une façon de contourner la décision du comité conseil, par la voie d'une consultation semi-privée», déplore le conseiller de Pointe-Saint-Charles, selon qui cette façon de procéder s'apparente à ce qui se faisait sous le règne du Parti civique.

«Il s'agit de la première demande de consultation publique issue d'un comité conseil d'arrondissement, et déjà ils dérogent aux règles de l'art», a fait valoir M. Sevigny, qui a tenu à manifester son insatisfaction lors d'une séance du conseil municipal, hier après-midi.

Les comités conseils d'arrondissement (CCA), ces instances qui regroupent des conseillers de plusieurs districts et où les citoyens peuvent formuler des requêtes ou poser des questions sur l'administration municipale, ont tenu leurs premières assemblées publiques le mois dernier.

En réponse à ces critiques, le vice-président du comité exécutif, M. Robert Perreault, a fait valoir que Montréal vit actuellement une «phase transitoire» et que de tels problèmes ne devraient plus se produire lorsque les CCA seront bien implantées.

«Le projet de changement de zonage avait été présenté en première lecture avant que les comités conseils ne commencent à fonctionner. Nous avons dû accélérer le processus de consultations publiques pour des raisons de délais, afin de permettre à l'université McGill de rencontrer ses échéanciers.»

Un autre projet de changement de zonage, concernant cette fois la construction d'un immeuble à l'intersection des rues Docteur

Penfield et Redpath, a suscité hier le même débat.

Ici aussi le comité conseil de l'arrondissement Centre a demandé la tenue d'une consultation publique. L'administration a préféré offrir plutôt une séance d'information.

«C'est du tripotage de CCA, les gens vont finir par se demander à quoi ça peut bien servir», a lancé le conseiller dissident du RCM Pierre-Yves Melançon.

Votre
comité-conseil
d'arrondissement

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos élu-e-s pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre, 275, rue Notre-Dame Est, au plus tard le vendredi 21 avril 1989, en y indiquant le sujet de votre intervention.

Invitation à participer

Assemblée du 26 avril 1989, 19 h
Hôtel de Ville
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(près du métro Champ-de-Mars)

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures;
2. Période de questions du public;
3. Période d'information par les membres du comité-conseil;
4. Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
 - 4.1 Projet de règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice commercial de cinq étages, comportant des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages supérieurs, sur un emplacement situé au sud de la rue Notre-Dame, entre les rues Saint-Henri et de Longueuil (district électoral de Pointe-Saint-Charles);

- 4.2 Projet de règlement portant approbation d'un plan de construction, de modification et d'occupation du Théâtre Saint-Denis, situé aux 1590-1594, rue Saint-Denis (district électoral de Ville-Marie);

5. Information sur la modification de la signalisation relative au stationnement et au remorquage dans les voies d'accès à l'arrondissement Centre;
6. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le 27 avril 1989, à 14 h, au même endroit.

Renseignements:

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre
872-6395 ou 872-6396

VIVRE,
MONTRÉAL


Votre
comité-conseil
d'arrondissement

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos élu-e-s pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

*Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au bureau
ACCÈS MONTRÉAL
Notre-Dame-de-Grâce
5814, rue Sherbrooke Ouest,
ou au bureau
ACCÈS MONTRÉAL
Côte-des-Neiges,
5885, chemin de la
Côte-des-Neiges,
au plus tard
le vendredi 21 avril 1989,
en y indiquant le sujet
de votre intervention.*

Invitation à participer

Assemblée du 24 avril 1989, 19 h
Maison de la Culture Côte-des-Neiges
5290, chemin de la Côte-des-Neiges
(près du métro Côte-Sainte-Catherine)

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures.
2. Période de questions du public.
3. Période d'information par les membres du comité-conseil.
4. Objet soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
 - 4.1 Autorisation de démolir le bâtiment portant les numéros 5463-67, rue Saint-Jacques (district électoral Décarie);
5. Information sur les sujets suivants:
 - politique de réfection des terrains de soccer;
 - programme de logements à loyer modique "Habitation Chester".
6. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le 25 avril 1989, à 12 h, à l'église St. Kevin's, 5590, chemin de la Côte-des-Neiges.

Renseignements:

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Notre-Dame-de-Grâce
872-6731 ou 872-6732
Bureau ACCÈS MONTRÉAL Côte-des-Neiges
872-6403 ou 872-6432

VIVRE
MONTRÉAL




CONSULTATION PUBLIQUE

Sur un projet de règlement relatif à la transformation en résidences pour étudiants d'un ensemble d'édifices industriels situé entre les rues Delisle et Lionel-Groulx, à l'est de la rue Rose-de-Lima.

(Arrondissement Sud-Ouest)

Sur avis du Comité-conseil de l'arrondissement Sud-Ouest, le Comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de tenir une consultation publique sur le projet de règlement en titre.

Les citoyens et citoyennes intéressés sont invités à participer aux activités ci-dessous qui se tiendront au :

Centre récréatif Iberville
2235, rue Delisle
2e étage
Montréal

- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION**

Le mercredi 26 avril 1989, à 19 h

Présentations par le promoteur du projet, l'Université McGill et les services municipaux concernés.

Période de questions réservée aux participant(e)s

- **SÉANCE PUBLIQUE DE TRAVAIL**

Le jeudi 27 avril 1989, 19 h

Séance publique de travail regroupant des représentant(e)s des parties concernées (organismes du milieu, promoteur, ville de Montréal).

Au besoin, des séances publiques de travail additionnelles se tiendront le vendredi 28 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Toute personne peut assister à ces séances et une période de questions est prévue à la fin de chacune des séances.

- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Toute personne intéressée à présenter un avis (oralement ou par écrit) sur le projet de règlement en titre, lors de cette assemblée publique de consultation, devra préalablement s'inscrire, avant 18 h, le vendredi 28 avril à l'endroit suivant :

Bureau ACCÈS MONTRÉAL du Sud-Ouest
3177, rue Saint-Jacques
Montréal, tél.: 872-6458 / 6519



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETINGS

Montréal City Council will hold its next meeting Monday, May 15, 1989, at 7 PM.

Montréal city hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The following meeting will be held on June 19, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, April 27 • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Tuesday, May 2 • 7:30 pm • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Adoption of report on the community garden management plan. *Public work session.*

Tuesday, May 2 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Park network and district urban plans (Centre district, Mount-Royal Park, Notre-Dame and Sainte-Hélène islands). *Mandatory meeting.*

Tuesday, May 2 • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Theme: Local economy. *Public work session.*

Thursday, May 4 • 2 pm • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Study of auditor's report. *Public work session.*

Monday, 8 May • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Tuesday, May 9 • 2 pm • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Statutory meeting.

Thursday, May 18 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, May 18 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville	Monday, April 24, 7 pm Acadie Centre 2005 Victor-Doré Street
Villeray / Saint-Michel	Tuesday, April 25, 7 pm Service des loisirs et du développement communautaire 7400 Saint-Michel Blvd. (Saint-Michel Métro station)
Rosemont / Petite Patrie	Monday, April 24, 7 pm Comité Vie de quartier 5095 - 9th Avenue, Rosemont
Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	Tuesday, April 25, 7 pm Mercier House of Culture 8105 Hochelaga Street (Honoré-Beaugrand Métro station)
Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud	Monday, April 24, 7 pm Saint-Pierre-Apôtre Centre 1212 Panet Street (Beaudry Métro station)
Centre	Wednesday, April 26, 7 pm Council Room City Hall 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Monday, April 24, 7 pm Côte-des-Neiges House of Culture 5290 Côte-des-Neiges Road (Côte-des-Neiges Métro station)
Sud-Ouest	Tuesday, April 25, 7 pm Saint-Charles Golden Age 2333 Mullins Street
Bout-de-l'île	Tuesday, April 25, 7 pm Roussin Centre 12125 Notre-Dame Street East
April 22, 1989	Léon Laberge City Clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 15 mai 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 27 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 2 mai • 9 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: adoption du rapport concernant le plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 2 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: réseau vert et plans d'urbanisme d'arrondissements (arrondissements Centre, parc du Mont-Royal, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène). *Assemblée statutaire.*

Mardi 2 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: économie locale. *Assemblée publique de travail.*

Jeudi 4 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: étude du rapport du vérificateur. *Assemblée publique de travail.*

Lundi 8 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 9 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Jeudi 18 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présent, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 24 avril, 19 h Centre d'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 25 avril, 19 h Service des loisirs et du développement communautaire 7400, boul. Saint-Michel (métro : Saint-Michel)
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 24 avril, 19 h Comité Vie de quartier 5095, 9e Avenue, Rosemont
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 25 avril, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga (métro : Honoré-Beaugrand)
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 24 avril, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet (métro : Beaudry)
Centre:	Mercredi 26 avril, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 24 avril, 19 h Maison de la Culture de Côte-des-Neiges 5290, chemin de Côte-des-Neiges (métro : Côte-des-Neiges)
Sud-Ouest:	Mardi 25 avril, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'île:	Mardi 25 avril, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est

Le 22 avril 1989

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 15 mai 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 27 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 2 mai • 9 h 30 • Hôtel de Ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: adoption du rapport concernant le plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 2 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: réseau vert et plans d'urbanisme d'arrondissements (arrondissements Centre, parc du Mont-Royal, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène). *Assemblée statutaire.*

Mardi 2 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: économie locale. *Assemblée publique de travail.*

Jeudi 4 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: étude du rapport du vérificateur. *Assemblée publique de travail.*

Lundi 8 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 9 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Jeudi 18 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 24 avril, 19 h Centre d'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 25 avril, 19 h Service des loisirs et du développement communautaire 7400, boul. Saint-Michel (métro : Saint-Michel)
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 24 avril, 19 h Comité Vie de quartier 5095, 9e Avenue, Rosemont
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 25 avril, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga (métro : Honoré-Beaugrand)
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 24 avril, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet (métro : Beaudry)
Centre:	Mercredi 26 avril, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 24 avril, 19 h Maison de la Culture de Côte-des-Neiges 5290, chemin de Côte-des-Neiges (métro : Côte-des-Neiges)
Sud-Ouest:	Mardi 25 avril, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'Île:	Mardi 25 avril, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est
Le 22 avril 1989	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 15 mai 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Judi 27 avril • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 2 mai • 9 h 30 • Hôtel de Ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: adoption du rapport concernant le plan de gestion des jardins communautaires. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 2 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics.
Thème: réseau vert et plans d'urbanisme d'arrondissements (arrondissements Centre, parc du Mont-Royal, les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène). *Assemblée statutaire.*

Mardi 2 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: économie locale. *Assemblée publique de travail.*

Judi 4 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: étude du rapport du vérificateur. *Assemblée publique de travail.*

Lundi 8 mai • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: le réseau des bibliothèques municipales. *Assemblée publique de consultation.*

Mardi 9 mai • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Judi 18 mai • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Judi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées régulières des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 24 avril, 19 h Centre d'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 25 avril, 19 h Service des loisirs et du développement communautaire 7400, boul. Saint-Michel (métro : Saint-Michel)
Rosemont - Petite Patrie:	Lundi 24 avril, 19 h Comité Vie de quartier 5095, 9e Avenue, Rosemont
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 25 avril, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga (métro : Honoré-Beaugrand)
Plateau-Mont-Royal - Centre-Sud:	Lundi 24 avril, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet (métro : Beaudry)
Centre:	Mercredi 26 avril, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 24 avril, 19 h Maison de la Culture de Côte-des-Neiges 5290, chemin de Côte-des-Neiges (métro : Côte-des-Neiges)
Sud-Ouest:	Mardi 25 avril, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'île:	Mardi 25 avril, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est
Le 22 avril 1989	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montreal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETINGS

Montreal City Council will hold its next meeting Monday, May 15, 1989, at 7 PM.

Montréal city hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The following meeting will be held on June 19, 1989:

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, April 27 • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public consultation meeting.*

Tuesday, May 2 • 7:30 pm • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Adoption of report on the community garden management plan. *Public work session.*

Tuesday, May 2 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Park network and district urban plans (Centre district, Mount-Royal Park, Notre-Dame and Sainte-Hélène islands). *Mandatory meeting.*

Tuesday, May 2 • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Theme: Local economy. *Public work session.*

Thursday, May 4 • 2 pm • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Study of auditor's report. *Public work session.*

Monday, 8 May • 7 pm • City Hall, Council Room
Committee: Cultural Development
Theme: Municipal library network. *Public consultation meeting.*

Tuesday, May 9 • 2 pm • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Statutory meeting.

Thursday, May 18 • 2 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, May 18 • 7 pm • 155 Notre-Dame Street East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville Monday, April 24, 7 pm
Acadie Centre
2005 Victor-Doré Street

Villeray / Saint-Michel Tuesday, April 25, 7 pm
Service des loisirs et du développement communautaire
7400 Saint-Michel Blvd
(Saint-Michel Métro station)

Rosemont / Petite Patrie Monday, April 24, 7 pm
Comité Vie de quartier
5095 - 9th Avenue, Rosemont

Mercier / Hochelaga-Maisonneuve Tuesday, April 25, 7 pm
Mercier House of Culture
8105 Hochelaga Street
(Honoré-Beaugrand Métro station)

Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud Monday, April 24, 7 pm
Saint-Pierre-Apôtre Centre
1212 Panet Street
(Beaudry Métro station)

Centre Wednesday, April 26, 7 pm
Council Room
City Hall
275 Notre-Dame Street East
(Champ-de-Mars Métro station)

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Monday, April 24, 7 pm
Côte-des-Neiges House of Culture
5260 Côte-des-Neiges Road
(Côte-des-Neiges Métro station)

Sud-Ouest Tuesday, April 25, 7 pm
Saint-Charles Golden Age
2333 Mullins Street

Bout-de-l'île Tuesday, April 25, 7 pm
Roussin Centre
12125 Notre-Dame Street East

April 22, 1989 Léon Laberge
City Clerk

Deux coops d'habitation se construiront comme prévu...

*...malgré l'opposition
des proprios voisins*

MARIANE FAVREAU

■ En bordure de la rue Fonteneau, face au terrain vague où s'érigeront leurs immeubles, deux coopératives d'habitation faisaient connaître hier leur satisfaction devant la conclusion de leur dossier, à l'hôtel de ville.

Le plan d'ensemble où s'inscrivent leurs immeubles, avait soulevé l'opposition des propriétaires déjà établis autour. Et cela, à cause de la quantité de logements qui seront érigés dans un espace relativement restreint, et dans un secteur réservé jusque-là aux résidences unifamiliales ou aux duplex.

Le projet comptera 147 nouveaux logements, dont une partie en HLM et une autre confiée à l'entreprise privée. Les deux coopératives, Villa Nobert et Les Espaces verts, comprendront chacune 30 logements, répartis en quatre petits bâtiments de sept et huit logis.

Les travaux de construction doivent commencer au mois d'août et l'occupation des lieux est prévue pour mai 1990. Il s'agit de deux projets d'environ \$2,5 millions chacun.

« Nous comprenons que les gens des rues voisines ne s'opposent pas à la venue des coopératives, disait hier Mme Claire Saint-Arnaud, chargée de projet. Mais certaines de leurs recommandations remettaient en cause la réalisation de nos projets. » Par exemple, les voisins demandaient de réduire à deux étages les immeubles de trois étages et demi, ce qui n'était pas possible avec les budgets alloués.

« Les membres des coops sont conscients du travail de bon voisinage qu'il reste à faire, indiquait Mme Saint-Arnaud, entourée de coopérateurs. Mais tous ont la volonté d'en arriver à une intégration en douceur. »

Contrairement à ce que certains pourraient croire, les logements en coopérative ne sont pas vraiment bon marché. Les loyers fixés par la SCHL pour les deux projets sont de \$430 pour un logis comprenant une chambre; \$490 pour deux chambres; \$535 pour trois chambres; \$550 pour quatre chambres.

Toutefois, 16 des 60 logis seront subventionnés, les locataires ne payant alors, en loyer, que 25 p. cent de leurs revenus. Le projet comprendra quatre logements adaptés pour handicapés.

Il reste encore 26 logements à attribuer à ceux qui sont intéressés par la vie coopérative. On peut se renseigner auprès de Mme St-Arnaud, aux Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve. Elle assure que les coopératives « créent un sentiment d'appartenance chez les gens qui y habitent. Et la qualité la plus appréciée en coop est le respect des autres, garantie qu'ils bâtiront ensemble un milieu de vie agréable ».

Dictature dans l'Est

Lettre au maire Jean Doré

AU Comité-conseil d'arrondissement du Bout-de-l'Île, le 25 avril, les personnes présentes ont été estomaquées par l'attitude du président d'assemblée, M. Giovanni De Michele. Les règles les plus élémentaires de la démocratie n'ont pas été respectées.

Lorsque près d'un millier de gens signent une pétition, ont-ils le droit d'être entendus ? Lorsque près d'un millier s'insurgent contre un changement de zonage imposé par votre administration, ont-ils le droit de s'y objecter dans le but de protéger les écoliers du primaire et du secondaire juste à proximité ?

Lorsque la CÉCM a décidé de l'implantation d'une école secondaire et d'une école primaire dans ce secteur, ce le fut en sachant que le boulevard Perras était zoné résidentiel.

De tous les intervenants, aucun n'a plaidé en faveur de la construction d'un centre résidentiel et commercial à l'angle sud-est des boulevards Perras et Rodolphe-Forget, dans Rivière-des-Prairies. Cependant plusieurs ont été vertement rabroués par le président d'assemblée.

Le RCM a été élu parce qu'il promettait de démocratiser les décisions de l'exécutif, qu'il promettait d'impliquer les gens. Si ce à quoi j'ai assisté est de la démocratie, pouvez-vous m'expliquer ce qu'est la dictature ?

Les membres du Conseil, faisant fi des citoyens, ont entériné le projet. Que nous restait-il à faire à ce moment-là, sinon sortir de la salle ?

Je vous demande, M. le Maire, de bloquer ce dossier, si toutefois vous avez à cœur la démocratie. L'Hôtel de Ville a-t-il le droit de bafouer le droit des citoyens pour permettre à un promoteur immobilier de s'enrichir ? Là est toute la question.

Il y a de nombreux problèmes dans l'Est. Nous sommes prêts à les résoudre ensemble, mais dans le respect de la démocratie.

— JACQUES LÉVESQUE

Rivière-des-Prairies, le 26 avril.



Photo Michel MILLER
Luc Ouimet

Luc Ouimet président du B C M

(JMD) - C'est Luc Ouimet qui présidera aux destinées du nouveau Bureau de consultation de Montréal (BCM).

M. Ouimet est sociologue de formation et était commissaire permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec depuis 1979.

Le BCM complète la mise en place de la politique de consultation de la Ville après l'instauration des Commissions du conseil et des Comités-conseils d'arrondissement.

Le Bureau est doté d'un budget de fonctionnement d'un demi-million de dollars et recevra ses mandats directement du Comité exécutif.

Les premiers mandats du BCM sont les consultations sur le site Miron, sur celui du Mont-Royal et des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Présidé par l'ex-commissaire du BAPE Naissance du Bureau de consultation de Montréal

Isabelle Paré

L'ADMINISTRATION Doré vient finalement de créer son Bureau de consultation de Montréal, un organisme indépendant qui sera présidé par Luc Ouimet, ex-commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Troisième et dernier volet de la politique de consultation de la Ville, le BCM viendra compléter les commissions permanentes du conseil en prenant le pouls de la population sur des « grands dossiers » plutôt que sur des politiques de l'administration municipale.

Deux mois après sa mise en marche, le bureau a déjà reçu le mandat d'encadrer le comité consultatif sur le site Miron et de piloter les consultations sur le Mont-Royal et les îles.

Doté d'un budget annuel de \$ 500,000, le BCM devrait amorcer ses premières séances d'information dès ce printemps pour le site Miron et tenir des consultations à l'automne.

Selon Robert Perreault, vice-président du comité exécutif, on veut ainsi mettre fin aux attaques dont fait l'objet la Ville au niveau de sa procédure de consultation. De fait, on a souvent reproché à la Ville de tenir des consultations « bidon ».

« Il faut qu'on en finisse avec les débats de procédures. On veut éviter la consultation 'maison'. Les élus ne sont pas des experts *ex cathedra*. Avec la mise sur pied du BCM, nous voulons nous assurer que les règles soient claires et que les consultations soient utiles et crédibles », a-t-il insisté.

À ce titre, le nouveau président du BCM a souligné qu'il y avait beaucoup d'attentes concernant la consultation, qu'il a qualifiée d'« aventure collective ». « Nous ne sommes pas là



Luc Ouimet

pour nous substituer aux élus et ces derniers doivent accepter d'être influencés par nos décisions », a expliqué M. Ouimet, sociologue de formation, qui a siégé au BAPE de 1979 à 1989.

Pour les projets d'envergure, trois commissaires, choisis à partir d'une liste de nombreux experts en divers domaines, pourraient être appelés à siéger au BCM, alors que les consultations de moindre importance ne seront menées que par un seul commissaire.

Le BCM recevra ses mandats du comité exécutif qui, dans certains cas, donnera ainsi suite aux requêtes faites par les comités-conseils d'arrondissements. À l'issue du processus de consultation, les commissaires, ses « experts indépendants », feront des recommandations et iront les exposer au conseil. La décision de suivre ou non ces propositions relève en bout de ligne des élus.



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 15 MAI

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président de l'assemblée a identifié les suivants:

- Octroi de contrats pour réfection de trottoirs, bordures et pavages et conduits souterrains pour éclairage (5 559 276,75 \$).
- Fourniture et installation de systèmes d'éclairage et de signalisation (feux orange) (2 079 108,55 \$).
- Divers travaux: à l'hôtel de ville (2 597 100 \$); dans les parcs (2 489 868,89 \$); boulevard Saint-Michel (1 021 425 \$).
- Achat de l'édifice situé au 1301, rue Sherbrooke Est (ancienne école normale Jacques-Cartier), appartenant à l'Université du Québec à Montréal (18 millions de dollars).
- Coordination du projet parc-plage de l'Île Notre-Dame et préparation des documents relatifs à l'aménagement et au génie du site.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 25 mai • 13 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport relatif à l'énoncé d'orientations sur les loisirs. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Mardi 16 mai • 19 h • Sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue

Assemblée d'information.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL de Saint-Michel, 872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Merrier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gifford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguay 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'Île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Cloclaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 13 mai 1989	Léon Laberge <i>greffier de la Ville</i>



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING MAY 15

Among the topics to be discussed at the above meeting which will begin at 7 PM, the Chairman of the meeting has identified the following as major items on the agenda:

- Awarding of contracts for repair of sidewalks, curbs, pavement and underground lighting conduits (\$ 5,559,276.75)
- Supply and installation of lighting and signalling systems (orange lights) (\$ 2,079,108.55)
- Various works: at City Hall (\$ 2,597,100); in various parks (\$ 2,489,868.89); on Saint-Michel Blvd. (\$ 1,021,425)
- Purchase of the building located at 1301 Sherbrooke St. East (former école normale Jacques-Cartier), property of Université du Québec à Montréal (\$ 18 million)
- Coordination of the Notre-Dame Island beach-park project and preparation of documents concerning development and engineering works on the site.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame St. East (Champ-de-Mars Métro station).

The next meeting will be held on June 19, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, May 18 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East,
Room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, May 25 • 1:30 PM • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Adoption of report concerning the Policy Statement on Recreation. *Public meeting.*

CONSULTATING COMMITTEE ON THE DEVELOPMENT OF THE MIRON SITE

Tuesday, May 16 • 7 PM • St. Bernardin de Siennes Church
Basement, 7979 8th Avenue

Information meeting.

Information: Saint-Michel ACCÈS MONTRÉAL Office, 872-6375

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

- Ahuntsic / Cartierville: Monday, May 29, 7 PM
Claude Robillard Centre
1000 Émile-Journault Ave.
- Villeray / Saint-Michel: Tuesday, May 30, 7 PM
Jean Paul II Pavilion
7920 Saint-Laurent Blvd.
- Rosemont / Petite-Patrie: Monday, May 29, 7 PM
Saint-Arsène Church
1025 Bélanger St. East
- Mercier /
Hochelega-Maisonnette: Tuesday, May 30, 7 PM
Pierre Charbonneau Centre
3000 Viau St.
(Viau Métro station)
- Plateau-Mont-Royal /
Centre-Sud: Monday, May 29, 7 PM
Fraternité des policiers
480 Gifford St.
(Laurier Métro station)
- Centre: Wednesday, May 31, 7 PM
City Hall, Council Room
275 Notre-Dame St. East
(Champ-de-Mars Métro station)
- Côte-des-Neiges /
Notre-Dame-de-Grâce: Monday, May 29, 7 PM
Monkland Centre
4480 West Hill Ave.
- Sud-Ouest: Tuesday, May 30, 7 PM
Marie Uguay House of Culture
6052 Monk Blvd.
(Monk Métro station)
- Bout-de-l'Île: Tuesday, May 30, 7 PM
Ciociaro Buffet
8600 Maurice-Duplessis Blvd.
- May 13, 1989
Léon Laberge
City Clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 15 MAI

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président de l'assemblée a identifié les suivants:

- Octroi de contrats pour réfection de trottoirs, bordures et pavages et conduits souterrains pour éclairage (5 559 276,75 \$).
- Fourniture et installation de systèmes d'éclairage et de signalisation (feux orange) (2 079 108,55 \$).
- Divers travaux: à l'hôtel de ville (2 597 100 \$); dans les parcs (2 489 868,89 \$); boulevard Saint-Michel (1 021 425 \$).
- Achat de l'édifice situé au 1301, rue Sherbrooke Est (ancienne école normale Jacques-Cartier), appartenant à l'Université du Québec à Montréal (18 millions de dollars).
- Coordination du projet parc-plage de l'île Notre-Dame et préparation des documents relatifs à l'aménagement et au génie du site.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 25 mai • 13 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport relatif à l'énoncé d'orientations sur les loisirs. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Mardi 16 mai • 19 h • Sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue

Assemblée d'information.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL de Saint-Michel, 872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Merrier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gilford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguay 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'Île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Cioclaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 13 mai 1989	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 15 MAI

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président de l'assemblée a identifié les suivants:

- Octroi de contrats pour réfection de trottoirs, bordures et pavages et conduits souterrains pour éclairage (5 559 276,75 \$).
- Fourniture et installation de systèmes d'éclairage et de signalisation (feux orange) (2 079 108,55 \$).
- Divers travaux: à l'hôtel de ville (2 597 100 \$); dans les parcs (2 489 868,89 \$); boulevard Saint-Michel (1 021 425 \$).
- Achat de l'édifice situé au 1301, rue Sherbrooke Est (ancienne école normale Jacques-Cartier), appartenant à l'Université du Québec à Montréal (18 millions de dollars).
- Coordination du projet parc-plage de l'île Notre-Dame et préparation des documents relatifs à l'aménagement et au génie du site.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 25 mai • 13 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport relatif à l'énoncé d'orientations sur les loisirs. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Mardi 16 mai • 19 h • Sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue

Assemblée d'information.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL de Saint-Michel, 872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Merrier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gifford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguay 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'Île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Cioclaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 13 mai 1989	Léon Laberge <i>greffier de la Ville</i>



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING MAY 15

Among the topics to be discussed at the above meeting which will begin at 7 PM, the Chairman of the meeting has identified the following as major items on the agenda:

- Awarding of contracts for repair of sidewalks, curbs, pavement and underground lighting conduits (\$ 5,559,276.75)
- Supply and installation of lighting and signalling systems (orange lights) (\$ 2,079,108.55)
- Various works: at City Hall (\$ 2,597,100); in various parks (\$ 2,489,868.89); on Saint-Michel Blvd. (\$ 1,021,425)
- Purchase of the building located at 1301 Sherbrooke St. East (former école normale Jacques-Cartier), property of Université du Québec à Montréal (\$ 18 million)
- Coordination of the Notre-Dame Island beach-park project and preparation of documents concerning development and engineering works on the site.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame St. East (Champ-de-Mars Métro station).

The next meeting will be held on June 19, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Thursday, May 18 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East,
Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, May 25 • 1:30 PM • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Adoption of report concerning the Policy Statement on Recreation. *Public meeting.*

CONSULTATING COMMITTEE ON THE DEVELOPMENT OF THE MIRON SITE

Tuesday, May 16 • 7 PM • St. Bernardin de Sienne Church
Basement, 7979 8th Avenue

Information meeting.

Information: Saint-Michel ACCÈS MONTRÉAL Office, 872-6375

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville:	Monday, May 29, 7 PM Claude Robillard Centre 1000 Émile-Journault Ave.
Villeray / Saint-Michel:	Tuesday, May 30, 7 PM Jean Paul II Pavillon 7920 Saint-Laurent Blvd.
Rosemont / Petite-Patrie:	Monday, May 29, 7 PM Saint-Arsène Church 1025 Bélanger St. East
Merclier / Hochelaga-Maisonneuve:	Tuesday, May 30, 7 PM Pierre Charbonneau Centre 3000 Viau St. (Viau Métro station)
Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud:	Monday, May 29, 7 PM Fraternité des policiers 480 Gifford St. (Laurier Métro station)
Centre:	Wednesday, May 31, 7 PM City Hall, Council Room 275 Notre-Dame St. East (Champ-de-Mars Métro station)
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce:	Monday, May 29, 7 PM Monkland Centre 4480 West Hill Ave.
Sud-Ouest:	Tuesday, May 30, 7 PM Marie Uguay House of Culture 6052 Monk Blvd. (Monk Métro station)
Bout-de-l'île:	Tuesday, May 20, 7 PM Cioclaro Buffet 8600 Maurice-Juplès Blvd.
May 13, 1989	Léon Laberge City Clerk

Votre
 comité-conseil
 d'arrondissement

Invitation à participer

Assemblée du 31 mai 1989, 19 h
 Hôtel de Ville
 Salle du Conseil
 275, rue Notre-Dame Est
 (près du métro Champ-de-Mars)

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos élu-e-s pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

*Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au bureau
ACCÈS MONTRÉAL Centre,
 275, rue Notre-Dame Est,
 au plus tard
 le vendredi 26 mai 1989,
 en y indiquant le sujet de votre intervention.*

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures.
2. Période de questions du public.
3. Période d'information par les membres du comité-conseil.
4. Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble, comportant un bâtiment patrimonial restauré et un immeuble à bureaux, situé à l'angle sud-ouest de l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, (8064) (district électoral de Ville-Marie).
 - 4.2 Projet de règlement portant approbation du plan de construction, de modification et d'occupation du siège social de l'Ordre des architectes du Québec, situé au 1825, boulevard René-Lévesque Ouest, dans le quartier de Saint-André (district électoral Peter McGill).
 - 4.3 Permission d'utiliser, à des fins de stationnement:
 - a) pour une période de 12 mois, l'emplacement situé sur le côté est de la rue Saint-Mathieu, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve (district électoral Peter McGill);

- b) pour une période de 24 mois, l'emplacement situé sur le côté sud de la rue Tupper, entre l'avenue Atwater et la rue Lambert-Closse (district électoral Peter McGill);
- c) pour une période de 12 mois, l'emplacement situé sur le côté est de la rue University, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque (district électoral de Ville-Marie).

- 4.4 Permission de démolir les bâtiments portant les numéros suivants
 - a) 1667-73, rue Sainte-Catherine Ouest (district électoral Peter McGill);
 - b) 1675, rue Sainte-Catherine Ouest (district électoral Peter McGill);
 - c) 1659, rue Sainte-Catherine Ouest (district électoral Peter McGill);
 - d) 1679, rue Sainte-Catherine Ouest (district électoral Peter McGill);
 - e) 1085-87, avenue de l'Hôtel-de-Ville (district électoral de Ville-Marie);
5. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} juin 1989, à 14 h, au même endroit.

Renseignements:
 Bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre
 872-6395 ou 872-6396

VIVRE
 MONTRÉAL



Votre
comité-conseil
d'arrondissement

À cette occasion, vous pourrez rencontrer vos élu-e-s pour discuter des projets prévus dans votre arrondissement et poser des questions sur les sujets qui vous préoccupent.

Vous pourrez également présenter des requêtes et les expliquer à condition de vous inscrire au préalable au bureau
ACCÈS MONTRÉAL
Notre-Dame-de-Grâce
5814, rue Sherbrooke Ouest,
ou au bureau
ACCÈS MONTRÉAL Côte-des-Neiges,
5885, chemin de la Côte-des-Neiges,
au plus tard
le vendredi 26 mai 1989,
en y indiquant le sujet
de votre intervention.

Invitation à participer

Assemblée du 29 mai 1989, 19 h
Centre Monkland
4480, avenue West Hill

Les points suivants sont à l'ordre du jour:

1. Suivi des affaires découlant des assemblées antérieures
2. Période de questions du public.
3. Période d'information par les membres du comité-conseil.
4. Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, soit:
 - 4.1 Autorisation de démolir le bâtiment situé à l'arrière du bâtiment portant les numéros 5214-24, boulevard Décarie (district électoral de Snowdon).
 - 4.2 Projet de règlement aux fins de permettre d'occuper le domaine public avec une entrée de sous-sol dans l'emprise de l'avenue Wilderton, pour le bâtiment sis aux 2500 et 2502, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (district électoral Darlington).
 - 4.3 Projet de règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage 3955 afin d'autoriser l'établissement de laboratoires de prélèvements sanguins et d'analyses sanguines sur le chemin de la Côte-des-Neiges, entre les chemins Queen Mary et Bedford (district électoral Côte-des-Neiges).
5. Information sur le programme d'entretien des arbres.
6. Période de requêtes et d'échange avec les citoyens et citoyennes.

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, la prochaine séance aura lieu le mardi 30 mai 1989, à 12 h, au même endroit.

Renseignements:

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Notre-Dame-de-Grâce
872-6731 ou 872-6732
Bureau ACCÈS MONTRÉAL Côte-des-Neiges
872-6403 ou 872-6432

**VIVRE,
MONTRÉAL**




Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 19 juin 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 14 août 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 30 mai • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 6 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Adoption du rapport du vérificateur. *Assemblée publique.*

Mardi 6 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Etat d'avancement du dossier concernant le transport, le stationnement et la circulation. *Assemblée publique de travail.*

Mercredi 7 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Judi 8 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire (si nécessaire).

Judi 8 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires. *Assemblée publique de travail.*

Vendredi 9 juin • 9 h 30 • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 13 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 13 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Judi 15 juin • 9 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le virage technologique et l'informatisation de l'administration montréalaise. *Assemblée publique de travail.*

Judi 15 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal: adoption du rapport. *Assemblée publique de travail.*

Judi 15 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Vendredi 16 juin • 10 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: Dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Lundi 19 juin 1989 (et les jours suivants si nécessaire) à 19 h
au sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne,
7979, 8e Avenue

Toute personne désirant s'inscrire ou déposer des mémoires écrits aux audiences publiques peut le faire avant le lundi 12 juin 1989 à 17 h, aux bureaux ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel, Villieray et Ahuntsic.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel,
872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous.

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villieray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Merclier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gifford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguay 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'Île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Ciociaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 27 mai 1989	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 19 juin 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 14 août 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 30 mai • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 6 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Adoption du rapport du vérificateur. *Assemblée publique.*

Mardi 6 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: État d'avancement du dossier concernant le transport, le stationnement et la circulation. *Assemblée publique de travail.*

Mercredi 7 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Judi 8 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire (si nécessaire).

Judi 8 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires.
Assemblée publique de travail.

Vendredi 9 juin • 9 h 30 • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires.
Assemblée publique de travail.

Mardi 13 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 13 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Judi 15 juin • 9 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le virage technologique et l'informatisation de l'administration montréalaise. *Assemblée publique de travail.*

Judi 15 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal: adoption du rapport.
Assemblée publique de travail.

Judi 15 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Vendredi 16 juin • 10 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: Dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Lundi 19 juin 1989 (et les jours suivants si nécessaire), à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue.

Toute personne désirant s'inscrire ou déposer des mémoires écrits aux audiences publiques peut le faire avant le lundi 12 juin 1989, à 17 h, aux bureaux ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel, Villieray et Ahuntsic.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel, 872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous.

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 29 mai, 19 h
Centre Claude-Robillard
1000, avenue Émile-Journault

Villieray - Saint-Michel: Mardi 30 mai, 19 h
Pavillon Jean-Paul II
7920, boul. Saint-Laurent

Rosemont - Petite-Patrie: Lundi 29 mai, 19 h
Église Saint-Arsène
1025, rue Bélanger Est

Merrier - Hochelaga-Maisonneuve: Mardi 30 mai, 19 h
Centre Pierre-Charbonneau
3000, rue Viau
(métro : Viau)

Plateau-Mont-Royal - Centre Sud: Lundi 29 mai, 19 h
Fraternité des policiers
480, rue Gifford
(métro : Laurier)

Centre: Mercredi 31 mai, 19 h
Salle du Conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro : Champ-de-Mars)

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 29 mai, 19 h
Centre Monklund
4480, avenue West Hill

Sud-Ouest: Mardi 30 mai, 19 h
Maison de la Culture Marie-Uguay
6052, boul. Monk
(métro : Monk)

Bout-de-l'Île: Mardi 30 mai, 19 h
Buffet Ciociaro
8600, boul. Maurice-Duplessis

Le 27 mai 1989
Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 19 juin 1989, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 14 août 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 30 mai • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 6 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Adoption du rapport du vérificateur. *Assemblée publique.*

Mardi 6 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: État d'avancement du dossier concernant le transport, le stationnement et la circulation. *Assemblée publique de travail.*

Mercredi 7 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire.

Jeu di 8 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Assemblée statutaire (si nécessaire).

Jeu di 8 juin • 19 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires. *Assemblée publique de travail.*

Vendredi 9 juin • 9 h 30 • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Étude du règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou d'autres objets similaires. *Assemblée publique de travail.*

Mardi 13 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 13 juin • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeu di 15 juin • 9 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le virage technologique et l'informatisation de l'administration montréalaise. *Assemblée publique de travail.*

Jeu di 15 juin • 14 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Administration et finances
Thème: Le point sur la politique d'intégration des communautés culturelles à la Ville de Montréal: adoption du rapport. *Assemblée publique de travail.*

Jeu di 15 juin • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Vendredi 16 juin • 10 h • hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement culturel
Thème: Dépôt du rapport concernant les aspects culturels d'une politique touristique. *Assemblée publique.*

Renseignements: 872-3770

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Lundi 19 juin 1989 (et les jours suivants si nécessaire), à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue.

Toute personne désirant s'inscrire ou déposer des mémoires écrits aux audiences publiques peut le faire avant le lundi 12 juin 1989, à 17 h, aux bureaux ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel, Villieray et Ahuntsic.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel, 872-6375

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villieray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gifford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguay 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Cioclaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 27 mai 1989	Léon Laberge greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETINGS

Montréal City Council will hold its next meeting on June 19, 1989, at 7 PM.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame St. East (Champ-de-Mars Metro).

The following meeting will be held on August 14, 1989.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Tuesday, May 30 • 2 PM • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Update on Montréal's affirmative action policy.
Public work session.

Tuesday, June 6 • 2 PM • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Adoption of the auditor's report. *Public meeting.*

Tuesday, June 6 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Progress report on the dossier concerning transport, parking and traffic. *Public work session.*

Wednesday, June 7 • 7 PM • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Statutory meeting.

Thursday, June 8 • 2 PM • City Hall, Council Room
Committee: Economic Development
Statutory meeting (if necessary).

Thursday, June 8 • 7 PM • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Study of the by-law on a prevention of physical assault with knives or similar weapons. *Public work session.*

Friday, June 9 • 9:30 AM • City Hall, Council Room
Committee: Community Development
Theme: Study of the by-law on a prevention of physical assault with knives or similar weapons. *Public work session.*

Tuesday, June 13 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing Policy. *Public debate.*

Tuesday, June 13 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing Policy. *Public debate.*

Thursday, June 15 • 9 AM • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Technological advance and computerization of the Montréal administration. *Public work session.*

Thursday, June 15 • 2 PM • City Hall, Council Room
Committee: Administration and Finance
Theme: Update on Montréal's affirmative action policy, adoption of report. *Public work session.*

Thursday, June 15 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, Room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing Policy. *Public debate.*

Friday, June 16 • 10 AM • City Hall, Council Room
Committee: Cultural Development
Theme: Tabling of report on the cultural aspects of a tourism policy. *Public meeting.*

Information: 872-3770

CONSULTING COMMITTEE ON THE DEVELOPMENT OF THE MIRON SITE

Public hearings:

Monday, June 19, 1989 (and following days, if necessary) • 7 PM • Saint-Bernardin-de-Sienne Church basement 7979 - 8th Avenue.

Persons who wish to register or deposit briefs at the public hearings may do so before Monday, June 12, 1989, 5 PM, at the Saint-Michel, Villeray and Ahuntsic ACCÈS MONTRÉAL offices.

Information: Saint-Michel ACCÈS MONTRÉAL office, 872-6375

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the district advisory committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic / Cartierville: Monday, May 29, 7 PM
Claude Robillard Centre
1000 Émile-Journault Ave

Villeray / Saint-Michel: Tuesday, May 30, 7 PM
Jean Paul II Pavilion
7920 Saint-Laurent Blvd.

Rosemont / Petite-Patrie: Monday, May 29, 7 PM
Saint-Arsène Church
1025 Bélanger St. East

Merclier / Hochelaga-Maisonneuve: Tuesday, May 30, 7 PM
Pierre Charbonneau Centre
3000 Viau St.
(Viau Métro station)

Plateau-Mont-Royal / Centre-Sud: Monday, May 29, 7 PM
Fraternité des policiers
480 Gifford St.
(Laurier Métro station)

Centre: Wednesday, May 31, 7 PM
City Hall, Council Room
275 Notre-Dame St. East
(Champ-de-Mars Métro station)

Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce: Monday, May 29, 7 PM
Monkland Centre
4480 West Hill Ave.

Sud-Ouest: Tuesday, May 30, 7 PM
Marie Uguay House of Culture
6052 Monk Blvd.
(Monk Métro station)

Bout-de-l'île: Tuesday, May 30, 7 PM
Cioclaro Buffet
8600 Maurice-Duplessis Blvd.

May 27, 1989
Léon Laberge
City Clerk

Les conseillers de quartiers repensent leur rôle

AGNÈS GRUDA

■ Les comités-conseils d'arrondissement devraient être dotés de pouvoirs décisionnels et disposer de budgets en conséquence, soutient le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Jacques Desmarais.

Les comités-conseils (CCA), qui fonctionnent depuis à peine deux mois, regroupent les conseillers de chacun des neuf arrondissements de Montréal. Leurs réunions mensuelles sont ouvertes

aux citoyens, mais les recommandations qui y sont formulées sont sujettes à l'approbation du comité exécutif.

Ainsi, si un CCA réclame qu'un projet de l'administration municipale fasse l'objet d'une consultation publique, il appartient au comité exécutif de donner — ou non — suite à cette recommandation.

Ce pouvoir exclusivement consultatif est nettement insuffisant, affirme le président du RCM, pour qui les CCA doivent devenir un «instrument de décentralisa-

tion» de l'administration montrealaise.

Après avoir passé son premier mandat à mettre en place des «outils de démocratie», l'administration du RCM ira de l'avant avec un projet de décentralisation lors des prochaines élections municipales, assure d'ailleurs M. Desmarais.

Reste à déterminer ce qu'un tel projet comprendra, et quel rôle joueront les arrondissements dans ce processus de délégation de pouvoirs vers les quartiers.

C'est ce à quoi s'attelleront les militants du RCM ce week-end, lors du colloque «*Démocratie et Décentralisation*» qui s'ouvre vendredi à Montréal.

Car il est impossible de remettre tous les pouvoirs entre les mains des CCA, reconnaît M. Desmarais. Entre une ville où tout le pouvoir est centralisé entre les mains du conseil municipal, et l'hypothèse d'un réseau de neuf «hôtels de ville» indépendants, il existe une brochette de solutions intermédiaires.

Quels services peuvent être gérés entièrement par les arrondissements? Les loisirs? La voirie? Jusqu'où faut-il aller et à quel rythme? La décentralisation passe-t-elle plutôt par un renforcement du rôle des «simples» conseillers par rapport au comité exécutif?

Le colloque s'attardera sur toutes ces questions, mais il ne s'agit que d'une première étape en vue de la définition du programme électoral que le RCM tentera de vendre aux Montréalais en automne 1990.

Pas de volonté politique, pas de décentralisation...

YVES BOISVERT

■ A peine une quarantaine de membres du RCM se sont penchés studieusement, hier et vendredi, sur la question de la décentralisation du pouvoir municipal, lors d'un colloque intitulé « Démocratie et décentralisation ».

Les organisateurs avaient fait venir deux experts en la matière, un de New York et l'autre de Barcelone, pour témoigner des expériences locales.

« Nous avons réussi à faire le tour de la question, confie Jacques Desmarais, président du RCM. La condition essentielle de la décentralisation, c'est la volonté politique. Sans volonté politique des élus, c'est voué à l'échec. »

Concernant cette « volonté politique », le conseiller municipal dissident Pierre-Yves Melançon, qui a démissionné du caucus mais qui est toujours membre du parti, estime qu'elle n'existe pas au sein de l'administration Doré.

« L'administration a créé les conseils d'arrondissement, mais ils n'ont aucun pouvoir: ils ne peuvent que faire des recommandations, et encore! Quand ils en font, on passe outre! Regardez ce qui s'est passé avec la maison Reford! On assiste en fait à une centralisation du pouvoir à l'hôtel de ville. L'administration a dénaturé le projet politique originel du RCM. »

Le président du comité exécutif, Michael Fainstat, ne partageait pas bien sûr ce point de vue: « Nous avons mis sur pied toute une série de projets qui vont dans le sens de la décentralisation. Mais il faut nous laisser le temps. Nous partions de zéro il y a deux ans et demi, et déjà, je peux vous assurer que nous sommes la ville qui est le plus en avance au Canada! Pour le premier mandat, nous voulions commencer par la consultation, et nous avons réussi jusqu'à maintenant. »

C'est au mois de novembre, lors du congrès du parti, au moment où l'on rédigera le programme électoral, que l'on pourra vérifier le sort que feront les membres au projet de décentralisation. La faible participation à ce colloque, que M. Desmarais qualifie « d'extrêmement décevante », doit-elle être interprétée comme un signe avant-coureur du déclin de cette idée au sein du RCM?



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 14 AOÛT 1989

Parmi les sujets à l'ordre du jour de cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président d'assemblée souligne les suivants:

- Aménagement de la voie cyclable de l'axe Rachel.
- Pavage de la piste cyclable nord-sud.
- Nomination d'un maire suppléant.
- Nomination du directeur de la Cidémic.
- Vote de crédits pour la construction d'une école de voile au parc-plage de l'île Notre-Dame.
- Subventions à de nombreux organismes.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 18 septembre.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 22 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Mardi 22 août • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Jeudi 24 août • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Jeudi 24 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Jeudi 24 août • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. Assemblée publique.

Vendredi 25 août • 9 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
(si nécessaire)
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. Assemblée publique.

Mardi 5 septembre • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Mardi 5 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Mardi 5 septembre • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. Assemblée publique.

Jeudi 7 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Jeudi 7 septembre • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.

Jeudi 7 septembre • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. Assemblée publique.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Les 29 et 30 août 1989, à 19 h, au sous-sol de l'église Sainte-Lucie, 8951, 12^e Avenue.

Si nécessaire, le Comité consultatif siégera le 30 août, à compter de 13 h 30.

Inscription aux audiences: le 22 août (date finale)

Endroits: Bureau de consultation de Montréal
300, rue Saint-Paul Est 872-7802

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel
7960, boul. Saint-Michel 872-6375

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic
545, rue Fleury Est 872-6742

Bureau ACCÈS MONTRÉAL Villeray
7217, rue Saint-Denis 872-6381

Renseignements: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier: 872-7802

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il apparaît ci-dessous.

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 28 août, 19 h
Centre de l'Acadie
2005, rue Victor-Doré

Villeray - Saint-Michel: Mardi 29 août, 19 h
Centre Saint-Mathieu
7110, 8^e Avenue

Rosemont - Petite-Patrie: Lundi 28 août, 19 h
Comité Vie de Quartier
5095, 9^e Avenue

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve: Mardi 29 août, 19 h
Maison de la Culture Mercier
8105, rue Hochelaga

Plateau-Mont-Royal -
Centre Sud: Lundi 28 août, 19 h
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212, rue Panet, salle 200

Centre: Mercredi 30 août, 19 h
Salle du Conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est

Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 28 août, 19 h
Maison de la Culture
Côte-des-Neiges
5290, ch. de la Côte-des-Neiges

Sud-Ouest: Mardi 29 août, 19 h
Âge d'or Saint-Charles
2333, rue Mullins

Bout-de-l'île: Mardi 29 août, 19 h
Centre Roussin
12125, rue Notre-Dame Est

Le 12 août 1989

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING AUGUST 14, 1989

Among the topics to be discussed at the above meeting which will begin at 7 PM, the meeting Chairman has identified the following as major items on the agenda:

- Development of bicycle path along the Rachel axis.
- Paving of north-south bicycle path.
- Nomination of deputy mayor.
- Nomination of Director for CIDEM.
- Voting of funds for the construction of a sailing school at the beach-park on Ile Notre-Dame.
- Grants to numerous organizations.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The next meeting will be held on September 18.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Tuesday, August 22 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, August 22 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 7 PM • City Hall, Council Chamber

Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Friday, August 25 • 9 AM • City Hall, Council Chamber

Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Tuesday, September 5 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • City Hall, Council Chamber

Committee: Economic Development
Theme: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

Thursday, September 7 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)

Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • City Hall, Council Chamber
Commission: Economic Development
Thème: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

PUBLIC CONSULTATION ON DEVELOPMENT OF MIRON SITE

Public hearings:

August 29 and 30, 1989 at 7 PM in the basement of Sainte-Lucie Church, 8951 12th Avenue.

If necessary, the Consultative Committee will sit on August 30 beginning at 1:30 PM.

Registration for hearings: August 22 (final date)

Addresses: Bureau de consultation de Montréal
300 St-Paul St. East 872-7802

ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel
7960 St-Michel Boulevard 872-6375

ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic
545 Fleury St. East 872-6742

ACCÈS MONTRÉAL Villeray
7217 St-Denis St. 872-6381

Information: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier: 872-7802

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic - Cartierville: Monday, August 28, 7 PM
Centre de l'Acadie
2005 Victor-Doré St.

Villeray - Saint-Michel: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Saint-Mathieu
7110 8th Avenue

Rosemont - Petite-Patrie: Monday, August 28, 7 PM
Comité Vie de Quartier
5095 9th Avenue

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: Tuesday, August 29, 7 PM
Maison de la Culture Mercier
8105 Hochelaga St.

Plateau-Mont-Royal - Centre Sud: Monday, August 28, 7 PM
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212 Panet St., room 200

Centre: Wednesday, August 30, 7 PM
Council Chamber
City Hall
275 Notre-Dame St. East

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Monday, August 28, 7 PM
Maison de la Culture
Côte-des-Neiges
5290 Côte-des-Neiges Rd.

Sud-Ouest: Tuesday, August 29, 7 PM
Ago d'or Saint-Charles
2333 Mullins St.

Bout-de-l'île: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Roussin
12125 Notre-Dame St. East

August 12, 1989
Léon Laberge
City clerk



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 14 AOÛT 1989

Parmi les sujets à l'ordre du jour de cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président d'assemblée souligne les suivants:

- Aménagement de la voie cyclable de l'axe Rachel.
- Pavage de la piste cyclable nord-sud.
- Nomination d'un maire suppléant.
- Nomination du directeur de la Cidem.
- Vote de crédits pour la construction d'une école de voile au parc-plage de l'Île Notre-Dame.
- Subventions à de nombreux organismes.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 16 septembre.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 22 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 22 août • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. *Assemblée publique.*

Vendredi 25 août • 9 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
(si nécessaire)
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. *Assemblée publique.*

Mardi 5 septembre • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 5 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 5 septembre • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. *Assemblée publique.*

Jeudi 7 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 7 septembre • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 7 septembre • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. *Assemblée publique.*

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Les 29 et 30 août 1989, à 19 h, au sous-sol de l'église Sainte-Luce, 8951, 12^e Avenue.

Si nécessaire, le Comité consultatif siégera le 30 août, à compter de 13 h 30.

Inscription aux audiences: le 22 août (date finale)

Endroits:	Bureau de consultation de Montréal 300, rue Saint-Paul Est	872-7802
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel 7960, boul. Saint-Michel	872-6375
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic 545, rue Fleury Est	872-6742
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Villeray 7217, rue Saint-Denis	872-6381

Renseignements: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier, 872-7802

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués au regard de chaque arrondissement, tel qu'il appert ci-dessous:

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 28 août, 19 h Centre de l'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 29 août, 19 h Centre Saint-Mathieu 7110, 8 ^e Avenue
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 28 août, 19 h Comité Vie de Quartier 5095, 9 ^e Avenue
Mercier - Hochelega-Maisonnette:	Mardi 29 août, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelega
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 28 août, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet, salle 200
Centre:	Mercredi 30 août, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 28 août, 19 h Maison de la Culture Côte-des-Neiges 5290, ch. de la Côte-des-Neiges
Sud-Ouest:	Mardi 29 août, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mulins
Bout-de-l'Île:	Mardi 29 août, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est

Le 12 août 1989

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 14 AOÛT 1989

Parmi les sujets à l'ordre du jour de cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président d'assemblée souligne les suivants:

- Aménagement de la voie cyclable de l'axe Rachel.
- Pavage de la piste cyclable nord-sud.
- Nomination d'un maire suppléant.
- Nomination du directeur de la Cidem.
- Vote de crédits pour la construction d'une école de voile au parc-plage de l'île Notre-Dame.
- Subventions à de nombreux organismes.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro: Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 18 septembre.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Mardi 22 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 22 août • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 24 août • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. *Assemblée publique.*

Vendredi 25 août • 9 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
(si nécessaire)
Commission: Développement communautaire
Thème: Projet de règlement sur l'installation d'extincteurs automatiques à eau dans certains bâtiments. *Assemblée publique.*

Mardi 5 septembre • 9 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 5 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Mardi 5 septembre • 14 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. *Assemblée publique.*

Jeudi 7 septembre • 14 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 7 septembre • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, salle 202
(si nécessaire)
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Politique d'habitation. *Assemblée publique de délibérations.*

Jeudi 7 septembre • 19 h • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement économique
Thème: Biotechnologie et bio-industries. *Assemblée publique.*

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Audiences publiques:

Les 29 et 30 août 1989, à 19 h, au sous-sol de l'église Sainte-Lucie, 8951, 12e Avenue.

Si nécessaire, le Comité consultatif siégera le 30 août, à compter de 13 h 30.

Inscription aux audiences: le 22 août (date finale)

Endroits:	Bureau de consultation de Montréal 300, rue Saint-Paul Est	872-7802
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel 7960, boul. Saint-Michel	872-6375
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic 545, rue Fleury Est	872-6742
	Bureau ACCÈS MONTRÉAL Villieray 7217, rue Saint-Denis	872-6381

Renseignements: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier: 872-7802

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par le présent, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il apparaît ci-dessous.

Ahuntsic - Cartierville:	Lundi 28 août, 19 h Centre de l'Acadie 2005, rue Victor-Doré
Villieray - Saint-Michel:	Mardi 29 août, 19 h Centre Saint-Mathieu 7110, 8e Avenue
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 28 août, 19 h Comité Via de Quartier 5095, 9e Avenue
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 29 août, 19 h Maison de la Culture Mercier 8105, rue Hochelaga
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 28 août, 19 h Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet, salle 200
Centre:	Mercredi 30 août, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 28 août, 19 h Maison de la Culture Côte-des-Neiges 5290, ch. de la Côte-des-Neiges
Sud-Ouest:	Mardi 29 août, 19 h Âge d'or Saint-Charles 2333, rue Mullins
Bout-de-l'île:	Mardi 29 août, 19 h Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est

Le 12 août 1989

Léon Laberge
greffier de la Ville



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING AUGUST 14, 1989

Among the topics to be discussed at the above meeting which will begin at 7 PM, the meeting Chairman has identified the following as major items on the agenda:

- Development of bicycle path along the Rachel axis.
- Paving of north-south bicycle path.
- Nomination of deputy mayor.
- Nomination of Director for CIDEM.
- Voting of funds for the construction of a sailing school at the beach-park on Ile Notre-Dame.
- Grants to numerous organizations.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The next meeting will be held on September 18.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Tuesday, August 22 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, August 22 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 7 PM • City Hall, Council Chamber
Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Friday, August 25 • 9 AM • City Hall, Council Chamber
Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Tuesday, September 5 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • City Hall, Council Chamber
Committee: Economic Development
Theme: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

Thursday, September 7 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • City Hall, Council Chamber
Commission: Economic Development
Theme: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

PUBLIC CONSULTATION ON DEVELOPMENT OF MIRON SITE

Public hearings:

August 29 and 30, 1989 at 7 PM in the basement of Sainte-Lucie Church, 8951 12th Avenue.

If necessary, the Consultative Committee will sit on August 30 beginning at 1:30 PM.

Registration for hearings: August 22 (final date)

Addresses: Bureau de consultation de Montréal
300 St-Paul St. East 872-7802

ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel
7960 St-Michel Boulevard 872-6375

ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic
545 Fleury St. East 872-6742

ACCÈS MONTRÉAL Villeray
7217 St-Denis St. 872-6381

Information: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier: 872-7802

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic - Cartierville: Monday, August 28, 7 PM
Centre de l'Acadie
2005 Victor-Doré St.

Villeray - Saint-Michel: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Saint-Mathieu
7110 8th Avenue

Rosemont - Petite-Patrie: Monday, August 28, 7 PM
Comité Via de Quartier
5095 9th Avenue

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: Tuesday, August 29, 7 PM
Maison de la Culture Mercier
8105 Hochelaga St.

Plateau-Mont-Royal - Centre Sud: Monday, August 28, 7 PM
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212 Panet St., room 200

Centre: Wednesday, August 30, 7 PM
Council Chamber
City Hall
275 Notre-Dame St. East

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Monday, August 28, 7 PM
Maison de la Culture
Côte-des-Neiges
5290 Côte-des-Neiges Rd.

Sud-Ouest: Tuesday, August 29, 7 PM
Age d'or Saint-Charles
2333 Mullins St.

Bout-de-l'île: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Rousin
12125 Notre-Dame St. East

August 12, 1989
Léon Laberge
City clerk



Ville de Montréal

CITY HALL

CITY COUNCIL MEETING AUGUST 14, 1989

Among the topics to be discussed at the above meeting which will begin at 7 PM, the meeting Chairman has identified the following as major items on the agenda:

- Development of bicycle path along the Rachel axis.
- Paving of north-south bicycle path.
- Nomination of deputy mayor.
- Nomination of Director for CIDEM.
- Voting of funds for the construction of a sailing school at the beach-park on Ile Notre-Dame.
- Grants to numerous organizations.

Montréal City Hall is located at 275 Notre-Dame Street East (Champ-de-Mars Métro station).

The next meeting will be held on September 18.

PUBLIC MEETINGS OF THE STANDING COMMITTEES OF CITY COUNCIL

Tuesday, August 22 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, August 22 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, August 24 • 7 PM • City Hall, Council Chamber
Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Friday, August 25 • 9 AM • City Hall, Council Chamber
Committee: Community Development
Theme: Draft by-law on installation of automatic fire extinguishers in certain buildings. *Public meeting.*

Tuesday, September 5 • 9 AM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Tuesday, September 5 • 2 PM • City Hall, Council Chamber
Committee: Economic Development
Theme: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

Thursday, September 7 • 2 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • 155 Notre-Dame St. East, room 202 (if necessary)
Committee: Planning, Housing and Public Works
Theme: Housing policy. *Public debate.*

Thursday, September 7 • 7 PM • City Hall, Council Chamber
Commission: Economic Development
Theme: Biotechnology and bio-industries. *Public meeting.*

PUBLIC CONSULTATION ON DEVELOPMENT OF MIRON SITE

Public hearings:

August 29 and 30, 1989 at 7 PM in the basement of Sainte-Lucie Church, 8951 12th Avenue.

If necessary, the Consultative Committee will sit on August 30 beginning at 1:30 PM.

Registration for hearings: August 22 (final date)

Addresses: Bureau de consultation de Montréal
300 St-Paul St. East 872-7802

ACCÈS MONTRÉAL Saint-Michel
7960 St-Michel Boulevard 872-6375

ACCÈS MONTRÉAL Ahuntsic
545 Fleury St. East 872-6742

ACCÈS MONTRÉAL Villeray
7217 St-Denis St. 872-6381

Information: Bureau de consultation de Montréal,
Pierre Chevalier. 872-7802

REGULAR MEETINGS OF THE DISTRICT ADVISORY COMMITTEES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the District Advisory Committees will hold their next regular meetings on the dates and at the times and places indicated below:

Ahuntsic - Cartierville: Monday, August 28, 7 PM
Centre de l'Acadie
2005 Victor-Doré St.

Villeray - Saint-Michel: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Saint-Mathieu
7110 8th Avenue

Rosemont - Petite-Patrie: Monday, August 28, 7 PM
Comité Vie de Quartier
5095 9th Avenue

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: Tuesday, August 29, 7 PM
Maison de la Culture Mercier
8105 Hochelaga St.

Plateau-Mont-Royal - Centre Sud: Monday, August 28, 7 PM
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212 Panet St., room 200

Centre: Wednesday, August 30, 7 PM
Council Chamber
City Hall
275 Notre-Dame St. East

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Monday, August 28, 7 PM
Maison de la Culture
Côte-des-Neiges
5290 Côte-des-Neiges Rd.

Sud-Ouest: Tuesday, August 29, 7 PM
Ago d'or Saint-Charles
2333 Mullins St.

Bout-de-l'Île: Tuesday, August 29, 7 PM
Centre Rousin
12125 Notre-Dame St. East

August 12, 1989 Léon Laberge
City clerk